
Ex-Libris
G. Billard

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



2me ANNÉE

N° 5. — Janvier-Mars 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.
G. HARTMANN, négociant.

Secrétaire général : M. AL. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*.

Secrétaire-archiviste : M. EVENO, bibliothécaire.

Trésorier : M. HUSBROCQ, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.
Notre-Dame : DARGAUD, artiste-peintre.
Saint-Gervais : X...
Saint-Merry : X...

Nous faisons appel à tous nos sociétaires, écrivains, artistes, architectes, photographes amateurs, à tous enfin, pour nous envoyer, afin de compléter notre Bulletin, remplir nos cartons, notre album, tout ce qu'ils pourront recueillir sur notre arrondissement — et le champ est vaste — renseignements, documents, avis, croquis, dessins, plans, photographies, etc...

Nous ne saurions trop prier nos collègues de nous communiquer tout ce que le hasard des courses à travers l'arrondissement leur fait découvrir. C'est dans l'école de la rue que se trouve le véritable enseignement du passé, c'est en veillant à la sauvegarde du patrimoine de nos pères que l'on se montre en même temps les amis ardents du progrès.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

2me ANNÉE

N° 5. — Janvier-Mars 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

LA MORT DE GÉRARD DE NERVAL

Deux lettres de M. Victorien Sardou. — Les squelettes de la Bastille.

La *Nouvelle Revue* a publié dernièrement un curieux croquis fait par M. Victorien Sardou de la ruelle immonde de la *Vieille-Lanterne*, du bouge et de la grille où Gérard de Nerval, le délicieux écrivain, fut trouvé pendu, par une glaciale matinée d'hiver. Un fort intéressant article du maître, si érudit en choses du vieux Paris, accompagnait le croquis.

Comme l'emplacement de la rue de la *Vieille-Lanterne* est dans notre arrondissement, et que rien de ce qui intéresse le quatrième ne doit être étranger à *la Cité*, nous avons écrit à l'éminent historien de bien vouloir nous autoriser à reproduire croquis et notice.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. V. Sardou :

Monsieur,

Vous pouvez reproduire dans *la Cité* ce petit récit qu'a publié *la Nouvelle Revue*, de la mort de Gérard de Nerval. M. Gheusi, directeur de la Revue, ne s'y oppose nullement, loin de là !

Quant au cliché du croquis, c'est à lui qu'il faudra vous adresser, car je ne l'ai pas. Je ne vous le conseille pas, du reste, le photographe qui l'a reproduit l'a dénaturé entièrement, en transformant un croquis très vigoureux de ton en une image pâle et sans caractère, parce qu'il a effacé à la gomme tout le crayon de ce croquis *qui venait mal en phototypie*.

Vous avez eu la complaisance de m'envoyer les numéros parus de *la Cité*. Je viens de recevoir les numéros 3 et 4, mais je n'ai pas reçu les premiers envoyés par vous, je ne les ai eus que par M. Lepeu, libraire, chargé de mes achats, qui me les a apportés à ma demande.

Ce qui est relatif à la rue Beautreillis m'a doublement intéressé, car c'est dans cette rue que je suis né, mais, en passant, permettez-moi de vous faire remarquer que le prétendu enfouissement des prétendus squelettes trouvés dans *les cachots et oubliettes* de la Bastille !!! est une blague révolutionnaire que, pour l'honneur de la Grande Révolution, il vaudrait mieux passer sous silence, car, pour qui sait la vérité, cela ne peut que la couvrir de ridicule. Cette pantalonnade de Palloy est jugée depuis longtemps comme toutes les fables colportées sur la Bastille par l'esprit de parti et dont la fausseté est démontrée *par des documents irréfutables !* Vous pouvez plaisanter sur la Bastille, *lieu de délices*. Cette innocente raillerie ne prévaudra pas contre les *très justes* observations de M. Augé de Lassus, de Funck-Brentano dans ses *Archives de la Bastille* et de votre très dévoué serviteur, dans la préface du même livre.

Agréez mes cordiales salutations.

Signé : V. SARDOU.

Nous avons répondu la lettre suivante :

Monsieur et cher Maître,

J'ai attendu pour vous répondre la réunion de l'assemblée générale de *la Cité* qui, sur ma proposition, après lecture de votre lettre, m'a chargé de vous transmettre ses remerciements et vous a nommé à l'unanimité membre d'honneur. Vous êtes ainsi, et par droit de conquête et par droit de naissance, *Académicien-né* de notre Société.

Ce serait pour nous une excellente fortune de vous compter parfois au nombre de nos collaborateurs et de recevoir de vous quelques-unes de ces communications d'une science si précise et d'une information si exacte.

Permettez-moi, en terminant, de protester un peu contre le rôle que vous me prêtez de *gobeur des blagues révolutionnaires et mélodramatiques* de Palloy et consorts.

Les temps et les documents exhumés par M. Funck-Brentano ont fait justice de bien des exagérations enfantées par l'emportement et la colère de la première heure, mais, cependant, il

reste acquis qu'à côté de la Bastille *ad usum juventutis*, maison de retraite pour les conspirateurs de cour, il y avait la prison d'État, où certains entraient, mais ne sortaient jamais, même morts, ces jansénistes et ces protestants, obstinés dans leur foi et dans leurs formules, et que Louis XIV (*Augé de Lassus*, que vous citez, le rappelle), ordonnait de faire souffrir. Or, le roi, qui se considérait comme le grand justicier de Dieu, ne pouvait tolérer que ces relaps, obstinés dans l'impénitence finale, mourant sans sacrement ni repentir, allassent reposer en terre sainte.



Ces réprouvés étaient «enfouis» dans le *terre-plein ou les fossés du bastion*. C'est là que ces squelettes furent retrouvés lors de la démolition, en présence des membres du district de St-Louis-de-la-Culture, de *Des Perriers*, aide-de-camp de La Fayette, et de plus de cinquante témoins notables du district.

Et, ironie des choses ! ces corps déterrés au bastion, à qui la monarchie avait refusé une sépulture chrétienne, furent enterrés religieusement par la Révolution.

Le procès-verbal de la cérémonie, exhumé de la poudre des greffes, a été publié par Lecocq. L'invention de ces squelettes n'est donc pas sortie toute armée de la cervelle trop féconde de Palloy.

Veuillez me pardonner, Monsieur et cher Maître, ce petit plaidoyer, et agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

A. CALLET.

A M. P.-B. Gheuzy, directeur de la *Nouvelle Revue :*

Marly, 4 octobre 1902.

Mon cher ami,

Voici le croquis retrouvé et quelques mots d'explication.

La rue de l'*Ecorcherie*, puis de la *Tuerie*, puis de la *Vieille Lanterne*, aboutissait d'un côté à la place du Châtelet, de l'autre au petit carrefour du *Marché aux Veaux*.

De toutes les rues et ruelles de ce vieux quartier des anciennes Boucheries, elle était la plus fidèle à son passé. On la voyait telle qu'au temps où son ruisseau recueillait le sang des abattoirs pour le verser dans un égout fameux par sa puanteur.

Coupée brusquement en son milieu par un changement de niveau de deux mètres au moins, elle reliait ses deux tronçons par un escalier de douze marches disjointes et gluantes. Pour qui venait de la *Place aux Veaux*, la rue basse, son ruisseau fangeux, ses maisons noires, lépreuses, humides, qui ne voyaient jamais le soleil, l'escalier et ses abords avait un aspect vraiment *« romantique »* comme on disait alors, et n'eût été la vue lointaine de la colonne du Châtelet, on se serait cru au bon temps de Caboche et de ses Ecorcheurs.

A droite de l'escalier, au niveau de la rue haute, un palier de bois, surplombant la rue basse, donnait accès à une maison borgne dont la destination n'était pas douteuse. Une lanterne, sur la porte d'entrée, portait cette inscription : « On loge à la nuit. »

Ce bouge avait une autre porte dans la rue basse et une fenêtre au rez-de-chaussée, fortement grillée, comme toutes ses voisines. A gauche, sous l'escalier, autre ouverture grillée : c'était l'égout qui, à défaut du sang dont il s'était gorgé si longtemps, ne buvait plus que les eaux ménagères du quartier. Tout près de là, dans la muraille en retour, un couloir, à ciel ouvert, puis voûté, étroit, sombre, infect et pour cause, dévalait à pente rapide jusqu'à la Seine que l'on voyait luire au loin. Il eût été

CROQUIS DE VICTORIEN SARDOU



La rue de la Vieille-Lanterne -

impraticable si, par les fortes pluies d'orage, le ruisseau, coulant à pleins bords entre ces vieilles murailles, ne s'était rué de ce côté, nettoyant le passage à grande eau. Quand on osait, comme moi, s'aventurer dans ce boyau en courbant un peu la tête, on n'avait pas à le regretter. Il débouchait sous les grandes voûtes qui portaient le quai de Gesvres et, dans la pénombre de ces hautes arcades, la vue de la Seine, du Pont au Change, du Quai aux Fleurs, de la Tour de l'Horloge et des poivrières du Palais de Justice était un des plus jolis décors du vieux Paris.

Une population nomade campait là, tout le jour, pêcheurs à la ligne, cordiers tressant leurs fils, mariniers radoubant leurs bateaux, et leurs ménagères faisant bouillir la marmite, — bonnes gens avec qui j'avais plaisir à causer. Mais, la nuit, Dieu sait quels malandrins trouvaient, sous ces voûtes désertes, un meilleur abri que sous les ponts !

Gérard, noctambule comme Rétif, avait dû vaguer plus d'une fois de ces côtés. La rue de la Vieille-Lanterne avait, d'ailleurs, pour lui d'autres attractions macabres que son sinistre escalier. A son entrée, place du Châtelet, un marchand de vernis et de couleurs avait installé comme enseigne, sur le trottoir, debout, sous verre, dans une boîte, une momie, une vraie, venue d'Egypte ! — La momie broyée, — le *bitume* avait été longtemps une couleur à la mode, dont Géricault, entre autres, avait fait abus. Plus loin, devant la maison hospitalière qui logeait à la nuit, un corbeau apprivoisé sautillait sans cesse du palier à l'escalier en croassant, ou à peu près : « J'ai soif ! j'ai soif ! » Cette momie et ce corbeau était bien faits pour séduire l'imagination délirante du pauvre Gérard. Il était homme à voir dans cette momie la divine Cléopâtre, et dans ce corbeau l'ivrogne Antoine.

Quand, par une glaciale matinée d'hiver, où l'on pataugeait dans la neige fondue, Constant, le concierge de l'Odéon, m'apprit que l'on venait de découvrir Gérard de Nerval pendu dans une ruelle voisine du Châtelet, je n'hésitai pas : « C'est, dis-je, à l'escalier ! » — Et j'y courus.

Je ne connaissais pas Gérard. Je ne l'avais jamais vu ! Mais il était de ceux que l'on aime dans leurs œuvres ; et une telle fin,... ce doux poète, cet être exquis...!

Il y avait déjà nombre de curieux aux abords de l'escalier,

voisins, passants, journalistes, commères surtout, menant grand train. Au petit jour on l'avait trouvé étranglé par le cordon bleu d'un tablier de femme, et suspendu à la fenêtre grillée du rez-de-chaussée, le chapeau sur la tête, les jambes repliées sur le sol. — Etait-ce crime ou suicide?...

« Il respirait encore, me dit un sergent de ville. On aurait pu le sauver en coupant le cordon à la hâte ; mais que voulez-vous? Ces idiots croient encore que l'on ne doit pas décrocher un pendu avant l'arrivée du commissaire !

— Et, dis-je, est-ce un suicide? »

Il hésitait : « Cela n'y ressemble guère, — ce chapeau sur la tête !... ça a bien l'air d'une farce qu'on lui a faite ! »

Aujourd'hui, rien ne subsiste plus de tout cela. Sur l'emplacement de la rue haute et basse on a construit le théâtre qui est celui de Sarah Bernhardt. L'escalier, le palier, la grille n'étaient pas, comme on l'a dit, là où se trouve présentement la baignoire d'avant-scène, à gauche du spectateur; mais, exactement sur la scène même, devant le trou du souffleur.

Et souvent, à cette même place, répétant chez Sarah, je pense au délicieux rêveur qui l'eût prise pour la Reine de Saba et eût été sûrement amoureux d'elle.

Victorien SARDOU.

Gérard de Nerval s'était tué par amour pour une artiste des plus médiocres, *Jenny Colon*, qui n'a laissé au théâtre aucun souvenir durable [1].

Nous reproduisons le brouillon et la lettre, mise au net, du pauvre grand écrivain à celle à laquelle il écrivait :

Vous serez bien avancée quand vous m'aurez fait mourir ! Que diriez-vous si j'allais me tuer comme D... ?

Gérard de Nerval.

Ajoutons au récit si coloré et si précis de M. Sardou, quelques renseignements d'un témoin oculaire de la découverte du corps de Gérard de Nerval, *M. Nimier*, un de nos

---

1. Cela n'est pas admissible. Il y avait beau jour que sa liaison avec Jenny Colon était rompue. *Note de M. Sardou.*

MANUSCRIT DE GÉRARD DE NERVAL

BROUILLON

Vous vous trompez Madame si vous pensez
que je vous oublie et que je me résigne à être
oublié de vous. Je le voudrais [illegible] et ce serait
un bonheur pour vous et pour moi [illegible] mais
ma volonté n'y peut rien. La mort d'un de mes [illegible]
[illegible] des intérêts de famille [illegible] m'ayant [illegible] j'ai
essayé de me livrer à cette diversion inattendue
espérant retrouver quelque calme et pouvoir enfin
juger plus froidement ma position [illegible] à votre égard
vous. Elle est inexplicable [illegible]
[illegible] elle est triste et fatale de
tout point. Elle est peut être ridicule [illegible]
[illegible]
de penser que vous êtes la seule personne au monde
qui n'ayez pas le droit de la trouver telle. [illegible]
[illegible]
[illegible] bien peu d'orgueil si vous vous étonniez
[illegible] à ce point et si follement.
aimée !

LETTRE MISE AU NET

Vous vous trompez ; Madame, si vous pensez que je vous oublie ou que je me résigne à être oublié de vous. Je le voudrais, et ce serait un bonheur pour vous et pour moi sans doute ; mais ma volonté n'y peut rien. La mort d'un parent, des intérêts de famille ont exigé mon tems et mes soins, et j'ai essayé de me livrer à cette diversion inattendue, espérant retrouver quelque calme, et pouvoir juger enfin plus froidement ma position à votre égard. Elle est inexplicable, elle est triste et fatale de tout point ; elle est ridicule peut être, mais je me rassure en pensant que vous êtes la seule personne au monde qui n'ayiez pas le droit de la trouver telle. Vous auriez bien peu d'orgueil si vous vous étonniez d'être aimée à ce point et si follement.

vin

sociétaires, alors garçon marchand de vins chez sa tante, Mme Fontaine, dont le débit faisait l'angle de la place du Châtelet et de la rue de la Tuerie : « Ce coin sinistre avait vu beaucoup de morts violentes. La femme du prédécesseur de ma tante s'était pendue dans sa cave, et le peintre qui avait décoré la boutique était tombé d'un échafaudage et s'était tué ; une maison voisine, où on logeait à la nuit s'effondra un soir, ensevelissant plusieurs Limousins. La rue de la Tuerie avait une longueur de trente-cinq mètres, une grille de bois la fermait du côté de la rivière ; faisant suite à la rue de la Tuerie, venait la rue de la *Vieille-Lanterne*, mais en contre-bas de six à huit marches. Elle n'avait de rue que le nom, c'était le derrière des maisons donnant sur le quai, et, de l'autre côté, sur une rue dont j'ai oublié le nom, plus près de la tour Saint-Jacques. S'il s'ouvrait là une porte, c'était pour donner accès dans une maison de prostitution infecte.

A l'angle de cette ignoble rue et de celle qui la traversait après la rue de la Tuerie, c'était la serrurerie de M. Boudet, s'ouvrant sur la rue transversale, et n'ayant sur la rue de la *Vieille-Lanterne* qu'une fenêtre à barreaux de fer : c'est après ces barreaux, qu'un matin, l'on trouva pendu Gérard de Nerval. On parlait moins qu'aujourd'hui, à cette époque, mais je me souviens que l'on ne croyait pas à une pendaison ; on pensait que l'homme avait été assommé en mauvais lieu.

Il avait un habit bleu assez rapé, et son chapeau sur la tête. Il ne fut dépendu qu'à l'arrivée du commissaire de police du quartier Saint-Merry, M. Blanchet. »

Voici, pour compléter ces souvenirs, le texte de l'acte de décès :

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le vingt-neuf janvier, à la mairie du neuvième arrondissement de Paris, Acte de décès de Gérard Labrunie, dit de Nerval, homme de lettres, âgé de quarante-sept ans, présumé décédé le vingt-six du même mois, né à Paris, demeurant rue des Bons-Enfants, n° 13. — Vérification faite du décès, rue du Marché, neuf, n° 21.

Et, chose curieuse, cet écrivain délicat et exquis était né dans notre arrondissement, où il devait mourir de si tragique manière. D'un acte de naissance que nous avons trouvé aux archives, il appert que *Gérard Labrunie*, fils de *Etienne Labrunie*, docteur en médecine, et de *Marie-Marguerite-Antoinette Laurent*, mariés le 1er juillet 1807, était né le 22 mai 1808, à huit heures du soir, rue Saint-Martin, 96. Et dans l'intervalle de ces deux événements, sa vie et sa mort, qui se passèrent dans notre arrondissement, que d'errances lointaines, que de pérégrinations fantastiques en Belgique avec Th. Gautier, en Allemagne et en Angleterre avec A. Dumas, en Autriche, à Constantinople, en Grèce, en Egypte, dans la Syrie et le Liban avec Rogier !

Pour mourir, Gérard de Nerval, comme les lièvres chassés par la meute, revint au lancer.

Nous recevons de M. V. Sardou, en réponse à la nôtre, la lettre que nous nous empressons de reproduire et qui est une bonne fortune pour nos lecteurs :

Monsieur et cher Confrère,

Je vous prie d'agréer et de faire agréer à Messieurs les Membres de l'assemblée générale de *La Cité*, tous mes remerciements pour le témoignage d'estime qu'ils ont bien voulu m'accorder en m'associant à leurs travaux, comme membre d'honneur. Je leur en suis très reconnaissant.

Je ne pensais pas que vous jugeriez digne d'être publiée dans *La Cité*, la lettre un peu familière qui visait le régime de la Bastille et la cérémonie organisée par Palloy, sans intention d'engager une polémique à ce propos. Je n'y vois d'ailleurs aucun inconvénient. Voulez-vous avoir la complaisance, après avoir corrigé les fautes d'impressions que je vous signale, d'insérer dans le même numéro la réplique que je me permets de vous adresser très amicalement.

Il ne sera question ici que des fameux squelettes découverts dans les cachots, les oubliettes et le bastion de la Bastille ! !

S'il existe un document sérieux établissant que des Protestants

morts dans la Forteresse étaient enfouis dans le Bastion, — jardin d'agrément du Gouverneur, qui aurait ainsi transformé ses plates-bandes en cimetière, — je ne saurais trop exprimer le désir de le connaître; car tant que je ne l'aurai pas vu, je classerai ces détails parmi ceux relatifs à la Bastille qui ne méritent aucune créance, et cela avec bonne preuve à l'appui, comme vous allez voir.

Souffrez que je rappelle ce que j'ai déjà dit à cet égard dans la préface du livre de Brentano, à laquelle j'avais pris la liberté de vous renvoyer.

Il s'agit des recherches faites à la Bastille après le 14 juillet : « L'absence de ces trous à squelettes et d'oubliettes autres que les latrines contrariait trop les idées acquises, — cette Bastille devait cacher sous terre quelques caves inconnues où gémissaient les victimes. — Et naturellement, en prêtant l'oreille, on entendit leurs appels désespérés. Mais, après avoir percé les voûtes, creusé des puits, sondé, il fallut bien renoncer à ces chimères et, — chose plaisante à dire, — avec regrets. »

« On se rabattit alors sur les instruments de torture, car, bien que la question fût abolie depuis cent ans, comment concevoir la Bastille sans quelques petits instruments de torture ?

» On les découvrit sans peine.

» Des chaînes, dit Louis Blanc, que les mains de beaucoup d'innocents peut-être avaient usées. — Des machines dont personne ne put deviner l'usage, — un vieux corselet de fer qui paraissait inventé pour réduire l'homme à une immobilité éternelle.

» Or, ces chaînes étaient celles des statues de captifs qui flanquaient la grosse horloge de la cour. — La machine dont personne ne devinait l'usage, les débris d'une imprimerie clandestine démontée ; et le corselet de fer un fragment d'armure du XVe siècle.

« On manquait aussi de squelettes, bien qu'on eût trouvé quelques ossements chez le chirurgien du château. Mais la plus mauvaise foi était bien forcée d'avouer que c'étaient des pièces anatomiques.

» Heureusement pour la légende, on fit une trouvaille plus sérieuse.

» Deux squelettes enchaînés par un boulet, affirme le registre du district de Saint-Louis la Culture. »

» Ils sortaient tous deux du remblai dont était formé le bastion converti en jardin par le gouverneur. — « L'un, dit le rapport de Fourcroy, Vicq d'Azyr et Sabatier, invités à les examiner, fut trouvé renversé, la tête en bas, sous les marches d'un escalier profond, entièrement couvert de terre et paraît avoir été celui d'un ouvrier tombé par accident dans cet escalier obscur, où il n'a pas été aperçu par ceux qui travaillaient à ce comblement ; — l'autre, enterré avec soin dans une espèce de fosse, y avait été déposé sans doute depuis longtemps, avant qu'on eut l'idée de remplir ce bastion. »

» Quant au boulet, il devait dater de la Fronde.

» Mais on avait besoin de squelettes ! — On tenait ceux-là — c'était le cas d'en profiter !

» Le démolisseur de la Bastille, ce charlatan de Palloy, les exposa à la vénération des fidèles, dans un caveau, à la lueur d'une lampe funéraire ; après quoi, on leur fit de magnifiques funérailles, avec tambours, clergé, cortège d'ouvriers, entre deux haies de gardes nationaux, de la Bastille à l'église Saint-Paul.

» Et on les inhuma au cimetière attenant à l'église dans un petit monument dont une gravure contemporaine nous a conservé l'image. »

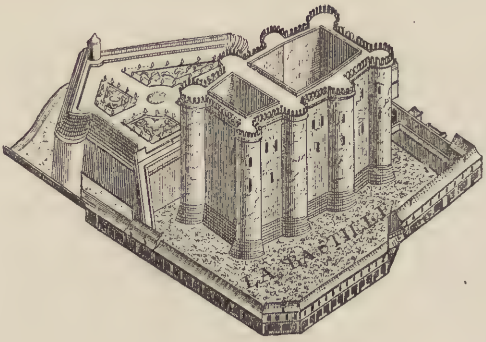
Ainsi, mon cher confrère, *deux* squelettes ! — Pas un de plus ! — Et une parade à laquelle de braves gens ont eu la faiblesse de s'associer ! Voilà l'histoire ! la vraie !

Cela fait songer à l'aventure de ces momies que Bonaparte avait rapporté d'Egypte. — Décomposées par l'humidité des salles basses du Louvre où on les avait d'abord déposées, elles furent enfouies dans un terrain vague à l'angle de la colonnade du côté du quai. En 1830 on enterra à la même place les assaillants tués à l'attaque du Louvre ; et quand leurs restes furent transportés en grande pompe à la colonne de la Bastille, les contemporains des Pharaons, exhumés en même temps, eurent part au même honneur, comme combattants de Juillet !

La vérité ne suffit-elle pas pour faire détester l'ancien régime, sans recourir et donner crédit à des fables dont il est trop facile de démontrer la fausseté ?

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Victorien SARDOU.



A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

Le Masque de Fer.

Dans la *Revue Bleue* des 18 et 25 octobre, fort curieux article de M. Funck-Brentano sur *l'Eternelle Enigme du Masque de Fer*. Dans cet article, l'éminent écrivain apprécie, de la manière la plus bienveillante, les notices parues dans *la Cité* sur les fouilles de la rue Beautreillis, dont il adopte les conclusions :

Les fouilles n'ont pu mettre au jour le tombeau du *Masque de fer*. Le roi, qui avait fait arrêter par un guet-apens, en un lieu écarté, en pleine paix, au mépris du droit des gens, *Mattioli*, ce ministre du duc de Mantoue qui, dans les négociations relatives à l'acquisition de Casal, capitale du Montferrat, avait trahi la France, qui l'avait pendant de longues années maintenu au secret le plus absolu à la Bastille, avait incontestablement ordonné que des précautions très rigoureuses fussent prises pour que le lieu de sa sépulture fut aussi ignoré que sa personnalité pendant sa réclusion.

Il est incontestable que l'énigme de l'homme au masque de fer est résolue d'une manière certaine. Les derniers travaux de M. Funck-Brentano ont levé tous les doutes. Mais le mystère et la légende ont la vie dure, M. Funck-Brentano craint que, malgré tout, dans un siècle, on en cherche encore la solution.

Nous ne le croyons pas, *il est des morts qu'il faut qu'on*

tue ; celui-ci a bien reçu, nous l'espérons, de M. Funck-Brentano, le coup de grâce.

La légende avait placé le tombeau du *Masque de fer* dans l'emplacement où se trouvait fort probablement l'entrée du charnier.

Dans ce cimetière, très étroit comme tous les cimetières parisiens d'avant la Révolution, où les inhumations étaient nombreuses, on devait souvent enlever les corps. D'où la nécessité d'un ossuaire, d'un charnier qui a été retrouvé avec ses os encore rangés symétriquement comme aujourd'hui aux catacombes.

Une autre légende (elles sont vivaces) veut que le *Masque de fer* ait été enterré sous la voûte du passage Saint-Pierre, près d'un puits dont on voit encore des traces près de l'entrée du lavoir. Elle n'est pas plus vraie que la première et pour les mêmes motifs.

La caserne du Petit-Musc.

Le vieux quartier de cavalerie *du Petit-Musc*, qui va prochainement disparaître, est tout ce qu'il reste de l'antique monastère des Célestins, si pompeusement décrit par tous les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont écrit sur Paris. Le prolongement de la rue des Lions-Saint-Paul va enlever ce haut bâtiment, construit en 1730 pour les infirmeries du couvent, et dans le milieu duquel se voit, du boulevard Henri IV, un superbe fronton triangulaire, sculpté dans le goût de la Régence et daté de l'année de sa construction. La Commission du Vieux-Paris avait pensé conserver ce spécimen artistique, en même temps que ce souvenir parisien, qui aurait pu être démonté au moment de la démolition ; mais le devis élevé, présenté par l'Administration, l'a fait reculer au dernier moment. Il est certain, cependant, que ce curieux motif d'architecture, entouré de quelques-uns des mascarons sculptés qui l'environnent et des deux consoles Renaissance qui sont encastrées dans le

mur du boulevard Henri IV, ferait, agrémenté de plantes et de verdures, un fort joli sujet de décoration, soit pour la cour de la nouvelle caserne, soit pour le plateau nouvellement créé en face de l'Hôtel Fieubet. Nous croyons savoir, d'ailleurs, que la Commission du Vieux-Paris reprendra la question au moment opportun.

Le bâtiment dont il s'agit contient également une forte belle rampe d'escalier en fer forgé du XVIIe siècle, dont la réédification, dans un monument communal à construire, a été admise en principe par l'Administration municipale. Le plafond de cet escalier était jadis décoré d'une peinture de *Bon Boulongne* représentant Saint-Pierre de Morron, fondateur des Célestins, enlevé par des anges. Il a disparu il y a une vingtaine d'années, soit derrière un badigeon, soit détruit par le manque de soins. Un casernier de la garde républicaine se souvient fort bien l'avoir vu en place quand l'escadron prit possession du bâtiment.

Tels sont les vestiges artistiques qui se voient encore, sauf le plafond, dans la vieille cas erne du boulevard Henri IV, vouée, dès maintenant, à une prochaine démolition.

A sa place vont bientôt s'élever de hautes et lourdes maisons de rapport qui enlèveront jusqu'au dernier souvenir de l'illustre monastère des Célestins, à moins que la ville de Paris ne songe, par hasard, au petit monument que nous indiquons plus haut.



Le Cabaret du Petit-Moulin.

Un des vieux cabarets historiques de notre arrondissement, le *Petit Moulin*, quai de l'Hôtel-de-Ville, au débouché

du pont Louis-Philippe, vient de disparaître, ou plutôt de dégénérer en un simple et banal mastroquet.

Sans remonter, comme les cabarets du *Mouton blanc* et la *Pomme de pin*, aux temps lointains des *franches lippées* de Villon et aux *beuveries* de Rabelais, le *Petit Moulin* avait une antiquité fort respectable.

Au moyen âge, il y avait là plusieurs moulins, qui avaient été construits près de la grève où, de temps immémorial, les chalands débarquaient les blés de la Brie et de la Beauce, qui s'embarquaient à Corbeil et Villeneuve-St-Georges, ou qui descendaient la Marne. Les *forts*, dans ce joli costume que décrit Vadé « chapeaux brodés et *toupés cardés* »,

> Beaux muguets à bran de vin
> Tous les jours avant l'aurore,
> Allaient chez la Veuve Rabavin,
> Tremper leurs cœurs dans l'eau-de-vie
> Et fumer s'ils en ont envie.

Ces moulins avaient été bâtis par les Templiers ; quand l'ordre fut détruit, les moines de Saint-Maur en devinrent acquéreurs plus tard.

Un sire de Balivaux en obtint du roi la jouissance.

En même temps que les moulins, les Templiers avaient fait bâtir une maison forte que l'on appelait l'hôtel des Barres ; acquis par les moines de Saint-Maur, il fut acheté par Louis de Borredon, qui fut l'un des premiers amants d'Isabeau de Bavière.

A cette époque, Charles VI n'était pas le mari débonnaire et fol qu'il fut ensuite. Dans un accès de fureur, il fit mettre à la question Borredon et le fit jeter en Seine dans un sac portant cette pancarte :

Laissez passer la justice du Roi.

Comme ces moulins s'avançaient assez loin dans la rivière et entravaient la navigation, ils furent démolis, après avoir servi pendant quelque temps de guinguettes que fréquentaient fort les Parisiens, qui aimaient déjà voir couler l'eau

de leur chère rivière et passer les bateaux, en buvant des verres de cervoise et d'argenteuil.

En 1630, un hôtelier ingénieux fit construire une maison agrémentée de cabinets particuliers. Aussi la vogue fut très grande, car l'endroit était retiré et la chère excellente.

Les gens de robe et les financiers, qui passaient pour cultiver « la fillette et la feuillette », étaient assidus. Les grands seigneurs qui aimaient à s'encanailler, les *gendelettres*, qui étaient l'appoint de tout fin souper, les dames qui n'avaient plus de bonnet à jeter, suivirent les bourgeois gourmets.

C'est là que fut gagné, par le duc de Bourbon au prince de Conti, un pari de mille louis. Le premier avait parié que son valet avalerait un gigot de mouton pendant les douze coups de minuit.

Crébillon, qui habitait tout proche, Collé, Piron, assaisonnaient ces soupers de grivoiseries en vers et en prose. A la Révolution, le cabaret ne fut fréquenté que par des maîtres bateliers. Sous le second Empire, les hauts fonctionnaires de l'Hôtel-de-Ville allaient sabler le romanèche et le moulin-à-vent.

Depuis la guerre, le *Petit Moulin* avait décliné, une affaire de mœurs avait achevé de le ruiner.



Pourquoi les tours Notre-Dame sont inégales

Nous recevons d'un de nos sociétaires la très intéressante communication suivante au sujet de cette *colle* historique que nous avons posée dans nos derniers bulletins.

... Vous donnez de l'inégalité des tours Notre-Dame plusieurs raisons fort vraisemblables.

Voulez-vous me permettre de vous en présenter une autre que je tiens de mon professeur d'histoire?

Il y a quelque trente ans, cet excellent et digne maître nous disait le profond respect que l'autorité avait, au moyen-âge, pour la propriété d'autrui; et, comme exemple, il nous citait justement l'inégalité des tours de Notre-Dame dont vous nous entretenez.

Selon lui, la tour du nord n'a pu être de la même largeur que celle du sud, parce que le propriétaire d'une modeste échoppe avait refusé de vendre son terrain.

Il résista aux offres les plus tentantes, aux supplications, aux menaces même, et, en désespoir de cause, on construisit la tour en question un peu moins large.

Les lois d'expropriation n'existaient pas encore à cette époque de foi sincère, même pour cause d'utilité religieuse.

Nous recevons d'autre part, de M. le chanoine Pisani, une note à ce sujet, avec photographie à l'appui, qui nous paraît donner la solution vraie à cette énigme.

On sait que les tours de Notre-Dame sont inégales ; on a beaucoup discuté sur les causes de cette anomalie que quelques-uns disent intentionnelle. Ce n'est pas mon avis ; quel que soit l'intérêt que présentent les explications symboliques et même mystiques, je crois plutôt aux causes d'ordre technique.



Tout en reconnaissant aux architectes du XIIe et du XIIIe siècle une puissance d'invention, une pureté de goût et un savoir-faire pratique incontestables, il faut bien reconnaître que certains moyens leur manquaient pour établir leurs plans avec précision; niveaux et jalons devaient être des instruments primitifs et je ne pense pas qu'il y eût du parchemin « grand aigle » pour établir des épures et des plans cotés.

C'est au cours de l'ouvrage qu'on pouvait constater que deux lignes ou deux plans se rencontraient ou ne se rencontraient pas ; il fallait corriger les défauts à mesure qu'ils se révélaient ; d'où ces remaniements fort adroits d'ailleurs, si adroits même, qu'on en vient à trouver dans ces élégantes gaucheries, le comble de la science et de la philosophie. Tout au plus y devons-nous voir ce dédain de la symétrie systématique, dont le siècle de Louis XIV nous a manifesté l'expansion, mais qui n'avait pas à cette époque l'empire contre lequel nos contemporains eux-mêmes ne s'insurgent qu'à leurs risques et périls.

Il m'a été donné de vérifier ma modeste hypothèse, et je me permettrai de communiquer à de plus experts que moi le résultat de mes recherches.

Celui qui parcourt les bas-côtés sud de la nef de Notre-Dame se croit dans une construction rectangulaire ; il n'a cependant qu'à lever les yeux vers les voûtes pour constater que chacune des nefs est courbe et que sa concavité est tournée vers le midi. Cette désaxation est surtout visible en se plaçant à l'entrée de la première travée du tour du chœur (voir fig. n° 1), la ligne qui réunit les clefs de voûte paraît alors nettement courbe et s'infléchit sur la gauche, c'est-à-dire vers le midi.

Montons maintenant l'escalier des tours et passons sur le premier étage des toitures, celui qui recouvre les chapelles de la nef. En marchant de l'ouest à l'est, on a à droite un parapet, à gauche le mur dans lequel sont engagés six pilastres sur lesquels vient s'appuyer la partie inférieure des contre-forts. Le sol est formé de dalles en pierre inclinées d'environ 30°.

Le mur extérieur est absolument rectiligne, ainsi qu'on peut le reconnaître d'en bas. Si, à cette ligne droite (fig. 2), nous menons une parallèle passant sous les arceaux qui forment les contreforts, nous reconnaissons que le mur de gauche n'est pas parallèle au mur de droite.

La distance entre la ligne et le pied des pilastres est, en allant de l'est à l'ouest :

1er. —	137	cent.
2e . —	141	»
3e . —	150	»
4e . —	156	»
5e . —	125	»
6e . —	108	»

Donc la ligne du mur de la seconde nef, sensiblement parallèle aux parements des pilastres, commence, en venant du transept, par s'éloigner du mur extérieur ; entre le 1er et le 4me pilastre, elle gagne 19 centimètres dans la direction du nord. Puis, à partir du 4me pilastre, la ligne se rapproche de la Seine de 48 centimètres. En joignant les points mesurés on dessine une courbe affectant les allures d'une parabole.

Montons encore jusqu'au chéneau qui court autour de la base des toitures ; ce chéneau est un promenoir bordé par une balustrade à jour : de là, sans nous laisser distraire par le panorama qui s'étend de Saint-Sulpice à la gare d'Austerlitz, jetons un coup d'œil de haut en bas ; le changement de direction de l'axe des nefs latérales du sud apparaît comme sur un plan. A la hauteur du 4me contrefort, en venant du transept, la ligne du chéneau et celle des étages inférieurs se brisent nettement pour se rapprocher de la Seine.

Il semble qu'arrivés à la 5me travée, les constructeurs ont eu conscience que leur nef dérivait et qu'elle s'en allait heurter dans la porte Saint-Marcel, la plus méridionale de la façade, et que, donnant un coup de gouvernail sur tribord, ils l'ont remise dans son chemin pour l'appuyer sur la tour du sud.

Peut-être cette explication fera-t-elle sourire les hommes de l'art ? Ils en donneront alors une meilleure et le public y trouvera son compte.

P. PISANI.

Dans sa séance du 12 juin, la Commission du Vieux-Paris avait demandé que l'administration municipale fasse apposer dans la rue de l'Hôtel-de-Ville deux plaques émaillées sur

fond blanc, portant le texte de « Ancienne rue de la Mortellerie. » Ces plaques vont être posées.

Ave, Via !

Il reste encore, 48bis, rue de Rivoli, une maison qui va bientôt disparaître. Saluons-la avant sa mort, car cette maison est la dernière encore debout de l'ancienne rue de la Tixeranderie, cette antique rue des *tisserands*, qui y exerçaient leurs métiers, et qui avait été entièrement bâtie sous le règne de Louis le Jeune. Cette voie, qui commençait à la rue *Renault-Le Fèvre*, où est aujourd'hui la mairie du IVe arrondissement, et finissait à la rue *Jean de Lépine*, a été absorbée par la rue de Rivoli.

Deux maisons plus loin était la maison qu'habita *Scarron* et qu'il appelait l'*Hôtel de l'Impécuniosité*,

> Tout vis-à-vis l'hôpital Saint-Gervais,

comme il le dit dans l'épître adressée à Deslandes-Payen. Mlle d'Aubigné habitait dans une maison voisine de l'hôpital, chez une parente, Mme de Neuillant, qui lui avait donné asile. C'est là que Scarron la connut et lui fit ce sonnet, où il lui demandait

> De commander à vos œillades
> De faire un peu moins de malades.

Le respect des façades artistiques.

Sur la demande de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, la commission du Vieux-Paris vient d'émettre le vœu qu'on imprime un « recueil des anciennes ordonnances concernant la voie publique. »

M. Bouvard, en effet, a expliqué aux membres de la commission que l'administration rencontrait de grandes difficultés dans l'application des anciennes réserves et prescriptions relatives à la voie publique et aux maisons de Paris.

Ces difficultés proviennent de l'impossibilité où on se trouve souvent de se procurer des textes précis sur les charges et servitudes dont furent frappées autrefois certaines rues et certains immeubles. Les textes existent bien, mais ils sont disséminés un peu partout, aux archives, dans les bibliothèques, etc. Il importerait de les réunir.

La commission s'est rangée à l'avis de M. Bouvard. Du même coup, elle a voté un autre ordre du jour protestant contre la violation de ces vieilles ordonnances sur des points de Paris dont il importe de sauvegarder l'aspect architectural. Les façades de la rue de Rivoli, de la place Vendôme, de la place des Vosges, de la place des Victoires, sont bariolées d'affiches et d'enseignes fort laides dont on n'aurait pas dû tolérer la mise en place. L'application du règlement de 1850 sur le nettoyage périodique des façades complique encore la situation ; on gratte, on repeint de vieilles maisons artistiques qui perdent ainsi tout leur caractère.

Aussi la commission émet-elle le vœu que le règlement de 1850 soit révisé. Les propriétaires d'immeubles intéressants devront être informés qu'ils ne sont pas obligés de les repeindre à l'huile, mais seulement de les brosser pour en enlever la poussière. Ils pourront, au surplus, s'entendre à ce sujet avec les architectes voyers de l'arrondissement.

Nous applaudissons à ce vœu et demandons qu'on recherche et fasse exécuter les anciens règlements et prescriptions relatives à certaines places de Paris. Quand un arrêté du Conseil ou du Parlement ordonnait le percement d'une rue, d'une place, pour assurer à la capitale un aspect décoratif, certaines prescriptions de voirie (hauteur des étages, motifs d'architecture uniformes), étaient ordonnées aux constructeurs. La place des Vosges, la place des Victoires, la place Dauphine, ont été construites d'après ces règles ; mais, dans la suite des temps, on a laissé la fantaisie s'introduire dans ces constructions, et les ordonnances sont tombées en désuétude. Il faudrait les faire revivre.

Le Cloître des Minimes.

Notre co-sociétaire, M. John Labusquière, a demandé à l'administration municipale si la construction d'un bâtiment projeté dans la cour d'honneur de la Caserne des Minimes porterait atteinte au cloître de cet ancien couvent qui, « construit au commencement du XVIIe siècle, est, par sa belle construction et sa conservation parfaite, un monument du plus haut intérêt ».

L'administration a répondu que le cloître n'avait rien à craindre, dont acte.

Le couvent et l'église furent construits sur l'emplacement du jardin dépendant de l'ancien hôtel des Tournelles. Projetés sur un plan vaste et magnifique, grâce aux *bienfaits* de Marie de Médicis, ils furent commencés en 1611.

L'exil de la reine, qui interrompit les *bienfaits,* arrêta les travaux, qui ne furent terminés qu'en 1679.

L'église fut démolie en 1798 et les bâtiments, couvent et cloître furent transformés en caserne.

La grève de la place Baudoyer.

On pouvait croire, au moment où la Bourse du Travail était fondée, qu'il n'y aurait plus, dans nos carrefours, au coin de nos rues, ces tenues de grèves comme autrefois et que toutes les demandes et offres de travail seraient centralisées à la Bourse. Il n'en est rien.

Autrefois, les grèves donnaient à Paris une physionomie fort curieuse qu'il a perdue.

Les domestiques à louer s'asseyaient, sous François Ier, sur les degrés du Palais de Justice, faute de bureau de placement. Cet usage de Paris valait peut-être moins que celui d'Avignon, où ils se tenaient sur le pont avec la ressource *d'y danser en rond*, sur l'air que vous savez.

Les nourrices attendaient la pratique devant l'église Sainte-Opportune ; les terrassiers, les maçons, place de Grève ; les coiffeurs, terre-plein du Pont-Neuf.

Aujourd'hui, les terrassiers, maçons, se réunissent plusieurs fois par semaine, de six heures à neuf heures, et attendent l'embauchage boulevard de Courcelles, place Clichy, boulevard de la Chapelle, place d'Italie et rue Lobau; les colleurs de papiers peints, place des Petits-Pères ; les tourneurs de roues ou *écureuils*, au coin de la rue Vaucanson ; les fumistes, à la place Maubert ; les ouvriers des ports, à l'angle du boulevard de la Villette et de la rue de Flandre ; les tailleurs d'habits au square Louvois ; les mégissiers, devant le magasin du *Grand-Monge*, rue Mouffetard; les musiciens, rue des Petits-Carreaux.

Place du Caire se tient tous les matins une petite grève fort curieuse, celle des matelassiers et matelassières ; ces braves gens, au nombre d'une centaine, munis de leurs instruments de travail, attendent la pratique.

Au carré Saint-Martin sont les hommes de peine ; à la rue Etienne-Marcel et à la rue de Lisbonne, chaque matin, babille le clan bavard des repasseuses et des blanchisseuses, battoir en main, tapette aux lèvres.

Les hommes de peine, dits *Sénateurs,* parce qu'on prétend qu'ils ne font rien, à la mairie du Temple ; place Saint-Gervais stationnent les zingueurs, plombiers, gardiens de bâtiments.

Place Baudoyer, se réunissent, chaque matin, les peintres en bâtiments avec leur petit baluchon sur le dos. C'est ce qu'en terminologie ouvrière on appelle *le coin.* C'est là où les entrepreneurs viennent les embaucher. L'usage en est établi depuis plus d'un siècle et demi, et la création de la Bourse n'a rien changé aux habitudes anciennes.

Deux conseillers municipaux ont demandé que l'on supprimât ces places de grèves, nuisibles à la santé des ouvriers. D'autres ont demandé sur la place l'édification d'abris, ce qui ne contribuerait pas à embellir la place et ses abords.



Gargouille de Notre-Dame

JULES CÉSAR ET LA BATAILLE DE LUTÈCE

César a parlé plusieurs fois, dans ses *Commentaires*, de Paris, qui n'occupait alors qu'une faible partie du IVe arrondissement. Nous reproduisons le principal de ces passages où il semble avoir pressenti le rôle que cette ville était appelée à jouer dans l'histoire.

Labiénus, ayant laissé à *Agendicum*[1], pour la garde des bagages, les recrues récemment arrivées d'Italie, s'était porté avec quatre légions vers *Lutèce*[2], ville des Parisiens, située dans une île de la Seine. Au bruit de son arrivée, un grand nombre de troupes ennemies se réunirent des pays voisins. Le commandement fut donné à l'Aulercien *Camulogène*, déjà chargé d'années, mais jugé digne de cet honneur pour sa rare habileté dans l'art de la guerre. Ce général, remarquant que la ville était entourée partout d'un marais aboutissant à la Seine, et très favorable à la défense, y établit ses troupes pour nous disputer le passage.

Labiénus travailla d'abord à dresser des mantelets, à combler le marais de claies et de fascines, à se frayer un chemin sûr ; mais bientôt il reconnut les difficultés, sortit de son camp en silence à la troisième veille et arriva à *Melodunum*[3] par le même chemin qu'il avait pris pour venir. C'est une ville des Sénonais, située, ainsi que Lutèce, dans une île de la Seine. Il se saisit d'une cinquantaine de bateaux, les joignit ensemble, les chargea de soldats et étonna tellement les habitants, qu'il entra dans la place sans combat : la plupart avaient suivi *Camulogène*. Il rétablit le pont que les ennemis avaient coupé peu de jours auparavant, y fit passer ses troupes, et retourna vers *Lutèce* en suivant le cours du fleuve. L'ennemi, averti par ceux qui s'étaient enfuis de *Melodunum*, met le feu à *Lutèce*,

---

1. Sens.
2. Paris ou plutôt la Cité.
3. Melun.

coupe les ponts, et protégé par le marais, vient camper sur les bords de la Seine, vis-à-vis de Lutèce, et en face du camp de *Labiénus*.

Déjà le bruit courait que *César* avait quitté le siège de *Gergovie* ; déjà se répandait la nouvelle de la défection des *Eduens* et de son heureux succès. Les Gaulois répétaient, dans leurs entretiens, que *César*, trouvant les chemins fermés et ne pouvant passer la *Loire*, avait été forcé, faute de vivres, de se retirer vers la *Province* romaine.

Les *Bellovaques* [1], dont la fidélité était douteuse, eurent à peine appris la défection des *Eduens*, qu'ils se mirent à lever des troupes et à préparer ouvertement la guerre. Au milieu de si grands changements, *Labiénus* sentit qu'il fallait renoncer à son premier projet : il ne songeait plus à faire des conquêtes ni à harceler l'ennemi, mais à ramener l'armée sans perte à *Agendicum*, car, d'un côté, il était menacé par les *Bellovaques*, peuple renommé en Gaule pour sa valeur ; de l'autre, par *Camulogène*, qui avait une armée toute prête ; enfin, ses légions étaient séparées de leur réserve et de leurs bagages par un grand fleuve. Il ne voyait contre tant d'embarras d'autre ressource que son courage.

Il convoqua sur le soir un conseil, et engagea chacun à exécuter ses ordres avec promptitude et adresse. Il distribua les bateaux, qu'il avait amenés de *Melodunum*, à autant de chevaliers romains, et leur ordonna de descendre la rivière à la fin de la première veille, de s'avancer en silence l'espace de quatre mille pas et de l'attendre là. Il laisse pour la garde du camp les cinq cohortes qu'il juge les moins propres à combattre, et commande aux cinq autres de la même légion de remonter le fleuve au milieu de la nuit, avec tous les bagages, en faisant beaucoup de fracas. Il rassemble aussi des nacelles, et les envoie dans la même direction à grands bruit de rames. Lui-même, peu d'instants après, part en silence avec trois légions, et se rend au lieu où il avait ordonné de conduire les bateaux. Lorsqu'on y fut arrivé, les éclaireurs de l'ennemi, qui étaient placés sur toute la rive, furent attaqués à l'improviste pendant un grand orage survenu tout à coup : les légions et la cavalerie eurent bientôt

---

1. Le Beauvoisis.

passé le fleuve avec le secours des chevaliers romains chargés de cette opération. Au point du jour, presque au même instant, on annonce à l'ennemi qu'il règne une agitation extraordinaire dans le camp romain, qu'une troupe considérable remonte le fleuve, que du même côté on entend un grand bruit de rames, et qu'un peu au-dessous on a vu des bateaux transporter des soldats. Alors, ils ne doutent plus que l'armée tout entière, effrayée de la défection des *Eduens* ne se prépare a la fuite. Persuadés que les légions passent le fleuve en trois endroits, ils se partagent aussi en trois corps. Ils en laissent un pour la garde de leur camp en face du nôtre ; le second est envoyé vers *Metiosedum* [1], avec ordre de s'avancer autant que le feraient les bateaux, le reste marche contre *Labiénus*.

Au point du jour, toutes nos troupes avaient passé et l'on voyait l'armée ennemie. *Labiénus* exhorte les soldats « à se rappeler leur ancienne valeur et tant de glorieux succès, et à se croire sous les yeux de César, qui si souvent les a menés à la victoire », puis il donne le signal du combat. Dès le premier choc, la septième légion, placée à l'aile droite, enfonça les ennemis et les mit en fuite ; mais à l'aile gauche, où était la douzième légion, quoique les premiers rangs de l'ennemi eussent été percés de nos traits, les autres se défendaient vivement et aucun ne paraissait songer à la fuite. *Camulogène,* leur général, était avec eux et excitait leur ardeur. La victoire était encore incertaine, lorsque les tribuns de la septième légion, apprenant ce qui se passait à l'aile gauche, vinrent avec leur légion prendre l'ennemi en queue et le chargèrent. Alors même, aucun Gaulois ne quitta son poste ; tous furent enveloppés et tués. *Camulogène* eut le même sort. Le corps de troupe qui avait été laissé en face du camp de *Labiénus*, averti qu'on en était aux mains, vint au secours des autres Gaulois et occupa une hauteur, mais ne put soutenir le choc de nos soldats victorieux. Ce fut une fuite générale ; tout ce qui ne put se mettre à couvert dans les bois et les montagnes fut taillé en pièces par notre cavalerie. Cette affaire étant terminée, *Labiénus* retourna vers *Agendicum* où l'on avait laissé tous les bagages de l'armée, puis il rejoignit *César* avec toutes les troupes.

(Commentaires de César).

1. Athis-Mons.



L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA CITÉ

La soirée du 25 novembre 1902.

La Cité a un an d'existence et bientôt elle aura autant d'adhérents que de jours dans l'année. Elle est arrivée au chiffre de 331 sociétaires, ce qui prouve qu'elle répondait

à un réel besoin, pour nombre de nos concitoyens : connaître et rechercher les vestiges du passé de notre arrondissement qui est le berceau et le cœur du grand Paris, qu'aucune capitale dans l'antiquité et de nos jours n'a surpassé et ne surpasse en rayonnement et en grandeur morale et intellectuelle.

Nous avons voulu célébrer cet anniversaire par une fête, une soirée artistique et théâtrale qui a été donnée le 25 novembre dans la salle des fêtes de la mairie.

Nos amis de *la Cité* s'étaient rendus en grand nombre à notre appel, et la belle et grande salle des fêtes était plus qu'aux trois quarts remplie par une assistance qu'avait attiré le programme de la soirée qui était des plus brillants.

Au premier rang la Municipalité et ses invités, les membres du Comité de *la Cité*. La soirée a commencé par une spirituelle causerie de notre ami Augé de Lassus. Chacun a fort goûté le réel savoir et le charme d'élocution du conférencier. Nous donnons cette conférence d'un grand intérêt, car elle réveille le souvenir, grâce à une description très exacte et très pittoresque, du vieil hôtel des Rois de France qui s'élevait au centre de notre arrondissement et dont il ne reste plus trace :

HOTEL SAINT-POL

Eglise et charniers Saint-Pol.

Les premiers pas que des pieds humains aient profondément marqués, et dont la trace ne devait plus s'effacer, en l'espace qu'aujourd'hui limitent le quai des Célestins et la rue Saint-Antoine, furent des pas de soldat et de conquérant. Si rapidement que puisse cheminer l'homme de conquête et de proie, plus brutalement il enfonce ses rudes enjambées ; et l'homme des travaux pacifiques et cléments ne pèse jamais aussi lourd à la terre qu'il sollicite et féconde. Le glaive, du moins dans l'histoire et le souvenir, laisse de plus durables sillons que le soc d'une charrue débonnaire.

César a pénétré dans les Gaules ; et la rencontre s'est faite,

tragique et glorieuse, de ce qui reste de la Gaule indépendante, et de Rome acharnée à sa tâche de domination, aussi de civilisation féconde et magnifique. Paris n'est pas; Lutèce végète à peine, blottie dans les oseraies de quelqu'un des îlots égrénés aux méandres capricieux de la Seine. C'est moins qu'une bourgade, tout au plus un rassemblement de cahutes misérables. Pêcheurs et bateliers, quelque peu semblables aux hérons patients que la rivière attire et nourrit, nichent dans les roseaux et sous les toits de chaume.

Rien ne protège un toit mieux que la pauvreté. Un poète l'a dit, et c'est vrai le plus souvent. Mais la conquête de Rome n'est pas que de rapine et de pillages opulents, elle est inconsciemment d'expansion civilisatrice. Il n'est jamais de pauvreté qui la prévienne et la décourage. Le grand Jules César ne vient pas en personne; il députe l'un de ses plus habiles lieutenants. Labiénus apparaît, et ses légionnaires ont dû camper là même, ou à peu près, où l'hôtel Saint-Pol devait surgir et prospérer. Serait-ce atavisme ou descendance mystérieuse, les casques empanachés, les hauts cimiers de bronze resplendissent aujourd'hui encore, là même où les Gaulois de Camulogène les virent resplendir autrefois, et les gardes républicains de la caserne des Célestins nous rendent la vision approximative et superbe de la cavalerie, redoutable messagère de Rome et du premier César.

Une chapelle de Saint-Eloi où le joaillier et le confident du bon roi Dagobert abritait son souvenir, la fondation d'une première église Saint-Pol, paroisse toute champêtre, ce ne sont là que les miettes de l'histoire; la tâche est assez vaine de les picorer. Après un long silence, voici qui fera plus de bruit.

Les temps sont durs, la misère est grande. Le roi Jean est prisonnier des Anglais. Son fils, presque un enfant, le dauphin Charles, est régent du royaume. Guerre étrangère, guerre civile. La précoce sagesse de Charles se trempera dans une terrible fournaise. Cependant, dès lors ce prince témoigne d'une prédilection singulière pour ce libre espace que borde la rivière de Seine et qui s'étale entre l'enceinte prochainement condamnée de Philippe-Auguste, et l'enceinte dès lors projetée, et bientôt construite, de Charles V lui-même et d'Etienne Marcel. Des acquisitions de terrains sont poursuivies et négociées, et les travaux commencent de ce qui sera l'hôtel des *Grands esbatements*,

auquel nous avons eu plusieurs plaisirs, ainsi que s'exprimera bientôt le dauphin devenu roi. En vérité c'est de la tendresse qu'il a pour son hôtel Saint-Pol. Ses lettres patentes le recommandent à la sollicitude fidèle des rois ses successeurs. Au reste cette recommandation devait rester vaine et bien vite oubliée.

Pour s'agrandir, le roi Charles dépossède d'un premier hôtel qu'il fait détruire, les archevêques de Sens ; c'est de la passion, une sorte de fureur. Charles V est roi ; il est aussi, Christine de Pisan l'assure, *droit artiste et appris es ciences*. Il tient la bourse, il tient aussi peut-être la règle et le crayon. Raymond du Temple, un des rares artistes entre tous ceux qui enfantèrent les merveilles monumentales, la parure de notre chère France, dont le nom ne doit pas être perdu ou ignoré, travailla sans doute à l'hôtel Saint-Pol comme le peintre Evrard et l'imagier Jean de Saint-Romain ; mais le roi lui-même, de sa pensée, presque de ses mains, enfante, caresse le logis bien-aimé. C'est une forteresse, car il n'est pas de logis que la seule majesté d'un roi suffise à défendre. L'enceinte en est flanquée de tours et crénelée ; les mâchicoulis menacent les portes. Mais l'hôtel est aussi lieu de plaisance et de joyeux esbatements. Il y a des jardins, des treilles ; les rues des Jardins-Saint-Pol et du Beau-Treillis semblent faire écho, après tant de siècles, à l'admiration qu'éveillaient ces merveilles inusitées. En une seule fois, Charles V se fait envoyer trois cents gerbes de rosiers blancs et rouges, trois cents oignons de lys. Il y a des étuves, des bains, et les baignoires sont de bois d'Irlande. Quel prodige ! Au moyen-âge on ne se baignait guère. Il y a enfin une ménagerie, la rue des Lions s'en souvient. Le gardien est une gardienne, Marie Padhon, qui reçoit en 1463 une gratification de 250 livres pour l'entretien de ses pensionnaires. Les tourterelles coûtent moins cher : le valet qui les sert, ne reçoit que dix francs ; mais Gabin d'Ays qui garde les rossignols, touche vingt francs. Le papegaut, nous dirions le perroquet, a sa cage particulière. En un aquarium naviguent des poissons multicolores.

Comment s'étonner que de telles raretés aient appelé la visite curieuse, même d'un monarque lointain. A son arrivée dans Paris, où l'attend l'hospitalité royale, l'empereur d'Allemagne Charles IV demande aussitôt à voir la ménagerie. L'hôtel Saint-Pol est tout un monde, petit sans doute, mais varié et

que nous devons imaginer pittoresque infiniment. Le cadre est de la Seine cheminant en l'archipel encore tout champêtre et verdoyant des îles Louvier, Notre-Dame et de l'île aux Vaches, ces deux dernières devenues plus tard l'île unique de Saint-Louis;



Momerie des Hommes Sauvages, appelée depuis le Ballet des Ardents.

le cadre est aussi des remparts tout récemment construits ; de la Bastille qui s'élève, des rives où les roseaux se penchent, des saules où les pêcheurs amarrent leurs petits bateaux, enfin de Paris hérissé de flèches et de tours. Aucune symétrie ne s'est imposée à la poussée capricieuse des édifices. Le moyen-âge

bâtit un peu au hasard, ainsi qu'au hasard quelque peu chantent et sautillent les oiseaux ; et les fantaisies de ces créations n'en sont que plus charmantes.

A cet hôtel si joyeusement conçu s'attachent les plus sombres souvenirs, telles les ténébreuses courtines du lierre à des ruines hantées et maudites. Que de fêtes cependant, mais quelles fêtes ! Le bal, dit des Ardents, demeure la plus fameuse. C'est au mois de janvier 1393. Charles V n'est plus. Son fils Charles VI règne. Il est jeune, amoureux ; et la reine, belle entre toutes, dit-on, éblouit le roi et le royaume, en attendant qu'elle les déshonore et les trahisse. En attendant la folie prochaine, Charles VI fait mille folies. Catherine de Hainserville, attachée au service de la reine Isabeau, veuve très consolable, se va remarier pour la troisième fois. La cour s'en amuse ; à la mariée un peu surannée on promet un beau charivari. Le moyen-âge n'est pas très délicat en ses badinages et plaisanteries. Ce qui fait encore aujourd'hui les délices de quelques villages lointains et de la foule la plus vulgaire, est plaisir de reine et de roi. Charles VI et cinq de ses familiers imaginent de se costumer en hommes sauvages. Ils revêtent un maillot étroit, s'enduisent de poix-résine, et par tout le corps se font une toison de poils et de plumes. Ce devait être hideux. Ainsi méconnaissables ils vont pénétrer dans la salle de danse. L'un d'eux, un peu plus avisé, observe qu'il conviendrait prendre quelques précautions, les sortes de diables qu'ils sont devenus, risquant fort de trouver les flammes de l'enfer. L'éclairage, en effet, n'est pas de lustres ou de torchères peu accessibles, mais des torches, des flambeaux tenus au long des murs, par des valets en faction. Le mot d'ordre est donné que ces valets n'aient garde d'approcher des hommes sauvages. Tous les six, enchaînés l'un à l'autre, les voici qui paraissent. Entrée joyeuse, pour la plupart entrée dernière. Qu'il vous souvienne de ces danses macabres promenées aux murailles des cloîtres mystérieux, ou même sous les voûtes ombreuses de quelques vieilles églises ! Les couples sont de l'amoureux ou du ménétrier, du seigneur ou du magistrat, du prince ou du pape lui-même, et toujours d'un squelette grimaçant qui racle son violon sinistre, ou bien mène le branle et emporte son danseur aux abîmes sans retour, en la nuit sans aurore. Tel le bal qui si bruyamment divertit l'hôtel Saint-Pol. Les grands du jour sont

là. Ils rient, ils badinent ; et le spectre méchant déjà grimace derrière eux. Tout à l'heure le duc de Bourgogne était là ; il périra tué au pont de Montereau. Le duc d'Orléans est là, il est promis à l'assassinat, et dans ce même hôtel Saint-Pol, un prédicateur effronté, Jean Petit, excusera le meurtre. Le roi est là encore ; plus malheureux s'il est possible, il mourra de sa pensée avant de mourir de son corps. La folie le suit et le guette. Et de combien d'autres moins fameux qui sont là s'esclafant de rire, le lendemain ne sera pas moins affreux !

Le roi, très galantin, s'est détaché de son groupe burlesque, et vient se blottir aux pieds de la duchesse de Berry qui, du reste, ne le reconnaît pas. Les cinq autres gambadent, bouffons grotesques. Le duc d'Orléans, tout jeune, presque un enfant, pour mieux voir, ignorant la consigne donnée, saisit une torche aux mains d'un valet et rapproche des danseurs. Ils prennent feu. L'un d'eux s'arrache de ses liens et courant, se va jeter en la chambre voisine, dans un cuvier où les échansons lavaient la vaisselle. Il est sauvé ainsi. Mais les quatre autres, sans aucnn secours qui soit possible, lentement, à petit feu, au milieu de tortures sans nom, torches vivantes avant d'être expirantes, ils flamboient, se consument et meurent. Ce n'était pas pour raffermir la tête vacillante du roi. A quelque temps de là, Charles VI est absolument fou. Il faut murer les fenêtres de l'hôtel pour protéger le pauvre dément contre lui-même; la nuit se fait autour de lui comme elle s'est faite en lui. Il est abandonné aux soins douteux des valets. La reine, celle qu'on disait la grande reine, n'est plus là. Les plus scandaleuses dissipations la sollicitent et l'emportent. La petite reine a pris sa place, Odette, qui met aux mains du roi délirant les premières cartes, les ancêtres de celles qui devaient si brillamment circuler à Versailles. Odette, la première, a fait le jeu du roi, donnant l'illusion de la bataille et la joie de quelque victoire à ce triste naufragé du trône et de la vie. Elle lui donna même deux enfants, et voilà qui fut d'un admirable dévouement.

Nous avons dit la sollicitude du roi Charles V pour son hôtel Saint-Pol. L'histoire de ce logis tant aimé devait cependant être assez courte. Les princes anglais et Charles VII préfèrent l'hôtel voisin des Tournelles. Dès l'époque de Louis XI, l'hôtel Saint-Pol est déserté. On l'abandonne à la basse domesticité. Quelques

salles servent d'atelier à des imagiers ; et les pierres, les marbres des princes couchés et dormants, des gisants, ainsi que l'on disait alors, sont sculptés là même où errait le fantôme de Charles VI.

Sous François I[er], administrativement, ce qui reste de l'hôtel est vendu et détruit. Pas une pierre ne subsiste où le souvenir se puisse reposer.

L'hôtel comptait quatre chapelles ; et le couvent presque mitoyen des Célestins recevait aussi les visites pieuses du roi. Il l'avait enrichi de ses largesses, aussi gratifié d'un présent entre tous précieux, d'un peu d'eau.

Si les villes du moyen-âge souffrent souvent de la faim, presque toujours elles souffrent de la soif. Ce n'est plus le temps où les sources conquises, les rivières domptées cheminaient à travers les campagnes, et portées sur arches d'interminables aqueducs, faisaient dans la cité comme une entrée triomphale, le temps où les Thermes fastueux précipitaient d'inlassables torrents en leurs piscines de marbres. Les nymphes sont déesses païennes ; la foi nouvelle les a méconnues et proscrites. Elles se sont enfui, les pauvrettes, et se cachent, comme jadis, aux jours premiers du monde, en ces bois, ces mystères où les derniers païens, leurs derniers fidèles, sont venus les rejoindre. Elles ont déserté les villes ténébreuses, ne leur laissant que des fontaines taries ou des puits qui empoisonnent plutôt qu'ils n'abreuvent les hommes insensés ou ingrats.

Le roi Charles a voulu en son hôtel mieux que l'eau de la rivière qui remplit ses fossés et le défend, car cette eau est souillée d'immondices. On y jette — une lettre royale le raconte — *boues, fiens, gravois, putréfactions moult préjudiciables à corps humain.* Une source est captée à Ménilmontant qui sera moins préjudiciable. Les Célestins, altérés et tirant la langue, en obtiennent l'épaisseur d'une épingle, puis la grosseur de deux tiers d'un pois. Quelle aubaine ! C'était alors bien méritoire de mettre de l'eau dans son vin.

Chapelles de couvent et d'hôtel royal ne sont pas pour satisfaire pleinement la piété du maître et de son entourage. Une église paroissiale avoisine l'hôtel Saint-Pol, de même nom. L'origine en est très ancienne. Elle a disparu aux premières années du siècle dernier. Elle présentait quelque intérêt. Si les portraits des curés ont fait retour à l'église dite Saint-Louis-Saint-Paul, si

quelques tableaux ont reçu l'hospitalité du Louvre, un vitrail où Jeanne d'Arc était représentée, document précieux entre tous, est perdu.

En cette église Saint-Pol, les funérailles des mignons chers à Henri III, Maugiron et Caylus, sont célébrées avec un luxe, aussi un étalage de royal désespoir, qui font scandale.

Un jeu de paume, qui sera non sans gloire, un théâtre où sonnera le rire de Molière, est tout voisin. A l'époque de Louis XI on y entend : *« grands débats, crieries, parjurements et blasphémements dont les prédications ont été plusieurs fois troublées et empêchées à grand mépris et irrévérence de notre Créateur, retardement et perturbation du dit service et prédication ».*

C'était une destinée que les prédicateurs et officiants de Saint-Pol fussent inquiétés ou délaissés. Les Jésuites sont venus, leur maison de la rue Saint-Antoine attire la ville et la cour. C'est la mode, c'est aussi l'attirance d'une parole singulièrement éloquente. Bourdaloue tonne et frappe comme un sourd, dit Madame de Sévigné. On s'écrase à ses sermons. La paroisse est désertée. Le vieux Saint-Pol n'a pas de prédicateur d'une telle envergure. Furieux, humilié, le curé de Saint-Pol, oubliant que ses prédécesseurs se plaignaient jadis des crieries et bruits importuns, fait sonner à toute volée toutes ses cloches à l'heure même où Bourdaloue doit monter en chaire. Et va donc ! c'est un carillon de tous les diables. Le pauvre curé ne devait pas avoir le dernier mot ; on le fit taire lui et ses cloches, et sans doute ce fut heureux pour la gloire de l'éloquence sacrée.

Il est des choses comme des gens qu'un sort fâcheux semble poursuivre à jamais, ainsi cette église Saint-Pol. L'église voisine, la tard-venue, la rivale, presque l'ennemie, de Saint-Louis des Jésuites, lui a tout pris, jusqu'à son nom, puisqu'enfin elle est plutôt connue sous ce vocable de Saint-Paul. La suprême usurpation est ainsi consommée.

A l'église détruite et oubliée, un cimetière était à peu près attenant. Naguère encore, quelques travées subsistaient du cloître et des charniers qui l'avaient entouré. Un soir, que l'on avait célébré le baptême triomphal d'un jeune prince, né en l'hôtel Saint-Pol, le cortège de deux cents valets porteurs de torches, de deux archevêques, huit évêques et cinq abbés crossés et mitrés, avait rassemblé un tel grouillement de populaire, les pauvres

gens voulant du moins admirer ce qu'ils payaient, qu'il avait fallu renoncer à cheminer de l'église à l'hôtel Saint-Pol par les rues encombrées. L'enfant et sa suite avaient dû passer à travers le cimetière pour regagner ainsi directement le logis royal. Sinistre présage, trop bien justifié, le petit baptisé se devait appeler Charles VI.

Le cimetière Saint-Pol reçoit des hôtes illustres, qui auraient dû le sauver d'une brutale destruction. Il est affligeant de penser que la dispersion suprême soit consommée de poussières qui s'étaient appelées Rabelais, François et Jules Hardouin Mansart.

Saint-Pol était la paroisse et le cimetière de la Bastille. Ceux qui mouraient là-bas, derrière les hautes murailles, venaient, en grand secret, de nuit, sans aucun autre cortège que des guichetiers et d'un officier, trouver là une tombe bien vite effacée, et comme une prison dernière. Celui-là dont le masque célèbre est enfin tombé, Mathioli, l'homme au prétendu masque de fer, trouva au cimetière Saint-Pol le terme de son orageuse destinée. En l'église nouvelle de la rue Saint-Antoine, un Christ étend les bras, effigie clémente et douce que ce Mathioli et combien d'autres ont suppliée, car ce Christ vient de la chapelle de la Bastille ; et sans doute il n'en est pas un dans le monde qui fut le confident de tant de douleurs.

Cette Bastille, si redoutée, plus encore désormais que redoutable, s'écroule. Longtemps ses vainqueurs ne sauraient croire que les profondeurs de ses entrailles ne recèlent pas quelques victimes ignorées. Voilà, tout à propos, que la pioche, défonçant ce qui fut le bastion avancé et le jardin du gouverneur, met au jour des restes humains. On s'exclame ! On rêve de mystérieuses exécutions. Un peu de critique et de réflexion aurait expliqué ces lamentables débris, leur provenance et leur origine. Quelques malpensants, jansénistes, ou plus probablement huguenots, morts en l'impénitence finale de leur hérésie, avaient dû subir ce supplice suprême d'un enfouissement clandestin, loin de la terre consacrée et bénite. Cependant, le facile attendrissement du populaire s'émeut. Ces morts sont recueillis, et dans l'église Saint-Pol, à ceux-là même qui avaient préféré la prison illimitée et la mort que l'abjuration, on fait de belles funérailles bien catholiques. Quelle ironie ! Souffrir, mourir pour ne pas entendre la messe et subir une messe obligatoire et posthume !

Sur la tombe ces mots sont écrits : « Sous les pierres même des cachots où elles gémissaient vivantes, reposent en paix quatre victimes du despotisme. Leurs os découverts et recueillis par leurs frères libres, ne se lèveront plus qu'au jour des justices, pour confondre leurs tyrans. »

Ils devaient se lever plus tôt que cela. A peine déposés en cette paix provisoire et précaire, les ossements glorifiés étaient jetés avec bien d'autres aux catacombes.

Sic transit gloria mundi.

L. AUGÉ DE LASSUS.

De la rencontre, à l'hôtel Saint-Paul, de Charles V, de Duguesclin et d'une jeune bretonne, M. Augé de Lassus a tiré un petit acte bien mené, d'où s'échappent de beaux élans de patriotisme, où se trouvent de beaux vers bien frappés, et qui a été vivement enlevé par MM. Louar, Daurais, Bonval et Mlle Depeintier.

L'assemblée a fort goûté cette comédie, que nous reproduisons dans notre bulletin, à la demande d'un certain nombre de nos sociétaires.



Abreuvoir rue des Lions-Saint-Paul.

CHARLES V ET DU GUESCLIN

Comédie en 1 acte en vers

Représentée pour la première fois le 19 juillet 1902, à DINAN, fête de Du Guesclin

DISTRIBUTION

Charles V.	MAX MAXUDIAN.
Du Guesclin.	LOUAR.
Hugues Aubriot	BONVAL.
Yvonnette	MARTINEAU.

Représentée à Paris, Mairie du 4e arrondissement, Société de la Cité, le 25 novembre 1902

DISTRIBUTION

Charles V.	DAURAIS.
Du Guesclin.	LOUAR.
Hugues Aubriot	BONVAL.
Yvonnette	DEPEINTIER.

A PARIS, A L'HOTEL SAINT-POL

(Une salle de l'hôtel Saint-Pol. A droite une porte; au fond, mais un peu sur la gauche, porte donnant sur la chambre à coucher du roi; une draperie tombante la ferme; à gauche, premier plan, table chargée de livres rares et de manuscrits; un haut siège armorié est près de la table, quelques sièges plus bas, un escabeau.)

SCÈNE I

CHARLES V, HUGUES AUBRIOT

(Le roi Charles V est assis sur le siège armorié. Il est en vêtement d'intérieur quelque peu négligé, longue robe de couleur sombre. Hugues Aubriot entre par la porte de droite).

CHARLES V

Approche, Hugues Aubriot, et sieds-toi, mon compère !
(Hugues Aubriot prend l'escabeau de bois et s'asseoit devant le roi).
Que dit-on à Paris ? On est content, j'espère.
Si j'estime un bourgeois à peu près ce qu'il vaut,
Il me plaît tout savoir. — C'est à faire au prévôt
De surprendre en chemin ce qu'à peine on murmure,
De cueillir une émeute avant qu'elle soit mûre,
Et, plus sûr qu'un veilleur qui monte à son beffroi,
D'être, ainsi que les yeux, les oreilles du roi.

HUGUES AUBRIOT

Christine de Pisan vante votre sagesse.

CHARLES V

Sans doute, je la paie. Et si quelque largesse
Se répand sur ceux-là qui seront nos témoins,
Leurs dires glorieux nous sont dus, c'est le moins.

HUGUES AUBRIOT

Les conquérir de haut serait plus méritoire.

CHARLES V

En y mettant le prix, on achète l'histoire.

HUGUES AUBRIOT

Les impôts sont très lourds.

CHARLES V

Ils sont payés pourtant
Et, compère, entre nous, c'est le plus important.
D'ailleurs, je songerai plus tard à les réduire.

HUGUES AUBRIOT

Plus tard, c'est un peu loin.

CHARLES V

Administrer, conduire
Un état, quelle tâche ! Il y faut tant d'argent,
Que le prince est toujours le premier indigent.
On travaille au Louvre ?

HUGUES AUBRIOT

Oui, et beaucoup.

CHARLES V

A merveille !
Le bien de mes sujets, mais sans cesse j'y veille.
Peintres, maçons, couvreurs, imagiers, charpentiers,
Rien ne chôme. Je fais aller tous les métiers.

HUGUES AUBRIOT

Pour vous, sire.

CHARLES V

Et pour eux. Dis-moi, ma librairie
Du Louvre, où je mettrai la famille chérie
De mes livres, s'achève ?

HUGUES AUBRIOT

Oui, sire, et désormais
Vous pourriez bien prêter...

CHARLES V

Moi ! Des livres ! Jamais !
D'autres veulent chez eux des drapeaux, des armures,
Moi, des livres amis. L'or des enluminures
Me rit comme un soleil aux radieux midis,
Et l'azur de leur ciel m'ouvre le paradis.
(Montrant et caressant ses livres).
Mes livres sont à moi tout seul. Mais une horloge,
En ce même château du Louvre où je la loge,
Au dernier des manants, je le veux, doit montrer
L'heure de s'esbaudir.

HUGUES AUBRIOT

(A part)
Ou l'heure de pleurer.
(*Haut*)
On pousse les derniers travaux du Pont-au-Change.
Qui paiera ?

CHARLES V

Les joailliers. C'est trop juste. En échange
D'un pont que je leur fais, leurs impôts sont doublés.
Mais je crains la famine et j'affranchis les blés.
Avant de se payer croix ou pendants d'oreilles,
On mange.

HUGUES AUBRIOT

Ferons-nous des dépenses pareilles,
Sire, en notre palais de la Cité ?

CHARLES V

Oh ! non !
Mon aïeul saint Louis l'a marqué de son nom.
Mais là j'ai vu monter, flot que rien ne repousse,
Et jusque sur mon lit, le sang qui m'éclabousse.
Ainsi l'enfant apprit son dur métier de roi.
Il a coulé beaucoup de sang autour de moi.

HUGUES AUBRIOT

Etienne Marcel vous sauva de la rage
Des assassins.

CHARLES V

(Se levant)
Dernier et plus cruel outrage !
Pour une âme de roi, qui peut dire combien
Il est humiliant d'être sauvé si bien ?

HUGUES AUBRIOT

(Debout)
Il n'est plus un tison qui flamboie et pétille
Au brasier refroidi d'autrefois. La Bastille,
Au quartier Saint-Antoine et loin aux alentours,
Projette la menace et l'orgueil de ses tours.

CHARLES V

Si les Anglais venaient, j'ai là une citadelle.
J'ai dressé devant eux sa muraille fidèle.

HUGUES AUBRIOT

On chuchote à voix basse et sans lever les yeux,
On ne l'oserait plus, que ces murs orgueilleux
Enseignent à Paris ce qu'il doit s'interdire.

CHARLES V

(Se rasseyant)
C'est bien de le penser, mais c'est mal de le dire.
Mon cher Paris me doit des remparts élargis,
Mon peuple est bien logé, pensons à mon logis,

HUGUES AUBRIOT

A votre hôtel Saint-Pol !

CHARLES V

A mes jardins !



CHARLES V

Cliché extrait de *Histoire de Paris*, par Piton.
Librairie J. Rothschild, Lucien Lavar, éditeur.

HUGUES AUBRIOT

Vos treilles !
Quel séjour réunit des délices pareilles ?
Vous êtes à Paris.

CHARLES V

Et dehors cependant.

HUGUES AUBRIOT

Oui, c'est très agréable.

CHARLES V

Agréable et prudent.
De créneaux en créneaux, le soir, je fais ma ronde ;
Je vois passer mon peuple, et sans crainte qu'il gronde.
Je vois les bords fleuris, les vieux saules penchés,
Les prés où le matin s'exercent les archers,
La Seine et les bateaux glissants qu'elle charrie,
Puis les donjons sacrés où Notre-Dame prie,
Enfin, sur cette terre et ces flots indolents,
Mon âme et mes pensers qui planent vigilants.

HUGUES AUBRIOT

Naître vous a fait roi.

CHARLES V

Souffrir bien mieux encore.
Et ma ménagerie ?

HUGUES AUBRIOT

Ah ! sire, elle dévore,
On a bon appétit aux fossés des remparts.

CHARLES V

Mes lions mangent bien ?

HUGUES AUBRIOT

Moins que vos léopards.

CHARLES V

Enchaînés et captifs, hommes ou bêtes fauves,
Feront quelques brebis de plus saines et sauves.
Le léopard figure aux armes des Anglais ;
J'en ai là quelques-uns que fouaillent mes valets,
Et que je tiens en cage, en attendant les autres

HUGUES AUBRIOT

Vous songez à la guerre ?

CHARLES V

Et le puis-je ? Les nôtres
N'ont plus de chefs, et moi je n'ai plus un denier.
Que faire ? Du Guesclin n'est-il pas prisonnier ?
(Entre Du Guesclin par la porte de droite).

SCÈNE II

CHARLES V, HUGUES AUBRIOT, DU GUESCLIN

DU GUESCLIN

Non, sire, il ne l'est plus.

CHARLES V

Toi, Du Guesclin !

DU GUESCLIN

Oui, certes !
Vous êtes mal gardé, vos portes sont désertes,
Sire ; On entre chez vous ainsi qu'en un moulin.
D'ailleurs, j'aurais passé quand même ; Du Guesclin
Aime à franchir les murs et défoncer les portes.
C'est son humeur.

CHARLES V

Je sais. Quel bonheur tu m'apportes !
Ta rançon...?

DU GUESCLIN

Est payée.

CHARLES V

Eh quoi ! Cent mille écus
D'or fin ?

DU GUESCLIN

Il ne faut pas que nous soyons vaincus.
C'est trop cher. J'ai vendu tout, jusqu'à ma vaisselle,
Plus un liard au logis, ni dans mon escarcelle.

CHARLES V

Je voudrais la remplir, hélas !...

DU GUESCLIN

Quand partons-nous ?

CHARLES V

Tu dis ?...

DU GUESCLIN

Femmes, enfants, ont usé leurs genoux
A prier. Votre France appelle, pleure, saigne,
Et Du Guesclin est libre, et le roi Charles règne !
Je dis : Quand partons-nous ?

CHARLES V

Tu t'es reposé ?

DU GUESCLIN

Trop !

CHARLES V

Tu piaffes, tu hennis, tu prends déjà le trot !
Attends d'être sellé, mon beau cheval de guerre !

HUGUES AUBRIOT

Nous en perdons haleine.

DU GUESCLIN

Il ne m'importe guère.

CHARLES V

Hercule mesurait sa tâche et ses travaux.

DU GUESCLIN

Hercule !... Connais pas. J'ai crevé deux chevaux.
Je devance à Paris messager et message.
On voulait me fêter partout sur mon passage.
Des festins ! Des discours ! Au diable tout cela !
Chassons d'abord l'Anglais, disais-je, et me voilà !

CHARLES V

Il faut prendre conseil, et quelque prévoyance...

DU GUESCLIN

Douteriez-vous de moi ? Perdez-vous confiance ?

CHARLES V

(Hésitant).

Non pas !

DU GUESCLIN

Vous auriez tort. En Espagne, là-bas,
Malgré moi, j'ai livré quelques fâcheux combats.
On m'a pris. Mais aussi que diable allions-nous faire
Si loin ? C'était chez nous que nous avions affaire.
Notre pays d'abord ! Mon vieux cœur frémissant
Lui doit tout ce qu'il a de tendresse et de sang.

CHARLES V

Aux champs de Cocherel, la veille de mon sacre,
Quelle victoire!

DU GUESCLIN

Ah! oui! Ce fut un beau massacre.
J'ai l'air de fuir, et puis je me retourne et mords.
Il a fallu deux jours pour enterrer les morts;
Car on s'était battu de l'aube au crépuscule.
Mais on ne croirait plus que Du Guesclin recule
Et fuit.

HUGUES AUBRIOT

Vous trouverez sans peine encore mieux.
Le tour des harengs saurs était bon.

DU GUESCLIN

Oh! c'est vieux!

CHARLES V

Qu'est-ce? Je ne sais rien de cela.

DU GUESCLIN

J'étais jeune.
Notez bien que c'était carême et temps de jeûne.
Les nôtres assiégeaient je ne sais quel château,
J'en ai tant vu depuis! Les Anglais manquaient d'eau,
De vin, c'est dur, de tout. — Bref, c'était la famine.
Je tenais la campagne; on m'apprend que chemine,
Pour les ravitailler, dans la nuit, un convoi:
Morue et harengs saurs, enfin ce que l'on voit
Servir chez un chrétien aux saints jours de carême.
Je prends vingt de mes gens, pas un de plus, la crème
Des rudes batailleurs. — Nous sommes en haillons;
Nous ramassons du bois, et puis nous défaillons
Comme des miséreux succombant à la tâche.
Mais dans chaque fagot j'ai fait mettre une hache.
On nous laisse approcher, et nous rions tout bas.
Notre-Dame Guesclin! ai-je crié. J'abats

D'un seul coup le premier que je trouve. — Va ! Tue !
Et ma bande, à ce cri, sur eux s'est abattue.
Seigneur, quelle déroute ! Ils fuyaient, les poltrons !
Mais la hache était rouge aux mains des bûcherons.

CHARLES V

Et les Anglais ?...

DU GUESCLIN

Sans pain, sans huile, sans vinaigre,
Quarante jours ils ont mangé du cheval maigre.

HUGUES AUBRIOT

En carême c'est gras.

DU GUESCLIN

Aussi sont-ils damnés,
Ceux-là que nous avons plus tard exterminés.
L'anathème est sur eux, terrible, irrémédiable,
Car le château fut pris par nous et par le diable.

CHARLES V

Très bien !

DU GUESCLIN

Assez causé ! — Je ne suis pas encor
A l'âge où l'on radote. Allons ! Sonnez du cor !
En chasse !

CHARLES V

Et des soldats !

DU GUESCLIN

J'ai mes gars de Bretagne,
Solides comme un roc sous la mer qui le gagne.
Morts ou vivants, toujours face à nos ennemis,
Je les trouve le soir où je les avais mis.

CHARLES V

Ils t'adorent.

DU GUESCLIN

Chez nous, front chenu, tête blonde,
Il n'est pas, à deux jours de voyage à la ronde,
De manchots, d'estropieds, de boîteux, de perclus,
Qui ne me doivent pas les coups qu'ils ont reçus.
Aussi, là-bas, je suis aimé comme personne.
Il n'est que des soldats où mon nom seul résonne.
Si l'argent manque, eh bien, d'avance et sans retard,
On se fera tuer, vous nous paierez plus tard.



COUR DU ROY

Cour du Roy ou Grand Conseil d'après une miniature.

CHARLES V

(Se levant).

J'entends mieux que la voix, j'entends le cœur et l'âme.
Mais quelques envoyés sont là; je te réclame
Un répit.

DU GUESCLIN

Des Anglais?

CHARLES V

Peut-être; il faut aussi
Leur donner audience. — Au revoir et merci!
Viens, Aubriot!

(Charles V sort par la porte du fond, suivi d'Hugues Aubriot).

SCÈNE III

DU GUESCLIN

(Seul)

Ces gens sont de mauvais présage,
Qui parlent de la paix. — Ah! oui! Charles le Sage,
Comme on dit! Il l'est trop. — Je me battrai tout seul.
Je suis vêtu de fer, de fer est le linceul,
Lorsque l'heure viendra qui nous est inconnue.
Moi je m'endormirai, mains jointes, tête nue,
Rappelant sur mon cœur l'aigle de mon blason,
Et soupirant tout bas ma suprême oraison;
Immobile effigie, et fantôme de pierre,
Qui rouvrirait encor sa lèvre et sa paupière,
S'il lui fallait jeter, sous la splendeur des cieux,
L'éclair de son épée et l'éclair de ses yeux.
Je recommencerai la bataille des Trente;
Et les Anglais seront, s'ils le veulent, quarante,
Cent! Si j'ai soif, à l'heure où l'horizon est noir,
Je boirai de mon sang comme fit Beaumanoir.
Tout seul j'accomplirai la tâche poursuivie.
Sans combattre et tuer, que faire de la vie?

SCÈNE IV

DU GUESCLIN, YVONNETTE

YVONNETTE

(Elle entre par la porte de droite et paraît inquiète et troublée).

Le roi!... serait-ce vous, messire?

DU GUESCLIN

Loin de là !
Le roi reçoit (qui donc aurait prévu cela ?)
Des gens qu'il vaudrait mieux jeter par la fenêtre.

YVONNETTE

Vous connaissez le roi ?

DU GUESCLIN

Je croyais le connaître.
Je ne sais que penser de lui.

YVONNETTE

Je veux le voir.

DU GUESCLIN

Quelque requête ?

YVONNETTE

Non !

DU GUESCLIN

Un caprice ?

YVONNETTE

Un devoir !

DU GUESCLIN

On t'a laissée entrer ?

YVONNETTE

Oui, comme une servante.

DU GUESCLIN

Chez la reine on a vu moins gentille suivante.
Voir le roi ! Mais, petite !...

YVONNETTE

On voit bien le bon Dieu.

DU GUESCLIN

Ceux-là qui de moins haut sur terre en tiennent lieu,
Nous sont moins accueillants... Qu'as-tu ? Serais-tu lasse ?

YVONNETTE

(*Elle a chancelé et défailli à demi*).

Oui.

DU GUESCLIN

Repose-toi donc ! Mon enfant, là ! Prends place !
(*Il rapproche et présente à Yvonnette le siège qu'occupait, près de la table, Hugues Aubriot*).

YVONNETTE

Je n'oserai jamais. Moi ! M'asseoir chez le roi !

DU GUESCLIN

Bah ! Quand nous mettrions la cour en désarroi,
J'en ai vu quelques-uns siéger à cette table,
Qui ne te valaient pas.

YVONNETTE

(*S'asseyant*).
Vous êtes charitable
Et bon.

DU GUESCLIN

Bon, si tu veux. Cela dépend des jours.

YVONNETTE

Moi, je lis dans vos yeux que vous l'êtes toujours.

DU GUESCLIN

Tu viens de loin ?

YVONNETTE

C'est plus d'une grande semaine
Que je suis le chemin où Dieu m'assiste et mène.

DU GUESCLIN

D'où viens-tu ?

YVONNETTE

De Bretagne. Yvonnette est mon nom.
Rennes, la ville grande et riche et de renom,
N'est pas loin de chez nous.

DU GUESCLIN

Ah ! Ma ville de Rennes
Et ma Bretagne ! Enfant, voilà que tu m'entraînes
Aux sentiers si joyeux où nos pas sont marqués,
Où mes rêves s'en vont doucement évoqués.
Tous deux nous avons eu même enfance première
Et les yeux réjouis à la même lumière.

YVONNETTE

Vous êtes Breton ?

DU GUESCLIN

Oui.

YVONNETTE

Tant mieux ! Je savais bien
Que rien n'arriverait que d'heureux et de bien.
Je le disais à tous, à maman, à l'aïeule,
Qui tremblaient à me voir m'en aller toute seule.
C'est que nous n'avons plus d'hommes à la maison,
Les femmes et les vieux rentrent seuls la moisson,
La guerre et les Anglais nous ont pris tous les autres

DU GUESCLIN

La guerre a désolé mes terres et les nôtres.
Tu devais avoir peur, ma petite, en chemin.

YVONNETTE

Jamais ! Je me sentais conduite par la main.

DU GUESCLIN

C'est un vœu ?

YVONNETTE

Mieux encore ! Un saint pèlerinage.
Chez nous, plus de foyer ni de pauvre ménage
Où, le soir, on ne pense aux prisonniers lointains,
Aux retours attendus et toujours incertains,
Où l'enfant ne s'étonne, et nos longues histoires,
A ne plus répéter de beaux noms de victoires,
Et ne pleure l'absent qui le laisse orphelin.
(Se levant)
J'apporte la rançon de Bertrand Du Guesclin.

DU GUESCLIN

Du Guesclin ! Sa rançon !

YVONNETTE

La tristesse fut grande
A le savoir captif. Il faut qu'on nous le rende,
Chacun s'est dit cela dans le pays. Tous ceux
Qui gardaient au cellier du vieux cidre mousseux,
L'ont vendu. Moi j'avais, pour mettre aux jours de fête,
Une croix ; je l'ai prise et je m'en suis défaite.

DU GUESCLIN

Chère enfant !

YVONNETTE

Il faut bien. Chacun fait comme il peut.
Pourtant on se disait : Tout cela c'est bien peu,
Il faut que la rançon entière soit payée.
Alors on a partout prolongé la veillée.
Vieilles, jeunes, filaient ou le chanvre ou le lin,
Et pour s'encourager, on nommait Du Guesclin.
Si le fil se cassait, en la main qui défaille,
On chantait ; la chanson fait que mieux on travaille.
A la fin nous avions tout un sac rempli d'or,
J'ai compté cent écus !

DU GUESCLIN

Cent écus ?

YVONNETTE

Quel trésor !

DU GUESCLIN

Le vrai trésor c'est vous, braves gens !

YVONNETTE

Pas peureuse,
J'ai tout pris ; et je viens, bien fière, bien heureuse.
J'ai là tout notre argent au fond de mon panier.
Il faut que les Anglais rendent leur prisonnier,
Du Guesclin reprendra le heaume et la cuirasse.
Qu'en dites-vous ?

DU GUESCLIN

Je dis... qu'il faut que je t'embrasse.
(Brusquement, il attire à lui Yvonnette et l'embrasse).

YVONNETTE

Mais c'est vous qui tremblez, messire, quel émoi !

DU GUESCLIN

Le prisonnier chéri, ton Du Guesclin, c'est moi !

YVONNETTE

Vous ! Et libre ! Déjà ! D'autres ont fait plus vite.

DU GUESCLIN

En serais-tu jalouse ?

YVONNETTE

On s'attend, on s'invite,
Le soir, chez l'un, chez l'autre ; ainsi se perd le temps
Pardon ! Nous vous devions donner tous nos instants.

DU GUESCLIN

Ne te reproche rien ; et conduis-moi, de grâce,
Où de mes pas d'enfant je reconnais la trace !
Que je respire encor l'air qui me fut si doux !

YVONNETTE

Tout petit, vous veniez, c'est bien connu de tous,
Dans ma paroisse, et là, selon l'âge et la taille,
Vous meniez les garçons...

DU GUESCLIN

Jouer à la bataille !

YVONNETTE

On échangeait des coups de bâtons, de sabots.

DU GUESCLIN

Oui, mes premiers combats, peut-être les plus beaux.

YVONNETTE

Vous souvient-il d'Alain, le fils d'un vieil ivrogne ?

DU GUESCLIN

Alain ? Non.

YVONNETTE

Il vous doit cependant d'être borgne.
En quel état, Seigneur ! un jour vous l'avez mis !
C'était juste, il faisait le chef des ennemis.

DU GUESCLIN

Tu dis vrai, j'ai souvent la main un peu brutale,
C'est discourtois, pourtant l'issue en est fatale ;
Aux joutes, aux tournois, bien que j'y prenne soin,
J'envoie aussi rouler mon homme un peu trop loin.
Tuerie, atrocité sont choses coutumières
Chez nous ; mais j'ai toujours épargné les chaumières.

Il me plaît aux petits alléger leurs fardeaux ;
Et moi je n'ai jamais brûlé que des châteaux.

YVONNETTE

Aussi voit-on courir toute la maisonnée,
Au seul hennissement de votre haquenée ;
Et dans tout le royaume on s'exclame : c'est lui !
En la nuit de Noël une étoile avait lui,
Annonçant aux bergers bonheur et délivrance ;
Lorsque vous chevauchez sur les terres de France,
L'étoile aux rayons d'or luit à votre cimier.
Où vous avez passé, le front haut, le premier,
C'est comme un ciel plus beau qui s'ouvre et se révèle,
Et vous nous apportez une aurore nouvelle.

DU GUESCLIN

Vous tous dont l'avenir doit ignorer le nom,
Pauvres gens qui jamais ne me répondez : Non !
Vos cœurs ont des échos où ma voix se répète.
Vous qui m'avez suivi dans la rude tempête,
Et qui devez tomber, sans même que mes yeux
Vous aient remerciés de leurs derniers adieux,
Frères, ne craignez pas que le sang de nos veines
Se perde dans le sable ou sur les routes vaines,
C'est sous cette rosée, aux champs de nos aïeux,
Que l'arbre va grandir et monter jusqu'aux cieux,
Où viendront s'abriter, glorieuse lignée,
Fidèles poursuivants de la tâche assignée,
En l'hospitalité des rameaux triomphants,
Les enfants qui naîtront de nos petits-enfants.

YVONNETTE

On aime à se bercer de rêves impossibles ;
Puissions-nous cependant vivre des jours paisibles,
Une fois, par hasard, ne pas être déçus,
Retrouver aux sillons les grains qu'ils ont reçus,
Le soir danser un peu, quand la besogne est faite !
Mais je sais qu'il n'est pas d'espérance de fête,
Avec ces étrangers méchants comme des loups,
Et qui ne parlent point comme on parle chez nous.

DU GUESCLIN

Eh bien ! moi j'ai rêvé, — c'est rare quand je rêve,
Non la paix ! Je ne veux de répit ni de trêve,

Je suis le vieux cheval docile à l'éperon,
Et qui dresse l'oreille où sonne le clairon,
J'ai rêvé que c'était ma campagne dernière,
Un vent de mort avait replié ma bannière,
Les anges à mon âme avaient fait bon accueil ;
Dans mon camp, sous ma tente, au drap de mon cercueil,
Où reposait enfin ma dépouille étendue,
On apportait les clefs d'une ville rendue;
Et mes soldats pleuraient d'un hommage si beau.
J'étais victorieux jusque dans le tombeau.

YVONNETTE

Des plus grands aux petits chacun remplit sa tâche.
J'ai fait toute la mienne. — Ici rien ne m'attache;
Je pars, et je serai loin de Paris demain.

DU GUESCLIN

Et bientôt tu verras, au détour du chemin,
Venir à toi l'essaim des choses familières,
Champs joyeux, frais vallons, maisons hospitalières,
Où chacun dit, le soir, sa complainte à son tour,
Où ta place marquée espère le retour.
Peut-être à l'horizon où le soleil décline,
Tu verras une croix de pierre qui s'incline
Et se penche, attentive et douce, et tu croiras
Que c'est pour te bénir et t'ouvrir mieux les bras.
Moi, je ne verrai plus la maison paternelle;
Mon souvenir pieux seul y fait sentinelle.
Qu'ils sont loin les chemins que nous avons suivis,
Où nous avons vécu, mon enfant, où tu vis !
L'ombre s'y fait pour moi chaque jour plus épaisse.
Si là-bas, chez les miens, le pont-levis s'abaisse,
Ce n'est plus qu'il se hâte à revoir Du Guesclin.
Ma tâche et mes labeurs me laissent orphelin.

YVONNETTE

J'irai dire où chacun en perdait l'espérance,
Mon heureuse rencontre et votre délivrance.

DU GUESCLIN

Retourne aux toits croulants, sous le chaume inclinés,
Vieux nids où les meilleurs de mes soldats sont nés,
Là, j'en ai fait couler de ces larmes amères!

Là, j'ai vêtu de noir les femmes et les mères,
Moi qui prends leurs garçons, cœurs fiers et résolus,
Et les mène si loin qu'ils ne reviennent plus !
Ces mères cependant, ces veuves désolées,
Encor plus qu'à demi sous les pleurs aveuglées,
Vierges aux tresses d'or, vieilles en cheveux blancs,
Travaillaient de leurs cœurs et de leurs doigts tremblants,
Et fatiguaient le ciel de vœux et de prières,
Pour me rendre au labeur des moissons meurtrières.
Les pauvres m'ont payé mieux que n'ont fait les rois.
Si les hommes manquaient en qui j'espère et crois,
Une fille viendrait peut-être, âme d'archange ;
J'en vois passer sur moi la vision étrange,
Vase d'élection des anciennes vertus ;
Je la vois qui brandit nos drapeaux abattus ;
Et la France retrouve, en ses yeux doux et graves,
La flamme que laissaient défaillir les plus braves.

YVONNETTE

Comment chacun là-bas va-t-il me recevoir,
Lorsque l'on en viendra de moi-même à savoir
Que j'ai, pour vous sauver, manqué l'heure opportune ?

DU GUESCLIN

Captifs et comme moi trahis par la fortune,
Il est chez les Anglais de pauvres chevaliers.
La misère leur fait plus cruels leurs geôliers.
Que cet or précieux et saint que tu m'apportes,
Leur rende grands ouverts et nos cœurs et nos portes !
Ils feront oublier l'heure de mon déclin,
J'ai fait battre en leurs cœurs le cœur de Du Guesclin.
(*La tenture qui ferme la porte du fond se soulève. Apparaît, écoutant, Charles V*).

YVONNETTE

Il sera fait ainsi que Du Guesclin l'ordonne,
Ma main ne reprendra jamais ce qu'elle donne.
On a peiné pour vous; maintenant c'est passé;
Le souvenir en est déjà presque effacé.
Sans crainte demandez ! S'ils vous sont nécessaires,
Nous donnerons encor des pleurs et des misères.

DU GUESCLIN

Ce roi qui nous est cher, tout à l'heure hésitait;
Que n'a-t-il écouté?

SCÈNE V

DU GUESCLIN, YVONNETTE, CHARLES V, HUGUES AUBRIOT

CHARLES V

(S'avançant).

Le roi vous écoutait.

(*Du Guesclin salue le roi, Yvonnette s'incline et s'agenouille*).

YVONNETTE

Le roi !

CHARLES V

Relevez-vous ! C'est moi qui vous rends grâces.
Oui, mes prospérités insultent vos disgrâces.
Les humbles m'ont donné les plus hautes leçons.
Cette France où je règne et que nous chérissons,
S'éveille et resplendit. — La nuit s'est dissipée.

(*S'adressant à Yvonnette*).

Au chevet de mon lit, enfant, prends une épée !

YVONNETTE

Une épée !

CHARLES V

Oui, je veux pour toi cette faveur
D'armer un combattant, un héros, un sauveur.
Trophée où je médite et relique où je prie,
Cette épée est l'orgueil de la chevalerie.
Avant qu'elle flamboie aux plus nobles chemins,
Je veux qu'elle repose un instant dans tes mains.
Va !

(*Yvonnette sort par la porte du fond que lui désigne Charles V).*

SCÈNE VI

DU GUESCLIN, CHARLES V, HUGUES AUBRIOT

DU GUESCLIN

C'est la guerre ! Enfin !

HUGUES AUBRIOT

Et l'argent ! Et les hommes !

CHARLES V

(*Montrant sa table*).
J'ai là par devers moi quelques petites sommes.
J'achèterai plus tard mes derniers manuscrits.

DU GUESCLIN

Moi, je ne sais pas lire.

CHARLES V

Eh bien, fais mieux ! Ecris,
D'une plume de fer, quelque nom de victoire !

DU GUESCLIN

Venez donc la gagner !

CHARLES V

Tu sais mal mon histoire.
Un serpent m'a mordu sur la route où je vais,
Reconnais le venin de Charles le Mauvais,
Mon frère de Navarre, à ces tempes arides,
A ce front de trente ans déjà creusé de rides !
Mes bombardes sauront m'aider, s'il est besoin ;
La vengeance d'un roi, comme elles, porte loin.
Mon bras est impuissant, ma haine est mieux trempée.

SCÈNE VII et dernière

DU GUESCLIN, CHARLES V, HUGUES AUBRIOT, YVONNETTE

(Hugues Aubriot écarte et soulève la tenture qui masque la porte du fond. Yvonnette apparaît, tenant posée à plat sur ses deux mains, une énorme épée.).

CHARLES V

Approche, mon enfant ! Voyez tous ! Cette épée
Est celle que portait le roi Jean à Poitiers.
Si la garde et le fer n'en sont plus tout entiers,
C'est que dans la mêlée, au brasier qui s'allume,
Les crânes des Anglais leur ont servi d'enclume,
Que les vivants, à voir ce fer si bien faucher,
Sur les gerbes de morts n'osaient plus approcher.

Plus heureuse en tes mains, sinon plus redoutable,
Prends cette épée, ami ! je te fais connétable.
(Charles V a pris l'épée aux mains d'Yvonnette, et la remet à Du Guesclin, qui s'incline).
En échange, je veux que tu reprennes tout :
Gascogne et Normandie et Guyenne et Poitou,
Toute ville, affranchie enfin de sa souffrance,
Où résonne et s'entend le doux parler de France.
Ils sont à nous, à toi ! De Bordeaux à Calais !
Notre-Dame, Guesclin ! Va battre les Anglais !

DU GUESCLIN

(L'épée de connétable en main).

J'y vais !

Un de nos sociétaires, *M. Léon Riotor*, consacre dans *le Rappel*, à *la Cité*, un article dont nous détachons ce passage :

La « Cité ». — Un nouveau musée

Le quatrième arrondissement est le berceau de Paris. C'est là que les nautes de Lutèce s'installèrent, dans le chapelet d'îles qui s'égrenait au cours de la Seine; c'est là que se fixèrent les rois et leurs barons, et que l'architecture féodale et monarchique devait succomber après y être née. On retrouve partout, dans chaque rue, des merveilles, sans parler de celles que tout le monde connaît, de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, de la Tour Saint-Jacques la Boucherie ou de l'hôtel de Sens. Rues François-Miron, Geoffroy-l'Asnier, Charles-V, Beautreillis, des Lions-Saint-Paul, tout ce quartier des connétables peut retenir de longues heures le chercheur et l'érudit. A chaque pas il faut s'arrêter et songer.

La « Cité » est la société d'études historiques de cet arrondissement. Tous les trimestres elle publie une importante revue historiée.

Entre temps elle réunit ses membres, les amuse et les instruit. M. Augé de Lassus y fit une conférence détaillée sur la Bastille, sa vie et sa mort, et dernièrement il nous narra par le menu l'édification de l'hôtel Saint-Paul, cette première demeure luxeuse de la royauté, d'où devaient sortir les plans de construction du Louvre, et dont Charles V, dit le Sage, avait tenté de faire une forteresse aimable et princière. Il y eut des jardins,

splendides pour l'époque, des rosiers et des lys, et une ménagerie de lions et de léopards, dont les valets étaient des femmes, et des vignes en treilles, et aussi des fêtes, dont le fameux bal des Ardents où quatre jeunes seigneurs, costumés en sauvages, furent consumés vifs.

M. Augé de Lassus y fit même intervenir Duguesclin, le rude Breton à tête ronde, et une jeune compatriote des environs de Rennes lui apportant une inutile rançon. Mais, pour nous en tenir aux attraits de la « Cité », à ses souvenirs et à ses demeures historiques, allons sur le quai mélancolique de l'île Saint-Louis, tout proche cet hôtel Lambert de fastueuse mémoire, à cette maison du duc de Lauzun, dont la ville de Paris veut faire un nouveau musée.

C'est l'ancienne habitation du financier Groïn des Bordes. La ville l'acquit en 1900 pour un prix relativement modique.

Quand la quatrième commission municipale aura l'argent nécessaire — quand? — on restaurera les peintures de Lebrun, les dorures et les moulures, pour reconstituer l'intérieur d'un grand seigneur de l'époque. M. Brown achètera des meubles, des tapisseries, des bibelots, des tapis, au rabais, autant que possible, M. de Selves y mettra un gardien à casquette galonnée, et nous aurons, tout simplement, une imitation, sans doute déplorable, de l'hôtel d'à côté.

Dans un précédent numéro, *le Rappel* avait déjà rendu compte de notre soirée :

Nous avons annoncé que « La Cité », société d'études historiques et archéologiques du 4e arrondissement, fondée, il y a un an, par notre ancien et excellent collaborateur Albert Callet, avait organisé pour l'anniversaire de sa fondation une soirée théâtrale artistique du plus haut intérêt.

Cette représentation a eu lieu en présence d'une nombreuse assistance qu'avait attiré le programme qui était des plus brillants.

*
* *

Nous remercions ce journal, ainsi que le *Petit Parisien*, l'*Eclair*, le *Quatrième*, le *Figaro*, etc., qui avaient annoncé notre soirée.

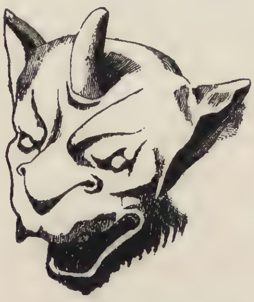
La partie artistique a eu aussi un très grand succès; on a applaudi M[lle] Simonnet, la grande cantatrice, que nous regrettons de ne plus voir à l'Opéra-Comique, M[mes] de Saincy, Jane Ménétrier, Guyonnet, Lineuil; M. Paul Rameau, l'excellent diseur; MM. Lepers, Darcy, dans leurs chansons et leurs monologues, les uns gais, les autres émus. Les élèves de l'œuvre de « la Chanson française », nos petites midinettes parisiennes, ont chanté sous la direction de M. Jean Lassalle, de l'Opéra, *Fleur divine* et *Plaisir d'amour*; ç'a été un grand succès pour les fillettes qui étaient fort émues de ce triomphe.

La Société avait offert, dans la salle d'attente des mariages, un lunch aux gracieuses fillettes; le secrétaire général, en buvant à leur santé, leur faisait remarquer qu'une porte, facile à ouvrir, les séparait de la salle où se consacrent les mariages; une d'elles répondit, avec cet esprit primesautier de la Parisienne, qui, disait Voltaire, *court les rues de Lutèce:* « Oh! Monsieur, ne parlez pas de cela, c'est aujourd'hui la Sainte-Catherine. » Et c'était, vrai, le 25 novembre!

En somme, excellente soirée pour l'œuvre de *la Cité*, qui voit chaque jour s'accroître le nombre de ses adhérents, et qui propage dans cet arrondissement, le berceau de Paris, le goût des anciens souvenirs et la recherche d'un passé si intéressant, et pour la mairie du IV[e], dont la municipalité, si intelligente, a su faire un centre intellectuel artistique.

***

La charmante gravure qui illustre notre programme est due à un de nos plus zélés sociétaires, *M. Colomb*, si apprécié et si connu dans les journaux illustrés sous le pseudonyme de *Molock*.



Gargouille de Notre-Dame.

LISTE DES ADHÉRENTS

Membres d'honneur

Le Préfet de la Seine.
Le Préfet de police.
Le Directeur de l'Assistance publique.
Le Directeur du Mont-de-Piété.
M. Victorien Sardou, de l'Académie Française.
M. Funck-Brentano, de l'Arsenal.

Membres fondateurs

MM. Hartmann (Louis-Georges), négociant.
Seguin, artiste peintre.

Membres adhérents

MM. Acard, curé des Blancs-Manteaux.
Alexandre, artiste dramatique.
Alleaume, constructeur-mécanicien.
Alméras, sculpteur-ornemaniste.
Andrieu, conseiller à la *Cour d'Appel*.
Andrieux, graveur.
Archevêque de Paris (Mgr l').
Mme Aron, dame patronnesse des Ecoles maternelles du 4e arr.
Arpin, chimiste.
M. Arrighi, publiciste.
Mme Ascher, directrice d'école maternelle.
Aucourt (Comte d'), publiciste.
MM. Audistère, pharmacien.
Audoynaud, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Augé de Lassus, publiciste.
Aumaréchal, principal clerc de notaire.
Aureilhan, publiciste.
Avezou, docteur-médecin.
Baduel, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Baguès, fabricant de bronze.
Barbaud, architecte.
Baron, artiste peintre.
Barroux, archiviste-adjoint des Archives de la Seine.
Baussan, géographe.

MM. Bazin, prêtre.
Beaumont, serrurier.
Beaupère, négociant.
Beaurepaire, publiciste.
Bellan, fabricant de stores.
Bérard, employé de commerce.
Bergeron, publiciste.
Bernardin, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Berry, négociant.
Bertin, caissier de la Pharmacie centrale de France.
Berton, artiste peintre.
Besnard, propriétaire.
Bibliothèque de la Ville de Paris.
Bibliothèque municipale du 4e arrondissement.
Blanc, architecte.
Blind (A.), docteur en médecine.
Bloch (Maurice), directeur de l'école Bischosffheim.
Blondelet, administ. du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Bluet, sténographe judiciaire.
Bompeix, président de l'Association des agents de la Société d'assurances mutuelles.
Bonnet, directeur de l'*Auvergnat de Paris*.
Bonvallet, comptable.
Borde, commissaire de police.
Bordenave, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Boudet, administrateur de la Caisse d'épargne.
Boulanger, propriétaire.
Bourdeix, architecte.
Bournon (Fernand), publiciste.
Bousquet, économe du lycée Charlemagne.
Boussingault, essayeur à la *Monnaie*.
Bremont, mandataire aux Halles.
Brentano (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
Bret, employé à l'église Saint-Paul.
Brezinski, chimiste.
Brillat-Savarin, avocat.
Brossard, docteur médecin.
Buchet, directeur de la *Pharmacie centrale*.
Budelo, licencié ès-sciences.
Buisson, sténographe à la Chambre des députés.

MM. Cailleux, ancien chef d'institution.
Cain, conservateur du musée *Carnavalet*.
Callet (A.), secrétaire, chef des bureaux de la mairie du 4e arrondissement.
Mme Callet (A.).
MM. Cambours, docteur-médecin.
Canel, négociant.
Carbon, pharmacien.
Carpin, photographe.
Carré, vicaire de Saint-Paul.
Carteret, ingénieur des arts et manufactures.
Cazac, sous-chef des bureaux.
Chacornac, libraire.
Champier, directeur de la *Revue des Arts décoratifs*.
Chancel, architecte.
Charles, restaurateur.
Charmaison, peintre-artiste.
Chassaing, docteur-médecin.
Chassaing, négociant.
Chauvin, directeur de l'école Massillon.
Chevreuil, officier de paix.
Cholet, docteur en médecine.
Choquet, parfumeur.
Claes, architecte.
Clément, commis princ. au Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Closset, architecte.
Cluseau, architecte.
Cogrel, docteur-médecin.
Colin, bronzes d'art.
Colomb (Molock), dessinateur.
Contant, chef de service à la ville de Paris.
Cordier, sculpteur-statuaire.
Coriton, docteur.
Corlieu, membre de la Commission d'Hygiène du 4e arr.
Costaz (Victor), chanoine.
Costaz, propriétaire.
Cotillon (Maurice), licencié en droit.
Courbet, Receveur municipal, Trésorier de la ville de Paris.
Couriot, rentier.
Court, commissaire de police.

MM. Coyecque, archiviste.
Crampon, consul général.
Crubilé, employé de la Préfecture de la Seine.
Dahetze, boulanger.
Damblemont, directeur d'école.
Dardanne, maire-adjoint du 4e arrondissement.
Dardenne, chef de matériel à la Préfecture de la Seine.
Dargaud, peintre.
Darthuy, architecte.
Davesne, docteur-médecin.
Decouflé, employé de la Préfecture de la Seine.
Defrance, directeur des affres dles à la Préfecture de la Seine.
Delaage, curé de Saint-Louis-en-l'Ile.
Delaby, publiciste.
Delagarde, relieur
De la Houssaye (Camille), membre de la Presse parisienne.
De la Morinerie, chef de division en retraite.
De Mallevoue, chef de bureau de la Préfecture de la Seine.
De Méritens (Léon), publiciste.
De Méritens, employé à la Préfecture de la Seine.
Dennery, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arr.
De Rothschild (Alphonse), membre de l'Institut.
De Valles, juge au tribunal de première instance.
Deville (Gabriel), publiciste.
De Villiers (Gaston), administr. du Bureau de Bienf. du 4e.
Dhombres, proviseur du lycée Charlemagne.
Dorbon, libraire.
Dormoy, employé de la Préfecture de la Seine.
Dubois (Paul), rédacteur principal à la Préfecture de Police.
Dubourg (Francis), peintre en lettres.
Duchemin (René), chimiste.
Dugrais, négociant.
Dujardin, fabricant d'instruments de précision.
Dumoutier, encadreur.
Duret, archiviste de la Préfecture de la Seine.
Espelosin (d'), sculpteur.
Eveno, bibliothécaire.
Fabre (Georges), maire du 4e arrondissement.
Faivret, négociant.
Fallex (Eugène), proviseur honoraire.

MM. Fauchon, découpeur en marqueterie.
Féret, instituteur.
Fernoux, président de la Société des Architectes français.
Ferrand (Paul), ingénieur.
Ferrouillat, pharmacien.
Fille, directeur de théâtre.
Firmin, docteur-médecin.
Flageul (A.), avocat à la *Cour d'Appel*.
Flandrin, sculpteur-ornemaniste.
Fleuriot, directeur d'école honoraire.
Fourrier, traducteur-interprète.
Fraenzel, professeur.
Fribourg, horloger.
Mme Friedmann.
MM. Fromaigeat, dentiste.
Gabé, vérificateur des douanes.
Gagneur, docteur-médecin.
Galli (H.), conseiller municipal.
Gallopin, rentier.
Garçon, négociant.
Garnier, docteur-médecin.
Gauniche, avocat à la *Cour d'Appel*.
Gauthier, vicaire à Saint-Gervais.
Gautier, chef d'orchestre.
Gendre, rentier.
Genty, négociant.
Gibault (Georges), biblioth. de la Société nationale d'Horticulture de France.
Gillet, ingénieur-constructeur.
Gom, architecte.
Gouellain, employé de la Préfecture de la Seine.
Gourichon, docteur-médecin.
Gravey, architecte.
Grendelbach, négociant.
Mme Guimet de la Martinière, directrice d'école.
MM. Hamel, maire-adjoint du 4e arrondissement.
Haroux, négociant.
Hartmann (Paul), distillateur.
Hauser, avocat à la *Cour d'Appel*.
Hersent, propriétaire.
Holley, architecte.

MM. Huart, répétiteur au lycée Charlemagne.
Huguenin père, négociant.
Huguenin (Henri), négociant.
Husbrocq, rédacteur principal à la mairie du 4e arrond.
Jacquin, négociant.
Jeannot, inspecteur primaire.
Jennepin, directeur d'école.
Judis (Alphonse), employé.
Kahn (Arthur), négociant.
Kahn (Zadock), grand-rabbin.
Kammerer, employé de la Préfecture de la Seine.
Keller, négociant.
Klotz, critique d'art.
Kœnig, chanoine du chapitre métropolitain.
Labie, inspecteur des services administratifs de la Préfecture de la Seine.
Labourt, vicaire à Saint-Louis.
Labusquière, directeur de l'*École G. Pilon.*
Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Lafollye, architecte.
Lainey, avocat à la *Cour d'Appel.*
Lambeau (L.), chef de bureau à la Préfecture de la Seine.
Lantuéjol, photographe.
Larmée, architecte.
Lasnier (J.), pharmacien de 1re classe.
Mme Lasson.
MM. Lavergne, chef de bureau à la Préfecture de la Seine.
Laydernier, publiciste.
Le Cerf, propriétaire.
Lecomte, restaurateur.
Legrand, publiciste.
Lemerle, curé de Saint-Merri.
Léonard, mandataire aux Halles.
Mme Lépine.
Leroy, négociant en vins.
MM. Le Senne, bibliophile.
Levasseur, avocat à la *Cour d'Appel.*
Lhote, essayeur à la Monnaie.
Louar, artiste dramatique.
Mailles, curé de Saint-Gervais.
Maistre, attaché à la Bibliothèque nationale.

MM. Malard, négociant.
Malbec, docteur en médecine.
Mangeard, pharmacien.
Marchal, employé à la Préfecture de la Seine.
Mareuse, secrétaire de la Société des Inscriptions parisiennes.
Margueritte (René), négociant.
Martin (Henry), conservateur des manuscrits à la bibliothèque de l'*Arsenal*.
Martin, prêtre de l'Oratoire.
Martinet, inspecteur des Caisses de la Préfecture de la Seine, en retraite.
Mermet, préparateur à l'Ecole Centrale.
Michaux, docteur-médecin
Michaux, ingénieur.
Michel, représentant de commerce.
Miguet, publiciste.
Minart, maître de chapelle.
Missillier, négociant.
Monier, négociant.
Monin, professeur au collège Rollin.
Mont-de-Piété (Administration du).
Morel d'Arleux (Charles), notaire honoraire.
Moret, docteur-médecin.
Mougin, docteur-médecin.
Moyne (A.), homme de lettres.
Muraire, propriétaire.
Nadaud, commissaire de police.
Nimier, restaurateur.
Nitot, pharmacien.
Nocq (Henri), artiste peintre.
Noel, artiste dramatique.
Olivier, restaurateur.
Ollivier, avocat à la *Cour d'Appel*.
Pagès, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Mme Palade-Bonnal.
MM. Parant (Edouard), employé droguiste.
Pardon, négociant.
Pataud, délégué cantonal du 4e arrondissement.
Pelisse, conseiller de préfecture.
Péraldi, employé à la Préfecture de la Seine.

MM. Peyret, archiviste de la Préfecture de police.
Peytoureau, membre du Conseil de la Chambre syndicale de la Marbrerie.
Picard (Marcel), imprimeur.
Picot, commissaire de police.
Phulpin (Paul), dessinateur.
Picou, docteur-médecin.
Piller, directeur des magasins « La Tour Saint-Jacques ».
Pinot, entrepreneur de maçonnerie.
Pinot (Georges), entrepreneur.
Piperaud, conseiller municipal.
Pisani, chanoine de Notre-Dame.
Plista, propriétaire.
Poindron, pharmacien.
Ponthus-Cinier, avocat à la *Cour d'Appel*.
Pousset, archiprêtre de Notre-Dame.
Préteux de Voet, architecte.
Prévost (Charles), rédacteur au Ministère des finances.
Prieur, docteur-médecin, secrétaire-général de la Société française d'Histoire de la médecine.
Protais, commis-greffier.
Prugnaud, architecte.
le Quatrième (Journal).
Raux (Jules), libraire.
Rélin, dessinateur.
Revol, limonadier.
Rhoné (A.), archéologue.

Mme Ricard.

MM. Ricbourg, négociant
Richard, homme de lettres.
Riotor, publiciste.
Robine, professeur de musique.
Roche, propriétaire.
Rogier, docteur en médecine.
Rollin, docteur en médecine.
Rongier, publiciste.
Ronsseray, négociant.
Rossignol, administr. du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Roufosse, courtier en librairie.
Rouget, administr. du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.

MM. Rousset, directeur de l'*Echo de Paris*.
Rozenberg, chirurgien-dentiste.
Dr Roussy, maire-adjoint du 4e arrondissement.
Sabatier, pharmacien.
Mlle Salomon, directrice d'école.
Schindler, facteur de pianos.
MM. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques au Musée *Carnavalet*, secrétaire de la Commission du *Vieux-Paris*.
Seigneurie (A.), directeur du journal l'*Epicier*.
Siffert, architecte.
Silberstein, chef d'orchestre.
Simon, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
Simon (Henri), membre de la Commission d'hygiène.
Société Française d'Éditions d'art.
Soudée, docteur en médecine.
Stirling (J.), attaché aux Travaux histor. de la ville de Paris.
Stoffer, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine.
Tausend (G.), publiciste.
Teillac, administr. du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Thédenat, membre de l'Institut.
Thiéblemont, propriétaire.
Torlet, inspecteur de la section d'Architecture.
Tournafond (Henri), négociant.
Tourneux (M.), homme de lettres.
Truffaut, employé.
Tuetey, archiviste.
Van Geluwe, expert-comptable.
Vaudet, publiciste.
Vernier, publiciste.
Vert, imprimeur.
Mmes Vert, imprimeur.
Vidal (L.).
MM. Viguier, directeur du bazar de l'Hôtel-de-Ville.
Vuillaume (Maxime), publiciste.
Weber, pasteur de la Confession d'Augsbourg.
Wiart (Louis), industriel.
Woirhaye, avocat à la *Cour d'Appel*.
Worms (René), auditeur au Conseil d'État.
Wormser, agrégé de grammaire.
Wormser (Jacques), administr. du Bureau de Bienfaisance du 4e arrondissement.

CONSEIL

Membres de droit :

MM. Galli (H.), conseiller municipal.
Piperaud, conseiller municipal.
Fabre (Georges), maire du IVe arrondissement.
Failliot, député du IVe arrondissement.
Hamel, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dardanne, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr Roussy, maire adjoint du IVe arrondissement.

Membres élus :

MM. Brentano (Funck), bibliothécaire à l'*Arsenal.*
Callet (A.), secrétaire-chef des bureaux.
Dargaud, artiste peintre.
Davesne, docteur en médecine.
Dennery, *vice-président de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.*
Eveno, bibliothécaire municipal.
Flandrin, sculpteur.
Fernoux, président de la Société des Architectes.
Gauthier, vicaire à Saint-Gervais.
Hartmann, négociant.
Labusquière, conseiller municipal.
Lambeau (Lucien), *chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*
Maïstre, attaché à la *Bibliothèque Nationale.*
Pagès, membre de la *Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.*
Ricbourg, négociant.
L'Esprit, sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.
Sellier, attaché au *Musée Carnavalet.*
Siffert, architecte de la *Ville de Paris.*
Torlet, architecte de la *Ville de Paris.*
Worms (René), auditeur au *Conseil d'État.*

Trésorier.

Husbrocq, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

Assemblée générale du 13 novembre 1902.

La séance est présidée par *M. le Maire.*

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance dernière, qui est adopté sans observations.

Le *Secrétaire* expose ensuite la situation de la Société, dont le nombre des adhérents s'accroît d'une façon continue.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de *M. V. Sardou* et demande qu'il soit nommé membre d'honneur. Il propose ensuite de conférer cette qualité aux *Préfets de la Seine et de police*, à MM. les *Directeurs du Mont-de-Piété* et de *l'Assistance publique*, qui ont ouvert aux membres de *la Cité*, toutes grandes, les portes de leurs archives, à *M. Funck-Brentano*, qui nous a remis des documents inédits. Ces propositions sont adoptées.

Il est ensuite donné lecture du compte rendu financier, donnant un excédent de recettes de 804 fr. 34 c., lequel est approuvé à l'unanimité.

Le *Président* annonce que le Comité propose qu'une fête soit donnée le 25 novembre 1902, et demande qu'en présence des frais qu'elle nécessitera, les sociétaires soient invités à donner une cotisation personnelle de 1 franc. *M. Keller* appuie cette proposition, qui empêchera la société de toucher à son fonds de réserve.

La proposition est votée.

Le *Secrétaire* annonce la démission de *Mlle Saffroy*, membre du Comité. *M. L'Esprit* est nommé à sa place.

A. C.

Souhaits de bienvenue.

Dans l'assemblée générale de la Société historique du VIIIe arrondissement, le président, notre co-sociétaire, *M. Mareuse*, a salué l'apparition de *la Cité* en ces termes :

« L'année dernière, nous étions la plus jeune des Sociétés d'arrondissement ; je souhaiterai cette année la bienvenue

à la Cité, *qui se consacre à l'étude d'une région intéressante entre toutes. Son premier Bulletin est rempli de documents précieux à tous égards.* »

Nous remercions le savant archéologue des paroles aimables et flatteuses dont il a salué l'apparition de notre premier Bulletin, et nous espérons, avec l'aide et l'appui de nos collaborateurs et sociétaires, continuer à mériter ses éloges.

*
* *

L'assemblée générale, dans sa dernière séance, a décidé que pour subvenir aux frais de la fête donnée le 28 novembre, une cotisation supplémentaire de 1 fr. serait demandée à chaque sociétaire. Une grande partie de ces cotisations a été versée. Nous prions nos sociétaires en retard de bien vouloir verser cette cotisation en même temps que la cotisation annuelle.

*
* *

On nous demande le Bulletin n° 1, il est épuisé. A l'assemblée générale nous demanderons l'autorisation d'en faire, s'il y a lieu, un tirage spécial.

*
* *

On lit dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre :

L'Hôtel Savoisy.

La découverte de pièces de charpente d'un style délicat, rue Pavée, a donné à M. Albert Callet l'occasion d'écrire une monographie complète de l'hôtel Savoisy, qui existait à l'endroit où furent recueillies ces charpentes. L'hôtel Savoisy, bâti par un des ministres de Charles V, pouvait rivaliser avec les maisons royales : il a été démoli en 1404. Son histoire offre un grand intérêt pour l'histoire de Paris. (Extrait de *la Cité*, Imp. Lefebvre-Ducrocq, 1902).

Toutes les cotisations de l'année 1902 sont rentrées, sauf trois. Nous prions nos Sociétaires de bien vouloir envoyer au *Trésorier* leurs cotisations de l'année 1903, sous forme de mandats-poste ou en timbres-poste.

DONS

Nous avons reçu de *Mlle Chassaing* une fort jolie gravure de l'hôtel de Sens, faite par le peintre populaire Picchio, qui a longtemps vécu et est mort dans l'hôtel.

MM. *Dahetze*, *Vert*, ont donné plusieurs photographies de coins curieux de l'arrondissement, et M. *Fernoux* un très intéressant projet avec plans de transformation et amélioration du port et du bassin de l'Arsenal, dont il est l'auteur. M. *Préteux de Voët* des ossements et un crâne — auquel adhèrent encore des cheveux — provenant des fouilles de la rue Beautreillis. M. *Thiéblemont* : *La Morgue*, par F. Maillard.

ERRATUM

Bulletin n° 4, page 232.

Au lieu de « qui se trouve dans la salle où sont réunis les objets, » il faut lire « dans la salle du musée Carnavalet, où sont réunis les objets. »

* * *

Nous avons le regret d'apprendre la mort de deux de nos sociétaires, M. MAXIME GROULT, membre fondateur et fils de l'industriel bien connu, et M. CHEGARAY, professeur de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire.

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs revues ont salué notre premier numéro. Citons entr'autres **l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux**, qui nous consacre ces lignes :

La Cité

« La société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris, dont le secrétaire général est notre collaborateur A. Callet, vient, à l'imitation de ses sœurs aînées, de fonder un Bulletin, dont les curieux du Vieux-Paris ne pourront que se réjouir. Pour entrée de jeu, nous y trouvons un article d'une sûre et abondante érudition sur *l'Hôtel du Prévost de Paris*, de notre collaborateur M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, inspecteur des fouilles, dont nous reparlerons, des études et croquis sur maisons du IVe arrondissement (dont le logis de Rabelais) ; *L'Hôtel de la Vieuville*, par M. Lucien Lambeau, dont il a été rendu compte. L'intérêt de notre nouveau confrère nous permet de leur souhaiter à bon escient, longue vie. (2, Place Baudoyer, Paris). »

Nous remercions notre excellent confrère.

Curiosités du Vieux Montmartre

par Charles SELLIER

1. — Les Carrières à plâtre. — II. — Les Fontaines. — Montmartre-Vignoble. — III. Les Moulins à Vent. — La Porcelaine de Clignancourt. — Le Mont-Marat.

3 plaquettes in-12, chez Champion, 9, quai Voltaire. Paris.

L'Hôtel Le Pelletier St-Fargeau

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* », année 1895).

Chez Champion.

L'Hôtel de Chevreuse ou de Luynes

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* » année 1900.

Chez Champion.

Le Parloir aux Bourgeois

Dans ce livre fortement documenté, M. A. DES CILLEULS fait justice des légendes qui établissent dans la cité le premier Parloir aux Bourgeois. Il prouve qu'avant que la Ville ait acquis en 1357 la Maison des Piliers en Grève, les *Parisiens* se reunissaient au Camp Romain avoisinant la Tour Saint-Jacques puis près du Châtelet et de Saint-Leuffroy.

Sous ce titre les **Minutes Parisiennes** notre ami G. GEFFROY qui est un indigène de l'île Saint-Louis, a publié chez OLLENDORF une promenade humoristique et pittoresque dans l'île Saint-Louis et la Cité.

Il y a de jolis croquis, lestement troussés, des impressions vraies, des instantanés de coins curieux des deux îles aux aspects si divers et si changeants.

La Correspondance Historique et Archéologique,

organe d'informations mutuelles entre Historiens et Archéologues (paraissant tous les mois.)

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE. Directeurs.

Le Quartier Barbette

Monographie historique et archéologique d'une région de Paris, par Charles SELLIER. Ouvrage honoré d'une mention au concours des Antiquités Nationales de 1899 (Académie des Inscriptions et Belles Lettres). 1 volume in-8° avec plans.

Chez Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Paris, les anciens quartiers.

Publié sous la direction artistique de M. Georges CAIN. Texte par SELLIER, FUNCK-BRENTANO, BEAUREPAIRE DE NOLHAC, LABUSQUIÈRE, etc...... Delay, éditeur

Les livres publiés sur Paris sont innombrables, ils sont encore insuffisants à faire connaître l'histoire de cette ville qui est, selon l'expression de V. Hugo, « une sorte de puits perdu ; si on la déblaye, comme on déblayerait Herculanum, on est forcé de recommencer sans cesse le travail ».

Un travail nouveau vient de paraître encore sur Paris, c'est la reconstitution par la gravure des anciens quartiers de Paris ; c'est la reproduction des anciennes et curieuses gravures de Sylvestre, de Pécelle, de Moreau le Jeune, etc..., qui nous donnent la physionomie si pittoresque, si étrange et si mobile de Paris aux trois derniers siècles.

A la tête de cette publication se trouve notre éminent et dévoué co-sociétaire, M. Georges CAIN ; c'est dire que l'ouvrage est à la hauteur de l'idée : faire revivre le Paris d'autrefois, avec ses beautés et ses verrues, par les gravures du temps, presque introuvables aujourd'hui.

A. C.



Le numéro est en vente au prix de deux francs

chez

MM. DORBON, 45, Quai des Grands Augustins ;

PICARD, 82, rue Bonaparte ;

Le Concierge de la Mairie.

Lille.—Imp. Lefebvre-Ducrocq

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

2me ANNÉE

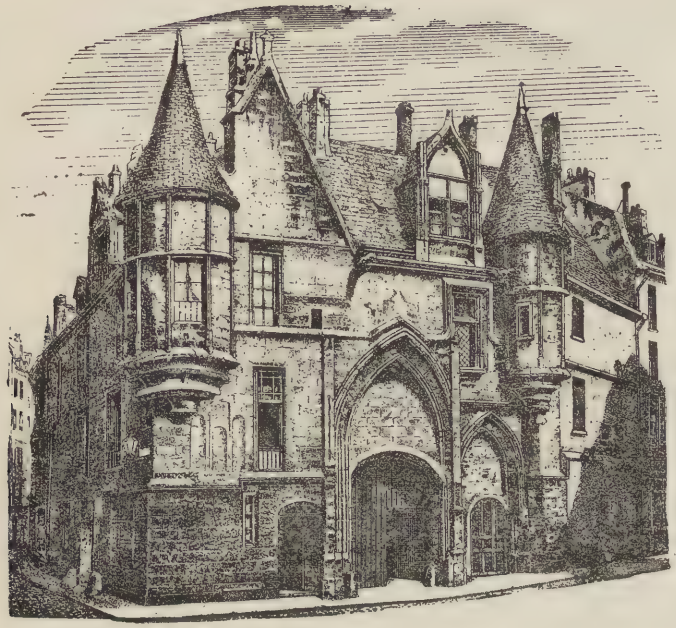
N° 6. — Avril-Juin 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS



LES ANCIENS QUARTIERS

DES TROISIÈME ET QUATRIÈME ARRONDISSEMENTS

Notre co-sociétaire M. Frantz FUNCK-BRENTANO *nous communique les bonnes feuilles de la notice qu'il va faire paraître dans la très belle collection :* Les anciens quartiers de Paris *que publie, sous la direction artistique de notre ami* Georges CAIN, *la librairie Le Deley, qui a mis, avec la plus extrême courtoisie, à notre disposition, les charmants clichés qui l'accompagnent et dont nos adhérents sauront apprécier le mérite artistique. Une partie de l'article regarde le troisième arrondissement, mais l'histoire et la vie de ce quartier de Paris sont tellement mêlées à celles de notre arrondissement qu'il est bien difficile de les séparer.*

Le Temple — Saint-Paul — La Place Royale. — Le Marais Carnavalet — L'Arsenal — La Bastille.

La région de Paris comprise dans le triangle que formaient, avant la Révolution, le Temple au nord, la Bastille au sud-est et l'Hôtel de Ville au sud-ouest, correspondait aux IIIe et IVe arrondissements actuels, en laissant en dehors l'Ile Saint-Louis, l'Hôtel de Ville, et les rues situées à l'ouest de la rue du Temple. Elle était divisée, depuis 1702, en quatre quartiers :

1° *Le Quartier du Temple et du Marais*, limité à l'est par les remparts, à présent boulevard Beaumarchais, boulevard des Filles-du-Calvaire et boulevard du Temple; — au nord par le faubourg du Temple; — à l'ouest par la rue du Temple ; — et au midi par la rue des Haudriettes, la rue des Quatre-Fils, la rue de la Perle, la rue du Parc-Royal et la rue Neuve Saint-Gilles, aujourd'hui rue Saint-Gilles ;

2° *Le Quartier Saint-Antoine*, borné par le Quartier du Temple et du Marais au nord ; — à l'est par le faubourg Saint-Antoine, le boulevard Beaumarchais et la place de la Bastille ; — au midi par la rue Saint-Antoine ; — et à l'ouest par la vieille rue du Temple ;

3° *Le Quartier Saint-Paul*, limité au nord par la rue Saint-Antoine ; — à l'est par les remparts, aujourd'hui boulevard Bourdon ; — au sud par les quais ; — et à l'ouest par la rue Geoffroy-l'Asnier ;

4° *Le Quartier Sainte-Avoye*, qui s'étendait depuis la rue Vieille-du-Temple, à l'est, jusqu'à la rue Sainte-Avoye, aujourd'hui rue du Temple, à l'ouest ; — et de la rue des Quatre-Fils, au nord, à la rue de la Verrerie, au midi.

Cette région formait, au début du XVIIe siècle, le cœur même de la ville : séjour de la noblesse et de la haute bourgeoisie, et que déjà la bourgeoisie besognante, créatrice de progrès et de richesses, commençait à envahir.

A l'opposé de ce que l'on pense, Paris ne s'est pas développé par l'action progressive d'un noyau central

grandissant, s'étendant de proche en proche; — ce sont au contraire toute une série de noyaux générateurs qui se sont développés, chacun de son côté, et ont grandi peu à peu, se rapprochant dans leur accroissement et, avec le temps, se fondant les uns dans les autres. Contrairement à l'opinion générale, la Cité n'a pas joué le rôle d'une grande tache d'huile qui aurait gagné les rives de la Seine et envahi le territoire jusqu'à remplir l'enceinte actuelle des fortifications: c'est un nombre indéfini de petites cités, placées, celle-ci sous l'autorité épiscopale, celle-là sous l'autorité royale, telles autres sous l'administration abbatiale, d'autres sous les règles d'un ordre militaire, et d'autres sous la suzeraineté d'un simple seigneur, qui se sont constituées, se développant isolément par la puissance de leurs énergies internes, jusqu'au moment où, s'étant rapprochées les unes des autres, elles ont fait tomber leurs murailles dans l'enceinte commune.

La ville de Paris a donc commencé par une série de palais et d'hôtels fortifiés. Véritables châteaux-forts, entourés de murailles élevées sans ouverture extérieure, ils sont entourés de jardins, de bosquets, de vastes espaces et le tout enclos d'une enceinte fortifiée. A l'intérieur de chacune de ces enceintes, on voit bien des maisons de marchands et d'artisans; mais ce sont des marchands et des artisans domestiques, employés au service de la *familia* seigneuriale; ils fournissent aux besoins de la maison du seigneur, ils travaillent et commercent à l'ombre de son patronat. Avec la prospérité commune, cette population crut et se multiplia dans le sein de chacun de ces *castrum*. On vit alors les seigneurs bâtir dans leur clos, se resserrant eux-mêmes dans le centre de leur propriété, divisant en habitations les parties qui bordent les voies publiques. Les fameuses échoppes de la Bastille, collées au flanc du château — cordonniers, marchands d'eau-de-vie, confiseurs, merciers, parfumeurs, tapissiers, potiers d'étain, marchands de tabac, spécialement attachés au service du château — donnaient, encore à la veille de la Révolution, une idée matérielle de cette organisation primitive.

Chacune de ces petites villes dans la ville jouissait d'une autonomie plus ou moins grande. Songeons qu'au début du règne de Louis XIV, encore plus de la moitié de Paris relevait de seigneurs particuliers, dont chacun avait droit de justice sur son territoire. Vers 1650, Sauval en compte encore vingt-quatre. La justice du roi s'étendait ainsi sur un espace moindre que celui sur lequel dominait l'autorité de ces seigneurs haut-justiciers.

De cette organisation l'enclos du *Temple* fournit un exemple remarquable jusqu'à la veille de la Révolution. Au XIIIe siècle ce fut une véritable *ville-neuve*, enclose d'une enceinte particulière, nommée d'ailleurs par les textes *Villa-nova-Templi*. La date précise de l'établissement de l'ordre du Temple à Paris n'est pas connue. En 1147 il tint dans la ville un chapitre présidé par le pape Eugène III. En 1182, Philippe-Auguste règle un différend à propos de boucheries établies sur le territoire des Templiers. Dès le XIIIe siècle, l'étendue de ses domaines était immense, les bâtiments d'une rare beauté. Après la suppression de l'ordre, en 1313, la forteresse du Temple passa aux Hospitaliers, mais conserva son nom. La clôture du Temple comprenait le terrain qui s'étend de la rue du Temple, à l'ouest, à la rue de Berry, à l'est, et de la rue de la Corderie, au sud, jusqu'au chemin de ronde de l'enceinte de Charles V, vers le nord, où elle était longée par l'égout du Grand Marais et les rigoles venant des coteaux de Ménilmontant. La cour du Temple proprement dit serait aujourd'hui circonscrite par les rues du Temple, de Bretagne, de Picardie, de Forez, Charlot et Béranger. Cette grande cour était entourée de tout ce qui pouvait faciliter le service militaire des chevaliers; au centre de l'enclos, s'étendait le couvent avec ses cloîtres et ses chapelles; à côté du cloître, le logis du grand maître et des dignitaires de la langue de France : le tout dominé par la haute tour carrée du donjon, flanquée de ses quatre tourelles et, tout autour, de grands jardins. Des murs

crénelés, garnis de poivrières et défendus par des fossés, fermaient l'enclos ; ville fortifiée, nous l'avons dit, à l'intérieur de la ville, où gouvernait le grand prieur de la langue de France de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le grand prieur avait droit de haute, moyenne et basse justice sur ses sujets, habitants de l'enclos. L'échelle de justice, ou pilori, marque de la juridiction de la commanderie du Temple, s'élevait, encore à la fin du XVIII[e] siècle, au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes : le seul témoignage de ces justices seigneuriales du vieux temps qui subsistât encore dans Paris.

Ce droit de justice avait été supprimé momentanément en 1674, avec les autres juridictions particulières dans Paris, puis rétabli dans l'« enclos, cour et cloître du Temple », ceux-ci formant un territoire bien défini. A vrai dire, pour les crimes capitaux, la justice avait obtenu du grand prieur l'« extradition » ; mais aux délits de simple police, aux malheureux débiteurs poursuivis par leurs créanciers, l'enclos du Temple continua d'offrir un asile précieux. « Là, écrit Mercier, l'exploit de l'huissier devient nul, l'arrêt qui ordonne la prise de corps expire sur le seuil de la porte. Le débiteur peut entretenir ses créanciers sur ce même seuil, les saluer, leur prendre la main. S'il faisait un pas de plus il serait pris : on fait tout pour l'attirer au dehors ; mais il n'a garde de tomber dans le piège. » La franchise du Temple donnait un autre privilège. Sous le régime des jurandes et maîtrises les artisans pouvaient s'y établir pour y exercer leur métier librement. Dans l'enclos point de « chef-d'œuvre », point de maîtrise. Le travail était affranchi de toutes ces réglementations. Aussi les communautés déclaraient-elles déchus « de leur maîtrise et honneur » les maîtres qui allaient s'y établir. Ainsi s'y forma une industrie particulière, la bijouterie en faux. Les imitations de pierres précieuses demeurèrent longtemps désignées par le nom de *bijoux du Temple*. De même, les inventeurs de médicaments, non patentés par la Faculté, pouvaient les débiter dans l'enclos protecteur en toute liberté. Mercier conte l'histoire

d'un épicier ruiné qui avait trouvé la recette d'une tisane « purgative et confortative ». Il la débita au Temple avec un prodigieux succès. « La colère des guérisseurs de profession, dit Mercier, contre l'épicier chez qui tout Paris accourt est une des choses qui m'ont le plus réjoui ». Aussi la population, qui se pressait au Temple, était-elle nombreuse. On construisit une salle en rotonde pour y organiser des représentations théâtrales, affranchies à leur tour des privilèges abusifs de messieurs les Comédiens du Roi.

Comme toutes les villes du Moyen-Age, le Temple eut sa foire. Elle s'ouvrait à la Saint-Simon-Saint-Jude (28 octobre) : foire des petites gens, des marchands « camelotiers », où l'on débitait de la brocante et de la menue mercerie. Elle était surtout remarquable par l'accueil que ceux qui étaient réfugiés au Temple avaient coutume de faire aux nouveaux venus : ils leur présentaient des nèfles avec des huées et des moqueries. D'où les expressions : « Va-t-en au Temple quérir des nèfles ! — Que me donneras-tu ? des nèfles ! » et aujourd'hui encore, plus brièvement : « Des nèfles ! »

A l'est du Temple s'étendirent, jusqu'au XVIe siècle, les terres de culture maraîchère que l'on nommait *le Marais*. Le séjour de la Cour du Roi à l'Hôtel *Saint-Paul*, puis aux *Tournelles* ; la création, par Henri IV, de la Place Royale, devaient transformer cette partie de Paris. Charles V, grand bâtisseur, voulut avoir dans sa capitale deux Palais, l'un, demeure officielle de la Royauté, le Louvre ; l'autre, sorte de maison de campagne, qu'il nomma son Hôtel des « grands esbattements », fut l'Hôtel Saint-Paul. Celui-ci s'éleva entre la rue Saint-Antoine actuelle et le boulevard Morland. Dans cette partie du Quartier de l'Arsenal qui confine à la Seine, se trouvait, dès le XIIe siècle, une agglomération groupée en paroisse sous le patronage de Saint-Paul. Elle demeura en dehors de l'enceinte de Philippe-Auguste. Là, s'étaient élevés, au XIVe siècle, plusieurs Hôtels, ceux du comte d'Etampes, de l'abbé de Saint-Maur, des archevêques de

Sens et de Simon Verjal. Charles V les acheta pour en faire sa résidence. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que l'Hôtel Saint-Paul eût l'aspect cohérent des Palais que les rois firent construire aux siècles suivant : c'était une agglomération d'hôtels et de maisons plus ou moins méthodiquement accolés à un corps de logis principal; chacune de ces demeures était entourée de grands jardins, où l'on voyait des treilles posées sur berceaux en charpente ; on y trouvait des vergers, des bassins alimentés par des puits, et des parterres en arabesques dessinées par les herbes et les plantes aux nuances variées. Les différents hôtels, dont se composa la demeure royale, ne furent jamais réunis, en sorte qu'il fut aisé de les aliéner aux siècles suivants. Chacun de ces hôtels avait son entrée particulière sur la rue qu'il avoisinait. Rue des Lions était une ménagerie. L'entrée principale était quai des Célestins, auprès du Port Saint-Paul, continué, en aval, par le quai aux Ormes, le Port au Foin et le Marché aux Veaux. Et au « Marché aux Veaux » se tenait véritablement le marché aux veaux ; au Port au Foin gabarres et péniches déchargeaient des meules de foin ; au Port des Célestins on débarquait le pavé et le charbon de terre, et au Port Saint-Paul le vin, la chaux et le bois neuf à brûler. Au Port Saint-Paul atterrissaient également les « Coches d'eau », là était leur « bureau », comme en témoigne le joli dessin du chevalier de l'Espinasse (1782), gravé par Berthaut. En face du quai, à quelques mètres en Seine, une trentaine de « boutiques » sur bateaux, débitaient les poissons d'eau douce aux chalands qui y abordaient.

Charles V habita son manoir Saint-Paul ; Charles VI y cacha sa folie. C'est à Saint-Paul qu'eut lieu la terrible mascarade, où plusieurs seigneurs furent brûlés vifs dans les étoupes dont ils avaient fait leur déguisement. Charles VI y mourut le 21 octobre 1422 et, de ce moment, le séjour de Saint-Paul fut délaissé. François Ier vendit le domaine par lots. Les anciennes constructions furent démolies par les nouveaux propriétaires. Les successeurs de Charles VI

préférèrent à Saint-Paul une résidence toute voisine, sise de l'autre côté de la rue Saint-Antoine, le Palais des Tournelles. Pierre d'Orgemont, évêque de Paris de 1384 à 1409, vendit au duc de Berry « un logis » qu'il possédait au nord de la rue Saint-Antoine, non loin de l'enceinte de Charles V ; le duc de Berry l'échangea au duc d'Orléans, lequel le céda à Charles VI. Un autre hôtel y fut adjoint avec ses jardins. Les rois de France eurent leur résidence des Tournelles. Louis XII y mourut ; Henri II y fut blessé à mort dans son fameux tournoi avec Montgomery (29 juin 1559). C'était un lugubre souvenir pour son successeur. D'autre part, les émanations du grand égout de Sainte-Catherine, dont la rue de Turenne actuelle suit le parcours, rendaient le séjour des Tournelles peu agréable. François Ier se procura la maison de plaisance que N. de Neufville, trésorier de France, avait fait construire sur l'emplacement d'une ancienne *Tuilerie*. Les Tournelles furent délaissées. Elles étaient devenues un terrain vague et désert, recherché par les duellistes — on y tenait à certaines dates marché aux chevaux — quand Henri IV, le bon roi, eut la pensée d'en faire cadeau à ses chers Parisiens, en y créant — grande nouveauté pour le temps — une place vaste, aérée, d'un dessin régulier et de belle proportion ; une place, dit Henri IV dans ses lettres patentes du mois de juillet 1605, « laquelle pût être propre à servir de promenoir aux habitants fort pressés en leurs maisons, comme aussi aux jours de réjouissances, lorsqu'il se fait de grandes assemblées ». L'idée était belle, d'autant que Henri IV avait l'intention de faire aboutir à la place, qu'il voulait appeler la « Place de France », un certain nombre de rues convergeant en rayons d'étoile, et dont chacune eût porté le nom d'une province de France. Le roi facilita donc de ses deniers la formation d'une société qui entreprit les bâtisses. Lui-même en construisit à ses frais un des côtés. Les constructions devaient toutes être faites sur un plan déterminé « et afin que rien ne pût être altéré en la symétrie des pavillons, le roi ne voulut pas

qu'ils pussent être partagés entre des cohéritiers, mais leur appartinssent par indivis, ou, en tous cas, qu'ils s'en accommodassent entre eux. La Place Royale est aujourd'hui la *Place des Vosges*. En 1792, elle avait été appelée la Place des Fédérés, en 1793 la Place de l'Indivisibilité. En 1800, un arrêté des Consuls déclara que celui des départements qui aurait payé la plus forte part de ses contributions, donnerait son nom à une des places de Paris : le département des Vosges l'emporta, ayant acquitté ses contributions dans leur totalité. La place des Vosges reproduit l'ancienne Place Royale dans son intégrité : elle offre un coup d'œil unique en France par cette évocation fidèle du commencement du XVII[e] siècle. Seule, la statue de Louis XIII n'est plus celle que Richelieu y avait fait placer : celle de Richelieu était l'œuvre, pour le cheval, de Daniel de Volterra, élève de Michel-Ange ; et pour la statue du roi, de Biard fils ; elle fut brisée en 1792. La nouvelle statue équestre de Louis XIII, commencée par Dupaty, fut achevée en 1821 par Cortot. Parlant de la Place Royale, Sauval écrit : « On trouvoit dans la rougeur des briques, la blancheur de la pierre et la noirceur de l'ardoise et du plomb, un mélange, ou, si cela se peut dire, une certaine nuance de couleurs si agréable à la vue qu'elle n'a pas paru dure à l'œil et bien éloignée de la tendresse de la pierre, que, depuis, elle a passé jusqu'aux maisons bourgeoises. On est venu à reconnaître que telle variété étoit puérile et qu'enfin l'édifice le plus superbe, bâti de la sorte, ne sentoit que son château de cartes ». Château de cartes ! On reconnaît dans l'appréciation de Sauval le dédain de toutes les époques d'art pour l'époque immédiatement antérieure : la postérité met toute chose au point et nous savons aujourd'hui rendre justice aux « châteaux de cartes » de la Renaissance française.

La Place Royale, dans tout l'éclat des pierres blanches que rehaussait le rouge vif des briques nouvelles, fut inaugurée avec éclat, le 16 mars 1612, par un carrousel que donna la reine-régente, Marie de Médicis, en réjouis-

sance de la paix que l'on venait de conclure avec l'Espagne.

Le succès de la création royale fut considérable : les pavillons de la nouvelle Place ne tardèrent pas à être occupés par les plus grands noms de l'aristocratie : le pavillon qui porte aujourd'hui le n° 4 formait l'Hôtel de Villedeuil, le n° 9 l'Hôtel de Chaulnes; au n° 13 les Rohan-Chabot; au n° 14 l'Hôtel Dangeau; au n° 20 le maréchal de Vitry. Au n° 1, Hôtel de Coulanges, naquit Mme de Sévigné. Le n° 6 mérite particulièrement de nous arrêter : il fut d'abord habité par le maréchal de Lavardin, puis par la célèbre Marion Delorme, et, dans notre siècle, par Victor Hugo qui donna à Marion Delorme l'immortalité. Or, au n° 18 actuel, de cette même Place Royale, Richelieu demeura avant la construction du Palais-Cardinal : il n'avait que la Place à traverser pour se rendre auprès de la fameuse courtisane dont le cardinal-ministre était fort épris. Il quittait en ces circonstances la pourpre cardinalice pour revêtir un habit satin gris de lin, en broderie d'or et d'argent.

Quand, en 1650, Marion Delorme mourut dans sa trente-huitième année, la ville entière porta le deuil de sa beauté : elle resta durant vingt-quatre heures exposée sur un lit de parade et une foule immense vint une dernière fois admirer ses traits divins. Il est d'ailleurs certain qu'elle s'en fut au paradis, car elle était bonne catholique et, à deux reprises, avait exigé que des gentilshommes protestants se convertissent avant de convoler avec eux en ses noces éphémères. La Place Royale devint sous Richelieu le rendez-vous des « Raffinés d'honneur ». Elle vit, le 22 mai 1627, le fameux duel de Montmorency-Boutteville qui eut son épilogue sur l'échafaud. Sous Mazarin c'est le quartier général des Frondeurs — le Palais-Royal du XVIIe siècle, — sous Louis XIV la promenade favorite des Précieuses. Là se rencontrent, dans la comédie de Corneille, représentée en 1635, la *Place Royale*, Alidor, Cléandre, Doraste, Lysis, Angélique et Philis. Scarron, le bon poète, y demeurait aussi. En 1643, il dut l'abandonner pour une saison. Il allait, en des pays lointains,

jusqu'au faubourg Saint-Germain, soigner ses douleurs. Il s'écrie d'une voix désolée :

Adieu belle place où n'habite
Que mainte personne d'élite,
Par exemple le Villequier
Aussi vaillant qu'un branc d'acier,
Le marquis et l'abbé, ses frères,
. . . .
Et la princesse de Guéménée...
. . . .

Et la dame de Blenancourt
. . . .
De Rohan la bonne duchesse
. . . .
Et la marquise de Piennes
. . . .
Item de Maugiron la dame,
D'un digne mari digne femme,
Et sa mère dame Choisy.

Scarron ajoute tout crûment :

A l'esprit vert, au corps moisy.
J'ai grand deuil qu'elle soit si proche
D'aller au son de mainte cloche
Coucher auprès de son curé ;
Mais elle n'a pas mal duré.

Scarron n'a garde d'oublier la gentille Marion :

Item, adieu, belle de l'Orme
Chez qui l'on voit grande chiorme (chiourme)
De beaux amants tout parfumés,
De qui les soupirs enflammés
Ont tout noirci la cheminée.

Tout auprès, aujourd'hui rue Birague n° 28, en ce temps rue Royale, demeurait une autre courtisane célèbre, non

seulement par sa beauté, mais par son esprit. Scarron n'a garde de l'oublier :

> Adieu, bien que ne soyez blonde,
> Fille dont parle tout le monde,
> Charmant esprit, belle Ninon.

Tout le quartier du Marais, entre la Place Royale et le Temple, — ci-devant terrains maraîchers appartenant au prieuré de la Culture Sainte-Catherine ou Censives du Temple, — devint ainsi le séjour de l'aristocratie française. Les hôtels luxueux du style lourd et riche de la fin de la Renaissance française, dont subsistent encore de nos jours tant de précieux vestiges, s'élevèrent de toute part : l'Hôtel Soubise, — acheté en 1697 par François de Rohan, prince de Soubise, à la succession de la duchesse de Guise — depuis 1808 Palais des Archives Nationales, avec sa vaste cour et ses colonnades en demi-lune, décoré à l'intérieur, à l'époque de la Régence, par l'admirable architecte Boffrand, orné de peintures, plafonds, trumeaux, dessus de porte, par les Boucher, les Trémollière, les Natoire, les Van Loo. Les architectes du fastueux palais, Delamain, puis Boffrand, ont eu le bon goût de conserver la jolie porte en tiers-point, flanquée de deux tourelles en encorbellement, entrée du manoir de Clisson, datant de la fin du XIVe siècle — la construction commença en 1382 — aujourd'hui 58 de la rue des Archives. L'Hôtel Soubise communiquait par des jardins avec la Maison de Strasbourg, aujourd'hui Imprimerie Nationale, rue Vieille-du-Temple. L'hôtel, bâti et habité par les cardinaux de Rohan, évêques de Strasbourg d'oncle en neveu, avait reçu de ce fait le nom de Maison de Strasbourg. Les nécessités du service de l'Imprimerie Nationale en ont bouleversé et détruit les dispositions intérieures : du moins y peut-on encore admirer le Salon des Singes, dit Oratoire de Rohan, fantaisie chinoise de Christophe Huet, et surtout l'admirable bas-relief de Le Lorrain, les chevaux d'Apollon, qui surmontait les écuries où le prince Louis, cardinal de

Rohan, logeait ses soixante-dix juments d'Angleterre, et qui est un des chefs-d'œuvre, non seulement de la sculpture française, mais de la sculpture de tous les temps. Il serait trop long ici, ne fût-ce que de citer les nombreux hôtels du Marais et dont un grand nombre subsistent de nos jours dans leurs parties principales. Au nº 143 de la rue Saint-Antoine s'élève encore le bel hôtel dessiné par Jean Ducerceau et construit de 1624 à 1630 par le duc de Sully ; il fut plus tard habité par Turgot ; au nº 2 du quai des Célestins, l'élégante demeure restaurée par Jules-Hardouin Mansart pour Gaspard de Fieubet, chancelier de la reine Marie-Thérèse. Il a été surchargé de nos jours de sculptures et d'un lanternon. Il est actuellement occupé par l'Ecole Massillon. Plus ancien en date, une merveille, s'élève de nos jours encore, étonnamment conservé, l'*Hôtel de Sens*, au coin des rues de l'Hôtel de Ville et du Figuier Saint-Paul. L'Hôtel de Sens avait été construit pour l'usage des archevêques de Sens, métropolitains des évêques de Paris jusqu'à l'époque où, en 1622, l'évêché de Paris fut érigé en archevêché au bénéfice de François de Gondi, oncle du cardinal de Retz. Le monument, que nous avons conservé et qui donne une si vive et vivante impression du Paris moyen-âgeux, fut construit par l'archevêque Tristan de Salazar, de 1475 à 1519.

La *Tourelle dite Barbette*, qui se dresse à l'encoignure des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, appelée aussi logis de la dame Herouet, est d'un siècle postérieur. Cette jolie tourelle en encorbellement, décorée de fins rinceaux, est un des plus gracieux spécimens de l'architecture civile de la fin du Moyen-Age. Elle passa longtemps pour avoir fait partie du fameux petit séjour de la reine Isabeau de Bavière, connu sous le nom d'*Hôtel Barbette*, parce qu'il avait été bâti sur une partie de l'ancienne courtille d'Etienne Barbette, prévôt des marchands de 1298 à 1304 [1].

---

1. La courtille Barbette s'étendait le long de la rue Vieille-du-Temple, depuis la porte Barbette, près des Blancs-Manteaux, jusqu'à l'extrémité de cette rue vers la campagne. Quant à la maison d'Etienne Barbette, celle qui fut détruite en 1306 par les émeutiers, elle était située à l'emplacement où fut plus tard établi le couvent des Filles du Calvaire.

On sait aujourd'hui qu'elle terminait la maison de Marie Malingre, nièce par alliance du cardinal de la Balue, l'affreux conseiller de Louis XI, inventeur des cages dites *Fillettes du Roi.*

Le dernier des hôtels du Marais, dont nous ayons à parler, est l'*Hôtel Carnavalet :* au coin de la rue des Francs-Bourgeois et de la rue de Sévigné. Son admirable état de conservation et la destination artistique qui lui a été donnée, lui assignent une place à part. « Il a été bâti, de 1544 à 1550, pour Jacques des Ligneris, Président au Parlement de Paris, par les architectes Pierre Lescot et Jean Bullant, avec le concours de Jean Goujon pour la sculpture. En 1572, les héritiers de Jacques des Ligneris vendirent cet hôtel à dame Françoise de Kernevenoy, veuve depuis un an de François de Kernevenoy, ancien grand écuyer de Henri II et connu à la cour sous le nom plus euphonique de Carnavalet. De 1655 à 1661, François Mansart suréleva d'un étage les deux ailes et la façade sur la cour, pour le compte de Claude Bellièvre, « un traitant » que Foucquet entraîna dans sa disgrâce. Les bas-reliefs qui décorent ces surélévations sont de Van Obstal. »

Mme de Sévigné habita l'hôtel comme locataire de 1677 jusqu'à sa mort. On sait qu'elle occupait, avec sa fille, Mme de Grignan, l'appartement du premier étage, au fond de la cour; M. de Grignan occupait le rez-de-chaussée; l'abbé de Coulanges, oncle de la marquise, l'aile droite sur la cour; le marquis de Sévigné, l'aile sur la rue de Sévigné. L'aile gauche, sur la rue des Francs-Bourgeois, renfermait la galerie et le salon de réception. Ce dernier a été conservé, depuis cette époque, à peu près intact. L'hôtel, qui a abrité successivement la Direction de la Librairie, l'Ecole des Ponts et Chaussées, les institutions Lievyns et Verdot, est devenu en 1866 propriété de la ville de Paris : elle y installa son musée historique et sa bibliothèque. En 1896, la bibliothèque fut transportée en l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau.

A l'est du Marais, Paris se terminait sur l'enceinte de Charles V par l'Arsenal et la Bastille. En amont de l'île Saint-Louis, en face et au nord de son extrémité est, se trouvait autrefois un îlot nommé au XVIIIe siècle *île Louviers*, précédemment île des Javiaux (XIVe siècle), puis île aux Meules. Elle occupait à peu près le terrain situé maintenant entre le quai Henri IV et le boulevard Morland. Cette île était couverte de chantiers de bois de chauffage. On n'y construisait pas, pour ne pas masquer la vue, dont on jouissait des maisons qui s'élevaient sur les quais et qui constituaient, au XVIIe siècle, le plus joli quartier de Paris. Cependant le bras de Seine, qui la séparait de la rive droite, avait peu de largeur, les eaux y portaient tant de graviers que maintes fois il arrivait qu'on pouvait le passer à pied sec. Christophe Nemeitz, qui voyage en France à l'époque de la Régence, vante le coup d'œil que l'on avait des jardins de l'Arsenal, promenade publique, dépendance de l'hôtel de l'Arsenal, où logeait le grand maître de l'artillerie. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce jardin c'est la vue qui embrasse une très vaste étendue du côté du faubourg Saint-Antoine. Le grand Mail est tout près de là, de sorte que, de la muraille du jardin, on peut voir ceux qui y jouent ». Le Mail, promenade plantée d'arbres, aujourd'hui boulevard Morland, avait reçu son nom des joueurs de ce nom. Dans l'espace compris entre les remparts, le Mail et les Célestins, la ville avait élevé deux grands magasins qu'on nommait les Granges de l'Artillerie. L'artillerie de la ville s'y abritait. François Ier les emprunta pour y forger ses propres canons et les garda. Au commencement du XVIIIe siècle, la fonderie de l'Arsenal n'était plus en usage que pour « des petites statues de bronze et d'autres petitesses de laiton ». En 1599 Sully, grand maître de l'artillerie, était venu habiter l'Arsenal. On dit que les salles qu'il avait fait aménager pour Henri IV y sont encore conservées. Les cabinets dits de Sully, conservés à l'Arsenal, aujourd'hui bibliothèque, ont été disposés en 1637 par ordre du maréchal

de la Meilleraye. En 1694 le duc du Maine remplaça le maréchal d'Humières comme grand maître de l'artillerie : c'est sous son administration que l'architecte Boffrand fit ciseler cet admirable salon de musique de la duchesse du Maine, qui sert aujourd'hui de salle de lecture pour les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal.

En face de l'Arsenal, sur l'emplacement de la caserne actuelle, le couvent des *Célestins*. Il avait été fondé par Charles V. Les anciens guides célèbrent les richesses de ce monastère, les beautés de son cloître, ses chapelles décorées, les riches sépultures qu'elles renfermaient. Le jardin et le cloître des Célestins étaient devenus promenade publique, c'était un rendez-vous de *nouvellistes*. Ils arrivaient armés de gazetins et de gazettes, de nouvelles à la main : chacun avait des nouvelles toutes fraîches, qui de l'étranger, qui des provinces, qui de la Cour. On discutait, on réformait l'Etat, on traçait des plans aux diplomates et aux capitaines.

L'Arsenal communiquait avec la *Bastille* par des jardins. De l'extrémité de l'égout de la ville, au bord de la Seine (aujourd'hui canal Saint-Martin) on voyait au loin se profiler les tours de la Bastille. Sur la Bastille tout a été dit [1]. La première pierre en avait été posée le 2 avril 1370, par le prévôt des marchands Hugues Aubriot. On accroissait la défense de Paris contre les Anglais. Au moment de la Révolution, la vieille forteresse était encore à peu de chose près ce que l'avaient faite les architectes du XIVe siècle (*Voir Pl. II*). La place actuelle de la Bastille ne correspond pas d'une manière exacte à l'emplacement où le monument s'élevait. Il faut faire abstraction des dernières maisons de la rue Saint-Antoine et du boulevard Henri IV. Le château fort et ses glacis couvraient le terrain sur lequel elles ont été construites. La Bastille avait huit tours. L'une d'elles portait

1. Voir particulièrement le beau livre de M. Fernand Bournon, *la Bastille*, dans la *Collection de l'Histoire générale de Paris*. Paris, 1893, gr. in-4. C'est le livre définitif, écrit avec une rare impartialité.

le nom de Tour de la Liberté. C'était celle dont les fondations ont été remises au jour récemment et réédifiées au coin du quai des Célestins. Elle devait son nom au fait qu'elle servait de logement à ceux des prisonniers qui étaient *dans la liberté de la cour*, autorisés à se promener durant le jour sur le bastion et par tout le château. Les deux plus célèbres hôtes de la prison du roi ont été l'homme dit au *Masque de Fer*, entré le 18 septembre 1698, mort à la Bastille le 19 septembre 1703. Il a été identifié d'une manière certaine avec le comte Hercule-Antoine Matthioli, secrétaire d'état du duc de Mantoue, que Louis XIV, en violation du droit des gens, avait fait arrêter, en pleine paix, sur territoire italien. L'autre est le fameux Latude, qui joua un rôle sonore à l'époque de la Révolution. C'était un chevalier d'industrie. Embastillé le 1er mai 1749, pour une fausse dénonciation de complot contre la marquise de Pompadour, il avait été mis une première fois en liberté. Mais on avait dû le reprendre parce que, à peine libre, il s'était introduit chez une dame de condition, et, lui mettant le pistolet sous la gorge, lui avait demandé de l'argent avec trop d'insistance. La Bastille était au reste la prison des gens gens de qualité. Le vulgaire était mis au Châtelet ou à Bicêtre. On a publié les menus des prisonniers : les dimanches et fêtes ils avaient du champagne et du gibier.

La Bastille était à peu près hors d'usage quand éclata le mouvement révolutionnaire. Depuis 1785, la démolition de la vieille forteresse était décidée. On avait demandé des plans pour l'aménagement de l'emplacement à l'architecte Corbet. Du 1er janvier au 14 juillet 1789, la prison n'avait reçu qu'un seul hôte nouveau : le fabricant de papiers peints Réveillon, prisonnier volontaire, enfermé à sa demande pour être soustrait aux violences de la populace. Les vainqueurs du 14 juillet mirent en liberté sept détenus : quatre faussaires, de qui le procès était régulièrement instruit ; deux fous, traités à la Bastille mieux qu'ils ne l'auraient été à Charenton, et un jeune gentilhomme qui s'était rendu coupable d'un crime

monstrueux. Aussi a-t-il été démontré que le peuple se porta, le 14 juillet 1789, à la Bastille, non pour la délivrance des prisonniers, mais pour se procurer les armes conservées dans le magasin du château. La Bastille fut rasée. Sur l'emplacement le peuple célébra l'ère nouvelle par des danses. Paris perdait un de ses monuments les plus pittoresques. Napoléon songea à le remplacer par un gros éléphant en bronze fondu avec les canons pris sur les Espagnols insurgés : gracieuse fontaine, car l'éléphant devait s'élever, avec une majesté imposante, au-dessus de vasques d'où couleraient des nappes d'eau. Un pachyderme en plâtre, de vingt-quatre pieds de haut, œuvre des sculpteurs Bridan et Montoni, fut inauguré en 1812. Victor Hugo y a placé Gavroche et les petits Thénardier. L'éléphant tombait en ruine quand il fut démoli, le 2 juillet 1846, et remplacé par une colonne. Sur la colonne brille aujourd'hui le Génie de la Liberté, les ailes ouvertes, une jambe en l'air, étant en France, disent les Parisiens, toujours prêt à s'envoler.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO
de la Bibliothèque de l'Arsenal.





A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

Notre excellent sociétaire, M. Lemerle, curé de Saint-Merry, nous envoie l'acte de baptême de Gérard de Nerval, dont nous avons publié les actes de naissance et de décès :

Extrait du registre des actes de baptême de la paroisse Saint-Merri pour l'année 1808.

Aujourd'hui lundi 23 mai 1808, a été baptisé *Gérard*, né hier du légitime mariage de sr *Étienne Labrunie*, docteur en médecine, et de Delle *Marie Marguerite Antoinette Laurent*, dt rue St Martin, no 96.

Le parain (*sic*) sr Gérard Dublanc, pharmacien, rue St Martin, no 98 ; la maraine (*sic*) Dame Marguerite Victoire Boucher, fe Laurent, sa grand-mère, rue Coquillère, no 23, lesquels ont signé avec nous.

LABRUNIE, Margrete Victoire BOUCHER,
DUBLANC. LUTTON, ptre.

Certifié conforme à l'original.

Paris, ce 28 janvier 1903.

B. LEMERLE,
Curé de Saint-Merry.

L'agrandissement de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Il avait été question, en 1881, d'utiliser la façade du palais belge de l'Exposition de 1878 pour la Bibliothèque de l'Arsenal, dégagée des masures qui la déshonorent, agrandie et mise à l'alignement du boulevard Henri IV.

Que sont devenus ces beaux projets ?

Seront-ils mis à exécution lors du prolongement de la rue des Lions à travers l'ancienne caserne des Célestins ?

L'acte de naissance de M. V. Sardou.

Dans sa lettre que nous avons publiée au dernier Bulletin, M. V. Sardou se reconnaissait, étant né rue Beautreillis, citoyen de la « CITÉ. »

Nous publions, aujourd'hui, l'acte de naissance du grand écrivain qui aime tant son vieux Paris qu'il connaît si bien.

SARDOU

—

Copie délivrée sur papier non timbré pour renseignements administratifs

—

COPIE D'UN ACTE

de Naissance reconstitué en exécution de la loi du 12 février 1872.

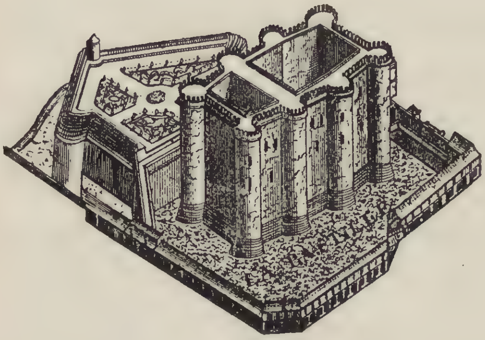
ARRONDISSEMENT DE PARIS. — ANNÉE 1831.

L'an mil huit cent trente un, le cinq septembre, est né, à Paris, Victorien Léandre, du sexe masculin, fils de Antoine Léandre Sardou, professeur, et de Mathie Evelina Viard, son épouse, demeurant rue Beautreillis, n° 8. Le Membre de la Commission signé : F. Charoy. Pour expédition conforme. Paris le vingt-trois décembre mil neuf cent deux.

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Pour le Secrétaire général,

Le Conseiller de Préfecture délégué.



L'inscription de la Colonne de la Bastille.

Tout le monde admire la concision superbe de l'inscription de la Colonne de Juillet :

A LA GLOIRE DES CITOYENS FRANÇAIS
QUI S'ARMÈRENT ET COMBATTIRENT
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES DES 27, 28, 29 JUILLET 1830.

Mais ce qu'on ignore, c'est l'origine de cette inscription qui sort de la banalité pompeuse. On envoya l'inscription ci-dessus comme simple indication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en la priant de trouver, en un latin cérémonieux, une formule sculpturale.

L'Académie cherchait, discutait, argumentait pendant plusieurs séances et, finalement, ne trouvait rien d'assez théâtral et *pompier*, lorsqu'un des membres proposa de s'en tenir tout simplement à l'indication envoyée. Et c'est ainsi que nous avons une inscription de grande allure et sans emphase.

La vente Lelong.

On vient de vendre, dans la galerie G. Petit, les merveilleuses collections d'objets d'art et de haute curiosité réunies

par Mme Lelong dans son vieil hôtel du quai de Béthune, dans cette île Saint-Louis où il y a tant de merveilles cachées dans des collections particulières : ivoires antiques, orfévreries de la Renaissance ou du Moyen-Age, émaux de Limoges, terres cuites émaillées des della Robbia, marbres et bois sculptés du XIIIe siècle à la fin du XVIe en Italie, en France, dans les Flandres, vitraux, cabinets, coffrets, bronzes florentins ou antiques, broderies, velours de toutes provenances et de tous temps.

Mme Lelong était une des physionomies les plus en vue du monde de la curiosité. L'hôtel qu'elle occupait depuis de longues années à elle seule, regorgeait de merveilles choisies avec un goût scrupuleux et dépistées avec un flair suraigu. Le Moyen-Age et l'Antiquité, le XVIIIe siècle et la Renaissance voisinaient, dans cet entassement de richesses, en un accord fraternel que l'irruption d'aucune médiocrité ne troublait. Car Mme Lelong était inflexible sur le chapitre de l'art. Pour pénétrer chez elle, il ne suffisait pas aux débris du passé d'être vieux : il les fallait de main de maître. Elle n'hésitait pas à les payer de très gros prix, mais elle les voulait de premier ordre. Elle avait réalisé de la sorte un ensemble qui n'eût pas déparé un musée, et où les collectionneurs de marque venaient puiser ou chercher des leçons tour à tour.

Cette vente a attiré, salle Petit, tous les amateurs, tous les délicats de Paris, les curieux que la variété, la rareté et la perfection technique des objets instruiront et émerveilleront à la fois.

Le produit de ces dépouilles opimes est consacré à une bonne œuvre : Mme Lelong a institué comme légataire universelle la *Société des Artistes musiciens*, fondée par le baron Taylor.



Gargouille de Notre-Dame



Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis ?

A propos d'un accident arrivé au Grand-Palais, l'architecte du Petit-Palais, M. Girault, a répondu à une interview : « Mais Notre-Dame a été bâtie aussi sur pilotis. »

Or, rien n'est moins vrai que cette légende, qu'ont repoussée *Piganiol de la Force* et Jaillot. L'historien de Notre-Dame, M. *de Guilhermy*, écrit ceci :

« Les fondations n'étaient pas bâties sur pilotis, ainsi que le veut une tradition fort répandue, mais bien sur de robustes assises en pierre dure, ainsi que l'ont constaté les fouilles faites à deux reprises différentes dans le siècle dernier, à une grande profondeur. »

Lors des travaux d'installation de calorifères faits il y a quelque temps, nous avons constaté qu'il a fallu, pour faire cette installation, « percer à une profondeur de cinq mètres, un blocage en béton d'une épaisseur de sept mètres, et que c'est sur ce ciment très dur que reposent les fondations de la vieille basilique, et non sur pilotis. »

Cette légende des pilotis doit aller rejoindre, dans le monde des vieilles lunes, celle des filets de Saint-Cloud qui n'ont jamais existé que dans la féconde imagination des dramaturges.

Notre-Dame

Par suite d'un défaut de clichage, la gravure reproduisant les voûtes de Notre-Dame n'indique pas suffisamment la courbe qui existe entre le parapet et les pilastres sur lesquels

vient s'appuyer la partie inférieure des contre-forts. Le cliché rectifié que nous donnons ci-dessous, indique bien cette courbe qui affecte presque les allures d'une parabole.



Visite de membres de La CITÉ
aux églises Saint-Gervais et des Blancs-Manteaux.

A Saint-Gervais

Par son zèle à organiser la société *la Cité*, M. Georges Fabre, président de la Société, s'est manifesté amateur délicat des beaux-arts en général et en particulier de nos vénérables antiquités locales.

C'est pour suivre cet attrait que M. G. Fabre voulut tout dernièrement consacrer quelques heures à la visite de Saint-Gervais et de l'église des Blancs-Manteaux.

Avant de faire les honneurs de son église, M. Mailles,

curé de la paroisse, reçut dans son cabinet M. G. Fabre et les amis qui l'accompagnaient. Après quelques instants, le petit groupe se dirigea vers le sanctuaire pour admirer les vieux chandeliers en cuivre ciselé et ornés de groupes en bas-relief. Ce travail, du XVIIIe siècle, fut exécuté sur les dessins et sous les ordres de Soufflot.

En traversant le chœur, ce sont les stalles qui sont l'objet de l'attention de tous. Chacune de ces miséricordes [1] du XVIe siècle, si artistement fouillée, rappelle un souvenir historique se rapportant au quartier.

Les marchands de vins sont représentés avec les costumes du temps, puis les architectes, les tailleurs de pierre de la rue de la Mortellerie [2], des cordonniers, rôtisseurs, bateliers, etc., rappelant, eux aussi, les anciennes confréries établies dans la paroisse.

Dans la nef, le groupe s'arrête devant la chaire exécutée en 1824 par Gauthier (Martin Pierre) à la suite d'un concours entre architectes. Outre les bas-reliefs de la cuve, la décoration est complétée par quatre statues en bronze, œuvres de Lebœuf, Nanteuil et Laitié.

Vis-à-vis la chaire, le banc d'œuvre, qui est d'un grand effet. Cet important travail de sculpture sur bois, du XVIIe siècle, est surmonté d'un important fragment du Pérugin [3].

Au moment où les visiteurs se trouvent sur ce point de l'église, la lumière du soleil arrive tamisée par les incomparables vitraux du XVIe siècle, dûs à Pinaigrier et à Jean Cousin, peintres verriers, dont les travaux artistiques sont universellement admirés.

Sous les voûtes élevées de Saint-Gervais, si « bellement décorées d'arcs doubleaux et de nervures », on est surpris de trouver la tribune des orgues. Ici il semble que l'archi-

---

1. Le siège relevé des stalles.

2. Du nom des mortelliers, gâcheurs de mortier, qui donnaient leur nom à la rue qu'ils habitaient, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, où demeurent encore un grand nombre d'ouvriers du bâtiment.

3. Voir *la Cité*, n° 4, page 202.

tecte n'ait pas voulu nuire aux effets si gracieux des deux buffets. La sculpture sur bois du XVIIe siècle se détache admirablement au-dessus de la lourde tribune. Ces orgues, en vérité, méritent la plus grande attention, car elles sont certainement des plus anciennes qui existent.

Elles ont été faites primitivement par Thiery, sous Louis XIV, refaites puis complétées par Cliquot, en 1760. C'est un des rares instruments de cette époque qui soit resté à peu près intact et dont toutes les pièces sont du temps.

La visite des chapelles latérales fut moins rapide ; ici les détails ont une singulière importance.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, outre la cuve, c'est une réduction en bois du grand portail, exécutée au XVIIe siècle par de Hansy, maître menuisier.

Plus loin, la chapelle Dorée, dite aussi de Scarron, avec ses nombreuses légendes. La décoration originale de ce petit sanctuaire est du XVIIe siècle, inspirée de l'école flamande et présentant en quarante-deux tableaux les scènes de la Passion.

Dans la chapelle voisine, une jolie représentation du drame saisissant des dernières heures de la vie du Christ. Ce tableau, attribué à Albert Durer, est plus vraisemblablement l'œuvre d'Aldegraever, élève du maître allemand. Ce tableau avait été donné à l'église du Saint-Sépulcre en 1557 et envoyé à Saint-Gervais après la Révolution.

Au delà du transept, les visiteurs s'arrêtent quelques instants devant la grille en fer forgé du XVIIe siècle. Au chevet de l'église on admire la chapelle de la Sainte-Vierge, qui est sans égale. Les trois verrières de Pinaigrier, les peintures murales de Delorme (1845), la clef de voûte à la jonction des arcs doubleaux, travail très hardi des frères Acquet, portant la date de 1517.

Plus loin, la chapelle de Saint-Eutrope, avec ses souvenirs de Guincestre et de la célèbre confrérie des Ligueurs. Ce petit sanctuaire est maintenant orné de remarquables peintures murales de Hesse.

Dans l'angle de la chapelle Saint-Eutrope, le tombeau

monumental de Michel Le Tellier dont l'oraison funèbre fut prononcée à Saint-Gervais par Bossuet. Les chapelles méridionales rivalisent de richesses avec celles qui sont parallèles. Vitraux des grands verriers de la Renaissance, sculptures des grands auteurs, œuvres de Brune, Glaize, Labbé Derval, enfin près le portail le Christ en croix de Philippe de Champaigne.

Deux heures sont tôt écoulées dans ce grand musée qu'est l'église Saint-Gervais. Au moment de se retirer, M. G. Fabre dit à M. le curé qu'il avait eu grand plaisir au cours de la rapide visite qu'il venait de faire dans la vieille église. Les paroles si bienveillantes prononcées en cette occasion par M. Fabre font espérer qu'il voudra bien s'intéresser à l'œuvre de conservation du monument historique qui renferme tant de richesses d'art.

L'abbé M. GAUTHIER.

Aux Blancs-Manteaux

Quelques jours auparavant, M. le Président de *la Cité*, accompagné de quelques membres de la Société, avait visité l'église des Blancs-Manteaux, conduits par M. le curé, un de nos dévoués sociétaires, qui a fait admirer aux visiteurs le grand orgue, œuvre de Collinet, orné d'une boiserie superbe rapportée de Saint-Germain-des-Prés, et la magnifique chaire flamande du XVIIIe siècle. En bois de chêne, elle est somptueusement décorée de médaillons encadrés dans de riches boursoufflures dorées. Au nombre de sept, ces médaillons renferment, se détachant sur fond de spirales en bois clair, une scène évangélique. Les personnages ont les figures et les mains d'ivoire, les vêtements en bois peint ou rapporté, d'autres détails, comme les chapiteaux et les bases des colonnes ainsi que le module des inscriptions, sont en étain.

Les visiteurs ont ensuite vu avec un grand intérêt les peintures faites sur les indications de M. Acard — dont plusieurs sont très remarquables, qui résument et illustrent

l'histoire de la paroisse — et des tableaux qui sont d'excellentes copies de Mignard, Lebrun, du Guerchin, de Ph. de Champaigne.

L'église, dont le chancelier Le Tellier posa en 1685 la première pierre, est peu remarquable ; elle est bâtie dans ce faux style grec en faveur à l'époque, mais les souvenirs qu'elle rappelle sont illustres. C'était un centre d'érudition où des savants comme dom *Bréal*, dom *Deforis*, dom *Clément* et dom *Labat*, compulsaient les antiques cartulaires de notre histoire nationale.

* * *

D'autres visites auront lieu : à la *Bibliothèque de l'Arsenal*, à *Saint-Merry*, à l'*Hôtel-de-Ville*, aux hôtels de *Sens*, de *Sully*, de *Beauvais*, etc. L'époque n'en est pas encore fixée, nous prions nos sociétaires qui désireraient visiter ces monuments, de se faire inscrire.

Une Maison de la rue du Cloître-Notre-Dame.

La petite maison qui faisait le coin de la rue Massillon et de la rue du Cloître, en face la succursale Ruel, vient d'être démolie et sera mise à l'alignement. Cette maison, qui remontait au XIVᵉ siècle, ne gardait rien du logis primitif.

Elle avait été édifiée vers 1388 par *Regnaut Fréron* [1], homme d'église, non prêtre, *premier physicien mire* [2] de Charles VI, sur une place dont le roi lui avait fait don ainsi que d'un autre emplacement voisin, rue Saint-Christophe. Regnaut le Fréron avait épousé Jeanne du Chastel, fille de Pierre du Chastel, maître des Comptes qui, en mourant, légua par testament au ménage 1000 francs d'or [3].

---

1. Dans d'autres documents le prénom est *Claude*.
2. Médecin.
3. Archives nationales (37, 133, 137).

R. Fréron avait été auparavant clerc du diocèse de Soissons, maître ès arts et bachelier en médecine. Le roi accorda en outre à R. Fréron « un millier de bort d'Irlande, à prendre du bort que *Jehan Blanchaudin*, de Mante, a en garde pour lui en la valeur de 100 livres parisis, à son physicien Me *Regnault Fréron*, pour servir à l'édification de l'hôtel que *Regnault Fréron* a acheté à Paris. Compiègne le 17 décembre 1387.[1] »

R. Fréron avait 300 livres de gages par an [2] et sa place de médecin d'un roi maniaque et fou n'était pas une sinécure, car le *Religieux de Saint-Denis*, dans les *Grandes Chroniques de France*, nous apprend qu'en 1395, Charles VI :

« *Ennuyé de la gêne que lui imposait Renaud Fréron, fatigué des occupations sérieuses qu'il lui recommandait, et commençant déjà sans doute à ressentir les premières atteintes de son mal, l'exila de France. On admira sa magnanimité de lui avoir permis de se retirer à Cambrai avec l'argent qu'il avait gagné, au lieu de confisquer ses biens. A peine cependant Fréron était-il parti, et les grandes chaleurs avaient-elles recommencé, que le roi eut un nouvel accès de frénésie* ».[3]

A peine Fréron se fut-il retiré de la Cour que le roi retomba dans un accès plus terrible que jamais [4]. Cet excellent médecin, qui avait conseillé au roi un excellent traitement d'hygiène et de précaution, et non des remèdes bizarres de charlatan, était un lettré et un érudit, car nous voyons qu'il donna au collège de Navarre, où il avait été élevé, un superbe missel in-folio [5].

Le cloître, à cette époque, avait déjà vu tomber en désuétude la défense par laquelle le chapitre de Notre-Dame, qui savait combien la chair était faible, avait interdit

1. Recueil des Chartes (Arsenal).
2. Archives Nationales, KK, 13, F. 37 v.
3. L. XV, c. 14, p. 324.
4. DE BARANTE.
5. Bibliothèque Mazarine, manuscrit 24.

à toutes femmes de franchir les portes du cloître. Au XVI[e] siècle, les magistrats vinrent habiter le cloître, et c'est un parlementaire qui fit reconstruire, au XVII[e] siècle, la maison du *Mire du Roy*. A la Révolution, elle était la propriété du ci-devant chanoine *Rivière*. Aujourd'hui elle appartient aux Bouchardat, une dynastie de savants.

Au rez-de-chaussée de l'immeuble, au coin de la petite rue Massillon, un marchand de vins étalait ses brocs cerclés de cuivre. Il y a quelques mois, le successeur de Quasimodo, le sonneur de Notre-Dame, le dernier chaînon d'une dynastie, vint à mourir ; les mauvaises langues du quartier, et il y en a dans ce saint lieu, prétendent que la mort du sonneur fut la ruine du mastroquet qui dut fermer boutique.



Deux bals à l'Hôtel-de-Ville, 1626

Les deux bals annuels de l'Hôtel-de-Ville viennent d'avoir lieu. On sait qu'il est d'usage d'en plaisanter la tenue et la distinction. Nous publions, sans commentaires, le récit de

deux bals qui eurent lieu sous Louis XIII et Louis XV. Le rapprochement est piquant :

... Le *mardi-gras*, les invités commencèrent à arriver vers cinq heures du soir : douze cents femmes prirent place successivement sur des amphithéâtres ; les flambeaux furent allumés et la beauté parut éclatante d'attraits, de parure, de pierreries. Toute la nuit s'écoula sans que l'on dansât, quoique les vingt violons de la ville *sonnassent*. Les dames, voulant voir à leur aise le roi quand il arriverait, refusèrent de quitter leurs gradins ; et l'espace fut seulement parcouru par une foule épaisse de cavaliers, qui, selon leurs inclinations, lançaient des œillades aux belles assises, les unes au-dessus des autres, autour de la salle.

On eût voulu deviner ce que ces charmantes convives se communiquaient à l'oreille sur la bonne ou mauvaise mine des gentilshommes, bourgeois, poëtes, clercs, commis et autres acteurs qui s'offraient en spectacle à elles, tandis qu'elles-mêmes en étaient un pour eux. Ce monde bigarré, au-dessus duquel on voyait se balancer un parterre de panaches, présentait le plus singulier mélange de dignité, d'élégance, d'audace et de gaucherie : incohérence qu'achevaient de caractériser la macédoine de couleurs qui papillotait aux yeux, et le pot-pourri de parfums qui saisissait l'odorat. Chaque cavalier faisait valoir à sa manière son manteau, son pourpoint, surtout son haut-de-chausse étroit, si la nature obligeante avait placé dessous des formes que pût faire ressortir ce vêtement indiscret. Les rubans incarnat, les collets de point, les passements d'or et d'argent, les bottes blanches, bordées de dentelles, jouaient, comme on le pense bien, des rôles importants dans cette cohue élégante, et la longue rapière ornée d'un nœud brodé n'y était pas négligée.

Pour le ton, il consistait, au bal de l'hôtel de ville comme ailleurs, à relever sa moustache, soit avec deux doigts, soit avec le bout d'une baguette mince et haute, que l'on portait partout, ou bien encore à affiler délicatement sa royale ; le tout en blasphémant à chaque mot ; en jurant par sa naissance, son patron, sa belle, ses exploits ; en persiflant sans pitié les femmes qui s'efforçaient de plaire sans être *en leur jour*, c'est-à-dire qui s'y prenaient gauchement.

Ce fut au milieu d'une compagnie ainsi caractérisée que la

cour arriva masquée, vers quatre heures du matin, et bientôt on annonça le roi. Alors le prévôt des marchands et les échevins, couverts de leurs robes, en dépit de la mascarade, allèrent au-devant du monarque précédés des sergents de ville, également en robes, et portant des flambeaux blancs. Louis XIII ayant été conduit immédiatement dans le cabinet du prévôt des marchands y prit sa chemise et son déguisement, tandis que Monsieur se couvrait du sien dans la chambre du greffier. Tous les princes qui devaient danser avec Sa Majesté s'habillaient en diverses pièces disposées pour eux; et les violons de la ville firent place à ceux du roi, qui se prirent aussitôt à *sonner* le ballet. A cinq heures du matin, Louis XIII, habillé en magicien, comme les onze seigneurs de sa suite, entra dans la salle, et dansa au milieu d'eux le branle des sorciers, arrangé par un Italien dont le nom pourra bien ne pas arriver à la postérité. Après ce ballet, que la compagnie avait admiré dans un silence respectueux, le roi et les grands qui l'accompagnaient dansèrent avec des dames qu'ils choisirent sur l'amphithéâtre; car, ainsi que Richelieu s'en était fort bien avisé, Madame, parvenue aux derniers temps de sa grossesse, n'avait pu se rendre à la fête; et la reine, qui s'était excusée d'y aller, rêvait, dans la douce chaleur du lit, au bal d'Amiens, tandis que Louis combattait un moment ses ennuis habituels à celui des magistrats parisiens.

A sept heures, le roi fut conduit dans la salle du festin; il y mangea debout et fort longtemps, disent les annales contemporaines, des viandes et du poisson. Sa Majesté ayant enfin cessé de faire honneur à la partie solide du repas, fut menée vers une table sur laquelle étaient rangées les confitures, recouvertes de deux nappes, qu'on enleva fort adroitement. Frappé de la belle disposition des friandises offertes à sa vue, Louis XIII s'éloigna un peu et s'écria : *Que voilà qui est beau!* Après ce premier élan d'admiration friande, le monarque choisit trois boîtes de confitures ; tout aussitôt, les princes, seigneurs, gentilshommes et pages se jetèrent sur le surplus. En une minute, le tout fut pris, dissipé, renversé à terre, foulé aux pieds ; ce à quoi Sa Majesté prit un singulier plaisir, que les échevins partagèrent faiblement.

Le festin étant terminé avec ce ton de plaisanterie gracieuse, le roi se disposa à quitter l'hôtel de ville sans dépouiller sa mascarade. Le prévôt des marchands, les échevins et le greffier,

toujours en robes au milieu des masques illustres, conduisirent Sa Majesté jusqu'au perron. Lorsqu'elle y arriva, les canons et boîtes de la ville commencèrent à tirer ; ce qui fit éprouver une grande satisfaction au monarque. Il resta longtemps sur les degrés, montrant son costume cabalistique à une foule immense qui remplissait la Grève. On cria *Vive le roi!* avec de grandes démonstrations de joie ; les chapeaux sautèrent en l'air ; les mouchoirs furent agités aux croisées ; et pourtant chacun savait bien que le magicien célébré de la sorte n'était pas un grand sorcier.

Chroniques de l'Œil-de-Bœuf.

Hier 10 mars 1722, il y a eu feu et bal à l'Hôtel-de-Ville ; le Roi, l'Infante et toute la Cour y ont été ; le Roi y a soupé en particulier ; il a commencé le bal, et ensuite il s'en est allé avant dix heures. Les échevins n'ont pas songé de faire prendre le poste des gardes du corps par leurs archers. D'ailleurs, tout étoit un peu gris, comme cela est toujours a la Ville [1]. Le tumulte est arrivé après la sortie du Roi : les pages du Roi et des princes et d'autres jeunes gens ont ballotté des femmes, les ont décoiffées, jetoient des perruques sur les lustres, et ont fait le tapage. Le prévot des marchands en a porté ses plaintes au Roi.

Journal de Barbier.

Les hôtes du IVe arrondissement.

Nos quartiers ont eu des hôtes illustres : Boileau, Scarron, Mme de Sévigné, Racine, Rachel, Balzac, Duguesclin, Sedaine, Lakanal, etc. Il peut être intéressant de rechercher la trace de leur séjour dans l'arrondissement. Ce que nous avons fait pour Victor Hugo, nous le ferons aujourd'hui pour Voltaire, dont nous reproduisons quelques lettres relatives à son séjour dans les trois appartements qu'il habita dans notre région.

---

1. La réputation de la ville à ce sujet était méritée. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, approuvant un festin offert par les échevins, mettait en marge : *Surtout boire.* (Voyez Lemontey, *Histoire de la Régence.*)

LETTRE CXC

A M. de Cideville.

6 mai.

Je vous écris au milieu des horreurs d'un déménagement, que la lecture de vos vers m'adoucit. Je vais demeurer vis-à-vis le seul ami que le Temple du Goût [1] m'ait fait, vis-à-vis le portail Saint-Gervais. C'est là que je vais mener une vie philosophique dont j'ai toujours eu le projet en tête et que je n'ai jamais exécuté. Je ne renonce point du tout, mon cher ami, au projet non moins sage et beaucoup plus agréable d'aller passer quelques jours avec vous. Mais avant que de vous aller embrasser, il faut que j'accoutume un peu le monde à mon absence. Si on me voyait disparaître tout d'un coup, on croirait que je vais faire imprimer les livres de l'*Ante-Christ*. Il est absolument nécessaire que je reste quelques semaines à Paris et que je fasse une ou deux échappées avant de m'en aller éclipser totalement avec mon cher Cideville. Le bonheur de vous voir m'est si précieux que je veux me l'assurer.

Si je pouvais vous ramener à Paris et que vous voulussiez accepter un lit auprès de ce beau portail, le rat de ville tâcherait de recevoir le rat des champs de son mieux.

LETTRE CXCI

4 mai.

Mon cher ami, je suis enfin vis-à-vis ce beau portail, dans le plus vilain quartier de Paris, dans la plus vilaine maison, plus étourdi du bruit des cloches qu'un sacristain ; mais je ferai tant de bruit avec ma lyre que le bruit des cloches ne sera plus rien pour moi. Je suis malade, je me mets en ménage, je souffre comme un damné. Je brocante, j'achète des magots et des Titiens, je fais mon opéra, je fais transcrire Eryphile et Adélaïde, je le corrige, j'efface, j'ajoute, je barbouille, la tête me tourne.

---

1. Comme tous ses contemporains, gâtés par le style pompeux et solennel du grand siècle, Voltaire abhorrait le style ogival, qu'il traitait de *Barbare*, et admirait l'architecture classique, avec ses ordres marchant par trois comme les unités de la tragédie antique.

De là cet enthousiasme qui se trouve dans ce passage du *Temple du Goût* :

« Ce portail de Saint-Gervais, chef-d'œuvre d'architecture, auquel il manque une église, une place et des admirateurs, et qui devrait immortaliser le nom de Desbrosses. »

Il faut que je vienne goûter avec vous les plaisirs que donnent les belles-lettres, la tranquillité et l'amitié. Formont est allé porter sa philosophique paresse chez Mme Moras. Il y a mille ans que je ne l'ai vu ; il me consolait, car il me parlait de vous. Adieu, je souffre trop pour écrire.

LETTRE CXCII

A M. Thiriot, Londres.

15 mai.

Je quitte aujourd'hui les agréables pénates de la baronne, et je vais me claquemurer vis-à-vis le portail Saint-Gervais, qui est le seul ami que m'ait fait le *Temple du Goût*.....

LETTRE CXCVI

A Mme la Duchesse de Saint-Pierre.

J'ai reçu, Madame, le même honneur dans mon trou de la rue du Long-Pont, et, de ce jour-là, j'ai cru aux divinités, comme Abraham. Mais la différence fut que le trio céleste soupa chez ce bonhomme, et que vous n'avez pas daigné souper chez moi, craignant de faire méchante chère. Si vous aviez effectivement la bonté qu'on attribue à votre espèce divine, vous auriez fait une scène dans mon ermitage ; mais votre apparition ne fut point une apparition angélique :

Et pour revenir à la fable,
Pour moi beaucoup plus vraisemblable,
Et dont vous aimez mieux le tour,
Je reçus chez moi l'autre jour,
De déesses un couple aimable
Conduites par le dieu d'amour ;
Du paradis l'heureux séjour
N'a jamais rien eu de semblable.

Ce dieu d'amour n'avait point une perruque blonde, ses cheveux n'étaient pas si dérangés que les boulets du fort de Kehl le faisaient craindre, et il avait beaucoup d'esprit.

Il n'appartient pas à un mortel qui loge vis-à-vis Saint-Gervais d'oser supplier la déesse, vice-reine de Catalogne, l'autre déesse et cet autre dieu de daigner venir boire du vin de Champagne

au lieu de nectar, de quitter leur palais pour une chaumière, et bonne compagnie pour un malade.

> Ciel ! que j'entendais s'écrier
> Marianne ma cuisinière,
> Si la duchesse de Saint-Pierre,
> Du Châtelet et Forcalquier
> Venaient souper dans ma tanière.

Mais après la fricassée de poulets de Charonne, que ne doit-on pas attendre de votre indulgence ?

> Les dieux sont bons, ils daignent permettre
> Aux gens de bien qui leur offrent des vœux,
> Le cœur suffit, le cœur est tout pour eux,
> Et c'est le mien qui dicta cette lettre.

LETTRE CCXVII

A M. de Cideville.

6 septembre.

Je reste constamment dans mon ermitage vis-à-vis Saint-Gervais, où je mène une vie philosophique, troublée quelquefois par des coliques et par la sainte inquisition qui est à présent sur la littérature. Il est triste de souffrir, mais il est plus dur encore de ne pouvoir penser avec une honnête liberté et que le plus beau privilège de l'humanité nous soit ravi : *fari quæ sentiat*. La vie d'un homme de lettres est la liberté. Pourquoi faut-il subir les rigueurs de l'esclavage dans le plus aimable pays de l'univers, que l'on peut quitter et dans lequel il est si dangereux de vivre.

Année 1740.

LETTRE DCXXXVIII

A M. l'Abbé Moussinot.

2 juin.

Nous sommes enfin déterminés, mon cher abbé, à habiter le palais Lambert [1], et, pour cela, nous nous recommandons à vos bontés accoutumées. Madame du Châtelet a quelques meubles

---

1. L'hôtel Lambert, île Saint-Louis.

qui peuvent aider ; elle a surtout un fort beau lit sans matelas. Ces meubles sont chez mademoiselle Auger, qui se donnera tous les mouvements nécessaires pour vous seconder, qui sera à vos ordres, et qui fera tout ce que vous commanderez. Aidez-nous, mon cher abbé, je vous en prie, dans ce petit projet qui nous rapprochera de vous. Meublez donc ce palais comme vous pourrez, au meilleur marché que vous pourrez, le plus tôt que vous pourrez, à payer de quinzaine en quinzaine, comme vous pourrez.

Année 1739.

LETTRE DCXVI

A M. DE CIDEVILLE.

Paris, 11 8bre.

Mon cher ami, je tombai malade le jour même que je devais partir avec M. le duc de Richelieu, et me voici entre M. Silva et Morand ; on ne disait pas trop de bien d'abord de mon cul et de ma vessie ; mais Dieu merci ces deux parties misérables ne sont pas offensés ; on me saigne, on me baigne ; si vous êtes encore dans le voisinage de Paris et dans le dessein d'y faire un tour, votre ancien ami *gît rue Cloche-Perce*, à l'hôtel de Brie, et Emilie plane à l'hôtel Richelieu.

Je vous embrasse mille fois.

VOLTAIRE.

Vidocq

Ancien habitant de notre arrondissement.

Vidocq, le fameux aventurier, dont les exploits furent longuement racontés dans des mémoires et dans de nombreuses publications, habita notre arrondissement en bon bourgeois paisible, et ce, tout près de la mairie actuelle.

Vidocq, né en 1775, tout jeune, vole d'abord son père, part à l'étranger, y devient paillasse, acrobate. Revenu auprès de son père qui lui pardonne, il s'engage dans un régiment de chasseurs, déserte, se réfugie en Autriche, prend un engagement dans un régiment étranger, déserte encore et revient en France.

Marié en 1793, il quitte sa femme, s'engage de nouveau dans l'armée, devient lieutenant. Étant en Belgique, il commet de nouveaux vols en 1796, revient à Paris, puis à Lille où il est condamné à huit années de travaux forcés pour vols et faux ; enfermé au bagne de Brest, il s'évade, vit à l'aventure, faisant tous les métiers. Arrêté de nouveau, renvoyé au bagne, il s'évade toujours.

Ce repris de justice au casier judiciaire si chargé fait amende honorable, en 1809, il offre ses services au Préfet de police en démontrant qu'un voleur habile comme lui, et repentant, serait très apte à prendre les autres malfaiteurs. Il entre dans la police, on le met à la tête d'une brigade d'agents, il devient chef de la sûreté, poste qu'il occupe jusqu'au jour où il donne sa démission, en 1827.

Vidocq veut alors faire du commerce en créant une fabrique de cartons à Saint-Mandé. Son entreprise ne réussit pas. Il revient à la Préfecture de police, mais il ne s'y maintient pas. Il a l'idée, en 1833, de fonder une police privée et spéciale au service des commerçants et des particuliers. C'est dans notre arrondissement qu'il établit cette fondation.

Un prospectus que nous possédons indique :

Bureau de renseignements dans l'intérêt du commerce, VIDOCQ, rue Cloche-Perce, n° 12, au 2me étage.

Suit un boniment voulant prouver qu'un établissement nouveau et spécial s'impose « pour procurer les rensei-
» gnements sur les prétendus négociants, c'est-à-dire sur les
» *escrocs* qui, à l'aide de qualifications de banquiers, négo-
» ciants ou commissionnaires, usurpent la confiance publique
» et font journellement des dupes parmi les véritables
» commerçants. »

Vidocq se livre ensuite à des calculs de statistique sur le nombre des escrocs, l'importance de leurs détournements pour arriver à cette promesse mentionnée en caractères plus apparents :

« *C'est pour réduire peut-être à rien, au moins à une très*
» *faible somme, cette perte immense et annuelle de 36 à 40*

» *millions de francs, que j'offre mes secours au commerce.* »

Vidocq se disait donc le sauveur du commerce !

Tout en se déclarant le créateur de ce genre d'office, il parle d'une tentative faite dans le même but par un journal, *le Tocsin.* Mais il blâme « les vices particuliers de cette » entreprise dont la base est une publicité ni décente ni » profitable en ces matières. »

Il ajoute :

« Depuis longtemps, je mûris le projet que je soumets en » ce moment au public ; *seul peut-être*, je puis entreprendre » et convenablement remplir la tâche que je me propose. » *L'emploi que j'ai occupé m'a mis à même de connaître les* » *escrocs et leurs ruses.*

» Depuis que j'ai quitté l'Administration, j'ai réuni d'innom- » brables documents... Tout le personnel de ces escrocs sera » sévèrement tenu en note. J'aurai à ma disposition la liste » de tous les individus qui, depuis 25 à 30 ans, ont été » traduits en justice... Tel est mon projet : je le crois émi- » nemment utile à mes concitoyens. »

Le prospectus se termine par les conditions d'abonnement et l'offre complémentaire de « se charger de toutes espèces » de recherches et d'explorations dans l'intérêt des familles, » et ce, sous le sceau du secret... »

Comme on le voit, les agences actuelles de renseignements commerciaux, les autres agences spéciales et secrètes ont eu Vidocq comme précurseur ; les chefs de la sûreté en retraite qui se livrent de nos jours à une police privée pour les particuliers ne font que suivre l'exemple de leur ancien.

En mai 1834, Vidocq envoyait une lettre circulaire disant : « Quoique mon Bureau de renseignements compte à peine » un an d'existence, je suis assez heureux pour recevoir des » marques de satisfaction des négociants recommandables qui » ont été à même d'apprécier l'utilité de cet établissement. » Suivait une liste de négociants qui eurent recours à ses bons offices et patronnèrent son agence. Nous y remarquons comme habitants de l'arrondissement : *Hurel aîné et Cie*,

papetiers, 13, rue des Lombards, *P. Presbourg et Fils*, rue du Cloître Saint-Merry, 6, *Bourbonne*, parfumeur, rue de la Verrerie, 95, *Frédéric Pinta*, denrées coloniales, rue Saint-Merry, 16, *Champagniat*, marchand-papetier, rue de la Verrerie, 89, *Bourdel*, huiles, rue de la Verrerie, 38, *Caillaure*, négociant, rue de la Verrerie, 69, *Ollivier-Louvet*, épicier, rue de la Verrerie, 97, etc. [1]

En 1835, par une nouvelle circulaire, Vidocq dit : « Pour » répondre victorieusement aux clabaudages et aux insi- » nuations perfides des quelques concurrents éphémères que » dépite *mon triomphe dans ma nouvelle carrière*, j'ai pensé » mettre sous les yeux des commerçants un extrait des » opérations de mon agence à dater du 1er janvier 1835. »

Il donne une liste de mauvaises créances qu'il a fait recouvrer.

Une année après, en 1836, Vidocq prévenait le public, toujours par une circulaire, que « par suite des nombreuses » affaires dont je suis chargé, j'ai été forcé de donner de » l'extension à mon établissement et de transférer mes » bureaux de la rue Cloche-Perce, nº 12, rue du Pont-Louis- » Philippe, nº 20, près de celle Saint-Antoine. »

La maison du 12, rue Cloche-Perce a disparu depuis par la trouée de la rue de Rivoli : celle de la rue du Pont-Louis-Philippe existe toujours.

Le quartier Saint-Gervais (à cette époque, quartier du Marché-Saint-Jean, VIIe arrondissement), a donc été le berceau de cette fondation d'un service de renseignements policiers à l'usage des commerçants et des particuliers, dont l'agence Vidocq fut le premier spécimen.

En définitive, Vidocq ne prospéra pas dans ce genre d'opérations, pas plus dans la rue du Pont-Louis-Philippe

---

1. Il y a lieu de constater que le plus grand nombre de clients de l'agence Vidocq était donné par le quartier compris entre la rue de la Verrerie et la rue Saint-Merry, centre commercial autrefois très important dont nous entretiendrons bientôt les lecteurs de *la Cité*.

que dans le quartier du Palais-Royal ou il transporta son établissement.

En 1848, il tenta de rentrer dans la police administrative, mais le gouvernement provisoire déclina ses offres.

Vidocq, rebuté de tous côtés, vécut misérablement et mourut, en 1857, à 82 ans. G. H.

Les Mouettes du Pont Marie

A la suite des vents violents de « Nordouet » qui ont assailli Paris au commencement de mars, des mouettes sont venues s'abattre sur les rives de la Seine, devançant ainsi le projet sans cesse éludé de M. Bouquet de la Grye : *Paris port de mer*.

Une colonie d'une dizaine de ces gracieux oiseaux est venue s'établir sur un des arbres centenaires qui sont plantés le long de la Seine, près du pont Marie.

Les mouettes semblent faire très bon ménage avec les oiselets de toutes espèces qui perchent sur les branches inférieures et qui sont revenus en grand nombre depuis que les mouettes ont délogé les corneilles qu'on était habitué, de temps immémorial, à voir à cet endroit.

N'ayant rien de mieux à faire, j'ai été bayer aux corneilles ; celles-ci se sont établies sur un platane voisin. Comme des points noirs, elles planaient, tournoyaient, s'abattaient sous les ramures en poussant des cris de joie et se poursuivaient d'amoureuse façon.

Ces corneilles (vulgairement des *freux*), sont casées là de temps immémorial ; des gravures du temps du Consulat nous montrent les arbres du Mail et de l'Arsenal ponctués d'oiseaux noirs, sous lesquels on pourrait mettre l'écriteau. « Prenez garde à la peinture ! » Ces corneilles doivent avoir élu domicile sur ces arbres des quais, depuis la prise de la Bastille qui les a dépossédées d'un repaire agréable. Dès que le canon tonna contre la vieille forteresse, une nuée d'oiseaux, moineaux, corbeaux, chouettes, chauves-souris, s'envola

affolée ; ils étaient forts mécontents et manifestaient leur irritation de façon peu congrue.

Pendant plusieurs jours, disent les gazettes du temps, les corneilles tournoyèrent sur le petit bras de la Seine et se fixèrent sur les vieux arbres du quai des Ormes.

Ces *freux*, à l'encontre des autres corneilles, sont frugivores, insectivores, ils sont de vrais Parisiens, ne vont point comme certains à la côte d'azur, et passent été comme hiver à Paris et dans l'Ile-de-France où ils sont localisés. Ils font bien et dûment partie de la *hanse parisienne*.

A. CALLET.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Alix, avocat à la Cour d'Appel.
Mme Augouard.
MM. Ballu (A.), architecte.
Barrès (Maurice), hommes de lettres.
Béjot, négociant.
Boissay, ancien officier.
Bouchot (H.), conservateur à la Bibliothèque nationale.
Couderc, antiquaire.
Delassaussois, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arr.
Desportes, employé de commerce.
Edouard, négociant.
Fourrier, entrepreneur de couverture.
Guétat, journaliste.
Mayer (L.), négociant.
Mme Mercier (Jeanne), artiste peintre.
MM. Perrin, économe du Palais-de-Justice.
Poubelle, ancien préfet de la Seine.
Rey, rédacteur principal à la Préfecture de police.
Selmersheim, architecte diocésain.
Soudan, négociant.
Vite, employé de commerce.
Wimphen (Ed.), industriel.
Yvon, docteur en médecine.



COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extraits de procès-verbaux concernant le IVe arrondissement.

Rapport sur un opuscule envoyé par M. A. Callet et intitulé : l'Hôtel de Savoisy.

M. Lucien Lambeau rappelle que M. A. Callet a bien voulu faire parvenir à la Commission un travail relatif à l'Hôtel de Savoisy dont certaines parties anciennes furent dernièrement mises à jour par suite de remaniements intérieurs.

Ce vieux logis est célèbre dans l'histoire des hôtels parisiens par l'âpreté avec laquelle l'Université le fit démolir pierre à pierre, à la suite d'une batterie survenue entre clercs et pages, — les clercs étant de l'Université et les pages au sire de Savoisy.

M. A. Callet a, fort spirituellement, raconté cet épisode. Il y a joint la généalogie de ceux qui possédèrent l'antique maison, en appuyant cette dernière partie sur les origines authentiques de la propriété, ce qui était encore la meilleure façon de la faire connaître. L'auteur a également eu la bonne idée d'intercaler, dans son travail, une note fort explicative et d'une technicité très renseignée, émanant de M. Henri Nocq, membre de la *Société historique du IVe arrondissement*, lequel avait assisté aux remaniements de l'hôtel en question et pris les clichés photographiques reproduits par M. A. Callet.

La Commission voudra exprimer ses remerciements au distingué secrétaire général de *La Cité* pour son intéressante notice.

Adopté.

*
* *

La *Commission du Vieux Paris* s'est occupée, dans une de ses dernières séances, des enseignes et réclames et du badigeonnage qui déshonorent les maisons historiques de Paris — (nous avons traité de ce vandalisme dans le dernier numéro). — MM. Sellier et Hallays signalent les peintures multicolores qui ont été appliquées sur les maisons de la place des Vosges dont l'effet est vraiment ridicule.

M. Semelsheim explique que ce que demande l'ordonnance de 1850 c'est un nettoyage simple destiné à faire disparaître les poussières, et non un grattage ou un lessivage.

M. Hallays estime que la place des Vosges étant une des plus intéressantes de Paris, il y aurait lieu d'édicter pour elle un réglement spécial. Il ajoute que la place des Vosges, par son caractère architectural et ses antécédents historiques, mérite d'attirer toute l'attention de la Commission. Les propriétaires des pavillons qui la bordent oublient trop facilement les réserves qui leur sont imposées par les lettres patentes de juillet 1605, non seulement en ce qui concerne les façades, mais encore pour les autres parties des bâtiments. C'est ainsi que les voûtes des arcades sont tantôt peintes en blanc et tantôt en briques et pierres. Il ajoute qu'il serait à désirer qu'une seule combinaison fût adoptée à ce sujet.

M. Lucien Lambeau dit que les lettres patentes de 1605 sont restées muettes en ce qui concerne les matériaux devant servir à la construction des voûtes. Il rappelle, à ce sujet, la parcimonie du roi Henri IV qui, dans les pavillons édifiés par lui, avait fait faire, par mesure d'économie, les voûtes en planches recouvertes de plâtre et les avait fait, ensuite, peindre en briques et pierres.

*
* *

M. André Laugier demande que l'administration intervienne auprès des propriétaires d'immeubles en dehors de l'alignement, lorsqu'ils sollicitent des faveurs exception-

nelles, pour les déterminer à conserver en bon état, ou du moins à sauvegarder les parties de leurs immeubles de nature à intéresser l'art ou l'archéologie.

A l'appui de ce projet de vœu, il signale que rue du Plâtre du Temple[1] une maison a été remplacée toute entière, à partir du premier étage, par une façade nouvelle. Le rez-de-chaussée a été respecté, mais le propriétaire a fait disparaître un très joli mascaron (tête de femme), style Louis XV, de la porte cochère même style, dont il faisait l'ornement.

*
* *

M. Lucien Lambeau signale également, comme pouvant être utilisée, une très belle rampe en fer forgé, du XVIIe siècle, qui se trouve actuellement dans le grand escalier de la caserne du Petit-Musc. Cette rampe va être disponible par suite de la démolition de l'immeuble, peut-être serait-il possible de l'utiliser pour l'escalier que l'on se propose d'édifier à l'hôtel Carnavalet.

Observations au sujet du plafond de Bon Boullongne à la caserne des Célestins.

M. Tesson rappelle que la Commission, dans sa séance du 10 octobre 1901, après avoir entendu la lecture de la lettre

---

1. La rue du Plâtre était située dans la censive de la commanderie du Temple; elle faisait partie, à l'exception des cinq dernières maisons de chaque côté près de la rue du Temple, de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève.

La maison actuellement expropriée, rue du Plâtre, est construite sur le sol d'une ancienne rue appelée Perrenelle-Saint-Pol. Sauval et l'abbé Lebœuf ont confondu cette rue avec celle de l'Homme-Armé, et Jaillot a émis l'opinion que c'était l'ancienne dénomination de l'impasse Pecquay.

Un auteur presque contemporain, M. Géraud, s'est rapproché de la vérité en disant que la rue Perrenelle-Saint-Pol s'étendait ou de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à la rue du Plâtre, ou de la rue du Plâtre à la rue des Blancs-Manteaux, on peut, pour être exact, affirme que cette rue commençait à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et venait aboutir à celle des Blancs-Manteaux. Il suffit, pour en être convaincu, de se reporter aux comptes de confiscation des années 1423 et 1427 et à la rubrique de la requête faite en 1292 qui est ainsi conçue : « Rue Perrenelle de Saint-Pol, d'une part et d'autre fendant en la rue du Plâtre d'une part et d'autre. »

de M. Foucault, architecte de la troisième section, relative à la peinture de Bon Boullogne qui décorait le plafond central de la cage du grand escalier, avait demandé que l'enduit de chaux qui la recouvre actuellement soit enlevé délicatement, de manière à permettre de voir ce qui peut rester de la peinture. Un devis de 400 francs avait été présenté pour l'établissement d'un plancher au-dessus du vide de l'escalier ; mais la Commission, à la suite d'observations de M. Selmersheim et de M. Bunel, notamment, estimant cette somme beaucoup trop élevée pour un examen superficiel et hâtif, avait demandé à l'Administration de lui fournir un devis moins élevé.

Aucune réponse n'étant parvenue à ce sujet et la démolition de la caserne du Petit-Musc étant imminente, il semble qu'il y a lieu de renouveler le vœu émis en 1901, afin que les constatations soient faites avant que les démolisseurs n'ait consommé la destruction irréparable.

Cette proposition est adoptée.

Vœu émis par La CITÉ.

La société historique et archéologique du 4e arrondissement, *La Cité*, réunie en assemblée ordinaire [1] le 7 mars 1903, après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal en date du 2 mars 1903, relative à la reproduction des documents et œuvres d'art conservés dans les musées de la Ville de Paris,

Emet le vœu :

1° Que les opérations photographiques puissent être exécutées tous les jours auxquels le musée intéressé n'est pas ouvert au public ;

2° Que le nombre des exemplaires à remettre à l'Administration soit ramené de 21 à 2.

---

1. Tous les mois, un certain nombre de membres de *La Cité* se réunissent, sans solennité, dans la petite salle de la Société, pour y causer des choses historiques et archéologiques de l'arrondissement, et des intérêts de la Société. Les Sociétaires qui désireraient assister à ces causeries voudront bien en prévenir le Secrétaire général.



LA RUE DES BALLETS
L'ENTRÉE DE LA PRISON DE LA FORCE ET LA BORNE SANGLANTE

ESSAIS

SUR LA MORT DE MADAME LA PRINCESSE DE LAMBALLE

« ..... On arracha tout, et robe, et chemise ; et nue,
» comme Dieu l'avait faite, elle fut étalée au coin d'une
» borne, à l'entrée de la rue Saint-Antoine.... »

Ainsi s'exprime Michelet, virtuose et poète de la Révolution, à propos des derniers moments de la princesse Louise de Lamballe [1].

Un artiste de talent, le graveur Martial, que connaissent bien les fervents du Vieux-Paris, dans une image souvent reproduite, montre la fameuse borne évoquée par Michelet : C'est un bloc de pierre, *un billot*, cerclé de fer, appuyé à l'encoignure de la maison qui forme l'angle de la rue des Ballets et de celle du Roi-de-Sicile. En face de la borne et en face de la rue des Ballets se dresse un long bâtiment, sorte de corps de garde, composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un toit à mansardes basses ; au centre s'ouvre une simple porte flanquée de fenêtres.

C'est la Grande Force et son entrée.

Au milieu de la rue des Ballets, coule un ruisseau venant de la rue du Roi-de-Sicile et qui se dirige vers la rue Saint-Antoine.

C'est le fameux ruisseau qui charria tant de sang pendant les journées de septembre.

Au-dessous de ce dessin se lisent les lignes suivantes :

« Borne où fut coupée la tête de Madame de Lamballe,
» à l'angle de la rue des Ballets et de la rue du Roi-de-
» Sicile, en face l'entrée de la Force. »

---

1. Michelet, *Révolution française*, t. IV, p. 181.

Une seconde planche du même artiste, exécutée pour la description de la Petite Force, sur les indications et le dessin de M. Potémont père, ancien greffier de la prison, montre encore la borne fatale et les hauts bâtiments de la Force en 1841, dont les fenêtres du dernier étage et les mansardes du toit, s'élevant au-dessus du corps de garde, plongent dans la rue Saint-Antoine.

Cette Force de 1841 est rigoureusement la même que celle de 1792 ; rien n'y était changé quand on la démolit un peu avant 1848 et jusqu'en 1854 [1].

Dans le livre si passionné que M. de Lescure consacra à la mémoire de la princesse de Lamballe, on trouve encore une image interprétant la Force, du côté de la rue des Ballets. Cette gravure, signée Laurens, montre la prison vue dans la perspective de la rue du Roi-de-Sicile avec, bien entendu, une autre borne au premier plan [2]. D'une fantaisie peut-être exagérée, la planche en question est loin d'approcher, selon nous, de la sincérité de celles de Martial ; elle est intitulée :

« L'ancienne Force, rue du Roi-de-Sicile, n° 2. Mme de » Lamballe y fut égorgée sur la deuxième borne à gauche, » en septembre 1792. Démolie en 1854. »

Qu'y a-t-il de vrai dans la phrase de Michelet et dans le libellé des gravures que nous venons de décrire ?

Par un vieil usage du passé, chaque coin de rue, jusqu'au XVIIIe siècle, avait sa borne ; elle servait, en l'absence de trottoirs, à garantir les piétons des voitures et aussi à permettre aux cavaliers de monter en selle. On peut en voir une toute semblable encore, également cerclée de fer, au coin de la rue du Figuier, devant l'hôtel de Sens, et qui, elle aussi, servit sans doute bien longtemps à cette double coutume.

La rue des Ballets, comme les autres, eut la sienne, que vit

---

1. *Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Ternaux. t. III, p. 493. (Note).
2. *La Princesse de Lamballe*, par M. de Lescure.

sans doute Michelet, quand il promenait son âme inquiète et avide de souvenirs, autour de cette prison, dont il fit le décor de l'un de ses plus beaux chapitres.

Mais servit-elle d'échafaud à l'infortunée amie de la reine ?

Ceci serait peut-être plus difficile à prouver.

Elle disparut, quoi qu'il en soit, avec les vieilles bâtisses qui cédèrent la place à la rue de Rivoli et à la rue Malher. Le décret impérial du 29 septembre 1854, en effet, en modifiant l'alignement de la rue du Roi-de-Sicile, nécessaire à cette opération, vint prescrire l'expropriation de la maison de cette rue contre l'encoignure de laquelle elle se dressait. Cette maison, qui portait le n° 7 de la numérotation de 1805, est remplacée de nos jours par le grand immeuble situé à l'angle sud de la rue du Roi-de-Sicile et de la rue Malher.

La démolition eut lieu au commencement de l'année 1855.

Si l'on voulait en retrouver le point exact sur le sol de la voie, il suffirait de s'adosser contre la boutique située en pan coupé de la maison portant le n° 1 de la rue du Roi-de-Sicile et là, de faire deux pas en avant en se dirigeant vers le centre de la chaussée de la rue Malher et dans l'axe de la boutique. Le point que le second pas atteindrait et qui se trouve un peu au delà du trottoir, est l'endroit de l'encoignure où s'appuyait la borne en question.

L'emplacement de l'entrée de la Force par où l'on fit sortir Mme de Lamballe, le matin du 3 septembre et qui, sur la rue du Roi-de-Sicile, portait précédemment le n° 2, peut se trouver aussi exactement que celui de la borne. Il faudra suivre, pour cela, le milieu de la chaussée de la rue du Roi-de-Sicile, en se dirigeant vers la rue Malher ; dès que l'on atteindra le milieu de cette dernière, on sera exactement sur le point où l'infortunée quitta le guichet fatal pour être massacrée.

La rue du Roi-de-Sicile possède encore un certain nombre de vieilles maisons qui sont contemporaines de cette époque, mais il en est une dont les fenêtres servirent certainement d'observatoire aux curieux des scènes qui se déroulèrent à quelques pas de là. C'est celle qui porte aujourd'hui le n° 6

et anciennement le n° 12. Elle était jadis mitoyenne avec les bâtiments de la Force donnant sur la rue du Roi-de-Sicile, et particulièrement bien disposée pour la vue du sinistre spectacle, débordant alors l'alignement des murailles de la prison comme elle déborde encore aujourd'hui l'alignement des immeubles de ce côté de la voie.

De ses fenêtres, donc, on pouvait voir, en regardant dans la direction de la rue Malher actuelle, les détenus sortir de la geôle, et suivre les détails des massacres ; la distance, qui était d'environ cinquante pas, devait même permettre d'entendre les cris entremêlés des victimes et des exécuteurs. C'est une haute bâtisse de quatre étages, sans aucun caractère, d'ailleurs, et dont la monotone façade a été replâtrée de nos jours. La seule chose indiquant son ancienneté, est l'orientation de sa façade, ainsi que le bizarre alignement qu'elle présente. L'une de ses deux boutiques est encore munie d'une grille en fer, comme les marchands de vin avaient jadis l'habitude d'en garnir leur cabaret ; celle-ci, qui en remplace probablement une plus ancienne, est d'un modèle qui semble dater de la Restauration. Il y eut là, sans doute, un comptoir où les *justiciers* qui *travaillaient* à côté vinrent de temps en temps se rafraîchir.

D'autres maisons — de la rue Saint-Antoine cette fois, — sont également dans le cas de cette dernière et portent aujourd'hui les n°s 107, 109 et 115. Elles regardaient alors de toutes leurs fenêtres — nous allions dire de tous leurs yeux — dans l'étroit boyau de la rue des Ballets, comme elles regardent à présent dans la rue Malher. Rien n'a été modifié dans leur aspect depuis ce jour où, de ces mêmes fenêtres, leurs habitants suivaient le sombre drame ; les deux immeubles actuellement numérotés 111 et 113, sont de construction moderne et n'assistèrent pas à la tragédie.

Un fleuve d'encre, souvent tumultueux, a été répandu à l'occasion de cette mort de Mme de Lamballe, sans qu'on soit bien fixé sur la façon dont la chose advint.

Et pourtant c'était hier !

Deux courants, en sens contraire, existent depuis longtemps dont le remous, causé par les opinions politiques plus ou moins partiales des historiens, n'est pas fait pour nous fixer.

Il est certain, dans tous les cas, qu'à part quelques exceptions, les opinions les plus avancées d'alors réprouvèrent ce meurtre injustifié. Une de nos vieilles connaissances, de laquelle il est un peu à la mode de médire, le conventionnel Dulaure, qui pourtant vota la mort du roi, n'écrivit-il pas à ce sujet :

« De quel crime pouvait-on l'accuser, et que pouvait-on » craindre d'une jeune femme qui n'était connue que par » ses grâces et par ses douces et bienfaisantes vertus. »

Et plus loin :

« Tout ce qu'on a pu dire pour diminuer l'horreur d'un » si lâche assassinat paraît peu vraisemblable [1]. »

De nos jours, l'historien le plus populaire et le moins suspecté de réaction, Henri Martin, en établissant un parallèle entre les massacres de septembre et la Saint-Barthélemy, a dit, à propos de Mme de Lamballe :

« On la haïssait fort parce qu'elle passait pour la conseillère et l'agent principal des menées de Marie-Antoinette. » Elle ne méritait pas cette haine. C'était une femme douce » et timide, qui ne s'était quelque peu mêlée de politique » que par dévouement et obéissance pour le Roi [2]. »

Les partisans de la royauté ont étrangement exagéré cette scène, déjà si épouvantable pourtant, trouvant dans leur imagination passionnée, des détails de féroce lubricité que peuvent seuls concevoir des cerveaux malades.

Les autres, au contraire, les amis quand même de la Révolution, les amoureux du bloc, ont voulu atténuer ce crime en le ramenant, comme détail d'exécution, au niveau

---

1. *Esquisses historiques des principaux évènements de la Révolution française*, t. II, p. 256.
2. *Histoire de France* d'Henri Martin, t. 18, p. 342 et 348.

de ceux qui se perpétrèrent en ces sombres jours de septembre, pendant lesquels un nuage noir, un nuage de deuil, sembla obscurcir momentanément le soleil levant de la Liberté.

Cette exagération et cette atténuation ont d'autant plus leurs coudées franches qu'on ne possède, sur ce fait, aucun récit authentique de témoins oculaires vraiment dignes de foi.

Que se passa-t-il exactement ?

Une vaillante femme, Mme de Tourzel, qui resta à la Force avec sa fille Pauline, âgée de seize ans, auprès de la princesse, parle bien, dans ses *Mémoires* [1] de Mme de Lamballe jusqu'au moment où on l'entraîna devant le tribunal, mais le seuil passé, quelle attitude eut-elle devant ses juges ? Comment fut dirigé le réquisitoire ? Quelles questions lui furent posées ?

C'est ce que l'on n'a encore pu, d'une façon positive, dégager de l'obscurité de l'Histoire.

Mme la marquise de Tourzel est cette femme de cœur qui vint se ranger auprès de la famille royale à cette heure où tous ceux qui avaient été comblés d'honneurs et de privilèges la fuyaient pour chercher un refuge à l'étranger contre les orages qu'ils sentaient prochains. Elle accepta, le 2 août 1789, la charge de Gouvernante des Enfants de France, que Mme de Polignac, pour imiter l'émigration affolée du comte d'Artois et des autres, venait de lâchement abandonner depuis quelques jours et qu'elle détenait depuis 1782.

Simple et dévouée, la marquise resta à son poste jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à ce que la lourde porte du Temple se fut refermée sur les enfants dont on lui avait confié l'éducation.

*
* *

Il nous faut remonter un peu haut avant de trouver réunies

---

1. *Mémoires de Mme de Tourzel*, imprimés sur le manuscrit original, qui appartient à M. le duc de Cars, et dont tous les détails ont été respectés.

à la Force, Louise de Savoie Carignan, princesse de Lamballe, Surintendante de la Maison de la Reine et la Gouvernante des Enfants de France.

A partir du 10 août et de la prise des Tuileries, dit M. Georges Bertin, en un livre fort remarquable consacré à la princesse, Mme de Lamballe et Mme de Tourzel ne quittent plus la famille royale [1]. Le 13, à six heures et demie du matin, tout le monde étant couché aux Feuillants, sur des matelas jetés par terre, une escorte vint rudement frapper à la porte avec ordre d'incarcération au Temple. Une immense voiture de la Cour est là, dans la rue, destinée au voyage à travers Paris. Immense, en effet, est bien le mot, puisqu'elle doit emmener onze personnes.

Au fond, se placent le Roi, la Reine, le Dauphin et Madame Royale ; sur le devant, Mme Elisabeth, Mme de Lamballe et Pétion ; à l'une des portières, Mme de Tourzel et sa fille; à l'autre, Manuel et cet officier municipal qu'à cause de son sans-gêne et de sa rudesse, la Gouvernante des Enfants de France appela plus tard « ce vilain Colonges ».

Sur ces onze personnes, que le véhicule cahote ainsi dans le réseau des rues étroites du Marais, sept sont déjà marquées par le destin pour périr de mort violente du fait de la Révolution, soit qu'elles la servent, soit qu'elles la combattent :

Louis XVI, Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, Manuel, sont voués à l'échafaud; Mme de Lamballe, au massacre; Pétion, au suicide; le dauphin, au martyr moral et physique et à la mort prématurée.

Les deux femmes ne restent au Temple que quelques jours. Dans la nuit du 18 au 19 août on vient les chercher pour les conduire à la Commune. Une dernière entrevue a lieu entre la Reine et la princesse, entrevue déchirante arrosée de larmes et entrecoupée de sanglots. Après un interrogatoire sommaire que leur fait subir Billaud-Varenne, Mme de Lamballe, Pauline de Tourzel et sa mère sont conduites à la

---

1. *Madame de Lamballe,* par M. Georges Bertin.

Force où elles arrivent, dit cette dernière, par la porte de la rue des Ballets.

Ce transfert avait lieu en vertu d'une délibération de la Commune, du 19 août 1792, ordonnant la mise en état d'arrestation de toutes les dames de la maison de la Reine et leur incarcération à la Force [1].

La Grande Force, dont l'entrée se trouvait rue des Ballets, était affectée aux hommes, alors que la Petite, dans laquelle on pénétrait par la rue Pavée, servait à l'emprisonnement des femmes. Mme de Tourzel fait donc erreur quand elle écrit qu'elles entrèrent par la rue des Ballets. Les deux prisons communiquaient sans doute entre elles, mais elles étaient absolument distinctes puisque, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, il faudra remplir une formalité d'écrou quand Mme de Lamballe, pour être jugée, devra passer de l'une à l'autre. Ce qui prouve encore que Mme de Tourzel a confondu les deux prisons, c'est qu'elle écrit que la concierge de la rue des Ballets se nommait Hiancre. Celle-ci l'était, en effet, mais à la rue Pavée; la porte de la rue des Ballets était gardée par Bault.

La confusion commise à ce propos par la Gouvernante des Enfants de France doit provenir de ce que la voiture qui les amenait de l'Hôtel de Ville à la Force prit sans doute la rue des Ballets, dont le nom, de suite, la frappa, suivit la rue du Roi-de-Sicile et entra dans la rue Pavée, au lieu de pénétrer directement dans cette dernière par la rue Saint-Antoine.

Les trois prisonnières furent d'abord séparées, mais Manuel, alors procureur de la Commune, spécialement chargé de leur garde, dans un mouvement d'humanité, les réunit bientôt toutes trois dans la même chambre.

Ce sentiment de compassion ne fut pas le seul que Manuel accomplit vis-à-vis des prisonnières puisque Mme de Tourzel le vit un jour remettre à la princesse une lettre du duc de Penthièvre, son beau-père. C'était un homme à théories

---

1. *Procès-verbaux de la Commune*, par M. Maurice Tourneux, p. 41.

mais non un cruel sectaire. C'est ainsi qu'ayant été l'un des principaux acteurs du 10 août, il ne vota pas la mort du roi, mais sa détention. Ce qui n'empêcha pas Fouquier-Tinville de l'accuser au tribunal révolutionnaire, d'avoir été, avec Pétion, l'un des instigateurs des massacres de septembre et d'avoir, en prévision des nombreuses victimes qu'ils feraient, fait rouvrir les carrières de Ménilmontant et de la Tombe-Issoire [1].

On a prétendu aussi qu'il n'était pas homme à refuser ses services à ceux qui voulaient bien les payer. C'est lui, on le sait, qui fit sortir Beaumarchais de l'Abbaye un peu avant les massacres. M. Paul Fassy va plus loin et dit que la beauté de la princesse ayant fait impression sur lui, il comptait retrouver dans ses faveurs la monnaie de sa complaisance. Il dit encore que le duc de Penthièvre lui fit offrir, pour l'évasion de sa belle-fille, 150.000 livres qu'il accepta [2].

Simples conjectures que tout cela, sans preuves et sans références d'aucune sorte, en même temps qu'insinuations malveillantes et sans générosité, aussi bien pour Manuel que pour Mme de Lamballe.

Les massacres, à la Force, commencèrent le 2 septembre.

On aurait pu croire que la haine incompréhensible que nourrissaient contre la princesse les hommes de la Commune, leur eût fait un plaisir féroce de lui apprendre, dès le commencement *des opérations*, la fin probable qui lui était réservée.

Il n'en fut rien.

Le récit de Mme de Tourzel est formel. Les infortunées prisonnières ne furent avisées de quoi que ce soit et, durant toute la journée du 2 et la nuit du 2 au 3, elles restèrent dans leur chambre sans rien savoir. Le dimanche 2, le guichetier François, tout ému et pour cause, car il devait connaître les

---

1. A. N. W. 295, N° 246.

2. Paul Fassy. *La Princesse de Lamballe et les massacres de la Force*, 1868, p. 19, note.

terribles préparatifs, vint seulement leur apprendre qu'il ne pourrait les laisser descendre dans le préau pour la promenade quotidienne, en raison, leur dit-il, de l'inquiétude régnant dans les rues de Paris [1].

L'or du vieux duc de Penthièvre n'était sans doute pas étranger à cette humanité du guichetier François.

Ce fut pendant cette nuit que l'on vint chercher Mlle de Tourzel. Celle-ci, du moins, était sauvée.

Le matin du 3 septembre, vers 6 heures, des hommes armés jusqu'aux dents font irruption dans la chambre des deux femmes encore couchées, demandent leurs noms et sortent sans faire aucune allusion. La seule chose remarquée par Mme de Tourzel fut que le dernier de ces hommes, avant de sortir, leva, en la regardant, ses mains et ses yeux au ciel, « ce qui, ajoute-t-elle, n'annonçait rien de bon. »

C'est à partir de ce moment que les terreurs commencent pour les pauvres femmes.

Que signifiait ce geste de compassion ?

Quels malheurs annonçait-il ?

Qu'allait-il donc se passer ?

Elles tombent à genoux, lisons-nous dans les *Mémoires*, disent leurs prières habituelles du matin et y ajoutent le *Miserere* et le *Confiteor*.

Tout à coup une idée passe dans le cerveau de Mme de Lamballe : Une fenêtre de la chambre donne sur la rue, si l'on pouvait voir ce qui s'y fait ?

La fenêtre est haute, elle monte sur son lit pour l'atteindre, ses mains fines et blanches se cramponnent au bord de l'ouverture et sa figure pâle vient se coller auprès de ses mains.

Que voit-elle ? Un attroupement considérable massé devant la porte de la prison. Que regardent donc avec une si grande attention ces hommes, ces femmes, ces enfants ? Soudain,

---

1. Mme de Tourzel, *loc. cit.*, t. II, p. 259.

des têtes se lèvent vers elle, un homme armé d'un fusil fait le geste de la mettre en joue ; rapidement elle se rejette en arrière.

La fenêtre dont il s'agit ne pouvait que donner sur la rue Pavée, puisque les deux femmes étaient à la Petite Force et cette « foule compacte et houleuse, » dont parle Mme de Tourzel, devait être massée devant la porte monumentale ouvrant sur cette rue, à l'endroit même où débouche aujourd'hui la rue Malher et où se voit encore un bossage vermiculé qui en était une décoration. L'eau-forte de Martial montre bien d'autres fenêtres qui surplombent le petit bâtiment de la rue du Roi-de-Sicile et regardent, en enfilade, les rues des Ballets et Saint-Antoine ; mais nous sommes là dans la Grande Force et les prisonnières n'y sont pas encore.

Une autre ouverture de la cellule donne sur la cour, elles y plongent les yeux et voient les détenus rangés en troupeaux, semblant attendre quelque chose, dans la consternation et la terreur.

Encore une fois que se passe-t-il ?

Enfin, vers onze heures du matin, note toujours Mme de Tourzel, des hommes armés viennent demander Mme de Lamballe. Mme de Lamballe seulement.

Pourtant, la Gouvernante des Enfants de France obtient de ne pas la quitter.

Il est probable que c'est avec ce passage des *Mémoires de Mme de Tourzel* qu'il faut faire coïncider le rapport de Mme Hiancre, concierge de la Petite Force, disant que le lundi 3 septembre « une multitude d'hommes armés » est venue réclamer Mme de Lamballe, s'est fait ouvrir « les portes de la chambre dans laquelle elle était enfermée » et l'a fait passer dans la prison des hommes pour lui faire subir un interrogatoire [1].

A cette heure, Manuel, qui semblait pourtant vouloir

---

1. A. N. F^7 3688^2.

protéger la princesse, n'est pas à la Force. Il est à l'Abbaye où il apprend à Mme de Tarente que la Surintendante de la maison de la Reine court les plus grands dangers, que peut-être même elle est déjà morte [1].

En attendant l'accomplissement des formalités pour passer de la Petite Force à la Grande, car les deux prisons ont leurs registres d'écrou distincts, les deux femmes s'asseoient sur les marches d'un escalier. La princesse, voulant remonter son courage et n'ayant peut-être pas exilé tout espoir de son cœur, — l'espoir, comme le rire, n'est-il pas le propre de l'homme? — demande un morceau de pain et un peu de vin. On les lui accorde et sa compagne partage avec elle le frugal repas.

La levée d'écrou arrive :

« Marie-Thérèse-Louise de Savoie de Bourbon-Lamballe
» conduite le trois septembre 1792 au grand Hôtel de la
» Force » [2].

Les voici donc dans la cour avec les autres prisonniers.

Là, tout se dévoile, tout s'apprend, toute espérance s'évanouit.

Mme de Tourzel, d'ailleurs, va nous le dire :

« On avait établi au greffe un tribunal pour juger les
» prisonniers. Chacun d'eux y était conduit par deux
» assassins de cette prison qui les prenaient sous les bras
» pour les massacrer ou les sauver, suivant le jugement porté
» contre eux [3]. »

Il est donc évident que les malheureux, rassemblés dans cette cour en attendant qu'on vînt les chercher, savaient que beaucoup d'entre eux étaient voués à une mort certaine. Ils le savaient d'autant plus que les aides du tribunal, ces hommes qui venaient les appeler après chaque fournée pour comparaître dans le terrible guichet, ne manquaient pas, sans doute,

---

1. *Souvenirs de Mme la princesse de Tarente*, 1901, p. 166.
2. *Histoire de la Terreur*, Mortimer-Ternaux, p. 494.
3. Mme de Tourzel, *loc. cit.*, t. II, p. 264.

de le leur dire ou d'en causer entre eux ou de répondre aux questions qu'on leur posait.

La princesse de Lamballe, dès la première minute, fut donc fixée sur le sort probable qui l'attendait.

« Je puis certifier, dit sa compagne, qu'elle montra beau-
» coup de courage, répondant sans se troubler à toutes les
» questions.... »

C'est sans doute à ce moment que François Gabriel, ce dessinateur de talent à qui l'on doit de si curieux profils des hommes de la Révolution, qui se trouvait dans la cour de la Force, crayonna ce portrait de Mme de Lamballe donné dernièrement au Musée du Louvre par M. Georges Clémenceau [1].

La figure présente un délicieux profil, anneaux simples aux oreilles, lourde et abondante chevelure relevée sur le sommet de la tête, sans aucun apprêt, par un peigne très simple ; une légère tresse se voit dans la masse tandis que de petits cheveux retombent follement sur le front et les yeux. Les traits sont calmes, placides, un peu épais : la princesse a alors 43 ans.

Les circonstances dans lesquelles ce portrait fut dessiné ont été narrées par Gabriel lui-même à Vignères, marchand d'estampes : se trouvant dans le préau de la prison quelques instants avant la mort de la princesse, il l'aurait, à la hâte, crayonné avec un petit bout de mine retrouvé dans sa poche et un peu de mie de pain ; rentré chez lui, il l'aurait renforcé et terminé.

Telles sont les indications que donna à M. G. Clémenceau et par écrit, à l'appui du dessin qu'elle lui vendait, Mme Amélie Delamarre, née Vignères, fille du marchand d'estampes confident de Gabriel.

Vignères, d'après la lettre de sa fille, le fit plus tard graver [2].

---

1. Nouvelles salles des dessins, dans une vitrine.
2. Armand Dayot, *la Révolution française*. Album de planches, p. 154.

Cette gravure a été reproduite dans l'ouvrage de M. Paul Fassy avec l'inscription suivante :

« Madame de Lamballe, quatre heures avant sa mort, » d'après l'estampe publiée par M. Vignères, sur le dessin » de Gabriel » [1].

M. de Lescure, qui a publié une longue liste des portraits et estampes connus de la princesse, indique ce dessin qu'il dit avoir été gravé par Jules Porreau, en 1845 [2]. Il serait, dit M. Armand Dayot en vantant la fidélité habituelle du crayon de Gabriel, le document iconographique le plus précieux de l'amie de la Reine [3].

Le Musée Carnavalet possède également un petit portrait de forme ronde, entouré d'un cercle d'or et intitulé :

« La princesse de Lamballe, miniature faite à la prison de la Force. »

La princesse est représentée en costume de deuil, corsage noir sur guimpe blanche ; coiffée d'un bonnet blanc tuyauté entouré d'un large crêpe ou ruban noir faisant le tour de la tête, descendant sur les épaules et venant se nouer sur la poitrine. La figure est maigre et fine, les cheveux blonds sont abondants et frisent sur le front. L'authenticité de ce portrait, qui ne s'appuie sur aucun texte, nous paraît bien contestable, au moins en ce qui touche son exécution à la Force. Nous n'oserions nous prononcer pour ce qui concerne la ressemblance, encore qu'il n'y ait aucun point de concordance entre elle et le dessin de Gabriel, mais il nous est impossible de penser que Mme de Lamballe, dans l'état d'esprit où elle se trouvait du 19 août au 2 septembre, inquiète sur le sort de la famille royale qu'elle venait de quitter au Temple, bouleversée sur son propre compte, les oreilles pleines des rumeurs de mort qu'elle entendait, de sa fenêtre, gronder dans la rue, se soit prêtée à toutes les minutieuses préciosités d'un

---

1. Paul Fassy, *loc. cit.*, frontispice.
2. *La Princesse de Lamballe*, par M. de Lescure, p. 465.
3. *La Révolution française*, Armand Dayot, p. 25.

miniaturiste préparant son ivoire, étalant ses couleurs, sortant ses flacons et ses pinceaux.

Passe encore du dessin de Gabriel, crayonné à l'improviste, dans la cour, sans qu'elle le vit; mais il n'en est pas de même de l'exécution d'une miniature qui demande du temps et des soins.

Mme de Tourzel, d'ailleurs, qui ne la quitta pas à la Force, n'en parle nullement dans ses *Mémoires*.

Jusqu'à la fin, ainsi que nous venons de le dire, la marquise resta auprès d'elle; elle fut la dernière fidèle, la dernière amie qui l'accompagna jusqu'à la porte de la mort.

« Je ne quittai pas un instant, écrit-elle, cette pauvre » princesse tout le temps qu'elle fut dans cette cour. Nous » étions assises à côté l'une de l'autre quand on vint la » chercher pour la conduire à cet affreux tribunal. Nous » nous serrâmes la main pour la dernière fois... »

A partir de ce moment, on ne sait plus rien d'exact.

Il est sans doute fort ingénieux de composer de toute pièce un réquisitoire roulant sur le complot de la Cour, sur les dessous du 10 août, sur le serment de fidélité à la Nation, sur la haine qu'on demande à l'infortunée d'avoir pour le Roi et sa famille, sur les réponses plus ou moins héroïques qu'elle peut faire ; mais encore faudrait-il donner la preuve de tout cela.

Où est-elle écrite d'une façon authentique ?

Il existe une formule toute faite de ce jugement qu'imperturbablement les historiens, grands et petits, ont reproduite, sans s'inquiéter de sa véracité, sans rechercher ni citer les sources.

M. de Lescure, qui, comme nous l'avons mentionné, a écrit une histoire dithyrambique de la victime, donne un interrogatoire qu'il dit avoir été recueilli par la famille de la princesse, de la bouche d'un témoin oculaire. Cet interrogatoire est conforme à celui que nous indiquons et se termine par la phrase : « qu'on élargisse Madame » [1].

---

1. *La Princesse de Lamballe,* M. de Lescure, *loc. cit.*

Quel est ce témoin de la scène ? M. de Lescure ne nous le dit pas.

On a prétendu aussi que tout avait été préparé pour la tirer des mains de ses bourreaux au moment même où elle devait être frappée ; il n'eut tenu qu'à elle d'être sauvée, dit-on encore, si elle eut consenti à acclamer la Nation.

En est-on bien certain et sur quoi se base-t-on pour affirmer ces faits ?

La vérité est qu'on ne sait rien.

Les grands historiens de la première moitié du XIX[e] siècle, les Thiers, les Michelet, les Henri Martin, soucieux seulement des grandes lignes, et cela se conçoit assez devant l'immensité de leur tâche, ont tous reproduit la formule du jugement sans esquisser le moindre doute ; mais les spécialistes, les historiographes, les passionnés du détail, les bénédictins de l'histoire qui écrivent un livre sur un menu fait, ne semblent guère disposés à tomber dans le cliché commun ou, s'ils le reproduisent, ce ne sera que timidement et pour ne pas demeurer court devant leurs lecteurs.

Comment pourrait-il en être autrement puisque l'on ne connaît même pas les noms ni le nombre de ceux qui jugeaient dans la chambre du concierge Bault où fonctionnait le *tribunal populaire*.

Qui étaient-ils ? d'où sortaient-ils ? on ne l'a jamais su exactement.

Aucun papier, aucune note. Les *jugements*, à la Force comme dans les autres prisons, s'enregistraient à coup de sabre, c'était plus simple et surtout moins dangereux pour les conséquences ultérieures. Et puis, les pièces, s'il y en eut, furent vraisemblablement détruites dès que s'opéra la réaction, à la fin de 1794, contre les massacres de septembre et quand la Convention fit semblant de commencer des poursuites contre leurs auteurs.

(*A suivre*). LUCIEN LAMBEAU.

UN CENTRE INTELLECTUEL

Le quartier Saint-Paul et le Marais.

Un fait digne de remarque, c'est que le quatrième est, de tous les arrondissements de la rive droite de la Seine, le seul qui ait été et soit encore un centre intellectuel très vivace ; certes, c'est un foyer de lumières moins intense que celui qui, du haut du Panthéon, rayonne sur toute la France, mais, dans une sphère plus modeste, le lycée Charlemagne n'en fut pas moins un établissement très important d'instruction vers lequel convergeaient les institutions autrefois célèbres du Marais et du quartier Saint-Paul.

On a pensé qu'un rapide historique de ce lycée et de ces institutions pourrait intéresser les membres de *La Cité*.

Le lycée Charlemagne.

Le lycée Charlemagne occupe une partie de l'emplacement où s'élevaient autrefois l'*Hôtel de Rochepot*, ancienne résidence des Montmorency, et celui des *Marmousets*, ou du *Porc-Épic*, qui fut successivement habité par le prévôt Hugues Aubriot, le prince Louis d'Orléans et l'amiral de Graville. Ces deux hôtels étaient séparés par le vieux mur d'enceinte de Paris, appelé Muraille de Philippe-Auguste. L'axe de cette muraille est marqué aujourd'hui par la première cour qui fait suite au long couloir d'entrée, et qui divise le lycée en deux corps de logis : d'un côté les classes (terrain du Porc-Épic) ; de l'autre la bibliothèque et l'économat (terrain de Rochepot) [1].

---

1. *Notice sur le lycée Charlemagne,* par Ch. Lebaigue.

L'hôtel de Rochepot provenait du démembrement du vieil *hôtel Saint-Paul*, séjour de nos premiers rois ; il tombait en ruines, lorsqu'en 1563 il vint par héritage aux mains de Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne de Montmorency d'Anville [1], le chef des Politiques, l'ami du chancelier de l'Hospital. Cette princesse le vendit pour seize mille livres au futur roi de la Ligue, à Charles, cardinal de Bourbon, qui le céda aux Jésuites le 12 janvier 1580, pour y établir leur maison professe. Deux ans après, les Jésuites avaient terminé la construction de leur chapelle, sous l'invocation de saint Louis ; la maison des pères ayant pris un grand développement, Louis XIII leur accorda, en 1619, l'emplacement voisin (le terrain du Porc-Épic), sur lequel fut élevée, sous la titularité patronale de Saint-Paul-Saint-Louis, l'église qui sert actuellement de paroisse au quartier. Le roi en posa la première pierre en 1627, en présence de François de Gondi, archevêque de Paris. Terminée en 1641, d'après les dessins et sous la conduite de Marcel Ange, lui-même jésuite, l'ouverture solennelle en fut faite le 9 mai de la même année, par le cardinal de Richelieu, qui y célébra la première messe, à laquelle assistèrent la reine, le roi et Gaston d'Orléans, son frère.

Nous n'avons rien à dire ici des passions ardentes que les Jésuites soulevèrent par leur ingérance occulte dans les affaires de l'État, mais on doit constater que plusieurs pères de la rue Saint-Antoine ont laissé un nom respecté dans les lettres : quelques-uns, dont Bourdaloue, furent des prédicateurs éminents, d'autres furent des érudits : D. Huet, Brumoy, Labbe, Levallois, Tournemine, Daniel, etc. Il y eut même parmi eux un poète, Pierre Lemoyne, qui eut la noble ambition de doter notre littérature d'une épopée nationale [2].

---

1. D'où le nom d'Hôtel d'Anville, sous lequel il est aussi désigné.

2. Il composa le poème de *Saint Louis, ou la Ste Couronne reconquise sur les infidèles*, en dix-huit chants (1651-53). On y trouve quelques inventions heureuses, mais gâtées par l'enflure et la bizarrerie du style.

Les Jésuites ayant été chassés de France en 1764, leur maison fut donnée en 1767 aux chanoines réguliers de l'ordre du Val-des-Ecoliers (réuni depuis 1635 à la congrégation de Sainte-Geneviève-du-Mont), et dont les bâtiments, situés rue Saint-Antoine, et connus sous le nom de Sainte-Catherine-de-la-Culture, menaçaient ruine. Les religieux génovéfains transportèrent dans leur nouvelle résidence toutes les collections qui ornaient le prieuré de Sainte-Catherine, ajoutant ainsi aux richesses que les Jésuites, grâce aux libéralités des plus puissantes familles, y avaient accumulées pendant plus d'un siècle : tableaux, statues, manuscrits, livres, médailles, estampes, pièces rares et exotiques. Non seulement l'église renfermait une foule d'objets précieux par leur valeur artistique ou matérielle, mais la sacristie et diverses salles offraient l'aspect d'un véritable musée. On y voyait des peintures signées des noms les plus illustres : Carrache, l'Albane, Le Titien, Alb. Durer, Simon Vouet, Van der Meulen, Lebrun, etc. De toutes ces belles œuvres, disséminées à l'époque de la Révolution, il ne reste que deux fresques en assez mauvais état : l'une à la voûte du grand escalier, l'autre au plafond de la longue galerie qui sert aujourd'hui de classe de dessin. Ajoutons que pendant le séjour des Génovéfains, la bibliothèque de la ville fut transférée de l'hôtel Lamoignon dans les bâtiments de l'ancienne maison professe des Jésuites. Elle y resta de 1773 à 1817 [1].

Telle est, en quelques mots, l'histoire des bâtiments du lycée Charlemagne avant la Révolution.

La Convention avait créé les Ecoles centrales dans lesquelles les élèves recevaient une instruction rappelant à la fois celle de nos lycées actuels et celle de nos facultés ; une des trois écoles ainsi organisées fut ouverte le 15 février 1795 dans l'ancienne maison professe des Jésuites, sous le

---

1. Ch. Lebaigue, *loc. cit.*

nom d'*Ecole centrale de la rue Saint-Antoine*. Des maîtres remarquables y professèrent les lettres et les sciences : Domergue, Laya, Saint-Ange, Thiébaut, Valmont de Bomare, Leprévost d'Iray, Mentelle, Francœur, et surtout Lakanal, le véritable fondateur de l'instruction publique en France [1].

Quand les écoles centrales, supprimées après une trop courte expérience, furent remplacées par le système universitaire [2], l'établissement de la rue Saint-Antoine fut converti en lycée ; il reçut le nom de Charlemagne, pour perpétuer le souvenir de la protection que cet empereur accorda aux lettres ; sous la Restauration et sous Louis-Philippe, cet établissement devint collège royal, il est redevenu lycée depuis 1848 ; ainsi, ces bâtiments sont, depuis plus de trois cents ans, l'asile de la littérature et de la science.

Une singularité de ce lycée, où l'enseignement était déjà en pleine vigueur quand Napoléon réorganisa l'Université, c'est qu'il ne reçut jamais que des élèves externes provenant, pour la très grande majorité, d'innombrables institutions et pensions particulières aujourd'hui disparues ; on doit même ajouter que l'une des causes du développement exceptionnel du lycée Charlemagne a été la facilité avec laquelle les institutions ont pu s'installer, au commencement du siècle dernier, dans les immenses hôtels du Marais, inoccupés depuis la Révolution. « L'une s'élève près du » cloître, encore debout, des Minimes [3] ; l'autre réunit dans » son passé la duchesse de Montpensier, l'ardente sœur des » Guise, à l'austère et grave président d'Ormesson [4]. Ici » c'est l'hôtel Carnavalet, avec ses élégantes sculptures, » avec son concours de seigneurs et de beaux esprits, cour

---

1. Lakanal est mort le 14 juin 1845, au numéro 10 de la rue de Birague, à quelques pas du lycée Charlemagne.

2. L'Université fut fondée sous Napoléon Ier, par la loi du 10 mai 1806, et organisée par les décrets des 17 mars 1808 et 15 novembre 1811.

3. Institution Massin.

4. Institution Favard.

» brillante qu'efface le souvenir de Madame de Sévigné [1].
» Plus loin, l'hôtel Saint-Fargeau oublie, au sein des fortes
» études et de la discipline, les passions et les troubles de la
» Révolution [2]. Ailleurs enfin, c'est l'antique séjour des
» ducs d'Aumont [3] . . . . . » (COLLIN. Discours prononcé
à la distribution des prix du lycée Charlemagne).

Le lycée Charlemagne, dont le premier proviseur fut Guéroult [4] le traducteur de Pline, a été certainement, grâce à la concurrence que se faisaient toutes les institutions, celui où les études classiques étaient les plus fortes, et longtemps il fut le seul où, pour répondre aux besoins du quartier, avaient été installées des classes de l'enseignement spécial. Aussi, même à l'heure actuelle, possède-t-il toutes les classes de l'enseignement moderne à côté de toutes celles de l'enseignement classique, sans compter les classes préparatoires aux grandes écoles du gouvernement.

Il eut, dans les lettres et dans les sciences, des professeurs éminents : *Villemain*, *V. Leclerc*, *Burnouf*, *Guigniaut*. *Patin*, *Chevreul*, *Deschanel*, *Daveluy*, *Cayx*, *Toussenel*, *Gaillard*, *Bouillet*, *Bourdon*, *Francœur*, *Quicherat*, *Egger*, pour ne citer que quelques noms. Ces illustres pédagogues ont formé une pléiade de littérateurs, de savants et d'hommes célèbres dans toutes les branches de l'activité humaine : c'est, en effet, au lycée Charlemagne qu'ont fait leur études : Félix Arvers, Ed. About, Barbet-Massin, Michelet, Victor

---

1. Institution Verdot.

2. Institution Jauffret.

3. Institution Petit. Cette institution, qui n'a pas laissé un souvenir comparable à celui des précédentes, était installée 7, rue de Jouy, dans l'ancien hôtel des ducs d'Aumont, actuellement occupé par la *Pharmacie centrale de France*. Elle a eu cependant quelques élèves remarquables, entre autres Saint-René Taillandier et Ad. Guéroult.

4. Cet humaniste et grammairien distingué prépara, par son habile direction, les glorieuses destinées de ce grand centre universitaire, et il n'est pas sans intérêt de donner le nom, Glandaz, de l'écolier qui, dès 1808, inaugurait la longue série des prix d'honneur que le lycée Charlemagne devait obtenir au grand concours.

Cousin, Th. Gautier, Sainte-Beuve, Garsonnet, Saint-René Taillandier, Jauffret, Paul Meurice, Cortambert, Vandal, Sommer, Brongniart, Descroizilles, Chassang, L. Ulbach, Eug. Manuel, F. Sarcey, A. Weill, Got, Buffet, G. Doré, Jurien de la Gravière, Aug. Vacquerie, les fils de Victor Hugo, M. Du Camp, G. de Maupassant, Laurent Pichat, Gérard de Nerval, Meissonier, Ledru-Rollin, Alphand, Courbet, de Négrier, E. Flourens, O. Gréard, E. Lavisse, L. Liard, Fustel de Coulanges, Blanqui, Léon Halévy, Ad. Joanne, Aug. Maquet, Georges Perrot, Zeller, Léon Bourgeois, Jules Lemaître, Richepin, G. Berger, Broca, G. Cavaignac, baron de Courcel, Decauville, G. Pittié, Dhombres, J. Dietz, Charles Dupuy, E. Faguet, P. Giffard, G. Lafenestre, G. Lanson, Lantoine, Lévy-Bruhl, S. Rocheblave, P. Sédille, L. Troost, G. Manœuvrier, Albert Meurgé, G. Pallain, etc. Cette liste, toute incomplète qu'elle est, fait voir, par la notoriété des noms qui la composent, quelle était la valeur de l'enseignement donné à Charlemagne. Le succès de cet établissement a été tel qu'il a fallu l'agrandir il y a peu d'années ; un petit lycée annexe a été édifié sur les terrains de l'ancien couvent de l'*Ave Maria*, il est séparé du grand lycée par la si curieuse rue Charlemagne.

Cette notice sur le lycée Charlemagne serait incomplète, si nous ne donnions la liste des proviseurs qui l'ont dirigé ; ce sont : Guéroult, 1804-1809 ; Crouzet, 1809-1811 ; Daireaux, 1811-1815 ; Dumas, 1815-1837 ; Poirson, 1837-1853 ; Nouseilles [1], 1853-1872 ; Broca, 1872-1878 ; Ohmer, 1878-1881 ; Lenglier, 1881-1888 ; Fallex, 1888-1893 ; Grenier, 1893-1898 ; Dhombres, 1898.

Les Institutions.

On a dit plus haut que le succès de ce lycée était dû aux

---

1. Sous ce provisorat, le lycée Charlemagne remporta 17 prix d'honneur au concours général. Ce fut l'apogée des succès de cet établissement.

nombreuses institutions des environs. La liste en est longue et l'histoire de chacune d'elles mériterait d'être racontée [1].

Les plus anciennes institutions menant leurs élèves au lycée Charlemagne étaient l'institution *Lepître* [2], rue de Turenne, 9, dans l'ancien hôtel Joyeuse, dont l'emplacement est indiqué par une fontaine publique ; celle de *Le Chevalier*, rue Culture-Sainte-Catherine, dans l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, qui devait devenir plus tard la célèbre institution *Jauffret*, et enfin celle de M. *Barbette*, rue des Francs-Bourgeois. Ces établissements existaient déjà du temps de l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine.

En 1810, on trouve comme institutions fréquentant le lycée Charlemagne, d'abord les trois précédentes [3], puis celles ci-après : *Favard*, rue des Amandiers-Popincourt, 13 ; *Fleurizelle*, rue de Picpus, 48 ; *Lefèvre et Cousin*, rue de Thorigny ; *Leportier*, rue Geoffroy-Lasnier, 30 ; *Massin*, rue des Minimes, 10 ; *Leroux*, rue de Montreuil, 33, dans une partie de l'ancienne Folie-Titon, qui devait devenir plus tard l'institution *Fontaine*, puis Beaumont, puis Delville, et sur l'emplacement de laquelle s'élève maintenant le très important groupe scolaire de la rue Titon.

Vers 1822, aux institutions ci-dessus, viennent s'ajouter : *Bourdon*, rue Payenne, 9 ; *Briard*, rue Culture, 48 ; *Cimttière*, rue de Reuilly, 93 ; *Guillet*, rue Saint-Louis, 9.

On voit, par les adresses de quelques-unes de ces maisons d'éducation, qu'en ces temps reculés, les élèves n'hésitaient pas à faire de longues courses pour venir au lycée ; ils ne s'en portaient d'ailleurs pas plus mal.

---

1. M. de Ménorval, ancien chef d'institution et ancien conseiller municipal du 4e arrondissement, a publié une intéressante monographie du lycée Charlemagne, dans laquelle on trouve de nombreux détails sur toutes les institutions du Marais. Remarquons qu'un des conseillers municipaux actuels du 4e, M. Piperaud est, lui aussi, un ancien chef d'institution.

2. Anciens élèves : le philosophe V. Cousin, le savant Descroizilles.

3. Duprat avait succédé à Le Chevalier, et l'institution Barbette s'était installée 9, rue d'Orléans.

Mais sur un palmarès de distribution des prix du lycée Charlemagne, datant de 1832, on ne trouve plus que : *Liévyns* (plus tard *Verdot*), *Massin*, *Petit*, *Maugé*, *Favard*, *Saint-Amand-Cimttière* (plus tard *Jauffret*), *Coutant*, *Scribe* et *Dalouzy*.

Enfin, en 1859, furent fondées : les institutions *Harant*, rue de Jouy, 9, dans l'ancien hôtel de Fourcy et *de Ménorval*, rue Beautreillis, 14, dans l'ancien hôtel de Lyonne [1].

Mais entre toutes, quatre furent surtout célèbres : Massin, Jauffret, Favard et Verdot, et méritent mieux qu'une simple citation ; on nous permettra donc de dire quelques mots sur chacune d'elles [2] :

Institution Massin.— Le fondateur de cette maison, Massin, était un ancien émigré. Après la mort du duc d'Enghien, à la personne duquel il était attaché, il rentra en France dénué de ressources et fut trop heureux de trouver une place de maître d'études à Sainte-Barbe, où ses aptitudes pédagogiques furent remarquées et lui valurent la place de préfet des études ; il devint peu après docteur ès lettres. En 1810, il quitta Sainte-Barbe pour aller fonder dans l'ancien couvent des Minimes 10-12, rue des Minimes, l'institution qui porta son nom pendant plus de 80 ans. Au bout de trois ans d'exercice il obtenait au Concours général un prix d'honneur de rhétorique avec son élève Boismilon, plus tard l'un des précepteurs des princes d'Orléans. Ce prix fut bientôt suivi de celui d'Arvers, dont un sonnet célèbre devait porter le nom à la postérité. L'un des élèves les plus distingués de l'établissement, Barbet, devint le gendre et le successeur de Massin qui mourut en 1849 à l'âge de 84 ans. L'institution prit alors le nom de *Barbet-Massin*. Le dernier directeur fut M. Lesage, agrégé de

---

1. Quelques institutions telles que celles de *Chevreau*, *Kahn*, *Sarazin*, n'ont pas laissé un très grand souvenir dans les annales universitaires.

2. Les détails concernant ces quatre institutions sont en grande partie empruntés à l'*Histoire des Lycées et Collèges de Paris*, par V. Chauvin (Hachette 1866).

l'Université. La maison ne survécut pas à sa mort, survenue en 1883.

Parmi les élèves sortis de cette institution on peut encore citer Francisque Sarcey, Blache, Eichoff, Fustel de Coulanges, A. Fould, L. Halévy, Jurien de La Gravière, H. Delaborde, Richepin, G. Maneuvrier, J. Dietz, O. Gréard, H. Barboux, G. Berger, Léon Bourgeois, L. Drapeyron, Emile Faguet, E. Lavisse, Heuzey, Ch. Lebaigue, J. Lemaître, G. Pallain, G. Perrot, P. Sédille, F. Thomé, J. Vallot, etc., etc.

Institution Jauffret. — Il a déjà été parlé assez longuement de cette fameuse institution dans le bulletin n° 2 de *La Cité*, nous n'ajouterons donc que quelques mots à ce qui en a été dit.

On a vu plus haut, qu'au faubourg Saint-Antoine, rue de Reuilly, 93, se trouvait l'institution Saint-Armand Cimttière. C'était, sur la fin de la Restauration, une assez modeste pension. Le fils et successeur du fondateur transféra ses élèves rue Culture-Sainte-Catherine, actuellement 29, rue de Sévigné, dans l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, où, en 1805, M. Le Chevalier, avait fondé une institution assez florissante. En 1836, M. Jauffret succéda à M. Cimttière et c'est lui qui porta au plus haut degré la prospérité de cette institution qui garda désormais son nom. En 1848, il obtenait au Concours général le prix d'honneur de philosophie avec Edmond About. Ce prix fut suivi de bien d'autres.

A la mort de Jauffret, survenue en 1856, l'institution passa entre les mains de Courgeon, agrégé d'histoire ; elle fut transférée en 1863 au n° 6 de la place Royale, dans le bel hôtel Royan-Guéménée, longtemps la demeure de Victor Hugo et dans lequel va bientôt être installé le musée consacré au grand poète.

Bien que la liste des anciens élèves de l'institution Jauffret ait été déjà donnée dans le deuxième numéro de cette publication, elle contient des noms si éminents que nos lecteurs nous pardonneront de la leur faire lire une seconde fois : Grenier, Ed. About, Merlet, Tissot, Fallex, les deux fils de Victor Hugo,

L. Ulbach, E. Manuel, G. Raspail, Hadamard, Doussot, Dhombres, Accarias, Yon, Caze, Napias, Zeller, auxquels il faut ajouter Garsonnet, Zeller, les acteurs Brasseur et Got, Al. Peÿ, Léon Lagrange, Empis, Wittersheim, E. Bertin, G. Cavaignac, De Courcel, Lantoine, Levy-Bruhl et tant d'autres dont les noms nous échappent.

Cette institution célèbre ne survécut pas à nos désastres, et se réunit en 1870 à l'institution Favard.

Institution Favard. — Le fondateur de cette maison, Favard, ancien libraire, qui avait le goût des bonnes études, après avoir recueilli chez lui quelques enfants, alors que l'Université n'était pas rétablie, devint tout naturellement chef d'institution au commencement du dernier siècle. Son fils, Pierre, élève de l'École normale, établit solidement l'institution. Malheureusement le choléra l'enleva en 1832, et il fallut attendre que le petit-fils, Eugène Favard, arrivât à l'âge où il pouvait être titulaire à son tour. L'Université s'y prêta de bonne grâce, et elle eut raison, les études bien dirigées donnèrent les meilleurs résultats [1].

Le prix d'honneur de rhétorique fit, en 1845, son entrée dans l'établissement en la personne de Chassang.

Peu de temps après, Labrousse, ancien professeur au lycée Napoléon (aujourd'hui Henri IV), fut mis à la tête de la maison qui, sous sa direction, eut trois fois le prix d'honneur de rhétorique ; sous son successeur, David, trois fois le prix d'honneur de philosophie échut à un élève de cette institution ; en 1870, cette maison se fondit avec celle de Jauffret.

Outre Chassang, elle compte, parmi ses anciens élèves, A. Maquet, Vandal, Colmet d'Aage, les amiraux Gourdon et Courbet, le général Rousseau, G. Lafenestre, L. Liard, Vidal-Lablache, etc.

L'institution Favard était installée au 212 de la rue Saint-Antoine (actuellement n° 21), dans le vaste hôtel d'Ormesson

---

1. V. Chauvin. *loc. cit.*

bâti, sous Henri IV, par Ducerceau, pour le duc de Mayenne, et possédé ensuite par un président au Parlement de Paris, qui lui donna son nom.

Cet immeuble est toujours voué à l'instruction : il est, en effet, occupé actuellement par une maison d'enseignement dirigée par des Frères et connue sous le nom d'Ecole commerciale des Francs-Bourgeois.

Institution Verdot. — En 1829, M. Lyevins avait fondé une institution dans le magnifique hôtel Carnavalet, deux fois illustre par les sculptures de J. Goujon et par les dix-neuf années de séjour qu'y fit Mme de Sévigné; sous sa direction, l'institution obtint, en 1831, le prix d'honneur de philosophie par son élève Bertereau, qui devint doyen de la Faculté des lettres de Poitiers. Ce fut en 1836 que M. Verdot, alors professeur à Charlemagne, succéda à Lyevins ; sous ce nouveau directeur, l'institution compta deux prix d'honneur de rhétorique, un de philosophie et deux de mathématiques spéciales. Vers 1863 [1], cette pension émigra, 10, rue du Parc-Royal, dans l'ancien hôtel de Vitry, pour se réunir à l'institution Coutant. Verdot a toujours compté parmi ses élèves un grand nombre d'étrangers, Egyptiens, Persans, etc. Parmi ses anciens élèves, citons : Corrard, Bétolaud, Capitan, Hassan-Ali-Khan, L. Troost, etc.

Autres établissements consacrés à l'enseignement.

Ce ne sont pas que les institutions dont il a été parlé ci-dessus qui ont fait du Marais un centre intellectuel ; il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que l'*Ecole centrale des Arts et Manufactures* naquit dans ce quartier. Elle fut en effet fondée en 1829, par Dumas, Peclet, Olivier et quelques autres savants ; ce fut donc à l'origine une institution privée avant de devenir une des grandes écoles de l'Etat

---

1. L'hôtel Carnavalet ayant été acheté par la Ville de Paris pour y installer son musée municipal.

(1857). Elle était installée rue de Thorigny, dans l'hôtel de Juigné, une des plus remarquables constructions du XVIIe siècle. Edifié en 1626 par *Aubert de Fontenay*, un financier qui s'était enrichi dans la ferme des sels, la malignité parisienne le désigna sous le nom d'*Hôtel salé*. Il eut plus tard pour propriétaire Lecanu, secrétaire du roi ; l'illustre maréchal de Villars l'habita fort longtemps et enfin, c'était au moment de la Révolution, la résidence de l'archevêque de Paris, qui lui donna son nom.

Depuis 1884, cette école est transférée dans un bâtiment spécialement édifié à son usage, derrière le Conservatoire des Arts et Métiers.

Non loin de l'hôtel de Juigné, entre le musée Carnavalet et la bibliothèque historique de la ville de Paris, a été fondé, en 1895, rue de Sévigné, 27, le *lycée Victor-Hugo* pour l'instruction secondaire des filles. Il occupe l'ancien couvent des Annonciades célestes ou Filles bleues.

A quelque distance du lycée Charlemagne existent deux autres très importants établissements d'instruction pour les filles : le premier est *l'Ecole primaire supérieure Sophie Germain*, établie depuis 1882, rue de Jouy, n° 9, et qui fut la première institution de ce genre à Paris ; elle s'adresse aux jeunes filles qui, ayant terminé avec succès leurs études primaires, désirent étendre leurs connaissances générales ; elle donne aux élèves toutes les notions utiles dans la famille, dans la vie pratique ou propres à leur assurer une situation lucrative honorable ; le cours normal des études est de trois ans, avec le certificat d'études supérieures pour couronnement.

L'autre établissement destiné aux filles est une école israélite, présentant les plus grandes analogies avec l'Ecole Sophie Germain qu'elle a précédée d'ailleurs de dix ans. C'est, en effet, en 1872, que M. Louis et Mme Amélie Bischoffsheim fondèrent, place de l'Arsenal, n° 6, une *Ecole de travail*, transférée en 1878 boulevard Bourdon, n° 13 ; elle a pour but de donner aux jeunes filles israélites appartenant à des familles peu aisées, une éducation profession-

nelle propre à leur assurer un avenir honorable. Dès leur entrée à l'école, les élèves sont réparties, selon leurs aptitudes et la profession qu'elles doivent embrasser, en trois classes: Institutrices, Commerçantes et Ouvrières. Mais ce qui fait l'originalité de l'œuvre, c'est que 10 places sont réservées à des jeunes filles que *l'Alliance israélite* fait venir d'Orient (Tunisie, Turquie, etc., etc.) pour apprendre la langue et la civilisation françaises qu'elles vont enseigner, à leur tour, dans les écoles de leur pays. C'est donc, en petit, une véritable école normale d'institutrices à l'usage des pays orientaux.

On voit qu'au point de vue de l'éducation des filles les quartiers qui nous occupent sont privilégiés.

Puisque nous venons de parler d'école confessionnelle, il convient de dire que le 4me arrondissement possède encore deux importants établissements d'éducation pour les garçons dirigés par les religieux; nous avons déjà parlé du premier, de l'école commerciale des Francs-Bourgeois ; le second est celui que les Oratoriens ont établi dans le si curieux hôtel Lavalette [1], quai des Célestins. Cette institution connue sous le nom d'*Ecole Massillon*, envoie ses élèves suivre les cours du lycée Charlemagne.

Mais les établissements d'instruction, pour si nombreux qu'ils soient, ne sont pas les seuls dont doive s'enorgueillir cette partie de Paris. On y trouve aussi d'importantes bibliothèques. En premier lieu vient la *Bibliothèque de l'Arsenal* [2], la plus riche de Paris après la Bibliothèque nationale ; elle contient, en effet, près d'un demi-million de volumes, et environ 10.000 manuscrits dont un grand nombre sont de véritables curiosités. Elle possède en outre, une très intéressante section d'estampes, une collection de 30.000 pièces

---

1. Connu aussi sous le nom d'Hôtel Fieubet. M. P. Lallemand, agrégé, professeur à l'Ecole Massillon, a écrit une très intéressante notice sur ce vieil hôtel. (Paris. Sauton 1882).

2. Les bâtiments de cette bibliothèque constituaient, avant la Révolution, la demeure du grand-maître de l'artillerie, d'où le nom d'Arsenal. Sully y demeura.

de théâtre et la bibliothèque Saint-Simonienne dite « Fonds Enfantin », sans compter les archives de la Bastille.

Cette bibliothèque fut originairement formée par le marquis Antoine-René de Paulmy d'Argenson, qui en 1785, la vendit au comte d'Artois (depuis Charles X). Celui-ci l'augmenta d'une partie de la collection du duc de La Vallière. Séquestrée sous la Révolution comme bien d'émigré, elle devint ensuite propriété nationale et ouverte au public, et ce fut son premier bibliothécaire, Hubert-Pascal Ameilhon, qui y fit passer les précieuses archives de la Bastille comprenant 2.727 manuscrits ou volumes, patiemment classés et inventoriés par François Ravaisson et surtout par M. Funk-Brentano qui y a trouvé la solution de l'énigme de l'Homme au Masque de Fer. En 1815, Louis XVIII la rendit à son frère, elle prit alors le nom de Bibliothèque de Monsieur ; enfin, elle fit retour à l'Etat après la Révolution de 1830. Elle eut pour bibliothécaires une suite d'hommes érudits, Al. Duval, Ch. Nodier, P. Lacroix, H. de Bornier, etc. L'administrateur actuel est l'illustre auteur des *Trophées,* J.-M. de Hérédia.

Au second rang viennent : 1° la *Bibliothèque historique de la Ville de Paris,* rue de Sévigné, 29, dans l'ancien hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, avec 170.000 volumes, 25.000 manuscrits et plus de 80.000 estampes ou plans ; 2° la *Bibliothèque polonaise*, quai d'Orléans, 6. La *Société historique et littéraire* ou *Société polonaise,* fondée en 1832 par le prince Czartoryski, dont la famille occupe encore le somptueux hôtel Lambert, a créé cette riche bibliothèque qui compte environ 60.000 volumes et de précieuses collections d'estampes, de monnaies, de médailles et de manuscrits ; le célèbre écrivain Charles Sienkiewicz en fut le premier bibliothécaire ; 3° la *Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs*, installée 3, place des Vosges, et qui met gratuitement à la disposition des travailleurs, dans le but de leur inspirer le goût du dessin, une magnifique bibliothèque de livres d'art ; 4° la *Bibliothèque adminis-*

trative de la Ville de Paris, située à l'Hôtel-de-Ville, au-dessus de la grande salle des fêtes, du côté de la rue Lobau.

On peut aussi considérer comme une bibliothèque les *Archives de la ville de Paris et du département de la Seine,* sises quai Henri IV, 30, qui contiennent de nombreux et intéressants documents, notamment sur la période révolutionnaire, mis à la disposition du public. Enfin, sur la lisière du IVe arrondissement, s'élève le bâtiment des *Archives nationales*, qui a longtemps abrité [1] la savante *Ecole des Chartes*, aujourd'hui tranférée à la Sorbonne : à quelques pas de ces Archives se trouve l'*Imprimerie nationale.*

Rappelons que l'hôtel Carnavalet, acheté par la Ville en 1858, est actuellement le *Musée municipal,* si riche en souvenirs parisiens et objets de la Révolution, et que l'hôtel Guéménée, devenu la *Maison de Victor Hugo*, va bientôt recevoir les précieuses collections léguées à la ville par la famille du grand poète et d'autres amateurs éclairés.

Nous espérons avoir démontré par cette longue énumération d'œuvres d'enseignement quel foyer intellectuel a été et est encore le 4e arrondissement. En terminant, qu'on nous permette d'émettre le vœu de voir *La Cité* prendre l'initiative de la pose de quelques inscriptions judicieusement choisies et destinées à rappeler le souvenir des plus célèbres institutions qui firent autrefois la gloire, disons même la richesse, de l'arrondissement.

L'ESPRIT.

PETITE CORRESPONDANCE

Un de nos sociétaires nous signale le triste état de la porte de l'Hôtel-Dieu, sur le quai aux Fleurs ; cette porte, formée de quelques planches clouées à la hâte, avait été posée lors de la construction de l'Hôtel-Dieu. Elle y est encore.

L'Assistance publique ne pourrait-elle pas mettre une porte d'un aspect un peu plus esthétique ?

---

1. Dans les bâtiments de l'ancien Hôtel Soubise.

DONS

M. Charles nous a remis, pour notre petit musée, un tableau contenant de lamentables souvenirs du siège, *pain de son et d'os broyés*, *éclats d'obus*, *cartes de boucherie*, etc.

M. Dahetze, une curieuse clef trouvée dans les fouilles de la rue Beautreillis.

M. de Villiers, photographies de la dernière revue des bataillons scolaires avant leur licenciement.

M. Dubourg, deux curieuses eaux-fortes de Trimolet : *la Cité*, *l'Estacade de l'île Saint-Louis.*

M. Bret, des ossements provenant des fouilles du cimetière Saint-Paul, rue Beautreillis.

M. Good, une fort jolie aquarelle de la rue Grenier-sur-l'Eau.

DÉCORATIONS

Une manne abondante de décorations est venue, au renouveau de l'année, tomber sur nos sociétaires. Nous les en félicitons vigoureusement.

Ont obtenu : la rosette d'officier de la Légion d'honneur : *M. Audoyneau* ; la croix de chevalier : *M. Corlieu* ; la rosette d'officier de l'Instruction publique : les docteurs *Brossard*, *Cambours*, *Michaux*, *M. Paul Dubois* ; les palmes académiques : *MM. Alleaume*, *Baduel*, *Colomb*, *Delassaussois*, *Faivret*, *Huguenin*, *Lantuejol*, *Alix*, *Gourichon*, *Schindler*, *d'Espelosin*, *Mme Mercier*.

Nous avons à déplorer la mort de deux de nos sociétaires : *Mme Aron*, dame patronnesse, une de nos premières adhérentes, à qui rien de ce qui intéressait le IVe arrondissement ne pouvait être étranger. — *M. le chanoine Kœnig*, des nôtres depuis quelques jours à peine, érudit sagace en même temps que collectionneur émérite.

—

Un de nos premiers sociétaires, notre ami *Duval*, directeur du Mont-de-Piété, vient d'avoir la douleur de perdre son fils âgé de vingt-huit ans, ingénieur du plus grand avenir.

Nous envoyons au père l'expression profonde de la part que nous prenons à sa douleur.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire.

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs revues ont salué notre premier numéro. Citons entr'autres l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, qui nous consacre ces lignes :

La Cité

« La société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris, dont le secrétaire général est notre collaborateur A. Callet, vient, à l'imitation de ses sœurs aînées, de fonder un Bulletin, dont les curieux du Vieux-Paris ne pourront que se réjouir. Pour entrée de jeu, nous y trouvons un article d'une sûre et abondante érudition sur *l'Hôtel du Prévost de Paris*, de notre collaborateur M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, inspecteur des fouilles, dont nous reparlerons, des études et croquis sur maisons du IVe arrondissement (dont le logis de Rabelais) ; *L'Hôtel de la Vieuville*, par M. Lucien Lambeau, dont il a été rendu compte. L'intérêt de notre nouveau confrère nous permet de leur souhaiter à bon escient, longue vie. (2, Place Baudoyer, Paris). »

Nous remercions notre excellent confrère.

Curiosités du Vieux Montmartre

par Charles SELLIER

1. Les Carrières à plâtre. — II. Les Fontaines. Montmartre-Vignoble. — III. Les Moulins à vent. La Porcelaine de Clignancourt. Le Mont-Marat.

3 plaquettes in-12, chez Champion, 9, quai Voltaire. Paris.

L'Hôtel Le Pelletier St-Fargeau

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* », année 1895).

Chez Champion.

L'Hôtel de Chevreuse ou de Luynes

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* » année 1900.

Chez Champion.

Le Parloir aux Bourgeois

Dans ce livre fortement documenté, M. A. DES CILLEULS fait justice des légendes qui établissent dans la cité le premier Parloir aux Bourgeois. Il prouve qu'avant que la Ville ait acquis en 1357 la Maison des Piliers en Grève, les *Parisiens* se réunissaient au Camp romain avoisinant la tour Saint-Jacques puis près du Châtelet et de Saint-Leuffroy.

Sous ce titre les **Minutes Parisiennes** notre ami G. GEFFROY qui est un indigène de l'île Saint-Louis, a publié chez OLLENDORF une promenade humoristique et pittoresque dans l'île Saint-Louis et la Cité.

Il y a de jolis croquis, lestement troussés, des impressions vraies, des instantanés de coins curieux des deux îles aux aspects si divers et si changeants.

La Correspondance Historique et Archéologique, organe d'informations mutuelles entre Historiens et Archéologues (paraissant tous les mois.)

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE. Directeurs.

Le Quartier Barbette

Monographie historique et archéologique d'une région de Paris, par Charles SELLIER. Ouvrage honoré d'une mention au concours des Antiquités Nationales de 1899 (Académie des Inscriptions et Belles Lettres). 1 volume in-8° avec plans.

Chez Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Paris, les anciens quartiers.

Publié sous la direction artistique de M. Georges CAIN. Texte par SELLIER, FUNCK-BRENTANO, BEAUREPAIRE, DE NOLHAC, LABUSQUIÈRE, etc... Delay, éditeur

Les livres publiés sur Paris sont innombrables, ils sont encore insuffisants à faire connaître l'histoire de cette ville qui est, selon l'expression de V. Hugo, « une sorte de puits perdu ; si on la déblaye, comme on déblayerait Herculanum, on est forcé de recommencer sans cesse le travail »

Un travail nouveau vient de paraître encore sur Paris, c'est la reconstitution par la gravure des anciens quartiers de Paris ; c'est la reproduction des anciennes et curieuses gravures de Sylvestre, de Pécelle, de Moreau le Jeune, etc..., qui nous donnent la physionomie si pittoresque, si étrange et si mobile de Paris aux trois derniers siècles.

A la tête de cette publication se trouve notre éminent et dévoué co-sociétaire, M. Georges CAIN ; c'est dire que l'ouvrage est à la hauteur de l'idée : faire revivre le Paris d'autrefois, avec ses beautés et ses verrues, par les gravures du temps, presque introuvables aujourd'hui.

A. C.

Les Arts et les Lettres, par Léon RIOTOR (librairie Lemerre). — M. Léon RIOTOR, un de nos collègues les plus diligents de la *Cité*, et qui donne le mercredi de chaque semaine dans *le Rappel* des articles artistiques et littéraires pleins de détails inédits sur les hommes et les choses, publie chez l'éditeur Lemerre une série du plus haut intérêt.

Les Arts et les Lettres constituent une histoire anecdotique et commentée de l'art contemporain. Le premier volume, précédé d'une préface de M. Gustave Geffroy, d'un dessin et d'une lettre autographe de Puvis de Chavannes, comprend de magistrales études, sur le grand fresquiste — la plus complète à ce jour — sur Auguste Rodin, sur Léon Cladel, Barbey d'Aurevilly, etc. Des portraits, des médaillons littéraires le terminent.

Le deuxième volume s'ouvre par un dessin inédit et une lettre autographe du statuaire Rodin. Les études embrassent la soierie moderne, technique et art, les bijoux, les dentelles, le théâtre à Paris, les manifestations de peinture et de littérature, etc. Ce sont des livres à consulter.



Gargouille de Notre-Dame.

Le numéro est en vente au prix de **deux francs**

chez

MM. RAUX, 26, rue Saint-Antoine.

Le Concierge de la Mairie.

Lille.—Imp. Lefebvre-Ducrocq

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



2me ANNÉE

N° 7. — Juillet-Septembre 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.

G. HARTMANN, négociant.

Secrétaire général : M. AL. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*.

Secrétaire-archiviste : M. EVENO, bibliothécaire.

Trésorier : M. HUSBROCQ, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. NOCQ, artiste-peintre.
Saint-Gervais : PRÉTEUX DE VOËT, architecte.
Saint-Merry : DE MÉRITENS, publiciste.

Nous faisons appel à tous nos sociétaires, écrivains, artistes, architectes photographes amateurs, à tous enfin, pour nous envoyer, afin de compléter notre Bulletin, remplir nos cartons, notre album, tout ce qu'ils pourront recueillir sur notre arrondissement — et le champ est vaste — renseignements, documents, avis, croquis, dessins, plans, photographies, etc...

Nous ne saurions trop prier nos collègues de nous communiquer tout ce que le hasard des courses à travers l'arrondissement leur fait découvrir. C'est dans l'école de la rue que se trouve le véritable enseignement du passé, c'est en veillant à la sauvegarde du patrimoine de nos pères que l'on se montre en même temps les amis ardents du progrès.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Correspondance historique et archéologique (6e arrond.), 28, rue Serpente.

Bulletin de la Société historique du 6e arrondissement (Mairie du 6e).

Commission du Vieux Paris (Hôtel-de-Ville).

Société du Vieux-Montmartre, 42, rue d'Oisel.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 31bis, rue Victor-Massé.

Société historique d'Auteuil et de Passy. Secrétariat général, rue Chardon-Lagache, 30.

Société historique et archéologique du 8e arrondissement (Mairie du 8e).

Montagne Sainte-Geneviève (Mairie du 5e arrond.).

Le Vieux Papier, M. Flobert, secrétaire-général, 82, rue du Ranelagh.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

2me ANNÉE

No 7. — Juillet-Septembre 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS



L'ILE LOUVIERS

Il y a une soixantaine d'années on voyait encore, en aval de l'île Saint-Louis, une proéminence de terre entourée d'eau, qu'on nommait alors : l'île Louviers. Ce petit îlot, aujourd'hui transformé et presque oublié, a cependant un passé historique qui remonte à des temps très éloignés, et digne de captiver l'esprit du chercheur curieux. Quelques archéologues prétendent que, lors de la conquête des Gaules par les Romains, ils trouvèrent installé sur l'emplacement qui nous occupe un temple consacré à la déesse Isis.

Il est certain qu'à cette époque le culte d'Isis était pratiqué en Gaule et particulièrement à Lutèce et dans ses environs.

Paris, qui à l'origine se réduisait à l'île de la Cité, ressemblait, dit Sauval, « à un grand navire enfoncé dans la vase et échoué au fil de l'eau ». Cette île, qui avait été la providence de ses premiers habitants, lesquels devaient leur sécurité à sa disposition naturelle, devint un sanctuaire qui avait ses idoles. En donnant asile à une tribu qui vénérait Isis, la déesse des eaux, par reconnaissance, les nouveaux venus y établirent ses prêtres et lui élevèrent des autels.

Dans une étude publiée en 1896, M. le baron Textor de Ravisi, après avoir cité le passage qui suit d'un article d'un journal quotidien *(Le Sol de France)* :

« Sous les Ptolémées, le culte d'Isis était passé en Grèce,
» et naturellement de Grèce il passa en Italie. Les légions
» romaines, victorieuses de notre Gaule, l'introduisirent chez
» nous avec tant d'autres pratiques. C'est pourquoi le sol
» de plusieurs contrées, l'Ain, la Somme notamment, permet
» de découvrir des Isis, sœurs de celles qui, dans les sables
» du Nil, ont trouvé un linceul. »

ajoute : « Ne sera-ce pas avec une surprise plus grande que plusieurs apprendront qu'avant notre ère la déesse égyptienne Isis avait un temple à Paris, et à Issy un monastère pour ses prêtres ; que la corporation des nautoniers lutéciens avait pris pour nom et pour bannière son vaisseau BARIS ; et enfin que *Lutèce s'appela définitivement* PARIS, prenant son vaisseau pour nom et pour armes ? »

Et plus loin, dans la même étude : « Les Isis furent introduites dans les Gaules par les Phocéens chez lesquels, comme peuple navigateur et en rapport avec l'Egypte, elles avaient une grande fête populaire. Elles furent davantage en honneur sous la domination romaine. C'est particulièrement à *Lutèce* qu'Isis était adorée. Le temple où se célébraient ses mystères était situé au lieu où s'élève actuellement Saint-Germain-des-Prés. »

Les plans de Paris au moyen-âge, conservés au musée Carnavalet, indiquent cet emplacement pour le temple d'Isis.

En 1711, on découvrit sous le chœur de Notre-Dame, les débris d'un autel à Jupiter qui datait du règne de Tibère, dont les inscriptions révélaient l'existence des *Nautæ parisiais* qui avaient déjà le privilège de la navigation commerciale de la Seine.

Auprès de Charenton, à une lieue de Paris, à la jonction de la Seine et de la Marne, les nautes parisiens avaient élevé un autel et une colonne qui étaient dédiés à Mercure. André Thévet, dans sa *Cosmographie universelle*, publiée en 1575, raconte que cette colonne avait trente pieds de hauteur et huit en sa grosseur, au sommet de laquelle « estoit posé le simulachre de Mercure, et auprès, un autel dressé en l'honneur d'iceluy, où se faisaient plusieurs sacrifices ». Il croit que ce fut Julian qui la fit dresser « pour l'imortelle et perpétuelle mémoire qu'il désiroit acquerir, y ayant fait soubzcrire ces mots : *Virtus Augustorum.* »

D'après ces témoignages, il est incontestable que des temples dédiés aux divinités païennes ont été élevés à côté de dolmens druidiques. Il serait donc possible que l'île Louviers ait eu les honneurs d'un temple consacré à la déesse Isis [1]. Quoi qu'il en soit, il nous paraît difficile d'exprimer une opinion affirmative sur ce point ; car ce n'est guère qu'à partir du règne de Charles V qu'on peut parler de l'île avec quelque exactitude, et c'est le seul sujet qui nous occupe en ce moment.

En effet, ce n'est qu'après que Charles V eut fait reculer l'enceinte de Philippe-Auguste et fait construire un hôtel royal pour y installer sa résidence, qu'on a des données positives sur ce quartier qui devint le centre d'activité de

---

1. On suppose, avec quelques raisons de certitude, qu'avant J.-C. il existait à Montmartre un temple de Mars; à Montrouge un temple d'Hesus; sur l'emplacement de Saint-Germain-des-Prés, un temple à Isis ; que d'autres temples consacrés soit à Jupiter, Mars, Cérès et Mercure ont été élevés dans Lutèce et ses environs avant la domination romaine.

toutes les personnes ayant des intérêts de négoce, de métier ou d'industrie en rapport avec la navigation.

A l'époque gauloise, l'emplacement occupé aujourd'hui par les quartiers Saint-Gervais et de l'Arsenal était couvert de bois. C'est sous le règne de Dagobert I[er] (628 à 638), et dans un terrain nouvellement défriché qu'on nommait alors la Culture Saint-Eloi, que s'élevèrent les premières constructions qui ne furent d'abord que des abris pour les denrées et les choses nécessaires à la vie et au bien-être des habitants de Lutèce et des agglomérations voisines. Peu à peu il s'y construisit des habitations modestes, puis des hôtels somptueux.

Beaucoup plus tard le quartier Saint-Paul était encore et très souvent submergé par les eaux du fleuve. Le *Journal de Paris*, publié sous Charles VI, nous apprend que le 8 juin 1427, la Seine était tellement débordée que les eaux couvraient toute la terre aux Ourmeteaux « qui étoit tant crue qu'on y eut mené batteaux ou nacelle ». C'est que l'ancien quartier Saint-Paul, qui longeait l'enceinte de Philippe-Auguste, était en contre-bas de cinq à six pieds de la rue Saint-Antoine qui, à l'origine, était une voie romaine construite en matériaux solides, qui formait digue aux débordements ; elle était ouverte sur le tracé d'une route gauloise qui conduisait à Lutèce à travers les bois et les marécages. On pense qu'il y avait, sur le parcours de cette voie romaine, un grand nombre de tombeaux isolés qui formaient comme un prolongement ou une introduction au cimetière gallo-romain. Dans les fouilles qui furent faites pour la construction de l'église Saint-Gervais, on mit à découvert des cercueils qui renfermaient des médailles impériales du IV[e] siècle. Du reste, toute cette partie des rives de la Seine était remplie de monuments druidiques et de sépultures romaines.

Le quartier Saint-Paul, du côté de la rivière, était occupé par un grand port divisé en plusieurs petits ports, dont chacun avait sa destination et son nom particulier. Jean de Jundun, dans son *Traité des Louanges de Paris*, fait au

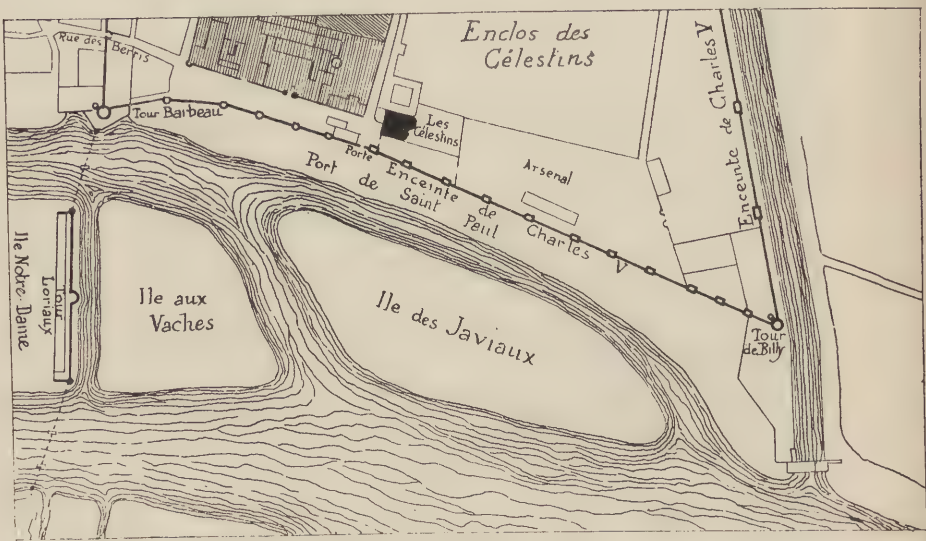
sujet de ce port, la citation suivante : « Dans ce fertile bassin de la Seine, qui semble avoir reçu du Très-Haut le rôle de paradis terrestre, un fleuve justement célèbre vient s'y répandre. La grandeur suffisante de son lit, la rapidité modérée de son cours vigoureux, mais tranquille, y apporte en abondance les richesses de toutes les parties du monde, nécessaires aux besoins de l'homme : les vins de Grèce, de Grenache, de La Rochelle, de Gascogne, de Bourgogne ; elle amène en quantité du froment, du seigle, des pois, des fèves, du foin, de l'avoine, du sel, du charbon et des bois. » Cette citation est le témoignage le plus affirmatif de l'importance du commerce du port de Saint-Paul au XIVe siècle.

Le port Saint-Paul s'étendait de la tour Barbeau à la tour Billy. La première de ces tours avait été construite sur la rivière pour défendre la poterne des Barrés qui s'ouvrait sur l'enceinte de Philippe-Auguste, à l'endroit où débouchait la petite rue des Barrés. Quant à la tour Billy [1], elle était située à l'extrémité de l'enceinte de Charles V, à l'endroit même où le fossé de la Bastille recevait les eaux de la Seine. Ces deux tours, rondes, peu élevées, mais d'une ample circonférence, avaient pour objet de fermer, au besoin, le cours du fleuve, avec d'énormes chaînes soutenues par des batardeaux et allant s'attacher à deux autres tours qui faisaient face, l'une dans l'île aux Vaches, l'autre sur la rive méridionale de la Seine. Le port Saint-Paul comprenait donc les eaux de l'île des Javiaux, appelée plus tard île Louviers. Quant à l'île Saint-Louis, qui fut créée par la réunion de l'île Notre-Dame et de l'île aux Vaches, elle n'existait pas encore. C'étaient à cette époque deux îles verdoyantes dont le gazon était toujours frais, plantées de vergers ombragés et de jardins bien fleuris où les favoris du Chapitre de Notre-Dame venaient se recueillir dans des rêveries studieuses.

---

1. La tour Billy est cette fameuse tour qui fut détruite par la foudre en 1538. Il paraît que l'explosion des poudres et salpêtres qu'elle contenait fut terrible, elle tua jusqu'aux poissons de la rivière et se fit entendre jusqu'à Corbeil (Dulaure).

Nous avons dit que les ports de la Seine avaient leur destination particulière ; cette destination était indiquée suivant la sécurité qu'ils offraient aux expéditeurs et la nature



PLAN DE L'ILE LOUVIERS

des marchandises qu'ils recevaient. C'est pourquoi le port de la Grève, moins sûr que le port Saint-Paul, n'admettait que certaines marchandises, entre autres les vins, les fruits, etc. Les marchandises encombrantes et qui nécessitaient des bateaux d'un plus fort tonnage, telles que le bois, la pierre, le fer, etc., étaient expédiées au port Saint-Paul.

C'est alors que l'île des Javiaux fut réservée au bois de charpente et de chauffage, bois neuf et bois flotté, ainsi qu'aux matériaux de construction.

M. F. Moreau *(Histoire du flottage)* dit que vers la fin du XII[e] siècle il y avait pénurie de bois de chauffage dans l'Ile-de-France, et qu'un bourgeois de Paris (d'autres disent de Bourges), nommé Jean Rouvet, conçut l'idée du flottage pour amener par le cours de la Seine et de ses affluents, jusque dans la grande ville, les bois de Bourgogne et du Morvan.

Pour notre part, nous croyons que l'idée du flottage doit remonter à l'enfance de la navigation. Ce moyen de transport qui consiste à attacher entre elles des pièces de bois au moyen de lianes et de leur faire suivre le courant des rivières en les dirigeant avec des perches, — industrie qui tend à disparaître depuis la création des canaux et la construction des chemins de fer, — était certainement employé dans les temps primitifs. L'homme, avant d'avoir eu l'idée de se creuser une barque dans un tronc d'arbre, a dû se construire un parquet flottant en réunissant plusieurs pièces massives pour s'en servir, soit comme moyen de transport ou de garantie d'habitation. Dans ce dernier cas, il construisait des îles artificielles qui le garantissaient des surprises des bêtes féroces et y disposait ces abris lacustres dont M. Charles Garnier nous a donné un spécimen à l'Exposition universelle de 1889.

L'île Louviers a été désignée sous plusieurs noms: d'après la tradition confirmée par *Piganiol*, *l'abbé Lebeuf*, *Sauval*, *Lavallée*, *Dulaure*, *Bournon* et beaucoup d'autres, on l'aurait appelée successivement : l'*île aux Javeaux*, l'*île Bouteclou*, l'*île aux Ourmetiaux*, l'*île des Meules aux Javiaux*, l'*île des Javiaux*, l'*île Louviers*, l'*île d'Entrague* ou *d'Antrague*, et à nouveau et en dernier lieu *île Louviers*.

Ces différents noms marquent les étapes de son existence, ils lui viennent du caractère qu'elle présentait à certaines époques. *Javeau* veut dire, suivant le langage employé dans les ponts et chaussées et adopté par les dictionnaires : île formée par un dépôt de sable et de limon après un débordement. Nous ne savons si l'origine de l'île est due à un débordement, mais à coup sûr le limon déposé aurait formé un terrain solide qui offre toute sécurité aux constructeurs. *Bouteclou* signifierait petits arbres. Plus tard, l'île était plantée de grands ormes, peut-être les bouteclouх qui étaient devenus grands et qui ombrageaient des sentiers tracés au hasard des accidents de terrain, sur une herbe verte parsemée de bluets et de coquelicots ? de là lui vient le nom d'île des

Ourmetiaux ; d'*Entrague* est le nom d'un de ses anciens propriétaires. Le nom de *Louviers*, qui est celui qui a prévalu et le dernier qu'elle a porté, est celui de la famille de Louviers qui la possédait au XVe siècle, dont l'un, Charles de Louviers, fut conseiller au Châtelet, l'autre, Nicolas de Louviers, seigneur de Nangis-en-Brie, était prévost des marchands en 1549.

L'*abbé Lebeuf* dit avoir trouvé au prieuré de Saint-Eloi un acte authentique par lequel « *Charles de Louvier*, conseiller au Châtelet, vandait à *André d'Epinay*, qualifié cardinal de Lyon et de Bordeaux, une maison sise rue des Barrez, en la censive de Saint-Eloi (et c'est là le motif du dépôt de l'acte au prieuré), et en outre de cet hôtel, il cède à ce cardinal une île en deux pièces sise devant les murs de clôture de Paris, au devant les Célestins, aboutissant d'un bout de la rivière proche l'*île aux Vaches*, chargé au Sieur ou Dame dont elle meut, de deux chapons et d'une mine de blé ». L'acte est du 13 septembre 1492.

On trouve dans le registre des Fois et hommages d'Yerres, une foi et hommage rendue le 28 juin 1522 par *Guillaume de Montmorency* à *Dreux Budé*, seigneur d'Yerres, pour la terre et seigneurie de Bercy. Au nombre des désignations comprises dans cet hommage, l'île des Javiaux et ses appartenances y figurent ainsi : « Assise sur la rivière de Seine, devant l'église des Célestins, laquelle en l'an 1403 tenoit un nommé *Girard de Sanlis*, bourgois de Paris, et depuis l'a tenue un nommé Jean Moreau, aussi bourgois de Paris, et depuis a appartenu à Charles de Louviers, qui l'a baillée à feu M. le cardinal de Bordeaux, et à présent la tient M. de Segré par la mort du dit cardinal, pour laquelle est dû pour chacun an, au dit seigneur de Bercy, de cens et rente, au jour de la Saint-Rémy, une coutume par an de deux chapons et d'une mine de blé ». En 1522, l'île des Javiaux dépendait donc de la seigneurie de Bercy qui relevait elle-même de la seigneurie d'Yerres.

Les marchands et les mariniers eurent quelquefois des

contestations avec les propriétaires de l'île. Au temps où cette île était la propriété de M[me] *d'Antrague,* en 1557, le Parlement rendit un arrêt portant que les marchands et mariniers de la Seine avaient le droit de garer leurs bateaux et de faire tout ce qui touche à la navigation « dans les vingt quatre piedz délaissez en lad. isle ». Plus tard, un nommé *Nicolas Pagevin*, qui était maître de la chambre des deniers de Monsieur, frère du Roi, duc d'Alençon, qui tenait l'île des héritiers de M[me] d'Antrague, prétendit qu'il avait acheté l'île, franche et libre de toutes servitudes, et obtint du prévôt de Paris, le 3 septembre 1580, des sentences interdisant à tous l'accès de ses terrains. Mais au nom de la corporation tout entière, dix marchands de bois et bourgeois de Paris appelèrent le Prévôt comme juge incompétent et furent soutenus par le Prévôt des marchands et échevins auquel la cause aurait dû appartenir en première instance. Le Parlement, saisi de l'affaire, rendit un arrêt le 28 février 1582, qui confirmait celui de 1557 ? « La Court a permis et permet à tous marchans et mariniers frequentans la rivière de Seine de guerer leurs basteaux en l'île Louviers et y faire toutes autres choses nécessaires pour la navigation dedans les vingt piedz délaissez suivant l'ordonnance et neantmoins fait inhibition et defenses ausd. marchans et mariniers d'y aucuns excès, insolences, ni en mésuser, sur peine de punition corporelle... » Cet arrêt a été transcrit au Registre des privilèges de la ville de Paris (Archives nat., K K 1013, fol. 136 v[o]).

A la suite de cet arrêt, le Bureau de la Ville, à la date du 24 mars 1582, rendit la sentence suivante :

« Sur le différend d'entre le procureur du Roi et la ville de Paris, à l'encontre de M[e] Nicolas Pagevin, et veu le rapport de visitation faicte de l'isle de Louviers appartenant audit Pagevyn, en date du XIII[e] jour du présent moys, et oy sur ce M[e] Guillaume Callot, procureur du dit Pagevin, auquel a été baillé coppye dud. rapport ;

» Nous en entherinant led. rapport et suivant icelluy, ordonnons que les pieulx, plantetz, saulles, espines et hayes plantées le long et au bort d'en hault de ladicte île du côté des Célestins, empescheans le chemyn de la navigation et arrivaige des basteaulx, seront ostez, abbattuz et desmoliz de sorte qu'il y ait tousjours et en tout temps chemin de vingt quatre piedz de lé, suivant l'ordonnance, ad ce que lesd. basteaulx, trains de boys et autres marchandises arrivans en cested. ville par ledict lieu, y puissent aysement et comodement fermer, passer et garder, le tout suivant led. rapport.

» Faict au Bureau le XXIIII[e] jour de mars mil cinq cens quatre vingt deux. » (Fol. 290 r°).

L'île a eu aussi ses jours de splendeur et de prospérité. En 1549, à l'occasion de l'entrée de Henri II à Paris, il y fut donné une fête dont les Parisiens conservèrent longtemps le souvenir. Pour procurer au roi et à Catherine de Médicis le plaisir du spectacle d'un combat naval et de la prise d'une forteresse, la ville de Paris fit faire à ses frais un pont, un fort et une espèce de havre où des hommes de guerre devaient simuler le combat ; elle y installa des réjouissances publiques qui durèrent plusieurs jours.

En 1671, le 2 octobre, à la suite d'un arrêté pris en son Conseil par Louis XIV, l'île Louviers fut acquise par le prévôt des marchands de la ville de Paris. Voici le texte de l'arrêté, il indique bien que l'île était déjà employée depuis un certain temps comme succursale du port Saint-Paul :

» Sur ce qui a été représenté au roy en son Conseil par
» le prevost des marchands et échevins de la bonne ville de
» Paris, que pour établir une meilleure police sur les ports
» et les débarrasser des marchandises que les marchands
» forains font arriver en cette ville pour sa provision, qui
» causoient dans les ports une confusion et des embarras,

» dont le publicq recepvoit un notable préjudice, ils auroient
» pris la cession du bail judiciaire de l'île Louviers, saisie
» réellement sur les héritiers du sieur d'Antragues, dans
» laquelle île, depuis ledit bail, les d. marchands forains
» auroient fait décharger leurs marchandises pour l'enle-
» vement des quelles ils auroient fait un pont de batteaux
» aux frais de la ville, sur le bras d'eau qui sépare la d. îsle
» du port Saint-Paul, ce qui auroit produit beaucoup
» d'utilité ; mais comme les differents incidents qui se
» forment pendant les criées, et le cours des baux judi-
» ciaires pourroient empécher que le publicq jouit de
» l'advantage de ce nouvel établissement de port, etc....; le
» roy estant en son conseil a ordonné et ordonne aux sieur
» prévost des marchands et échevins d'acquérir la dite îsle
» Louviers, etc...

» Signé : SEGUIER, COLBERT. »

En 1700, l'île Louviers fut acquise par la ville de Paris au prix de 61.500 livres ; en 1714, elle servait de dépôt pour le foin, les fruits, les bois de charpente et de menuiserie ; peu d'années après elle est devenue un dépôt de bois à brûler.

En 1718, à la date du 9 août, un arrêt du Conseil du Roi fixe les conditions de perception des droits sur les bois à l'isle Louvier, perception qui ne doit se faire qu'à la sortie. L'île Louviers était donc par ce fait un entrepôt.

Un arrêt du 1er avril 1722 condamna un sieur Pierre le Gimbre, marchand de bois de l'isle Louvier, au paiement d'une amende de 500 livres pour la sortie de l'île, sans déclaration, de vingt solives.

Si, à notre époque, les procès-verbaux en contraventions sont jugés par un tribunal de simple police, sous le règne de Louis XV le Roi ne dédaignait pas, pour faire respecter les arrêts et lettres patentes, d'assembler le Conseil d'Etat et d'assister à ses délibérations ; aussi il nous a paru intéres-

sant de reproduire le texte de ce jugement extrait des registres du Conseil d'Etat :

VEU DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROY, Sa Majesté y étant, l'arrest du Conseil rendu en iceluy le neuf août 1718, et lettres patentes expédiées en conséquence le 5 septembre suivant, par lequel Sa Majesté, pour facilité la levée des Droits sur les Bois ouvrez et à ouvrer, qui se déchargent dans l'Isle-Louvier et obvier aux contestations qui naissent entre les Officiers et les Marchands, pour raison de ladite perception, a permis aux Syndic, Adjoints, et Communautez des Officiers Contrôleurs des Bois quarrez à batir, de sciage, Menuiserie, et autres, de les percevoir seulement à la sortie de ladite Isle-Louvier, au fur, et à mesure de la vente et enlèvement des Bois, conformément à la sentence du Bureau de la Ville, du trois May 1718, que sera exécutée pour tous les Bois à ouvrer generalement qui se débitent dans ladite Isle sans aucune exception, à l'effet de quoy il leur sera libre d'établir tels Officiers qu'ils jugeront à propos pour faire la perception de ces Droits. L'Arrest du Conseil du vingt-deux du mois de Mars dernier, par lequel Sa Majesté a ordonné le rétablissement des Droits, tant anciens que nouveaux, sur les Ports, Quays, Halles, et Marchés, à commencer du premier Avril, ainsi qu'ils étoient perçûs avant la suppression ordonnée au mois de septembre 1719. Veu pareillement le procez verbal dressé le premier du present mois par *Nicolas Béguin*, *François Foucher*, et *Clément de Lie*, preposez par *Martin Girard*, chargé par Sa Majesté du recouvrement desdits Droits par Arrest du vingt-quatre dudit mois de Mars ; Contenant, que ledit jour premier du present mois s'étant transportez à l'Isle Louvier, à l'effet de l'etablissement desdits Droits, Pierre Le Gimbre, Marchand de Bois de ladite Isle-Louvier, auroit fait sortir d'icelle vingt solives de Bois de chêne de neuf pieds de long chacune, chargées sur une charette, dont les droits montent à la somme de sept livres deux sols trois deniers, et qu'après l'avoir sommé de payer cette somme, il en avoit fait refus et auroit soutenu que ces Droits n'étoient dûs que lors de l'arrivée des Bois, et non à la sortie de ladite Isle ; après l'avoir sommé de signer sa réponse et déclaration, et lui avoir representé que lesdits Droits étoient dûs au moyen desdits Arrestés et Lettres Patentes des neuf Aoust et cinq Septembre 1718 dont l'exécution est ordonnée par lesdits Arrests des vingt-deux et vingt-quatre Mars dernier, il auroit fait enlever ledit Bois, pourquoy ils auroient dressé ledit Procès verbal pour servir audit Girard. La Requête dudit Martin Girard, tandante à ce qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que lesdits Arrests des neuf Aoust 1718, et Lettre Patentes du 5 Septembre suivant, et Arrests des vingt-deux et vingt-quatre Mars dernier seront executez ; en conséquence condamner ledit Gimbre au payement de la somme de sept livres deux sols trois deniers pour les Droits desdites vingt solives, et cinq cens livres d'amende pour le refus par luy fait du payement desdits Droits, au payement desquels Droits et amendes, ledit Gimbre sera contraint comme pour deniers Royaux. Vû aussi les autres Pièces et Mémoire attachés à ladite Requête : OUY le Rapport du sieur LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE, Conseiller d'État ordinaire, et au Conseil de la Régence, Contrôlleur Général des Finances : SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'Avis de Monsieur le Duc d'Orléans Régent, a ordonné, et ordonne que lesdits Arrests des neuf Aoust 1718, et Lettres Patentes des cinq Septembre suivant, et Arrests des vingt-deux et vingt-quatre mars dernier, seront executez selon leur forme et teneur ; en conséquence condamne Sa Majesté ledit le Gimbre au payement desdits Droits, et à l'amende de cinq cens livres, au payement desquels Droits et amende ledit le Gimbre sera contraint, comme pour deniers

Royaux. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenus à Paris le premier jour du mois d'Avril mil sept cent vingt-deux.

Signé PHELYPEAUX.

Pour le Roy, Collationné à l'Original par Nous Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France, etc., de ses Finances.

Par ordonnance du 28 juin 1768, la ville de Paris établit la taxe des bois aux ports de l'île Louvier et autres « avec » tres expresses inhibitions et defenses aux marchands de » bois, de vendre les dits bois à plus haut prix que ceux » fixés, à peine de cinquante livres d'amende pour chaque » contravention. » [1]

---

1. « DE PAR LES PREVOT DES MARCHANDS ET ECHEVINS DE LA VILLE DE PARIS. TAXE DES BOIS *du 28 juin 1768*.

» A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Armand-Jerosme Bignon, Chevalier Seigneur et patron de la Meaufle, Semilly, le Sausset, Lillebelle et autres lieux, Commandeur, Prevôt, Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, Conseiller d'Etat, Bibliothécaire de sa Majesté, l'un des Quarante de l'Academie Française, et Honoraire de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, Prévôt des Marchands et Echevins de la ville de Paris : SALUT sçavoir faisons, sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roi et de la Ville, que le Roi, par l'article IV de son Edit du mois d'Avril dernier, registré au Parlement le 22 du même mois, ayant jugé necessaire, que pour les causes y contenues, les droits établis pour le payement du Don gratuit, en vers de son Edit du mois d'Août 1758, de la Déclaration du mois de Janvier 1759, et autres Déclarations et lettres Patentes particulières dument registrées, continuassent d'être perçus jusqu'au 31 Decembre 1774; et sa Majesté par Arrêt de son Conseil du 23 Mai aussi dernier, nous ayant chargé de faire, pour et au nom de cette Ville, et au profit de sa Majesté, la levée, perception et recouvrement desdits droits, ensemble quatre sols pour livre en fus, à commencer du premier Juillet prochain, il est du devoir de son ministère de nous requérir pour l'exécution, et en conséquence desdits Edit d'Avril dernier, et Arrêt du Conseil sus énoncés, de procéder à un Tarif qui contienne le prix de chaque espèce de Bois neuf et flotté à brûler, lequel soit lu, publié et affiché partout où besoin sera, en sorte que les acheteurs en ayant une parfaite connoissance, ainsi que par les Pancartes que les Officiers-Mouleurs de Bois, seront tenus d'apposer sur chaque qualité desdits Bois, et qui ne puisse s'élever aucune contestation à ce sujet entre les acheteurs et les marchands vendeurs.

» NOUS, ayant égard au Réquisitoire du Procureur du Roi et de la Ville, ordonnons que les marchandises de Bois à brûler, pour la provision de cette Ville, Faubourgs et Banlieue, tous droits compris, et pour ce qui reste à espirer de temps pour lequel aucuns d'iceux doivent être perçus, serons vendus à compter du premier Juillet 1768.

» SÇAVOIR :

» BOIS NEUF

» Aux Ports de l'Ile-Louviers et aux Mulets,

» La voie de Bois neuf de compte ou moule composee de chêne, charme, hêtre

Après une telle réglementation, il est permis de croire que, sans le souffle de la Révolution, qui devait proclamer les principes d'égalité et de liberté commerciale, l'île Louviers était destinée *ad vitam* aux approvisionnements de bois de la capitale, et que les possesseurs des chantiers jouiraient longtemps encore du privilège qui leur était accordé. Mais par application de la loi du 24 août 1793, et après avoir entendu le rapport de Pierre Guyomar (Côtes-du-Nord), le Corps législatif, dans sa séance du 2 floréal an VII,

---

et autres Bois durs, de trois pieds et demi de longueur et de dix-huit pouces de grosseur; dont les soixante-deux bûches, au plus, y compris les douze témoins, rempliront les trois anneaux qui composent la voie, sans aucun Bois blanc. 21^{l} 17^{s} 6^{d}

» La voie de Bois neuf de corde, de quartiers et rondins, composée de chêne, charme, hêtre et autres Bois durs, de trois pieds et demi de longueurs et de huit pouces au moins de grosseur. . . . . 20^{l} 16^{s} 9^{d}

» La voie de meilleur Bois neuf de corde taillés composée de chêne, charme, hêtre et autres Bois durs dans les longueurs ci-dessus, et de six pouces au moins de grosseur. . . . . 19^{l} 16^{s} 0^{d}

(Suivent des tarifs à peu près semblables pour les Ports de l'Ecole, Saint-Nicolas et Malaquais; puis pour le bois flotté de Montargis; ceux de Bourgogne et de Champagne; pour les fagots et les cotrets, les falourdes à la pièce et à la voie.)

Et se termine ainsi :

« Faisons tres-expresses inhibitions et defenses aux Marchands de Bois, de vendre lesdites marchandises à plus haut prix que ceux ci-dessus fixés, à peine de concussion ; et aux Marchands de Bois flotté de refuser de vendre lesdits fagots de bois de Menuise et falourdes de perches à la pièce, à peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention.

» MANDONS aux Huissiers-Commissaires de Police de cette Ville, de tenir exactement la main à l'exécution des Présentes, de dresser des Procès-Verbaux des contraventions qui seront commises, et de les remettre dans le jour ès mains du Procureur du Roi et de la Ville. Enjoignons pareillement aux officiers-Jurés-Mouleurs de Bois, de mettre par chacuns jour sur chacune des Qualités desdits Bois, la Pancarte des susdits prix, à ce que personne n'en ignore. Comme aussi de denoncer au Procureur du Roi et de la Ville, lesdites contraventions aussitôt qu'elles auront été commises. Et seront ces presentes lues, publiées et affichées où besoin sera, et exécutées nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles. FAIT au Bureau de la Ville, le vingt-huitième jour de Juin mil sept cent soixante-deux.

» Signé : TAITBOUT.

» *L'an mil sept cent soixante-huit, le trentième jour de juin, l'ordonnance ci-dessus a été lue et publiée au son du tambour, sur tous les murs de Paris et avenues des chantiers de cette ville, et à tous les autres lieux et endroits ordinaires accoutumés de ladite ville, par moi* Jean BALIGE, *huissier-audiencier et commissaire de police de la ville, soussigné, et affiché esdits lieux.*

» *Signé : BALIGE.* »

déclara le domaine de l'île Louviers propriété nationale. La thèse soutenue par Pierre Guyomar serait à citer en entier s'il s'agissait de l'interprétation des textes ; pour notre notice, il nous suffira de reproduire les premières lignes de son exorde et les dernières de sa péroraison. Les voici :

« Représentants du peuple, au sein d'une république bien



L'ILE LOUVIERS [1]

constituée, le niveau de l'égalité est suspendu sur toutes les têtes ; il n'y a ni égalité, ni liberté, du moment où les droits ne sont plus égaux, soit entre les individus, soit entre les

1. Ce cliché provient du superbe ouvrage, *Paris de 1800 à 1900*, édité par la maison Plon.

communes, considérées comme des individus moraux. Tel est le principe dont je tirerai bientôt les conséquences.

» L'exception de la vente des domaines nationaux des terrains dits île Louviers, m'a paru une exception en faveur de Paris; exception ou privilège, il ne doit pas en exister pour l'utilité particulière d'une commune, quelle que soit son étendu. »

Après avoir développé sa proposition, il termine ainsi :

« Il ne peut donc être ici question d'un don, aussi donnerez-vous l'île Louviers, domaine national, pour placer gratuitement si l'on veut, quarante chantiers qui, avec les chemins, contiennent six hectares et demi, sous le faux prétexte de marché ou d'établissement public.

« J'ai reporté à la vraie cause de la concurrence, unique régulateur du prix courant, le cours particulier du bois de chauffage ; mais si une jouissance gratuite de quarante chantiers pouvait procurer une diminution sensible et augmenter celle imposée aux propriétaires en raison de leur éloignement des consommateurs qu'il est de leur intérêt d'attirer, je ne crois que la nation, même la commune, doive faire les frais de cet établissement gratuit. J'ai observé enfin que la résolution même repoussant les prétentions de propriété ou *d'exception relative aux objets destinés pour les établissements publics ;* elle déclare l'île domaine national, c'est donc une partie du gage des créanciers de l'Etat, par conséquent l'île doit être *aliénée* ou louée de préférence à la commune, mais non donnée, même en jouissance gratuite. Par tous ces motifs, je vote pour le rejet de la résolution. »

Et le rapport de Pierre Guyomar fut accepté.

Mais les gouvernements, comme les femmes de François Ier, varient souvent dans les appréciations. Le 5 avril 1806, le Conseil d'Etat, d'après le renvoi ordonné par Sa Majesté l'Empereur et Roi, a entendu le rapport de la section des finances sur celui du Ministre de ce département, relatif à la location de l'île Louviers. Est d'avis qu'elle doit être considérée comme place de marché et abandonnée à la Ville de Paris.

Puis, par un décret de Napoléon I[er], en date du 2 septembre 1807, le Préfet de la Seine est autorisé à contracter un bail avec les marchands de bois qui déposent habituellement du bois dans l'île Louviers, au prix de 40.000 fr. par an.

Le 10 février 1841, une ordonnance royale supprima le marché au bois à brûler de l'île Louviers et un délai de deux ans fut accordé aux marchands de bois pour l'abandon du terrain. On combla le petit bras de la Seine et le terrain fut mis en état de viabilité provisoire.

Et enfin, par ordonnance de Louis-Philippe, signée au palais de Neuilly, le 30 juin 1847, la ville de Paris est autorisée à établir sur les terrains provenant de l'ancienne île Louviers et du bras du Mail comblé : un quai, deux rues, dans les conditions déterminées à l'ordonnance.

La Ville est également autorisée, suivant le vote émis dans la délibération du Conseil municipal, en date du 11 avril 1845, à vendre par adjudication publique aux enchères, sur la mise à prix de 950.992 fr. 07, montant de l'estimation, les terrains provenant de l'ancienne île Louviers et de l'ancien bras du Mail comblé, d'une superficie de 32.632 [m] 95 [c], déduction faite de l'étendue nécessaire à l'établissement du quai et de deux rues nouvelles autorisées par l'arrêté.

Les publications d'usage annoncèrent l'adjudication des terrains, en la Chambre des notaires, par le ministère de M[es] Noël et Delapalme, notaires, pour le mardi 28 septembre 1847, en seize lots, dont le troisième réservé.

La vente avait lieu aux conditions stipulées en 18 articles. Une seule servitude était imposée aux acquéreurs, il était dit à l'article 8 : « Lesdits adjudicataires ne pourront, à quelle époque que ce soit, établir sur les terrains dont s'agit, aucun chantier de bois à brûler, à peine de résiliation de la vente et de domages-intérêts. »

Cette réserve se comprenait, puisque, dans l'espèce, le but des pouvoirs publics était, en supprimant le marché au bois à brûler, d'attirer une population active dans ce quartier.

L'adjudication fut remise par suite d'une proposition du ministre de la guerre qui demandait d'affecter une partie du terrain à une caserne. Quelques mois après eut lieu la Révolution du 24 février, et alors les terrains de l'île Louviers furent employés au logement des troupes nécessaires au maintien de l'état de siège qui suivit l'insurrection de juin. Le camp de l'île Louviers se composait de treize grandes baraques séparées par des allées convenablement disposées pour l'écoulement des eaux, il était entouré d'une forte grille en bois. Une note du *Moniteur*, du 8 octobre 1848, nous apprend que ce camp est en état de recevoir des troupes. Dix ans après, il était encore occupé en partie par un détachement d'artillerie, le surplus par des chantiers de démolition.

Voici le résumé administratif de l'origine de la propriété de l'île Louviers.

La ville de Paris jouissait, dès 1671, de l'île Louviers comme cessionnaire du bail judiciaire de cette propriété saisie sur le marquis d'Antrague, et on y établit un port public et régulier pour l'arrivée, la décharge et la vente des marchandises de bois carré, de sciage et de charronnage.

Un arrêt du Conseil du Roi, du 21 octobre 1671, ordonne « au prévost des marchands et échevins, d'acquérir ladite île, sur l'estimation faite par les commissaires nommés par ledit arrêt. »

Le 27 juillet 1672, le Conseil de Ville décida cette acquisition, mais la ville de Paris ne devint propriétaire qu'en 1700, en vertu : 1° d'un arrêt du Conseil en date du 28 octobre 1700, qui subrogea les prévost des marchands et échevins dans l'acquisition de l'île Louviers faite par les dames de Grammont [1] et sieur Larchambault, de la succession vacante du marquis d'Entrague, par acte reçu le 9 mai 1696, par Mes Legrand et son confrère, notaires au Châtelet de

1. Le pont qui reliait l'île Louviers au port Saint-Paul était nommé pont de Grammont, du nom probablement de la dame de Grammont qui avait hérité d'une partie de l'île.

Paris, moyennant la somme de 40.000 fr., à charge par les prévost des marchands et échevins de rembourser ledit prix principal, et en outre les impenses utiles et nécessaires et les améliorations faites à ladite île par les dames de Grammont et le sieur Larchambault. Ladite île continuera d'être affectée, comme par le passé, à l'arrivage et décharge des marchandises de bois et autres.

2° D'un décret rendu au Châtelet de Paris, à la requête de M. François Regnault, quartenier et ancien échevin de la ville de Paris, à défaut de paiement d'une somme de 2.000 fr., et montant d'une obligation passée devant Guerin et Tabouré, notaires au Châtelet de Paris, le 17 septembre 1703, ledit décret contenant adjudication au profit de M. Alavoine, procureur au parlement de ladite île et de toutes ses dépendances, moyennant outre les charges, la somme de 61.500 livres, savoir : 40.000 livres pour prix de l'immeuble et 25.500 pour les impenses et améliorations qui avaient été liquidées à cette somme par arrêt du Conseil du 5 mai précédent. Le sieur Alavoine a fait immédiatement au greffe de command pour et au profit des Prévost et Echevins en vertu des pouvoirs à lui donnés par lesd. Prévost et Echevins et par le substitut de M. le Procureur général au bureau de la Ville.

Le prix de 61.500 livres se compose ainsi, savoir : pour les trois quarts de ladite île, 30.000, pour l'autre quart, 10.000, pour les arches, ponts, loges, cahutes et améliorations, 21.500.

La ville de Paris s'est libérée du prix de cette acquisition, savoir : 1° par le dépôt fait à la caisse du receveur des consignations des requêtes de Paris, suivant récépissé du 9 juillet 1705, de la somme de 36.728 livres pour les trois quarts du principal et intérêts du prix de l'acquisition de l'île qui avait appartenu à la succession vacante du sieur d'Entrague, et dont l'ordre a été fait par sentence des requêtes du Palais du 7 septembre 1697, ledit dépôt fait à la charge de différentes saisies et oppositions énoncées tant

en la quittance de consignation ci-devant datée, qu'en l'état qui en a été délivré. 2° Par la transaction intervenue entre le bureau de la ville de Paris et M. le duc de Tresmes, suivant acte reçu par Mes Dezanet et Marchand, conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, le 11 juillet 1716, qui fixe à 12.250 livres la somme due à M. le duc de Tresmes pour le prix du quart lui appartenant dans l'île Louviers. 3° Et par le paiement fait au dit sieur duc de Tresmes, le 17 avril 1717, pour prix principal et intérêts du quart de ladite île et ses impenses qui y avaient faites.

Sous la première République, et même sous la seconde, de nombreux projets pour l'utilisation de l'emplacement ou du terrain de l'île Louviers furent présentés aux pouvoirs publics. Sa situation sur la Seine, sa proximité de l'Hôtel-de-Ville et de la place de la Bastille, la désignaient tout particulièrement pour l'édification de quelque monument commémoratif ou d'application pratique de théorie sociale. Nous devons à l'obligeance de M. Hartmann, qui possède une des plus riches collections de plans et gravures du vieux Paris, dans laquelle nous avons puisé largement, la communication de deux plans projets, dont l'un date du mois d'août 1789. Il s'agit d'une place et d'un palais national à construire sur les ruines de la Bastille. Le palais, de forme circulaire, se trouve sur la place de la Bastille, les rues Saint-Antoine et du Faubourg, le canal, à droite et à gauche, et le boulevard viennent y converger ; au bout du canal, sur la rive droite, se trouve un petit palais ; en face, sur la rive gauche, devant le jardin du roi, une grande place mise en communication par un pont qui part du petit palais ; la cour du palais national, les annexes et les jardins viennent aboutir sur le quai du Mail, entre le port Saint-Paul et le quai de la Rapée. Dans ce projet, l'île Louviers disparaît complètement et fait place à un grand bassin où des bateaux d'un fort tonnage pourraient stationner. Ce bassin peut être considéré comme une amorce au Paris port de mer. Ce projet est signé M. Brullée.

L'autre est de février 1850. L'auteur voudrait établir sur le terrain de l'île Louviers, une villa destinée aux travailleurs laborieux. Cette villa comprendrait quatre bâtiments d'habitation, des bains, une infirmerie, des magasins, un bâtiment pour l'administration, des promenades et au milieu une chapelle. Il est d'un négociant de la rue Saint-Denis, nommé A. Ribot.

Non seulement les ingénieurs, les architectes, les philanthropes, étaient séduits par la situation pittoresque de l'île Louviers, mais des hommes de lettres comme M. Victorien Sardou, qui nous fait assister, dans sa pièce historique de *Thermidor*, à des scènes très émouvantes qui se passent à la pointe de l'île, sont venus s'y inspirer.

A l'époque de la Révolution, le quartier de l'Arsenal n'avait plus cette activité qui régnait alors qu'il était habité par l'aristocratie et les négociants du port Saint-Paul ; tout en conservant un caractère particulier, il traversait une période de transformation indécise qui le rendait neutre, il n'était ni la campagne ni la ville, c'était un quartier qui conservait les restes d'une splendeur passée. C'est pendant cette période qu'il s'était installé sur le quai Saint-Paul et la promenade du Mail, un certain nombre de guinguettes où les Parisiens venaient le dimanche en famille, à l'ombre des tonnelles de vignes vierges, se reposer des travaux de la semaine, y boire le vin clairet et faire la partie de boules ou de tonneau [1].

Cette situation ne pouvait convenir longtemps à un quartier qui était presque au centre de la capitale, aussi fut-il à nouveau question de mettre à exécution un projet qui remontait au règne de Louis XIV, qui consistait à combler le petit bras de la Seine et de relier l'île au quai du Mail ; mais Napoléon Ier, comme Louis XIV, ayant décidé le rétablissement des chantiers de bois, ce plan ne reçut un commencement d'exécution qu'en 1843.

---

1. Il y a encore des joueurs de boules et de tonneau sur le quai Henri IV, continuant probablement la tradition de cette époque.

Nous trouvons dans un mémoire [1] dédié au roi Charles X, mémoire qui avait pour objet de mettre en valeur les terrains négligés de plusieurs quartiers de Paris, le projet suivant concernant l'île Louviers : L'île Louviers pourrait être réunie à celle de *Notre-Dame-Saint-Louis*, en formant un CANAL suivant la direction du quai d'Anjou, en remontant en ligne directe par le milieu *de ladite île* jusqu'à la pointe vis-à-vis la rue projetée, qui doit conduire du quai du Mail à la place de la Bastille ; puis *recombler* avec les *débris* dudit *canal* le *bras actuel de la susdite île* qui longe le quai du Mail, en place duquel serait formée la rue de ce *nom*, de 36 pieds de large où viendrait joindre la rue projetée de la place de la Bastille à la Seine, ainsi que *quatre* autres *rues* de celle de la Cerisaie, qui conduiraient jusqu'au *port* ou quai dudit canal, *plus quatre autres rues idem* du sens opposé, qui communiqueraient de celle du *Petit* Musc à celle ci-devant citée et au boulevard Bourdon, plus un *pont* vis-à-vis la rue du Petit-Musc, et un autre pont à la pointe de ladite île, vis-à-vis la rue qui conduirait de cet endroit à la place de la Bastille ; ainsi que le tout est figuré sur un plan que nous avons disposé à ce sujet. Puis le mémoire énumère les avantages qui résulteraient de ces dispositions pour l'art, le commerce et les habitants.

Ainsi, comme nous venons de le voir, l'existence de l'île Louviers était menacée depuis longtemps ; ce coin de terre isolé devait faire sa jonction avec la rive droite de la Seine ou disparaître.

Le plan que nous venons de décrire est à peu près, sauf le canal qui s'arrête au pont Morland, celui qui a été commencé sous le gouvernement de Louis-Philippe, continué sous le règne de Napoléon III et terminé sous la troisième République.

Le premier acquéreur de terrain de l'île Louviers fut un ancien marchand de bois de l'île. Possesseur d'une certaine

---

1. Publié par Hautecœur-Martinet, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré.

fortune, il eut l'idée de fonder un musée populaire ; dans cette intention, il fit construire sur le boulevard Morland un grand hall et disposer des galeries destinées à recevoir les objets d'art dont il fit l'acquisition. A peine le musée était-il installé, le titre gravé en lettres d'or sur une plaque de marbre placée au-dessus de la porte monumentale de la construction, que son fondateur mourut ; sa fille, seule héritière, conserva les collections acquises par son père, elles ne furent vendues qu'après son décès. Par dispositions testamentaires, elle fit don d'une grande partie de sa fortune à des œuvres de bienfaisance, le reste à l'exécuteur de ses dernières volontés. Le bâtiment qui avait été destiné au musée populaire existe encore ; ayant perdu sa destination première, il est utilisé pour des entreprises commerciales ou industrielles.

Aujourd'hui, sur le terrain conquis sur la Seine par le comblement du bras qui formait l'île Louviers et sur l'emplacement même de l'île, s'élèvent des maisons solides et confortables, quelques-unes luxueuses, des administrations de l'Etat et de la ville de Paris, notamment : le Laboratoire des Poudres et Salpêtres, une caserne occupée par la Garde républicaine, les Archives de la Ville de Paris, le Magasin scolaire et une annexe des bureaux de la Ville (service des titres).

A la suite de divers arrêtés, les boulevards, rues et quai ouverts sur les terrains de l'île, portent les noms d'hommes qui se sont illustrés au service de la France ; en voici, très sommairement, la désignation :

Le *boulevard Morland*, qui doit son nom à un décret impérial du 14 février 1806, lequel en prescrit l'alignement et la dénomination. L'empereur Napoléon, en donnant le nom de Morland à l'ancien quai du Mail, voulait perpétuer la mémoire du colonel des chasseurs de la Garde, Morland, tué à la bataille d'Austerlitz en chargeant l'ennemi à la tête de son régiment.

La *rue Coligny*, qui commence au quai Henri IV et finit boulevard Morland, tient sa dénomination d'une ordonnance royale du 5 août 1844. Ce nom a été donné en souvenir de

l'amiral Gaspard de Coligny, assassiné par Besme pendant les massacres de la Saint-Barthélemy. Voltaire a traduit la sublime expression de son courage dans ces beaux vers bien connus :

> Frappez, ne craignez rien, Coligny vous pardonne,
> Ma vie est peu de chose et je vous l'abandonne.

La *rue Agrippa d'Aubigné* a été ouverte à la suite du décret du 2 mars 1867. Sa dénomination est due à un arrêté préfectoral du 29 janvier 1891. Elle commence au quai Henri IV et finit au boulevard Morland. Théodore Agrippa d'Aubigné était célèbre par son attachement à Henri IV, par son zèle pour la religion réformée et sa franchise austère qui allait quelquefois jusqu'à la rudesse. Il était homme de guerre et historien ; ses écrits principaux sont des tragédies satires, la plus remarquable est la « Confession catholique du sieur de Sancy ». C'était le grand-père de Madame de Maintenon qui, par l'influence qu'elle exerçait sur Louis XIV, a eu une si grande part à la révocation de l'Edit de Nantes, pour lequel son aïeul avait versé son sang.

La *rue de Schomberg*, qui commence quai Henri IV et finit rue Mornay, doit sa dénomination à un arrêté préfectoral en date du 26 février 1867. Gaspard de Schomberg était encore un compagnon de Henri IV, étant à sa solde comme général des Allemands. Schomberg se distingua dans tous les combats que livra Henri IV pour conquérir son trône. Quelques jours avant la bataille d'Ivry, Schomberg réclama au Roi le paiement de ses troupes : « Jamais homme de guerre, s'écria le Roi, n'a demandé d'argent la veille d'une bataille. » Ce mot un peu vif revint à la mémoire de Henri IV au moment du combat, et l'approchant, il dit au général : « Monsieur Schomberg, je vous ai offensé, cette journée peut être la dernière de ma vie, je ne veux point emporter l'honneur d'un brave, veuillez me pardonner et embrassez-moi. — Sire, répondit Schomberg, Votre Majesté me blessa l'autre jour, aujourd'hui elle me tue. » Quelques heures

après la bataille on trouva le général enseveli sous le corps de ses soldats. Il avait reçu douze blessures, toutes mortelles. Schomberg fut l'un des plus grands capitaines de son siècle.

Henri IV a trois voies qui portent son nom et qui s'amorcent ou sont établies sur le terrain de l'île Louviers : le *boulevard Henri IV*, décret du 10 novembre 1877 ; le *quai Henri IV*, ordonnance royale du 5 août 1844 ; le *port Henri IV* construit en 1843.

C'est à Turgot, dit-on, qu'on doit les écriteaux qui portent le nom des rues, innovation qui eut lieu en 1723. Mais comme tout est perfectible, actuellement un concours est ouvert pour un complément à la rédaction de ces écriteaux qu'on trouve insuffisante. Nous estimons qu'il sera difficile d'indiquer en moins de mots que nous venons de le faire, et nous sommes loin d'être complet, les faits ou titres qui ont guidé nos édiles parisiens et fixé leur choix. — Il est vrai que nous n'avons pas la prétention de décrocher la timbale.

Cléon DELABY.

COMPLÉMENT

Les plans et gravures du temps nous représentent l'île Louviers sous différents aspects. Celui qui nous reporte à la date la plus éloignée où l'île paraît avoir un rôle, est le Paris de Guillot, de 1300. Sur ce plan l'île aux Javiaux est garnie de grands arbres,

Plan du XVe siècle : LA NOBISSIMA ET GRANDE CITTA DI PARIGI : l'île avec des arbres et une construction.

XVIe siècle : VENENA ALLA LIBRARIA DEL SEGNO DD S. M. ARCO IN MARZARIA : l'île complètement entourée d'une palissade et une construction au milieu.

1572 : Plan tiré de la *Cosmographie* de Belleforest : l'île entourée d'une palissade avec plusieurs constructions au milieu.

Septième et huitième plan dits de la police, 1589 à 1643.

Sur le septième, le terrain de l'île est complètement nu ; sur le huitième, construction au milieu de l'île, clôture carrée entourée d'arbres extérieurement.

1614. Plan : LUTETIA URBS PARISIORUM de Gauthier : représente l'île avec des constructions.

1620. Plan de Merian : l'île est entourée d'une palissade avec construction.

1640. Dessin de Matham. Il nous représente l'île ayant un pont qui la met en communication avec le port Saint-Paul, et au bout du pont, du côté de l'île, un corps de garde de mousquetaires.

1657. Plan publié par Pierre Bertrand : l'île prend le nom d'île d'Antrague ; habitation au milieu de l'île entourée d'une clôture, et au delà de la clôture, jardin et potager.

1730. Plan de La Caille : construction au milieu de l'île, avec jardin planté d'arbres, clôture en carré, petite maison près du pont Grammont.

1735. Plan dressé par l'abbé de La Grive : l'île Louviers est convertie en chantier de bois, construction près du pont Grammont.

1785. Plan dressé par Crépy : l'île Louviers est complètement divisée et porte cette indication : chantier nouveau.

XVIII[e] siècle. Plan de Guillaume de l'Ile. Le plan porte cette inscription : L'île Louviers, chantiers de bois de menuisiers et de charpentiers ; construction au milieu, clôturée en carré entouré d'arbres.

Fin XVIII[e] siècle. Plan de La Grive : l'île complètement divisée en chantiers de bois, deux divisions paraissent des chantiers de charbon.

1820 à 1830. Gravure de Duparc, d'après Guyot ; et litho de Motte, d'après Deroy, représentant un corps de garde à la pointe de l'île, près du pont de bois.

1843. Plan dressé par Alvar Toussaint. Le petit bras de la Seine est comblé, le terrain de l'île est relié au quai du Mail, il est complètement nu.

C. D.



A TRAVERS LE IV[e] ARRONDISSEMENT

Le Rothschild du quartier Saint-Merry

Parmi les Lombards qui peuplaient le quartier Saint-Merry se trouve, dans la liste des *Tailles et Impositions*, le nom d'un certain *Gandoufle d'Arcelles* (Gandulfus de Arcellis), originaire de Plaisance, établi dès 1293 dans la rue Saint-Merri, près de l'église Saint-Bon, dont le nom est resté à la rue *Saint-Bon.*

Ce Lombard était excessivement riche : il payait 140 livres de taille, c'est-à-dire près des deux tiers de plus que le plus imposé des bourgeois, c'est-à-dire que le grand-père d'Etienne Marcel, Pierre Marcel le Vieux qui lui, payait 48 livres. On a retrouvé parmi les testaments des rois le testament de ce curieux personnage, et voici une des particularités de ce testament. Après avoir disposé d'une certaine partie de sa fortune en faveur de ses deux frères, Léonard et Denys d'Arcelles, et de ses quatre nièces, il lègue, à l'instar des princes et des rois, des sommes d'argent à une dizaine de communautés religieuses, et aux maladreries de la banlieue environ 500 livres.

Puis, reconnaissant qu'il a extorqué, par *usure* ou à *cause de l'usure*, des sommes qu'il détient illégalement, il ordonne qu'après sa mort on rende aux comtes d'*Artois*, *de Flandre, de Ponthieu*, *de Dreux*, etc., aux villes de *Dreux, de Rouen*, *de Poissy*, *de Pontoise*, etc., à des particuliers, à des

bourgeois de Paris parmi lesquels nous relevons les noms d'*Etienne Haudry* (le parrain de la rue des *Vieilles-Haudriettes*), de *Jehan Arcode*, de *Jean de Pacy*, drapier, et enfin à *Jehan Marcel*, drapier, et à *Pierre Marcel*, drapier (le grand'père du prévôt), une somme énorme de 10.202 livres 15 sous, plus de 10 millions.

Il est très difficile, sinon impossible, de calculer exactement la valeur relative d'une pareille somme. La plupart des écrivains qui ont traité ces matières, arrivent à des résultats différents qui sont loin d'être satisfaisants. Le meilleur raisonnement, à mon avis, est celui-ci : en 1300, le plus riche financier, toutes choses égales d'ailleurs, à Paris, était *Gandoufle le Lombard*, *Gandoufle d'Arcelles*, *Gandoufle le Grand*, ainsi que le désignent les tailles. Quel est aujourd'hui le plus riche financier de Paris ? Gandoufle était le Rothschild de son époque, puisqu'il obligeait les rois, les princes, les villes, qu'il possédait d'immenses propriétés à *Montreuil-sous-Bois*, à *Neuilly-sur-Marne*, et qu'il avait, comme les riches bourgeois, des vignes dont il faisait vendre les produits par un courtier nommé *Jehan*, qui demeurait dans l'*encloistre Saint-Merri*. Son valet *Estienne*, était tavernier et payait huit sous de taille. Enfin, Gandoufle était, comme ses collègues, à la tête d'une *compagnie* : il avait des *compagnons* comme les *Gaaigne-bien*, les *Rustigaz*, les *Escoz*, les *Bourrins*, les *Amanas*, les *Chapons*, les *Richarz*, les *Frequembauz*, les *Moges*, les *Puches*, etc., tous domiciliés dans le quartier des Lombards.



Gargouille de Notre-Dame

ESSAIS

SUR LA MORT DE MADAME LA PRINCESSE DE LAMBALLE

(SUITE)

Un détenu de la Force, Weber, frère de lait de la Reine, à la suite de laquelle il vint à Paris après son mariage avec le Dauphin, qui passa devant le terrible tribunal vers le même moment que Mme de Lamballe et échappa à la mort, est peut-être le seul, parmi les nombreux auteurs de *mémoires* écrits sur cette époque, qui ait essayé de noter la physionomie du greffe de la rue des Ballets. Et encore ses notes sont-elles trop vagues, trop indéterminées pour qu'on en puisse retenir quelque chose :

« Un homme fort replet, écrit-il, à l'uniforme de garde » nationale et décoré d'une écharpe tricolore, assis près » d'une grande table sur laquelle étaient placés les registres » de la prison de l'Hôtel. A côté de l'homme à l'écharpe qui » fait fonction de président du tribunal populaire, siégeait » le commis des prisons, et, autour de la table, deux grena- » diers, deux fusiliers, deux chasseurs, deux forts de la halle. » Enfin beaucoup de Marseillais et d'autres fédérés remplis- » sent la chambre d'audience comme spectateurs » [1].

Une apparence, pourtant, de légalité, destinée sans doute à faire voir à la partie saine du peuple que l'autorité était dans l'affaire, fut la présence de ces deux magistrats municipaux ceints de leur écharpe et décorés de leurs insignes, que ne vit probablement pas Weber puisqu'il n'en parle pas, qui siégèrent à la Force, en l'absence de Maillard *occupé* à l'Abbaye, pendant les deux premières journées des massacres

---

1. *Mémoires de Weber*, t. II, p. 260.

et que, suivant la forte expression de Thiers, « Pétion arracha à leur siège sanglant. »

Peut-être prirent-ils quelques notes, ces deux membres de la Commune, dont l'un fut Pierre-Martin Monneuse, marchand mercier, électeur de la section de la Place-Royale [1], et que Pétion, « ce maire vertueux, mais sans pouvoir, dont Paris méconnaît la voix [2] », crut chasser honteusement du greffe tandis qu'ils rentraient par une porte de derrière.

Rien, dans tous les cas, n'est arrivé jusqu'à nous et si un compte rendu du réquisitoire fut fait par eux à la Commune qui les avait envoyés, ce compte rendu fut probablement verbal afin de ne pas donner prise à la colère de Pétion, encore quelque peu influent, ou aux représailles demandées à l'Assemblée nationale le matin même du 3 septembre, par Roland, ministre de l'Intérieur, dans sa lettre si connue :

« Je sais que nous devons à la France entière la déclaration » que le Pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces » excès ; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées » d'y mettre un terme ou de se regarder comme anéanties... »

Donc, jusqu'ici, on ne possède aucun texte authentique sur la façon dont fut interrogée Louise de Savoie, le 3 septembre 1792, dans la loge du concierge de la Force [3].

Il faut, par conséquent, se contenter de la formule approximative employée par les historiens et qui, selon eux, fut à peu près la même pour toutes les prisons dans lesquelles on massacra en ces journées douloureuses. Elle ne pouvait pas, à la vérité, varier beaucoup, puisque les tribunaux institués par la Commune et organisés par Maillard, n'ayant à juger qu'une même catégorie de personnes, celles qui furent

---

1. *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, par M. A. Tuetey. T. v, p. xv.

2. Lettre de Roland, du 4 septembre 1792, au Président de l'Assemblée législative. *Répertoire général* de A. Tuetey, *loc. cit.* T. v, n° 217.

3. La Commune reçut bien un rapport détaillé des commissaires envoyés par elle à la Force, mais ce rapport, daté de la nuit du 2 au 3 septembre, n'intéresse pas la personne de Madame de Lamballe, massacrée le 3 septembre dans la matinée. (Maurice Tourneux, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, p. 83).

arrêtées après la prise des Tuileries et impliquées dans la fameuse conspiration de la Cour et dans le complot du 10 août.

*
* *

Les circonstances qui accompagnèrent la mort de Mme de Lamballe sont entourées des mêmes incertitudes et ne sont pas non plus dégagées du mystère qui pèse encore sur elles.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les récits les plus fantaisistes furent écrits à ce sujet, ne s'appuyant sur aucune base sérieuse et donnant libre cours à une imagination intéressée :

L'abbé Barruel, dans un ouvrage spécial, affirme qu'après avoir eu la tête tranchée, son cœur fut arraché de ses entrailles et qu'un sans-culotte y mordit à belles dents. Il affirme aussi que le corps resta exposé, nu, dans la rue, toute la journée du 3 septembre et toute la nuit du 3 au 4.

Un autre récit, signalé par M. G. Bertin, prétend qu'on la mit toute nue, qu'on lui fit baiser des cadavres sanglants, qu'on lui coupa la tête, les mamelles et les parties secrètes de son corps et que l'on promena le tout dans Paris [1].

On lui a, dit le comte de Fersen, arraché le sein avec les dents. Le comte de Fersen est cet ancien ami de Marie-Antoinette qui, accusé de la mort du prince d'Augustembourg, héritier du trône de Suède, fut massacré par le peuple suédois.

Rétif de la Bretonne lui-même, prétendit l'avoir vue, alors qu'il passait dans la rue Saint-Antoine, amener sur un monceau de cadavres ; là, un tueur lui aurait déchiré sa robe et plongé son sabre dans le ventre [2].

Roch Mercandier n'a pas craint d'écrire cette chose stupéfiante et sinistrement comique, qu'un septembriseur lui coupa la partie virginale pour s'en déguiser la face [3].

---

1. *Madame de Lamballe*, par G. Bertin, p. 325.
2. Ibid., p. 326.
3. *Histoire des Hommes de proie*, p. 34.

L'écrivain Peltier, qui était à Paris pendant les massacres, affirme que le cadavre resta exposé nu, pendant deux heures, et que, vers midi, on lui coupa la tête pour la promener dans Paris avec les autres parties de son corps [1].

Voici encore un témoin prétendu oculaire, M. de Blanzy, qui, en septembre 1792, habitait rue du Roi-de-Sicile, en face de la petite porte de la Force, c'est-à-dire dans l'ancienne maison que remplace aujourd'hui celle portant le numéro 1. De ses fenêtres, il assista, paraît-il, à la tuerie.

Il affirme que le corps de la princesse fut traîné vers la borne, la fameuse borne, et qu'à force de coups de sabre on en détacha la tête. Il dit aussi que durant tout le jour, ce billot improvisé demeura maculé de sang et de restes de chair, et que ce fut la fille d'un perruquier de la rue des Ballets qui vint le laver [2].

Ce M. de Blanzy serait justement le même personnage qui aurait fourni au graveur Laurens le croquis de l'eau-forte dont nous parlons au commencement de ce travail, et que M. de Lescure a reproduite dans son livre.

Pour être exact, nous devons dire que, dans cette image, la borne sanglante ne se trouve pas au coin de la rue des Ballets et de la rue du Roi-de-Sicile, mais contre la porte même de la geôle, ce qui est en contradiction avec la planche de Martial, exécutée d'après les indications d'un ancien greffier de la prison.

Une tradition rapportée par l'abbé Valentin Dufour, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* [3], prétend qu'au coin des rues de la Ferronnerie et Saint-Denis, sur une borne existant encore en 1867, on aurait déposé dans un baquet de vin, auquel les passants étaient forcés de boire, le cœur de la malheureuse femme.

On connaît la narration de Michelet, elle est plus précise

---

1. *Histoire de la Révolution du 10 août 1792*, t. II, p. 379.
2. *La Princesse de Lamballe*, M. de Lescure, p. 421.
3. Numéro du 25 janvier 1867, c. 39.

encore. Il cite des noms et descend dans les détails les plus minutieux : « A sa sortie dans la rue des Ballets, le *Grand Nicolas* la saisit, on veut lui faire prêter serment sur un monceau de corps nus, le petit perruquier *Charlat* lui fait sauter son bonnet d'un coup de pique et la blesse au front, le sang coule, c'est le signal du meurtre, elle tombe percée de coups.

» On la laisse exposée sur le pavé de la rue, de huit heures à midi, puis le nommé *Grison* lui coupe la tête, les parties sacrées de son corps, « ce pauvre mystère de femme, » selon l'expression du poète historien, et l'on promène le tout à travers Paris, jusqu'au Temple » [1].

Et puis, il y a la tête frisée, fardée de vermillon, un ruban tricolore dans les cheveux, que l'on veut belle pour la faire contempler à son amie, qui pleure derrière les sombres murs du Temple.

Que voilà de fécondes imaginations !

Sans doute, nous ne voudrions pas prétendre que les bourreaux et leurs spectateurs, qui exécutèrent le jugement de cette soi-disant justice du peuple, n'eussent pas été capables d'ajouter tous ces forfaits au crime des juges improvisés, mais enfin, aucun document authentique n'est venu, jusqu'ici, servir de caution aux fantaisistes versions dont nous relatons plus haut les principales.

M. Mortimer-Ternaux lui-même, que l'on a accusé de parti-pris contre-révolutionnaire, dit, en parlant des prétendus outrages faits au corps de la princesse, qu'aucun procès-verbal authentique ne les constate [2].

Il y a pourtant aux Archives nationales, à ce qu'assure un historiographe des massacres de Septembre, un document d'allure officielle qui contient des détails plus horribles encore. Mais la date qu'il porte, 30 avril 1795, qui est celle où les crimes de la Terreur étaient exagérés au centuple,

---

1. Michelet, *loc. cit.*, t. 4, p. 180.
2. Mortimer-Ternaux, *loc. cit.*, t. III, p. 496.

l'incohérence du déposant, ne sauraient inspirer une confiance profonde dans les renseignements qu'il donne. Il est intitulé : « Septième comité de surveillance séant rue Avoye, section » de la Réunion de Paris, le 11 floréal, l'an 3me de la Répu- » blique française, une et indivisible. »

C'est l'interrogatoire de Jacques-Charles Hervelin, tambour, accusé de participation aux massacres de la Force.

Les réponses d'Hervelin sont pleines de contradictions ; c'est un ivrogne, assurément, car, à chaque instant, il est question de marchands de vin chez lesquels il entre boire ; souvent il ne se souvient de rien ou il annonce qu'il s'est trompé. Les interrogateurs eux-mêmes semblent se complaire en des détails d'un cannibalisme achevé. Il est question, dans ce document, de la tête de Mme de Lamballe posée sur un comptoir de cabaret et entourée d'un cercle de petits verres ; dans ce même cabaret, le cœur de la victime aurait été rôti sur un réchaud et mangé. Aux Enfants-Trouvés, dit ailleurs cet Hervelin, un homme aurait retiré la fressure du corps, en aurait arraché le cœur et l'aurait absorbé tout entier [1].

Tout cela est de la haute et lugubre fantaisie et il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Il faut constater, cependant, que les écrivains royalistes et contre-révolutionnaires qui décrivirent, sans en être certains, l'acharnement de la populace contre les parties sexuelles de la pauvre princesse, ont causé, sans y prendre garde, le plus grand tort à sa réputation, en ce sens qu'ils semblèrent donner créance au bruit qui courait alors, que les prétendus justiciers voulurent punir les vices renouvelés de Lesbos prêtés par les libelles et pamphlets du temps à Marie-Antoinette et à son amie.

Ce qui paraît certain, c'est que les massacres eurent lieu en dehors de la prison et au milieu de la chaussée, à l'emplacement occupé aujourd'hui par l'intersection des rues du

---

1. *Le Massacre de la princesse de Lamballe*, par Alf. Bégis, 1891, p. 25.

Roi-de-Sicile et Malher. A ce sujet, toutes les narrations sont d'accord pour signaler la foule des passants, avide et curieuse de cet horrible spectacle, se bousculant pour être au premier rang et mieux sentir l'âcre odeur de la boucherie.

Quand Mme de Tourzel fut acquittée et qu'elle sortit de la Force, elle raconta qu'elle vit dans la rue des Ballets, au coin de la rue Saint-Antoine : « une montagne de débris de » corps de ceux qui avaient été massacrés, entourés d'une » populace qui voulait la faire monter dessus pour crier » vive la Nation » [1].

Mathon de la Varenne, qui échappa également au sabre des septembriseurs de la Force, donne le tableau ci-après que présentait la rue des Ballets, à sa sortie du greffe :

« Je traversai la rue des Ballets qui était couverte de chaque » côté d'une triple haie de gens des deux sexes et de tous les » âges. Parvenu au bout, je reculai d'horreur en apercevant » dans le ruisseau un monceau de cadavres nus, souillés de » boue et de sang, sur lesquels il me fallut prêter serment. » Un égorgeur était monté dessus et animait les autres » [2].

Mme de Tourzel et Mathon de la Varenne sont d'accord, on le voit, en ce qui concerne le tas de cadavres, car *le coin de la rue des Ballets et de la rue Saint-Antoine*, de la première, est le même point que *le bout de la rue des Ballets*, du second : c'est l'endroit qui se trouve actuellement un peu au devant du kiosque à voitures situé à l'extrémité du terre-plein planté, dit « Pointe Rivoli », et en face de la maison qui porte aujourd'hui le numéro 111 sur la rue Saint-Antoine. Cet amoncellement de cadavres fut sans doute recouvert à la fin des exécutions, puisque l'on trouve trace d'un reçu de cinq livres payées au sieur Jean-Baptiste Geoffroy, journalier sur les ports, pour le blanchissage du drap qu'il avait prêté afin de recouvrir les malheureuses victimes étendues dans la rue [3].

---

1. Mme de Tourzel, *loc. cit.*, t. II, p. 272.
2. *Les Crimes de Marat ou ma résurrection*, p. 67.
3. *Répertoire général* de M. Tuetey, *loc. cit.*, t. V, p. 49.

L'église Saint-Paul-Saint-Louis, située en face, servait, pendant les massacres, à recevoir les personnes absoutes par le terrible tribunal. Le peuple l'appela, de ce fait : « le dépôt des Innocents » [1].

Il en fut de même de celle du Petit Saint-Antoine, voisine également de la Force et où, notamment, trouvèrent asile toutes les femmes relaxées de la Petite Force au moment où Mme de Lamballe passait à la Grande.

Aussitôt la condamnation prononcée, le prisonnier était entraîné vers la porte de sortie et exécuté sur la chaussée.

Cette porte de la Force, ouvrant vis-à-vis de la rue des Ballets, n'avait, comme nous l'avons dit, que des dimensions fort restreintes : deux mètres de haut sur quatre-vingt-dix centimètres de large; elle comportait, en son milieu, un petit judas et un heurtoir. Lors de la démolition de la prison, l'horrible souvenir historique qui s'attachait à elle tenta un collectionneur, M. Parmentier père, qui en fit l'acquisition. Elle appartint ensuite à M. Henry, propriétaire à Bezons [2].

« On avait, dit M. Thiers, imaginé un mot pour servir de signal de mort [3] » et, sur cette affirmation, l'historien fait articuler, par celui qui présida le jugement de Mme de Lamballe, cet ordre plein de déférence et de courtoisie :

« Qu'on élargisse Madame. »

Cette politesse était le signal convenu.

D'autres historiens prétendent que le *mot de passe*, pour l'autre monde, prononcé lors de la condamnation de Mme de Lamballe, fut : « à l'Abbaye ! »

Vraiment, cette précaution, si elle est exacte, employée pour ménager la susceptibilité de la prévenue, est, on en conviendra, un pur chef-d'œuvre. On ne s'explique pas très bien, en effet, ces ménagements de la part de gens qui avaient

---

1. Paul Fassy, *loc. cit.*, p. 24.
2. Ibid., *loc. cit.*, p. 29 (note).
3. Thiers, *Révolution française*, t. 1, p. 305.

— ou devaient avoir — la conviction de punir d'horribles forfaits.

Etaient-ils donc si honteux de leur verdict qu'ils n'osaient le prononcer à la face de celle qu'ils croyaient coupable, et ce cruel mensonge, jeté dans l'âme défaillante d'une pauvre femme, n'eût-il pas été de la dernière lâcheté !

Aussi n'y croyons-nous guère, même après le récit fait à l'Assemblée par le député Guiraud, dans la séance du 2 septembre 1792 et au cours de laquelle il raconta paisiblement à ses collègues comment, dans les *tribunaux* du peuple qui fonctionnaient au moment où il parlait, le mot *élargir* signifiait *la mort* [1].

Voici donc la princesse de Lamballe dans la rue du Roi-de-Sicile.

L'épouvante est dans ses yeux car elle sait qu'elle va mourir. Elle le sait, il n'en faut pas douter, les hommes qui siègent dans la loge de Bault ont dû le lui dire au lieu de lui parler de son élargissement et de l'Abbaye ; elle le sait, car elle n'a que trop compris les allusions faites par les servants du tribunal sanglant, alors qu'elle attendait dans la cour avec Mme de Tourzel ; elle le sait, car cette clameur de la foule, qui glace le sang dans les veines du plus brave, le lui hurle aux oreilles dès qu'elle apparaît sur le seuil ; elle le sait, enfin, car en mettant le pied dans la rue, les cadavres non encore enlevés sont là qui semblent l'appeler de leurs bras tordus et de leur rictus de suppliciés !

Une sueur glacée lui perle aux tempes, son gosier est si fortement étreint par l'épouvante qu'aucun cri, qu'aucune plainte n'en peuvent sortir; sa lèvre tremble, ses mains battent l'air, ses jambes flageollent, car ses grands yeux bleus, de leur dernière lueur de vie, voient les bras rouges des exécuteurs qui se tendent vers elle pour la dernière épreuve !

De cela, il ne faut pas douter et il n'est besoin, pour le prouver, ni de documents, ni de procès-verbaux de témoins

---

1. Les *Mémoires de Madame Roland*, t. II, p. 394 (pièces officielles).

oculaires, ni de dépositions ; il suffit de se pénétrer de la topographie des lieux et de revivre en soi la terrible scène.

Il est certain qu'en mettant le pied en dehors de la prison, qu'en se trouvant dans ce petit carrefour formé par la rue du Roi-de-Sicile et la rue des Ballets, situé juste en face de la porte du greffe, la princesse de Lamballe vit, d'un coup d'œil, les cinq ou six bourreaux l'entourer et aperçut, dans le lointain de la rue, à l'ombre de la haute façade de Saint-Louis de la Culture, le tas de cadavres sur lequel, morte, on la jettera.

Elle assista, si l'on peut dire, à son propre massacre.

C'était, aux termes de la fameuse circulaire adressée par le Comité de surveillance de la Commune de Paris à toutes les communes de France, la justice du peuple qui s'accomplissait par le peuple.

« Une partie des conspirateurs féroces détenus dans les » prisons, dit ce document, a été mise à mort par le peuple, » acte de justice qui lui a paru indispensable pour retenir » par la terreur ces légions de traîtres... [1] »

A la Force, une multitude, que les signataires de la circulaire ci-dessus : Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort et Jourdeuil, appellent peut-être inconsidérément « le peuple », semblant englober ainsi la partie saine de la population avec une bande de forcenés, assista, nombreuse et sans pitié, à la mort de Mme de Lamballe et projeta de faire voir à tout Paris les restes sanglants de ce *conspirateur féroce*.

Michelet, qui ne cessa, dans son admirable travail sur la Révolution, de réprouver l'effusion de sang, n'a pas voulu laisser croire que le peuple de Paris fut pour quelque chose dans les massacres de Septembre ; il l'en a dégagé hautement par les lignes suivantes, écrites après la narration de ces scènes de meurtre :

« Ce triomphe de l'abomination, l'infâme insolence d'un

---

1. *Circulaire du 3 septembre 1792. Répertoire général* de M. A. Tuetey, *loc. cit.*, t. V, n° 205.

» si petit nombre de brigands qui forçait tout un peuple à
» salir ainsi ses yeux, produisit une violente réaction de la
» conscience publique. [1] »

Il est certain que ce sanglant cauchemar ne saurait obscurcir les radieuses lueurs, la bienfaisante lumière de la Révolution française.

Nous devons dire, pourtant, que la population parisienne, en général, ne se montra pas autrement hostile au parti qu'elle aurait pu — à tort ou à raison — supposer favorable aux exécutions puisque, lors des élections à la Convention, le 5 septembre, c'est-à-dire en pleine crise sanglante, elle choisit tous ses représentants, sauf Dussaulx, parmi les plus fougueux Jacobins, avec, en tête de liste, Robespierre, membre de la Commune.

On a vu plus haut les exagérations voulues, écrites à propos de cette mort et les scènes de cannibalisme dont certains écrivains l'ont fait suivre. Ce qui est exact, pourtant, et ce que l'on ne peut nier, c'est la tête séparée du tronc — peut-être sur la borne entrevue par Michelet — et la promenade au Temple et dans divers quartiers de la ville de ces débris convulsés que la furie populaire voulut étaler sous les yeux de la famille royale et surtout de la Reine.

Cette promenade à travers Paris, que M. de Lescure prétendit être précédée de fifres et de tambours, est encore un point sur lequel on est bien peu d'accord.

Quel en fut l'itinéraire exact ? On n'est guère certain que du Temple et à peu près du Palais-Royal, sous les fenêtres de Philippe-Egalité ; mais la procession autour de l'Hôtel de Toulouse, mais la visite à l'abbaye Saint-Antoine, où Mme de Lamballe avait l'abbesse, Mme de Beauvau, pour amie, mais ce retour à la rue de Jouy où elle avait d'autres connaissances auxquelles on la voulait montrer, nous paraissent bien problématiques, étant donné la longue station au Temple et les nombreux arrêts qui durent se produire en route.

---

1. Michelet, *La Révolution française*, t. IV, p. 184.

M. Georges Bertin, que nous avons déjà cité, a imprimé le texte d'une sorte de procès-verbal rédigé par un officier municipal lors de l'arrivée au Temple du monstrueux cortège [1]. Ce document serait assurément de premier ordre, si son authenticité était certaine et si sa provenance était indiquée, en ce sens qu'il décrit exactement les mutilations commises sur le corps de la victime.

D'après cette narration, on aurait appris au Temple, vers une heure de l'après-midi du 3, la mort de Mme de Lamballe et l'approche de la foule avec les restes de l'infortunée :

« Deux individus, lisons-nous dans ce procès-verbal, traî-
» naient par les jambes un corps nu, sans tête, le dos contre
» terre et le ventre ouvert jusqu'à la poitrine.

» A ma droite, au bout d'une pique, était une tête..., à ma
» gauche, un autre, plus horrible, tenait d'une main les
» entrailles de la victime...

» Par derrière eux, un grand charbonnier tenait, suspendu
» à une pique, un lambeau de chemise trempé de sang et de
» fange. »

La foule parlemente longuement avec les commissaires et l'officier narrateur pour pénétrer dans l'enceinte ; elle s'arrête, pourtant, devant le simple ruban tricolore dont les historiens ont parlé, tendu en travers de la porte. Douze individus seulement du cortège sont admis avec les dépouilles et s'avancent jusqu'au pied du donjon, dans lequel ils veulent monter. Devant la résistance des commissaires, la délégation se retire en vociférant, rejoint, dans la rue, le gros de la cohorte et la promenade sanglante reprend son défilé à travers Paris jusqu'au Palais-Royal.

L'après-midi est déjà fort avancé et la lumière du jour commence à faiblir.

L'officier municipal, dont M. Bertin enregistre la déposition, affirme que les prisonniers du Temple ne purent

---

1. G. Bertin, *loc. cit.*, p. 304.

approcher de leurs fenêtres et par conséquent ne virent rien de ces horreurs.

D'où vient cette pièce? l'auteur ne le dit pas. Il annonce simplement qu'il la croit « sinon inédite, du moins fort peu connue ».

Nous avons dit que deux courants s'étaient créés au sujet de la mort de la princesse de Lamballe, l'un exagérant, l'autre atténuant les détails de cette épouvantable action. Parmi les historiens de ces temps modernes qui entreprirent de *gazer* cet événement, il nous faut citer M. le Dr Robinet, dont on connaît les remarquables travaux sur la Révolution et particulièrement sur Danton et les Dantonistes, et qui consacra une partie de sa laborieuse existence à soigner la mémoire du fougueux tribun.

En atténuant les actes de la Force, M. le docteur Robinet pensait évidemment à son héros, qui n'eut cependant d'autre tort que celui de n'oser arrêter, par l'ampleur de son geste et l'éclat de son verbe, ces contingents de la misère, du malheur et de la famine, en mal de massacres et en quête de représailles.

Et, d'ailleurs, eût-il réussi?

De l'étude des documents que nous donnons ci-après, et qui sont des procès-verbaux de la section des Quinze-Vingts, relatifs à la réception des restes de la princesse, M. le docteur Robinet prétend que la tête *seule* aurait été menée au Temple.

« Quant au reste du corps, ajoute-t-il, il fut aussitôt » apporté, *couvert de ses vêtements* et avec tous les objets » que contenaient ceux-ci, à la section des Quinze-Vingts, » où procès-verbal fut dressé. » [1]

Et il ajoute que le procès-verbal en question affirme que le dit corps aurait été inhumé dans le cimetière des Enfants-Trouvés, le matin du 3 septembre. Ce qui, selon lui, infirmerait la version de l'abandon sur le pavé de la rue et des

---

1. *Dictionnaire de la Révolution*, par le Dr Robinet, t. II, p. 304.

mutilations et profanations « dont se repaît, depuis un siècle,
» la crédulité bénévole des ennemis de la Révolution. »

M. le docteur Robinet a vraisemblablement été entraîné par son idée fixe, car le procès-verbal en question n'affirme rien de ce genre.

De plus, le *Moniteur* du jeudi 6 septembre, rendant compte, en les atténuant, des massacres des prisons, dit positivement ceci : « Le lendemain, madame Lamballe a eu la tête coupée ;
» son corps a été traîné dans la ville, et plus particulière-
» ment autour du Temple. »

Voici, d'ailleurs, le texte du procès-verbal auquel nous faisons allusion :

Extrait des minutes des procès-verbaux de la section des Quinze-Vingts :

« L'an mil sept cent quatre vingt douze, le 4e de la liberté
» et de l'égalité, le trois septembre, se sont présentés au
» comité permanent de la section des Quinze-Vingts, les sieurs
» Jacques-Charles *Hervelin*, tambour de canoniers de la section
» des Halles, cy-devant bataillon de St Jacques de la Boucherie,
» demeurant rue de la Savonnerie, no 3, vis-à-vis de la petite
» rue d'Avignon, au *Cadran Bleu* ; Jean Gabrielle *Quervelle*,
» ébéniste, rue du Fg St Antoine, au coin de celle St Nicolas,
» maison à Bouneau ; Antoine *Pouquet,* canonier de la
» section de Montreuil, rue de Charonne, no 25, chez le
» sieur *Vicq*; Pierre *Ferrie*, tabletier, rue Popincourt, no 39,
» lesquels étant porteurs du corps sans tête de la cy-devant
» princesse de Lamballe qui venait d'être tuée à l'Hôtel de
» la Force et dont la tête était portée par d'autres dans la
» grande rue au bout d'une pique, nous ont déclaré que
» dans ses habits ils venaient de trouver, savoir : un petit
» livre doré sur tranche en maroquin rouge ayant pour titre :
» Imitation de J. C., un portefeuille de maroquin rouge, un
» étui dans lequel étaient 18 assignats nationaux de cinq
» livres chaqu'un, une bague d'or avec chaton de pierre bleu
» tournante, dans lequel étaient des cheveux blonds liés en

» las d'amour avec cette devise au-dessus : *ils sont blanchis*
» *par les malheurs*, plus un bout de racine d'Angleterre, un
» petit porte craion d'ivoire garni d'une plume d'or de deux
» petits cercles d'or, un petit couteau à deux lames, le manche
» d'écaille garni en argent, un tire-bouchon d'acier d'Angle-
» terre, une petite pince d'acier d'Angleterre à épiler, une
» petite feuille de carton unie avec une vignette portant des
» mots indéchiffrables, un papier contenant un mémoire de
» linge et de hardes, deux petits flacons de verre servant
» d'écritoire avec des couvercles en or et quelques pains à
» cacheter de diverses couleurs, une espèce d'image à double
» face, représentant d'un côté un cœur enflammé entrelacé
» d'épines et percé d'un poignard et cette légende au bas :
» *cor jesu, salva nos perimur,* de l'autre un cœur enflammé
» entouré de... une fleur de lis en haut et en bas la
» légende, *cor mariæ unitum cordi christi,* un médaillon en
» drap bleu de ciel, sur lequel est peint un cœur enflammé
» percé d'un poignard, brodé autour en soie bleue, lesquels
» nous ont vérifiés en présence des susnommés et soussignés
» auxquels nous avons remis le tout, ainsi qu'ils l'ont requis
» pour le tout être porté par eux et déposé à l'Assemblée
» nationale ainsi qu'ils nous l'ont promis et affirmés, ce
» qu'ils ont reconnu, nous ont donné décharge et ont signé
» avec nous, commissaires et secrétaires greffier,

» *Caumont*, *Borie*, *Savard*, commissaires ;
» *Renet*, secrétaire greffier. »

A l'appui de sa thèse, M. le docteur Robinet indique d'abord que le jugement aurait eu lieu à huit heures du matin, ce qui est en contradiction absolue avec le texte de Mme de Tourzel. Celle-ci nous apprend, en effet, que c'est seulement vers onze heures que l'on vint chercher la princesse dans sa chambre. Il y eut ensuite les formalités pour le passage de la Petite Force à la Grande, puis l'attente plus ou moins longue dans la cour, et pendant laquelle la Gouvernante des Enfants de France est assise à ses côtés. Tout cela, en vérité,

peut bien demander une heure, ce qui donne midi pour le moment du jugement et midi et demi pour celui de la mort.

On remarquera que cette heure cadre exactement avec l'indication donnée dans la narration de l'officier municipal reproduite par M. Bertin, et à laquelle nous faisons allusion plus haut. Cet officier dit, en effet, que c'est vers une heure qu'il apprit la mort de la princesse, dont on apportait les restes au Temple.

Ce document, dont nous avons regretté ne pas connaître la source, cadre, au moins sur ce point, avec la vérité des faits.

Réimprimant le procès-verbal ci-dessus et voulant, sans doute, renforcer encore son argumentation au sujet de l'inhumation du corps *dans la matinée* du 3 septembre, M. le docteur Robinet souligne, dans sa réimpression, les mots suivants, s'appliquant à Mme de Lamballe : « *qui venait d'être tuée à l'Hôtel de la Force.* »

Selon lui, cette expression voudrait dire qu'aussitôt morte, la victime aurait été apportée à la section des Quinze-Vingts, à fin d'enterrement.

En dépit de cette tournure de phrase, qui, nous le reconnaissons loyalement, peut prêter à équivoque puisque le procès-verbal ne porte pas d'heure, nous persistons à penser, contre la thèse de M. le docteur Robinet, que les restes de la princesse furent bien promenés à travers les rues de la capitale.

Pourquoi, d'ailleurs, si l'on avait voulu inhumer son corps immédiatement, aurait-on été courir au cimetière des Enfants-Trouvés, à peu près inconnu et très éloigné de la Force, quand on en avait d'autres sous la main, tels que celui de Saint-Paul ou celui de Saint-Jean, dans lesquels l'inhumation était encore possible, sans compter ceux d'une foule de maisons religieuses environnantes.

(*A suivre*). LUCIEN LAMBEAU.

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

Le dernier vignoble parisien intra-muros.

On fait en ce moment de grands travaux de sondage au musoir du canal Saint-Martin, pour l'établissement d'une ligne du Métropolitain. On a fait des trous énormes et bousculé le jardinet qui entoura la maison éclusière.

Saluons, avant qu'il ait vécu, ce jardin, qui est le dernier vignoble parisien *intra-muros* qui va disparaître et dont nous donnons un curieux cliché ; il y avait là 150 à 200 pieds de vigne cultivés sur fil de fer, qui fournissaient à son heureux propriétaire quelques jolies grappes de Finot et de Gamay.



Jadis, Paris était un vignoble renommé ; Charlemagne en

parle dans ses cartulaires. Sous Philippe-Auguste, il y avait encore de nombreux clos, désignés dans leur ensemble sous le nom de vignes.

La plus grande partie du terrain comprise entre la porte Barbette et les portes Baudoyer et de Braque, était en terre de culture. En dehors de cette enceinte, se trouvaient le palais des Tournelles et les rues de la Cerisaie et Beautreillis, indiquant assez quel genre de culture se faisait en cet endroit.

Le clos des Célestins était en partie planté de vignes, ainsi que la Culture-Sainte-Catherine. La Rapée et le quai de la Rapée indiquent également que dans ces endroits on faisait et on buvait de petits vins, préparés d'une manière spéciale, sans écraser les raisins [1].

Les raisins étaient si peu mûrs, qu'il fallait avoir recours à des « pillettes » pour les écraser ; les vins étaient « verds », mais cependant de bon goût et, avec le sucrage, « ne manquant pas d'agrément [2]. »

Dès le XIII[e] siècle, au nord et à l'est de la rue Saint-Antoine, entre les remparts de Philippe jusqu'aux collines de Belleville, de Ménilmontant et de Bagnolet, s'étendait une vaste plaine, rendue marécageuse par l'écoulement des eaux qui descendaient des hauteurs environnantes. Cet espace était couvert de cultures, vignes et jardins maraîchers, nécessaires à l'alimentation d'une ville déjà très peuplée.

Sous Charles V, le premier roi qui favorisa l'horticulture, on voit s'étendre, par suite de lois protectrices, ces cultures, surveillées jour et nuit par des gardes ou « messiers ». En 1402, une ordonnance de G. de Tignonville, prévôt de Paris, défend « d'entrer dans les marais et jardinages près de Paris, et d'y cueillir des fruits, des légumes et du *verjus*. » On faisait une grande consommation de verjus dans la cuisine du temps, pour les sauces, aussi était-il fort recherché

---

1. J. Dujardin.
2. Maupin, *Art de faire le vin*.

par les maraudeurs. Le *Registre criminel du Châtelet* des années 1389-1392, mentionne plusieurs procès de ces malfaiteurs, qui sont, en punition de leur larcin, « condamnés à » estre menez au pilori ès Hales, ayans environ leurs testes » chappeaux de vignes et plusieurs grappes de verjus pendues » à iceluy chappel. »

Il y avait à Paris une confrérie des vignerons, dédiée à *saint Vincent* (à cause du calembourg, que nos ancêtres prisaient fort au moyen-âge). Elle avait son siège dans notre quartier, à St-Merry. Louis XI lui accorda, en 1467, des lettres patentes, l'autorisant à élire, « par chascun an, » quatre preud'hommes experts et souffisants, chargés de » visitter les vignes de tout le vignoble d'entour la ville de » Paris, et rapporter à justice les faultes et malfaçons qu'ils » trouveront avoir été faictes en icelles. »

Des treilles aux pampres dorés, sous l'encorbellement des vieux hôtels, aux grilles ouvragées des marchands de vins et cabaretiers, il en existait encore deux ou trois il y a quelques années, rue St-Dominique, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il en reste une rue Beautreillis, au fond d'une cour, le long d'un escalier à balustre de bois.

A. C.



Gravure servant de frontispice à un vieux plan de Paris.

Le musée Mickiewicz

A la suite de l'insurrection de 1830, un grand nombre d'émigrés polonais vinrent se réfugier en France. A la tête des réfugiés se trouvait le président du gouvernement national polonais, le prince Adam Czartoriski, qui s'installa dans le magnifique hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile, et groupa autour de lui les principales œuvres polonaises : l'*Institut polonais* et la *Société historique et littéraire* qui s'établit quai d'Orléans, 6, sous la présidence du grand poète national Mickiewicz, professeur au Collège de France, et fonda la riche bibliothèque polonaise qui compte environ 80.000 volumes et une précieuse collection d'estampes, de monnaies, de médailles et de manuscrits. Le catalogue de cette importante bibliothèque, établi sur fiches, n'est pas encore imprimé. On y trouve quelques raretés de premier ordre et de curieuses reliures anciennes et modernes, mais peu de manuscrits.

En 1892, la *Société historique* fit don à l'Académie impériale de Cracovie de la bibliothèque, à condition que cette académie en aurait la charge et la direction.

La colonie polonaise, qui est presque entièrement fondue aujourd'hui dans la société parisienne, a voulu aussi garder les souvenirs du grand poète proscrit, en fondant un musée Mickiewicz, dans une salle située au-dessus de la bibliothèque et qui vient d'être ouverte au milieu d'une grande affluence.

C'est, en plus petit, une sorte de musée comme le musée Victor Hugo : il contient autographes, portraits, éditions et traductions des œuvres, objets ayant appartenu au poète, etc. Mais Victor Hugo a été le fils d'une nation prospère; s'il a connu l'exil, il a goûté la joie du retour. Mickiewicz a eu l'existence tourmentée d'un émigré militant, et il est mort loin de sa patrie. L'hôtel où habita Victor Hugo restera à jamais le sanctuaire de sa gloire. La modeste salle de la bibliothèque polonaise n'est qu'un abri provisoire ; ses reliques n'y seront conservées que jusqu'au jour où la Pologne leur offrira leur place définitive.

En attendant, nul endroit n'était mieux indiqué pour garder ce dépôt qu'une bibliothèque dont Adam Mickiewicz a été un des fondateurs et qui renferme quantité de documents imprimés et manuscrits sur une époque où tant de cœurs français battirent à l'unisson des cœurs polonais. L'effigie du poète y figure,

entourée de celles de George Sand, de Lamennais, d'Armand Carrel, de Quinet, de Michelet et d'autres contemporains illustres, qui aimèrent Adam Mickiewicz, applaudirent à ses aspirations et lui adoucirent les amertumes de l'exil.

On peut visiter le musée Mickiewicz tous les jeudis, de midi à 4 heures.

Art et Curiosité.

Les collections de Mme Lelong.

Nous avons annoncé, dans un de nos derniers Bulletins, la vente des collections de Mme Lelong qui demeurait dans l'île Saint-Louis.

Plus collectionneuse encore que marchande, femme de goût plus encore que de savoir, mais guidée par un instinct quasi infaillible, Mme Lelong se sentait attirée par le beau, d'où qu'il vînt, et elle se le procurait à n'importe quel prix; mais le vrai beau, pour elle, l'art suprême résidait dans notre art français du dix-huitième siècle. Elle l'appréciait pour son élégance, pour son charme, pour la fertilité de ses inventions, pour la grâce de son sentiment, pour la variété infinie de ses aspects. Elle le goûtait, dans l'ingéniosité raffinée de sa technique; elle le ressentait, dans ses délicatesses, plus vivement que toutes les autres époques de l'art, et, lui donnant ainsi, dans ses affections, une place privilégiée, elle avait tendu, de tout son effort, à le faire revivre autour d'elle dans ses manifestations les plus rares. N'ayant pas ses préférences, le reste n'était représenté dans ses collections que partiellement et, comme elle n'en avait qu'une compréhension relative, par des pièces d'un moindre intérêt.

On a vendu, en avril et mai, cette merveilleuse réunion d'œuvres d'art, le Louis XIV, le Louis XV, le Louis XVI : soixante-dix tableaux, soixante et une pièces de Sèvres en pâte tendre, trente vieux Saxe, quarante spécimens des plus beaux types de la porcelaine chinoise, une dizaine de

marbres, près de quatre-vingts bronzes, une cinquantaine de sièges Régence, Louis XV et Louis XVI, autant de meubles, armoires, bureaux et commodes, secrétaires et consoles, des étoffes, des tapis de la Savonnerie, et surtout une incomparable série de tapisseries exécutées d'après Claude Audran et Coypel, à Beauvais ou à la manufacture des Gobelins, un admirable portrait, peint par Largillière, de l'amie de Voltaire, la marquise du Châtelet, cinq grands panneaux d'arabesques, décorés par Jean-Baptiste Huet, des médaillons à personnages du goût le plus spirituel et le plus fin, deux portraits de Drouais et de sa femme, par lui-même, une Marie-Antoinette en vestale, de Schall, un magnifique portrait d'homme de Rigaud, une figure de jeune femme en Hébé, de l'Anglais William Beechey, le moulin de Charenton, par Boucher, deux aimables Boilly, le *Prélude* et la *Cage inaccessible*, et une piquante figure de femme de Trinquesse.

La sculpture ne renfermait que dix pièces, mais toutes de premier rang. Jamais Pajou ne s'est affirmé portraitiste avec plus d'autorité, plus de pénétration de l'être intime et plus de nerf que dans son buste de Mme de Fourcroy. Gois, dans le portrait de son père, s'égale en franchise à Houdon et le dépasse en sens du pittoresque. Le buste, attribué à J.-B. Lemoyne, d'une fillette où l'on croit reconnaître les traits de Mme Adélaïde, est exquis, et l'interprétation donnée de la femme par Chinard, dans le beau buste qu'il a daté « Lyon, 1796 », le classe parmi les talents les plus savoureux de la fin du dix-huitième siècle.

Les tapisseries étaient de pures merveilles ainsi que les sièges et les meubles, les Saxe et les Sèvres, les bronzes d'art et les bronzes de grande décoration. Il y avait des appliques, des pendules et des chenets d'une grâce et d'un goût uniques. En léguant ses collections d'art à la Société des artistes musiciens fondée par Taylor, Mme Lelong lui a fait un cadeau plus que royal, et qui se traduira par un joli chiffre de millions. Heureux trombones, heureux fifres, heureux cornets à pistons !

M. Rochefort rappelle, dans *l'Intransigeant*, quelques souvenirs sur Mme Lelong qui habita longtemps l'île Saint-Louis où elle avait sa merveilleuse collection dont elle vient de faire un si noble usage.

Mme Lelong restera comme une bienfaitrice du monde des arts et nombre de jeunes gens lui devront, sans doute, de percer ou tout au moins de ne pas mourir de faim.

Mais ce qu'elle a su déployer de diplomatie dans son négoce pour atteindre ce magnifique résultat, il faut avoir été en relations avec elle pour s'en faire une idée !

Il paraît qu'elle avait été très jolie, je ne l'ai connue qu'à un âge où elle semblait avoir mis de côté toute prétention. Mais pour « empaumer » un acheteur, je ne crois pas qu'elle ait jamais eu sa ou son pareil. Sans grande éducation artistique, elle a triomphé par ce qu'on appelle « l'estomac ». Elle demandait imperturbablement trente mille francs d'un objet qui lui en avait coûté trois cents, et c'était à prendre ou à laisser, sûre qu'elle était, disait-elle, de trouver mieux et elle déployait une telle assurance qu'on finissait presque toujours par prendre.

Elle pénétrait pour la première fois dans une grande et luxueuse maison :

« Ah ! madame, disait-elle négligemment à la châtelaine. Eh bien ! à votre place, je ferais remplacer les tentures roses de votre salon, qui ne vout pas du tout avec ces deux grosses potiches chinoises de la famille verte, ou alors je les échangerais contre d'autres de la famille rose. »

Au bout de huit jours la dame avait pris en grippe ses potiches vertes qui valaient très cher, et après s'être longtemps fait prier, Mme Lelong les lui troquait contre des roses qui, naturellement, valaient sensiblement moins.

*
* *

Un de nos adhérents, M. Couderc, possède dans notre arrondissement, une superbe collection d'art, dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

PHILIPPE DE CHAMPAIGNE

DANS NOTRE QUARTIER

Ces temps derniers, la presse parisienne s'est beaucoup occupée d'un personnage du XVIIe siècle, dont le nom est



demeuré bien vivant parmi les amateurs de peinture de cette époque.

On avait, disait-on, trouvé derrière les fourneaux d'un

confiseur [1] de notre arrondissement les ossements de Philippe de Champaigne [2].

A peine la nouvelle était-elle donnée par un journal du matin que l'on vint presser de questions les prétendus inventeurs de la sépulture. Enquêteurs, photographes, visiteurs, affluèrent pendant plusieurs jours dans les vieilles rues du Monceau Saint-Gervais.

La Municipalité de l'arrondissement ne demeura pas indifférente à ce mouvement, et déjà l'on parlait de faire des fouilles ; quelques difficultés s'élevèrent et l'on résolut d'attendre des informations plus précises.

Il devenait utile de mettre les choses au point et la Commission du Vieux Paris demanda une communication qui lui fut faite quelques jours plus tard [3].

Depuis ce moment là, des documents nouveaux ont été découverts, et nous sommes heureux de les livrer aux adhérents de *La Cité*.

L'illustre peintre a vu s'écouler dans notre vieux quartier une notable partie de sa vie, il paraît intéressant pour tous de signaler les traces de son passage aux environs du Monceau-Saint-Gervais.

Philippe de Champaigne naquit à Bruxelles le 26 mai 1602 [4]. A dix-neuf ans il vint à Paris, faisant route pour un voyage en Italie. Il se lia d'amitié avec Nicolas Poussin, logé comme lui au collège de Laon. Après avoir travaillé quelque temps chez Georges l'Allemand, peintre lorrain, Philippe le quitta pour étudier la nature et se préparer à cette peinture du paysage où il excella autant que dans le portrait. Un de ses premiers succès paraît avoir été le portrait du général Mansfeld, gouverneur des Pays-Bas.

---

1. 15, Rue des Barres.
2. Au cours de cet article nous garderons cette manière d'orthographier ce nom, puisque c'est celle que gardait Philippe dans la plupart de ses signatures.
3. Voir le *Bulletin Municipal* du jeudi 30 avril 1903 (n° 25).
4. Un certain nombre de détails donnés ici ont été empruntés à l'intéressante étude de M. A. Gazier sur Philippe et J.-B. de Champaigne (Paris 1903).

Avec Nicolas Poussin, Philippe de Champaigne fut employé sous la direction de Nicolas Du Chesne à la réparation du Luxembourg et bientôt la Reine leur offrit le logement et des gages s'élevant à douze cents livres par an.

En 1627, Philippe retourna à Bruxelles, mais son séjour fut de courte durée, il revint à Paris le 10 janvier 1628 et le 30 novembre suivant il épousait la fille de son maître. L'acte du registre de Saint-Gervais porte : « Le trente » Novembre seize cent vingt huit, ont reçu la bénédiction » nuptiale, après la publication de trois bans de Mariage, » Philippe de Champagne *(sic)* peintre de la Reine Mère et » Charlotte Du Chesne, de cette paroisse tous deux. »

Le père de la jeune épouse demeurait alors rue des Ecouffes entre la rue Saint-Antoine et celle des Rosiers.

Peu de temps après son mariage, Philippe alla s'installer au Luxembourg pour continuer la décoration du nouveau palais. Selon toute vraisemblance, il habitait encore au même lieu quand, onze ans plus tard, Charlotte mourut. Cette indication de l'obituaire de Saint-Sulpice en est une preuve : « Le » 21 Août 1638 — Décès de Charlotte Du Chesne, épouse » Champagne *(sic)*, que son mari avait tendrement aimée. »

Après le malheur qui le frappait, Philippe « alla se loger à l'entrée du Faubourg Saint-Marcel, retraite favorite des solitaires persécutés. Il habitait rue Mouffetard, entre la rue Lacépède et la rue de l'Epée-de-Bois, là même où s'établirent ensuite les Hospitalières, une maison avec jardin qu'il passe pour avoir plusieurs fois dessinée [1] ».

On croit communément que c'est à partir de cette époque que le grand peintre commenca ses relations avec Port-Royal.

Il ne tarda pas, cependant, à revenir au cœur de Paris, et en 1641, nous le trouvons sur le quai Bourbon, dans l'île Notre-Dame.

Nous avons la preuve de ceci par une « transaction au sujet de l'allée au passage du jeu de Paume », acte passé le

---

1. M. Gazier, *loc. cit.*

20 août 1641 par devant Maîtres Guion et Bauldry, tous deux « notaires et garde-notes du Roy au Chastelet de Paris [1] ».

Il s'agit, dans cette pièce, de régler un différend entre Mme veuve de Fourcy, héritière du jeu de Paume, et maître Cornille... « Pour raison du partage demandé... d'une petite place a eulx appartenant en commun et par moictyée, scize en l'isle Nostre Dame, sur le quay Bourbon, contenant cinq pieds ou environ de face sur ledict quay et quatorze thoises de profondeur, tenant d'une part le long du mur de la maison du sieur *Philippes de Champaigne* [2], d'autre part à une autre place appartenant au dict Cornille, abboutissant par derrière à une autre petite place appartenant à la dicte dame de Fourcy, estant le long du mur de derrière de son jeu de paulme, etc. »

Par une pièce passée le 10 octobre 1643 [3], devant Maîtres Groyon et Guion, notaires, garde-notes du Roy au Chastelet de Paris, nous avons la certitude que Philippe demeurait dans l'île Saint-Louis (anciennement île Notre-Dame) ; nous avons même la description de la maison :

« .... Entre Me Cornille d'une part.... et honorable homme
» Philipes Champaigne *(sic)*, peinctre..., demeurant dans
» ladicte isle Nostre Dame, sur le quay Bourbon, parroisse
» Sainct Louis, proprietaire d'une maison scize en ladicte
» isle, concistant en deux corps d'hostel, l'un sur le devant
» ayant face sur ledict quay Bourbon, et l'aultre sur le
» derrière contenant la place sur laquelle ladite maison est
» bastye, sept thoises de face sur quinze de profondeur,
» tenant d'une part à ladicte allée du jeu de paulme de

1. Ce titre nous a été gracieusement communiqué par M. Savart, devenu acquéreur de la maison de Philippe de Champaigne sur le quai Bourbon. Le nouveau propriétaire, admirateur du peintre de la Reine, a tenu à conserver le vieil escalier du XVIIe siècle. Il a trouvé, en faisant des travaux de restauration, un liard de l'époque, glissé dans une fente de la rampe de bois.

Dès la seconde cour, on distingue bien le jeu de paume dont il va être question.

2. Dans le même acte, on lit : Champaigne et Champagne.

3. Titres de M. Savart.

» ladite dame de Fourcy... et par derrière audict jeu de
» paulme. »

C'est probablement dans cette maison que furent tenues les premières réunions des douze fondateurs de l'Académie royale de peinture (1648).

Selon toute vraisemblance, Philippe de Champaigne continua à demeurer dans l'île, jusqu'au voyage qu'il fit à Bruxelles peu après la mort de son fils. A son retour, il dut retourner rue des Ecouffes, dans la maison qu'il avait eue en héritage. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette rue qu'il mourut, suivant l'acte emprunté à l'obituaire de Saint-Gervais.

« Le mardy quatorzième aoust 1674, a esté inhumé dans
» la chapelle de la Communion, deffunct Me Philippes de
» Champagne *(sic)*, peintre du Roy, et l'un des directeurs
» de l'Académie royale de peinture et de sculpture, décédé
» en sa maison, rue des Ecouffes. Fait en présence de
» Monsr de Vaux, m^e^ chirurgien, et de Mr Natin, procureur
» au Parlement. »

C'est ici qu'une grosse question est soulevée. Où était située, à Saint-Gervais, la chapelle de la Communion ?

Jusqu'ici, on n'avait aucune donnée certaine sur ce point, et certaines personnes se demandaient même s'il n'y avait pas eu méprise sur l'acte d'inhumation, qui mentionne une chapelle de la Communion.

Dans sa dernière réunion, la Commission du Vieux Paris s'était occupée de cette affaire, la deuxième sous-commission avait même présenté un rapport et, faute d'indications précises, on ajourna « à une époque plus favorable les
» fouilles à entreprendre pour la recherche de la sépulture
» de Philippe de Champaigne [1]. »

Depuis cette réunion, nous avons trouvé un document qui ne laisse plus de doute à ce sujet. C'est un plan par terre, dressé en 1735, pour la perception des redevances de places dans l'église de Saint-Gervais.

---

1. *Bulletin municipal officiel*, 30 avril 1903.

Ce plan indique d'une façon très précise l'emplacement de la chapelle de la Communion, c'est, à deux ou trois mètres près, le lieu désigné par nous il y a six ans, quand, avec M. H. Gazier, on commença à poser la question de la sépulture du grand peintre.

« Cette chapelle formait un pan coupé à l'angle, sur le » cimetière. Elle occupait un emplacement d'environ 42 pieds » de longueur, réduite d'après le mur biais de l'église, » jusques et y compris celui de face sur le ci-devant cimetière, » sur 21 pieds de largeur environ, depuis le devant des » piliers de pierre qui la sépare d'avec le charnier jusqu'au » mur opposé ; .... la dite chapelle est éclairée par deux » grands vitraux et une lanterne traversant le comble ; elle » est couverte en tuiles à quatre croupes. Cette chapelle est » élevée sur cave et revêtue de parements de boiseries dans » l'intérieur [1]. »

Comment se fait-il qu'on ait ignoré jusqu'à ce jour le tombeau de Philippe de Champaigne ? Les épitaphiers, consultés, n'ont rien appris, les obituaires n'ont donné aucun renseignement, sinon la vague indication de la « chapelle ».

Il est bon de se rappeler les attaches de Philippe de Champaigne avec Port-Royal. Les jansénistes n'étaient point amateurs des épitaphes pompeuses de leurs contemporains, un nom, une date leur suffisaient. Cela explique le mystère qui a plané jusqu'ici sur la sépulture d'un des leurs à Saint-Gervais, où, seul, un tableau du Christ en croix rappelle le souvenir du gendre de Du Chesne.

Ce qui vient d'être dit ne résout pas totalement le problème posé. Philippe de Champaigne a encore assez d'admirateurs pour que ceux-ci disent le dernier mot. Ils doivent à sa mémoire ou d'entreprendre des fouilles pour découvrir ses restes, ou d'élever dans Saint-Gervais un monument à la

---

1. Cette description nous est fournie par un titre de propriété que M. Guiltat a bien voulu mettre à notre disposition.

Dans le laboratoire de M. Del Pozo, on trouve des vestiges d'anciennes constructions sur le charnier Saint-Gervais, et, sur les murs, des traces de grafitti.

gloire du peintre qui décora avec tant de goût le Luxembourg, le Palais Cardinal, le château de Vincennes.

L'ABBÉ M. GAUTHIER.

COMMISSION DU VIEUX PARIS

(4e arrondissement)

Préservation du portail de l'église Saint-Paul-Saint-Louis

La Commission du Vieux Paris avait demandé :

1° qu'il ne fût plus apposé d'affiches sur les colonnes du portail de ladite église ;

2° que les affiches soient placées dans des tableaux accrochés à l'intérieur des grilles.

Nous avons constaté que la fabrique a donné satisfaction au désir de la Commission.

Conservation et utilisation de vestiges de l'ancienne caserne du Petit-Musc

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Paris, le 5 mars 1903.

Monsieur le Secrétaire,

Par votre lettre du 25 février 1903, vous m'avez informé que la Commission du Vieux Paris, dans sa séance du 12 février dernier, avait renouvelé un vœu relatif à la conservation et à l'utilisation de deux consoles de pierre sculptée, style Renaissance, et du grand escalier en fer forgé du XVIIe siècle, à provenir de la démolition, dans le quartier du Petit-Musc, de partie de l'ancienne caserne des Célestins.

En réponse à cette lettre, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas perdu de vue les divers vœux émis par la Commission du Vieux Paris relativement à la conservation de divers matériaux

artistiques et historiques à provenir de la caserne du Petit-Musc et qui s'appliquent :

1° Au tirage de deux grandes photographies du fronton triangulaire ;

2° A la dépose, à pied d'œuvre, des deux consoles de pierre, style Renaissance, qui doivent être transportées au musée Carnavalet, aux frais du conservateur dudit musée, ainsi qu'il résulte d'une précédente lettre du 17 octobre 1901 ;

3° A la réédification, dans un bâtiment municipal à construire, du grand escalier en fer forgé du XVII[e] siècle ;

4° A la recherche de vestiges du plafond de Bon-Boullongne.

Je m'empresserai de faire prendre les mesures nécessaires pour donner satisfaction à la Commission du Vieux Paris dès qu'une décision aura été prise relativement à la démolition des bâtiments du Petit-Musc, démolition au sujet de laquelle des pourparlers sont actuellement engagés avec l'autorité militaire.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le directeur administratif
des services d'Architecture et des Promenades
et plantations,

Signé : Bouvard.

La société du VII[e] arrondissement

Nous apprenons la création d'une société d'histoire et d'archéologie dans le VII[e] arrondissement.

Nous souhaitons à notre nouvelle et jeune sœur le même succès qu'a obtenu notre société.

DONS

M. Dahetze, documents et gravures.

M. Vert, photographies.

M. L'Esprit, gravures et dessins.

M. Montaillier, gravure ancienne.

M. Crepey, concierge de la Mairie, a donné la collection des 52 volumes du *Dictionnaire de la Conversation*, ce recueil encore si consulté des chercheurs.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Mme ANDRÉ, professeur de peinture.
MM. BAURY, employé à la Préfecture de la Seine.
BEAUREPAIRE, bibliothécaire à la Bibliothèque municipale.
Bibliothèque municipale du IVe arrondissement.
DARDY, architecte.
DARIAC, publiciste.
DELTON (Georges), artiste peintre.
DUFFORT, chef du personnel de la Préfecture de police.
FABRE, avocat.
FOURRIER, entrepreneur de couverture.
GAUTEREAU, avocat à la Cour d'appel de Paris.
GEFFROY, homme de lettres.
GRANGÉ, ancien officier.
HEYMANN, directeur d'école communale.
JANIN, professeur d'arboriculture.
JULLIEN (Ad.), publiciste.
LEDRESSEUR, employé.
MARTIN, architecte.
MAUGAIN, surveillant du musée Carnavalet.
MAUPIN, vicaire de l'église des Blancs-Manteaux.
DE MÉNORVAL, artiste peintre.
MONTAILLER, imprimeur.
PERRET, entrepreneur.
PIRINOLI, restaurateur.
POETE, bibliothécaire à la Bibliothèque municipale.
ROBERT (Ulysse), inspecteur général des Archives et Bibliothèques.
ROQUES, professeur de musique.
ROUHIER, professeur de musique.
ROUSSEAU, professeur.
ZEITLIN, rabbin.
ZWIERZYNSKI, photographe.

Pour éviter des difficultés et des frais de recouvrement, MM. les sociétaires sont invités à faire bon accueil à la quittance de 1904, qui leur sera présentée au mois de novembre prochain.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



2me ANNÉE

N° 8. — Octobre-Décembre 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

2me ANNÉE

N° 8. — Octobre-Décembre 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

LA MAISON DE VICTOR HUGO

L'histoire d'une place et d'une maison. — Le séjour du poète. — La visite au Père des Lettres. — Origines du musée. — L'escalier. — Les tableaux. — La bibliothèque. — Les dessins. — Les meubles. — La chambre du travail et du repos. — Le reliquaire.

L'agreste domaine des Tournelles, avec ses immenses communs, son parc où des fourrés épais permettaient la rêverie, ses eaux poissonneuses où s'ébattaient les carpes, s'étendait jadis en ces lieux, séparé de la forteresse de la Bastille et du royal hôtel Saint-Paul, qui rejoignait les berges de la Seine, par un chemin devenu rue Saint-Antoine.

L'habitation avait été construite par un évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, prince de l'Église, grand seigneur autant que grand clerc, si on en juge sa vie fastueuse. Rien n'était assez beau pour les Tournelles. Elles plurent au duc de Berri. Une cession amiable eut lieu, et le duc, bon courtisan, voisina avec l'hôtel royal. Le duc d'Orléans, fils de Charles V, aimait à s'égarer dans ces bocages ombreux ; son tempérament mélancolique y trouvait le calme et la solitude, si bien qu'en 1394, il en fit à son tour l'acquisition, et que, plus tard, le front ceint de la couronne royale, il préférait encore son joli parc des Tournelles au turbulent hôtel Saint-Paul. A sa mort, en 1422, le duc de Bedfort se proclame régent de France, au nom du roi d'Angleterre, et choisit comme résidence la demeure préférée du malheureux Charles VI.

Les embellissements se succèdent. Dans son *Dictionnaire des Antiquités*, Sauval fait une description enthousiaste de cette princière habitation, où se tenait une sorte de cour anglo-normande, et où le duc de Bedfort avait installé la Bibliothèque royale, précédemment au Louvre. Les époques de la restauration des Valois apportèrent aux Tournelles

une faveur grandissante. Le vieux domaine connut les consécrations définitives de la gloire artistique et de la fortune. Louis XI s'y plaisait fort quand il séjournait en sa capitale ; Louis XII y mourut le 1er janvier 1515, après y avoir connu des années de bonheur et d'amour avec Anne de Bretagne ; François Ier en fit la merveille des merveilles. C'est entre ces murs, sous ces arbres séculaires, qu'il convoqua, en des agapes fastueuses, les artistes de tous les pays, et les familles les plus illustres de son royaume. Les plus grands capitaines, au milieu d'un luxe inouï, rompirent des lances sur les lices des Tournelles, et les poètes ont célébré cette fleur de la chevalerie française prodiguant son sang pour un ruban et un sourire. La beauté y couronna le courage.

Mais le deuil suit les fêtes, les larmes ont des sources bordées de fleurs. En 1559, le roi Henri II est blessé mortellement dans une joute avec son capitaine des gardes, Montgomery. C'est la ruine de la royale campagne. Tous fuient ces murs tachés de sang, ces naïades qui pleurent. Catherine de Médicis les prend en exécration, et, tenace dans sa haine, par deux arrêts du Parlement (1564 et 1569), malgré la vive opposition de son fils Charles IX, elle en obtient la démolition.

Il fallut des années pour anéantir ce que des siècles avaient construit. Le Pavillon du Roi, où mourut Henri II, fut le premier abattu, et, par la brèche vide, on put alors voir à quelques pas la Bastille, noire et haute. Les arbres peuplés d'oiseaux gémirent sous la hache des bûcherons, et dans les gravois fleurirent la bardane et le chardon. Ce fut l'emplacement où les maquignons du Perche et de Normandie vinrent vendre leurs bourriques. Des malandrins gîtaient dans les ruines, la cour interlope des loqueteux et des infirmes se réfugia où avaient brillé tant de valeur et tant de beauté. Sous la Ligue, le duc de Mayenne y planta ses canons, la Bastille se rendit sans qu'ils eussent tonné. La gloire fuyait désormais l'endroit maudit.

Voici Henri IV, roi galant, aimé des belles. Foin des larmes et du souci ! Que sur ces tombes renaisse de la joie, que sur ces cendres recroissent des palais ! Il souhaite qu'un quartier magnifique jaillisse à l'emplacement où fut le domaine des Tournelles ; son *maçon,* Androuet du Cerceau, en établit les plans, un vaste carré doit en occuper le centre, c'est la Place Royale, dont l'ordonnance du 2 août 1605 distribue gratuitement les quarante-huit lots à des personnages de la Cour et à des familiers de la personne royale.

L'endroit où se dressait le Pavillon fameux, celui des appartements particuliers où Louis XII aima, où Henri II rendit l'âme, occupa le coin sud-est du quadrilatère. Il échut au marquis de Lavardin, intime ami de son souverain, qui eut le triste honneur de le recevoir en ses bras quand le frappa Ravaillac. L'hôtel s'éleva selon le plan uniforme conçu par Androuet, habitation seigneuriale aux hauts plafonds, aux vastes baies. Avouons-le, la maison est lourde et sans grâce, et n'était l'ensemble harmonieux de ce vaste carré, heureux de lignes, il n'y aurait là que la construction massive du luxe de nos pères. Les deux tons, brique et pierre, y apportent la couleur ; les arcades inférieures y ajoutent quelque légèreté. On aimait alors ces immenses toitures éclairées de fenêtres à fronton, et le goût pareil de ces immeubles ne laisse pas d'être majestueux.

Les grands seigneurs se ruinaient déjà pour les courtisanes. A la mort du marquis de Lavardin, un autre marquis, La Meilleraye, acquit l'hôtel pour en faire don à Marion Delorme qui y tint cour d'amour et maison de jeu. C'est là que Richelieu, abandonnant la pourpre cardinalice pour l'habit gris des joyeux noctambules, venait visiter la belle fille ; c'est là qu'en 1650, à l'âge de trente-neuf ans, elle mourut et fut exposée, coiffée de la blanche couronne des vierges.

Deux ans plus tard, les Rohan-Guéménée s'établissent en ces appartements où flotte encore le parfum de Marion, et, en guise de purification, les transforment en boudoirs, peuplent les jardins d'eaux vives et de statues splendides où

se rencontrent les clairs chefs-d'œuvre d'une statuaire non pareille, et ce sont des rendez-vous de nobles dames dont l'esprit rayonne sur l'époque. Et il en sera ainsi jusqu'à la Révolution, jusqu'à la prise par le peuple de la forteresse voisine, dont le quartier tout entier fut secoué.

La comtesse de La Fayette acheta la maison après 1789, puis l'abandonna à l'occupation de locataires de passage. Ce fut l'immeuble de rapport, où s'installe qui veut, moyennant un prix payable à échéances. C'est là que, de 1833 à 1848, pendant quinze années de sa vie, un poète célèbre, jeune encore, vint résider, là que le dieu romantique prit naissance, que les ailes de l'immortalité commencèrent à lui pousser. C'est là que les « bourgeois » envoyés à la guillotine par Théophile Gautier, pendant la bataille d'*Hernani*, venaient contempler sur les vitres la silhouette de l'auteur déjà glorieux. On a fait souvent la description de l'appartement que Victor Hugo occupa dans cet immeuble, du vaste salon où s'assemblaient ses amis.

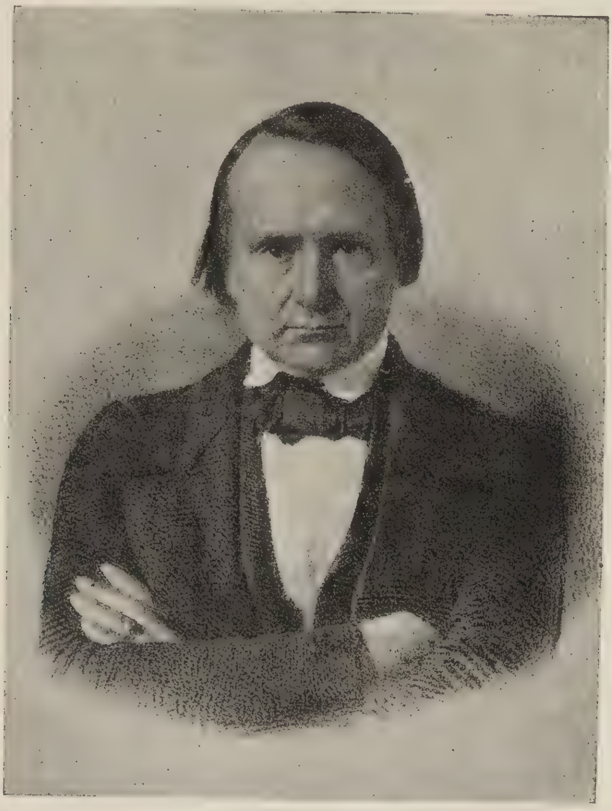
Son fils François-Victor suivait les cours de l'Institution Jauffret, rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui de Sévigné). Cette Institution vint occuper le 6 de la place Royale, douze ans après le départ de l'élève, en 1860, et y resta jusqu'en 1871. Vendue aux enchères, la maison fut la propriété des époux Passy, qui la rétrocédèrent à la ville de Paris, le 15 janvier 1873, pour y installer l'école primaire qui s'y trouvait naguère encore.

Pour mieux connaître la vie de cette maison, il faudrait nous reporter aux pages si précises que M. R. Damblemont, le très sympathique directeur dont les disciples ont empli de mille voix enfantines l'ancien logis du poète, publia ici même, dans ce bulletin de *la Cité,* mieux qualifié que nul autre pour cela. Et je ne m'en suis pas privé, heureux de ses lumières.

Le séjour de Victor Hugo place Royale.

En octobre 1832, Victor Hugo, banni de la rue Jean Goujon par la turbulence de ses partisans, et dans le désir de se

rapprocher de son ami Charles Nodier, bibliothécaire à l'Arsenal, vint occuper le deuxième étage du n° 6 de la place Royale (aujourd'hui des Vosges). Il y vécut quinze ans, y produisit des œuvres retentissantes, y jouit de tous les charmes de la notoriété. Des évènements heureux vinrent



VICTOR HUGO EN 1848
D'après Masson.

l'y trouver. Il était alors dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent, et si plus tard l'exil vint donner à son esprit l'empreinte définitive du génie, ce n'en est pas moins de ces lieux qu'il partit à la Postérité. C'est là qu'il écrivit *Marie*

Tudor et *Les Feuilles d'Automne* (1833), *Angelo, tyran de Padoue* et *Les Chants du Crépuscule* (1835), *Ruy-Blas* (1838), *Les Rayons et les Ombres* (1840), *Les Voix intérieures*, *Les Burgraves* (1845), qu'il commença *Le Manuscrit de l'évêque* qui s'intitula *Les Misères* et enfin *Les Misérables*, et qu'il clama les plus mélancoliques strophes des *Contemplations*, car s'il y connut les douceurs de la réputation, en ce logis rempli d'amis, il y rencontra aussi la douleur quand sa fille Léopoldine, mariée à Charles Vacquerie, se noya à Villequier.

Pendant son séjour ici, que d'étapes et que d'efforts ! Nommé par l'Académie française en remplacement de Népomucène Lemercier (1841) et pair de France par Louis-Philippe (1845), élu membre de la Constituante par le peuple de Paris le 4 juin 1848, après avoir salué le 2 mars l'arbre de la Liberté dressé sous ses fenêtres, le 10e sur 28, entre Pierre Leroux et Louis-Napoléon, c'est de là qu'il partit, l'écharpe de représentant aux reins, affronter le feu des barricades, c'est de là qu'il gagna la rue de la Tour-d'Auvergne, d'où il prit le chemin de l'exil.

Quels pas glorieux n'ont pas monté vers ce berceau du Romantisme, quels héros de la pensée et de l'action ont défilé dans cet appartement que devaient envahir, respectueux quand même, les insurgés de 1848 ! C'est David d'Angers, qui le premier couronna de lauriers le poète, c'est Alexandre Dumas, toujours courant, Michelet pensif, Alphonse de Lamartine, Célestin Nanteuil, Louis Boulanger dont vous rencontrerez plus d'une toile, Pétrus Borel, Théophile Gautier qui se rapproche de son dieu et vient dormir fenêtre à fenêtre, Méry le fantaisiste, Gérard de Nerval mélancolique, les frères Deschamps, Émile et Antony, Alexandre de Humboldt, qui, de passage, venait saluer le nouveau Corneille après avoir à Weimar serré les mains du vieux Gœthe. Et plus tard les jeunes et les petits qui grandissent, Dumas fils, Arsène Houssaye, Auguste Vacquerie et Paul Meurice, fidèles par delà la mort, les créateurs du *Rappel*, Banville, Leconte de Lisle, Baudelaire. Et tous ces

acteurs hardis, serviteurs de son verbe, Ruy-Blas et Lucrèce Borgia, Hernani et Triboulet, qui revêtirent les costumes issus de son génie.

Théophile Gautier a conté l'émoi de sa première visite, a énuméré les meubles et tout ce qui fut mis en vente en 1852 des objets familiers de cette hospitalière demeure. Théodore



SALON DE LA PLACE ROYALE
LE DAIS

de Banville a narré par le menu les réceptions et les fréquentations, la lourde porte sous les voûtes, l'escalier de pierre aux paliers carrés et sa rampe en fer forgé, l'antichambre, pièce sévère, meublée de coffres à bois, éclairée à l'encoignure d'une étroite fenêtre. Dans la salle à manger un trophée d'armes, un vieux mousquet damasquiné à rouet, un yatagan turc à fourreau d'argent. Ici, couvrant un divan, un baldaquin à

fond de soie formé d'un étendard du dey d'Alger, puis une tapisserie reproduisant une scène du Roman de la Rose.

Le salon est meublé de fauteuils Louis XV en bois doré. Parmi les tableaux d'amis un portrait d'Auguste Châtillon, Hugo et son fils Charles. Deux cheminées à manteaux supportent des miroirs et des chandeliers dorés, les meubles sont de formes anciennes, des rideaux de damas rouge encadrent les fenêtres.

La chambre à coucher fait retour sur la cour intérieure. Enfin le cabinet de travail décrit par Victor Hugo dans *Après l'exil — Deux émeutes*. Le jour y pénètre par des vitraux de couleur. Au plafond, peint par Auguste Châtillon, un moine rouge, étendu auprès d'une femme nue, lit la Bible sur son flanc. Puis l'escalier de service, par où les insurgés pénétrèrent en 1848.

La visite au Père des Lettres.

Le jour de la remise à la Ville de Paris de cette maison désormais historique, M. Jules Claretie rappela que tout un vivant Panthéon avait traversé cet escalier. Il n'avait pu s'empêcher de trembler en posant le pied sur des marches de pierre que, le cœur battant bien fort, tant de débutants, d'admirateurs, de familiers, tant de glorieux amis ont gravi autrefois. Et le haut fonctionnaire qui préside à nos destinées parisiennes, M. de Selves, plus ému qu'il n'eût voulu le paraître, à son tour ajouta au pèlerinage tant de fois conté de Théophile Gautier. « Combien d'autres le feront dans l'avenir! »

Cette affirmation de M. de Selves est plus qu'une prophétie. Ceux de la génération d'alors qui n'ont pas fréquenté la place Royale l'ont regretté, ceux qui n'ont pas franchi le seuil de l'avenue d'Eylau en ont pleuré !

Quand on parle de Victor Hugo, il semble que tout un passé se réveille, et c'est pour nous, pour les hommes de notre temps, comme un monde de revenants, un afflux de désirs

lointains, de choses effacées à demi, douces et grises, de poèmes et de jours mémorables, l'ambition secrète d'avoir vécu semblable vie, ne fût-ce qu'une heure, d'avoir côtoyé le volcan la durée d'un éclair.

Mon désespoir est de n'avoir jamais aperçu Victor Hugo.

Lorsque je vins à Paris, l'esprit bourré d'*Orientales* et de *Feuilles d'automne*, ayant pendant les soirées d'hiver relu comme un bréviaire ce livre pieux issu de mains amies, *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, je crus me réchauffer aux rayons d'un soleil unique. Je souhaitai le voir, m'en approcher, écrire à mon tour dans la chronique littéraire de ma jeunesse ce chapitre inoubliable de l'entrevue avec le Père des Lettres. Je passai devant le modeste hôtel de l'avenue d'Eylau, je causai dans l'omnibus avec un fanatique conducteur qui me dit : « Je le connais bien, il prend ma voiture, presque toujours l'impériale quand il fait beau ». Mais cela ne suffisait pas à ma fièvre.

Je m'adressai à Louis Jeannin, directeur du *Beaumarchais*, qui organisait la manifestation anniversaire des quatre-vingts ans. Il m'offrit un rôle de coryphée dans le défilé monstre. Satisfaction illusoire ! Je sollicitai Catulle Mendès. Il était presque de la maison : « Je vous y mènerai un mercredi, promit-il. — Un mercredi, serait-il possible ! — Mais oui, puisque je vous le dis ; tenez-vous prêt. »

Dès lors j'en rêvai. Je me représentai l'*enfant sublime* auréolé d'éclairs comme un dieu, et ma juvénile imagination que n'avaient pas encore égratignée les ronces du scepticisme magnifiait le décor où il se mouvait. J'avais encore l'amour et l'enthousiasme, et c'était le trouble délicieux du premier rendez-vous. Quelles poses prendre ? Quelles paroles pour être distingué parmi tant de soupirants ?

Beaucoup autour de moi s'étaient prosternés devant l'orgueilleuse puissance d'Olympio. Ils m'insufflèrent l'horrible doute. Olympio gagnait à être adoré de loin. Ils me colportèrent de mesquines scènes de ménage, et les potins de la maison, et le dédain d'un astre qui ne réchauffait plus personne.

Je me raidis, ne voulant rien entendre. Enfin le jour convenu arriva. J'exultais. Paul Arène, dont j'étais le secrétaire, m'ayant prié de dîner avec lui, je refusai, tout à mon désir. Et l'explication me bouleversa, décisive : « J'y allais souvent, dans le temps, chez Hugo, m'apprit Arène. J'y vais encore quelquefois pour rencontrer de vieux amis. Mais je ne conseillerai jamais à un jeune homme d'y mettre les pieds. On y respire l'atmosphère rance d'un tombeau poétique où règnerait l'Adoration perpétuelle. Assis aux parois du salon, avec quelques autres, vous y chuchoterez à voix basse, de peur de réveiller l'esprit du passé, la gloire lasse ancrée dans ces murs, toute la tradition d'un romantisme fossile.

» Vous vous regarderez, apeurés, les yeux blancs, tressaillant aux souris lointaines. L'attente de l'olympienne visite sera comme un manteau de plomb. Alors, après de mortelles minutes, soutenu de Vacquerie et de Meurice, peut-être d'un valet de chambre, Hugo paraîtra, chenu et branlant, chêne dépouillé, aux racines chancelantes. Il traversera vos rangs, entre vos têtes inclinées, le regard un peu morne de l'homme qui se souvient très peu, et disparaîtra par l'autre porte. Et l'entrevue sera finie. L'impression que vous emporterez ? l'admiration ? la joie ? euh ! euh ! le père Hugo ressemble vaguement à un vieux cordonnier. »

Je n'allai pas avenue d'Eylau. Et plus tard j'en souffris. Mon culte n'avait rien perdu de son ardeur. J'aurais étranglé les camarades qui se moquaient du Père, et de son romantisme pompier, et de son audace réclamière de jadis. Ce noble lyrisme, inscrit en rimes enflammées, faisait clabauder d'infimes gratteurs de guimbardes ! Toute mon enfance, enfiévrée d'une œuvre sublime, revenait protester avec véhémence, et lorsque la mort parut, en plein mai, avec la verdure des arbres, lorsque vint l'heure où le poète balbutia : « C'est ici le combat du jour et de la nuit » les larmes jaillirent de mes yeux.

Nous courûmes avec quelques amis, Arène, Albert Tournier, Maurice Faure, jusqu'à la petite maison où le grand silence

s'était fait. Un registre se couvrait de signatures, par milliers, une foule soudaine emplissait ce quartier tranquille, et c'étaient des étreintes recueillies, des yeux rouges, des sanglots étouffés. « Il veut le corbillard des pauvres », répéta-t-on. Et cela ne fit sourire personne. Puis ce fut le transport du cercueil, la nuit, à la lueur des torches, sous l'Arc-de-Triomphe, où « son père oublié » ne figurait pas, la garde funèbre de la poésie, ce défilé inoubliable de tout un peuple devant ce grandiose cénotaphe. Le monde entier se pressa le long des funérailles, mais rien, ce jour-là, durant ce parcours triomphal, n'égala mon adoration et ma tristesse.

On a raconté que l'idée d'une maison de Victor Hugo, où seraient enfermées, comme en un écrin national, toutes les intimités et les reliefs de cette glorieuse vie, où l'admiration stupéfaite des peuples s'épanouirait près de ce titan de la pensée, hantait depuis longtemps ses amis. Vacquerie mort, Paul Meurice s'y consacra, secondé de cœurs emplis de ce grand souvenir, tel Émile Blémont. C'était dans ce minuscule hôtel de l'avenue d'Eylau, où les derniers jours d'Olympio coulèrent leur ardente poésie, qu'ils souhaitaient dresser l'autel et déposer les reliques. Le rêve de Paul Meurice s'agitait en ces étroites pièces, et n'eussent été les formidables prétentions de la princesse de Lusignan qui voyait une mine d'or en cette dévotion littéraire, c'est là que le monde fut allé s'agenouiller et révérer la mémoire romantique.

La rapacité de la princière propriétaire valut à la place des Vosges, à l'ancienne demeure des Lavardin, de Marion Delorme et des Rohan-Guéménée, l'honneur de ce musée. Faute de la maison où mourut le poète, Paul Meurice put avoir celle où il naquit vraiment à la gloire, et vécut cette période retentissante qui devait emplir notre histoire littéraire, et porter aux bornes de l'univers l'essor d'une impérissable renommée.

LE MUSÉE. — § 1. L'escalier.

Aujourd'hui je vais chez lui, dans cet immeuble qu'il

habita en pleine gloire. C'est là, dans ces pièces grises, où flotte je ne sais quel reflet du passé, et où des voix enfantines devaient un demi-siècle plus tard balbutier l'abécédaire, que le romantisme tint des assises retentissantes. La disposition générale est restée la même, ainsi que la division des salles de classes, l'architecte s'est borné à supprimer une galerie extérieure, l'escalier de service et à isoler le musée des écoles voisines.

Dès l'entrée vous regarde un énorme buste en plâtre teinté, de Marqueste. Un palier de deux marches supporte une sorte de construction treillagée, c'est la gloriette des Muses. L'escalier s'élève large et plat, bordé d'une rampe de fer ouvragé. Par les fenêtres on voit un préau bitumé planté d'arbres. A chaque étage une double porte ouvrant sur l'appartement cossu de nos pères, les plafonds très hauts, de l'air et de la lumière, de vastes placards. Mais toutes les pièces « se commandent » et l'hiver il doit y faire très froid. Aussi l'administration, les mains pleines de bonnes intentions et d'anachronismes, y a-t-elle installé des radiateurs à eau chaude. Ces murailles de pierre nue sont tendues de grosse étoffe rouge brique et verte, jusqu'aux combles. Les cadres s'y détachent mieux que sur le plâtre.

Du haut en bas ce sont des dessins, des affiches, des documents concernant l'œuvre et l'homme. Voici les multiples illustrations de l'Edition Nationale, compositions à la plume et au pinceau de Georges Rochegrosse pour la *Légende des siècles*. Puis des affiches de théâtre annonçant les reprises des célèbres drames — des bulletins de victoire ! a dit M. Jules Claretie. Que n'y a-t-il celles des premières? Et l'annonce de fondation du journal *le Rappel* avec des noms qu'on trouvera désormais toujours ensemble, les Hugo, les Vacquerie et Meurice.

Ascendant le long des marches dans un pittoresque désordre chronologique, le passé mêlé au présent, hier à demain, les hommages sans nombre au poète, les choses qu'il inspira, signés Emile Bayard, Célestin Nanteuil, Willette,

Albert Maignan, Daniel Vierge, Fantin-Latour, J.-P. Laurens, Mélingue, Decamps, Steinlen, Gustave Doré.

Le premier palier est occupé par un haut relief en pâte de verre colorée par Henri Cros, très noble artiste, représentant Pégase chevauché par le poète, escorté de ses fictions. La politique tint une large place dans cette vie mouvementée. Tout contre est son affiche de remerciements aux 60.000 électeurs de la Seine qui l'élirent après 1870, puis celle du centenaire de Voltaire, dont il présida la cérémonie le 30 mai 1878.

Enfin les caricatures, les charges diverses de Daumier, de Ch. Jacque, Nadar, Pilotell, Granville, A. Gill, la curieuse course au clocher académique de Granville, et le *Grand chemin de la Postérité* de Benjamin, et des photographies des différents lieux habités par le prestigieux évocateur.

§ 2. Peintures et sculptures.

Le premier étage, qu'occupait jadis, de 1831 à 1848, tandis que Hugo illustrait le deuxième, une dame de *** professeur de chant et de piano, comprend trois belles salles.

Le vestibule est occupé par des toiles rapportées d'Hauteville-House. Face à la porte, une lyre avec palme en argent, œuvre de Froment-Meurice, offerte au poète de *l'Année terrible* par la Ligue des Patriotes. Les dessins continuent, Lix pour les *Châtiments*, Chifflart pour les *Travailleurs de la mer*, Adrien Marie, Diogène Maillart, S. Brion, Rochegrosse, Emile Bayard, Fremiet. Un tableau montre les Minquiers, les deux redoutables écueils des îles anglo-normandes, et dans cette sorte d'antichambre, qui jadis devait servir de salle à manger avec l'ordinaire poêle de faïence dans une niche, un buste signé *Schœnwerk 1879*.

La salle qui suit, décorée de tentures rouge et or, coupée en deux de draperies de velours et de soie, rouge et vert bronze, est de beaucoup la plus intéressante. La tonalité en est charmante. C'est le vrai bouquet du musée.

Le buste en marbre de David d'Angers (1838), où Hugo, imberbe et cheveux longs, semble un jeune dieu au regard profond, voisine avec le plâtre puissant qui le représente, trente ans plus tard, rêvant au bord de la mer, fragment du monument que Rodin achève pour le jardin du Luxembourg. Des tableaux, romantiques ou modernes, des chefs-d'œuvre, évoquent l'œuvre, de Mélingue, d'Edouard Fournier, *Hernani ;* de Cabanel, *Le Titan ;* de Steinlen, *Les Pauvres Gens ;* de Roybet, le *Don César de Bazan*, truculent et fier, qui se moque de la lune et de la fortune; d'Albert Besnard, unanimement admirée, *La première d'Hernani*. C'est au Théâtre-Français, le soir de la fameuse bataille où les Romantiques poussèrent au fossé les Classiques en déroute. Le gilet rouge de Théophile Gautier flamboie au premier rang, et toute cette ardente jeunesse d'alors, les peintres et les poètes, vocifère, debout, les poings tendus.

M. J.-P. Laurens s'est inspiré de l'*Histoire d'un Crime*. C'est *La mort de Baudin* sur la barricade du faubourg Saint-Antoine. Georges Rochegrosse a peint une scène des *Burgraves*, mouvementée, Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, bravant le vieux Job et son fils. Voici, d'Eugène Grasset, *Eviradnus ;* de Bastien-Lepage, un portrait ; de Chifflart, *Gilliatt*, le héros magnanime des *Travailleurs de la mer*, aux traits d'ombre et de silence ; de Luc-Olivier Merson, la scène du pilori de *Notre-Dame de Paris*, la Esméralda donnant à boire à Quasimodo; de Paul Baudry, une *Ève* rêveuse; de Louis Boulanger, la *Litière de Richelieu*. « Regardez l'homme rouge qui passe ! », ainsi clame la désolée Marion; d'Alfred Roll un catafalque noyé de lumières falotes, la nuit, sous une arche géante, avec la foule qui grouille dans l'ombre, c'est la *Veillée à l'Arc-de-Triomphe ;* de Dewambez, *Jean Valjean au Tribunal d'Arras*, quand M. Madeleine, cet industriel honoré, s'avoue le forçat en rupture de ban pour sauver le vagabond Champmathieu.

Ici, de l'histoire contemporaine, *Le défilé du 26 février 1881*, devant l'hôtel de l'avenue d'Eylau. Le grand-père, à sa

fenêtre, entre ses deux petits-enfants, salue, la paupière humide, toute cette cohue qui acclame ses quatre-vingts ans. C'est de J.-F. Raffaëlli, le peintre des cohues vivantes. La nonchalante *Sara la Baigneuse,* de Henner, étire sa nudité harmonieuse dans un paysage obscur. C'est « la baigneuse blanche, qui se penche, qui se penche, pour se voir ». De Léon Bonnat, une copie du portrait de 1879, dont l'original, conservé par la famille, doit être offert au musée du Louvre; de Fantin-Latour, *le Satyre;* d'Eugène Carrière, la pitoyable *Fantine*, fille de joie et de douleur, baignée d'ombre et de larmes.

Il y a d'autres choses encore, dans cette salle. Une vitrine contient un masque de Hugo mort, par Dalou, dans le tranquille repos d'une sérénité définitive « A Georges et à Jeanne, 1885 ». La petite table, dont on a beaucoup parlé, où des lettres sous verre attestent l'authenticité des encriers et des plumes de George Sand, d'Alexandre Dumas, de Lamartine et de Hugo lui-même, accompagne une banquette sculptée assemblée par l'écrivain.

§ 3. La Bibliothèque.

Elle forme retrait à gauche. Armoires et vitrines contiennent 4.000 volumes rares et 5.000 estampes, des costumes dessinés pour les héros de théâtre, et les feuillets de précieuses dédicaces, autographes d'une époque étincelante. Victor Hugo encore jeune, et son fils Charles, tout enfant, peints par Châtillon, vous contemplent du haut d'une vitrine monumentale. Des photographies, des gravures, représentent le maître aux divers âges, souriant ou pensif. Un vase de Sèvres offert par l'Etat. Sur une table, des feuilles de papier écolier et des porteplumes d'un sou invitent au travail, et c'est ainsi, dans cet appareil sommaire, qu'il construisit ses pages immortelles.

§ 4. Les Dessins.

Le vestibule du deuxième étage servait, dernièrement

encore, de Bibliothèque municipale. C'est ici l'appartement où le poète écoula cette partie décisive de son existence. Des meubles vieux chêne, des assiettes de Rouen, de Nevers, formant les lettres V H, et le commencement des dessins garnissent les murs. Dans la niche du poêle, un buste plâtre par David d'Angers, de 1837.

Continuons. C'était là le salon, éclairé de quatre fenêtres donnant sur la place Royale. Un étendard du dey d'Alger, que nous retrouverons à l'étage supérieur, y formait un dais (Hugo ne détestait pas le calembour), sous lequel un canapé



NOTRE-DAME DE PARIS
Dessin de V. H., 1838.

rouge prenait de vagues airs de trône. De la fenêtre d'encoignure, Hugo causait presque bouche à bouche à son voisin Théophile Gautier, dont il pouvait serrer la main à travers l'espace. Les dessins du poète le garnissent tout entier. Et c'est une révélation. Il ne fut pas qu'un amateur. Ces lavis, sépias, gouaches, montrent une imagination extraordinaire et un réel talent d'ornemaniste. Voyez ces encadrements où, pyrogravure précursive, court la fantaisie d'un clou rougi au feu. Des recherches d'architecture, des manoirs, noyés d'ombre, accrochés au bord de rocs escarpés, sur des gouffres

insondables, des tours escaladant le ciel, ou, battus par la rafale, des murs en ruines, des tombes, des croix, des paysages dévastés, des églises branlantes où mugissent des cloches, des rudes croquis de burgs où les oiseaux de proie tourbillonnent. Légion, ils occupent l'esprit, qui s'y égare et y revient, passionnément.

Il usait des procédés les plus surprenants. Un brin d'allumette carbonisé, une tache d'encre étendue et savamment hachée, des cendres de cigare, des gouttes de café, lui apportaient d'étranges effets, devant lesquels s'extasie maint professionnel. M. Gustave Larroumet a commenté cette faculté de Hugo, dans ses *Etudes de littérature et d'art*. Il y trouve une science *artisante*. Il semble prouvé que Hugo apprit à dessiner. Quelques essais, plutôt médiocres il est vrai, en font foi. A la date de 1839, le pont couvert de Lucerne, et la tour du milieu de l'eau, de naïve perspective. Et, d'obscurité voulue, la Tour des rats, au milieu du Rhin (1840). Ici John Brown, condamné à la pendaison pour s'être fait le champion des nègres esclaves, flotte lamentablement dans la nuit, avec l'inscription laconique *Ecce*. Là, un champignon monstrueux, rouge et vert, s'érige, solitaire planche botanique.

Des figures hilares se mélangent à ces cauchemars. Des caricatures, où perce la « blague », et aussi quelque animosité, parachèvent la diversité de ces croquis. Un Sainte-Beuve jabote : « Dire que c'est moi qui ai jeté le trouble dans ce ménage ». Un Alexandre Dumas fanfaronne : « Je viens poser ma candidature ». Des femmes, aux appas débordants, ou au nez pointu, rappellent Mlle Georges ou Mlle Mars. Mêlés à ces architectures fantastiques, des coins d'enveloppes narquois, des pochades d'esprit violent révèlent un Hugo que bien peu soupçonnaient, et complètent par des épines les roses de ce noble génie.

§ 5. Les Meubles.

Son ardeur vertigineuse embrassait toutes les formes et

toutes les couleurs. Des lignes combinées jaillissaient non pas seulement des dessins. Dès le palier du deuxième étage, un massif bahut de chêne orné de miroirs de Venise et d'une pendule Boulle l'indique restaurateur, transformateur de meubles. La deuxième salle de cet étage est entièrement garnie de ses conceptions. Le style japonais y domine. C'est la reconstitution, aussi fidèle que possible, de la salle à manger qu'il composa pour Madame Juliette Drouet à Guernesey. Des panneaux décorés de poussahs ventrus, de chimères grimaçantes, de bariolages fantastiques, des assemblages polychromes où les assiettes et les miroirs semblent danser éperdument, tel est le caractère premier de ce genre de décor, dont il serait puéril de nier l'originalité.

Ces travaux étaient les récréations de l'écrivain, tandis que la tempête mugissait sur la campagne de l'exil, et que la mer, l'hiver, se brisait sur les rocs. On m'a montré, si je me souviens, au premier étage, une banquette formée de dossières d'église avec une devise latine, et, dans le vestibule du deuxième, une table pliante archaïque composant buffet et panneau de muraille. Ici un coffre Renaissance sur lequel s'étagent des tiroirs soutenus par des colonnettes improvisées, une cheminée très bizarre, de goût japonais, encadrant deux plats vieux Rouen et une glace vénitienne. Des socles, des consoles formés de morceaux épars. On cite l'anecdote de Shu-Zan, un chinois riant devant un poisson qui va former son repas. Victor Hugo, ayant mangé une sole délicieuse, promit en récompense à sa cuisinière Suzanne le portrait de son amoureux. Et c'est sous cette forme qu'il le lui remit.

§ 6. Le Travail et le Repos.

Cette pièce en retour d'angle, dont la fenêtre s'éclaire à gauche sur l'ancien préau d'école, était son cabinet de travail. Une table, une vitrine contenant des livres, des tentures sombres et quelques tableaux. C'est là qu'ont été écrits *Marie Tudor*, *Angelo, Ruy-Blas, les Feuilles d'Automne, les Chants du crépuscule, les Burgraves*, que *les Misérables*,

le Dernier jour d'un Condamné furent pensés. C'était le labeur fécond.

Une porte étroite conduit à la chambre à coucher, aujourd'hui la chambre mortuaire. On l'a reconstituée fidèlement, telle qu'elle fut avenue d'Eylau. C'est dans ce lit de chêne massif à colonnes torses que le vieillard a rendu l'esprit. A droite du lit une table de nuit et un chiffonnier surmonté d'une République en bronze doré. Peu de meubles et peu de bibelots. Une commode Louis XV couverte en marquetterie contient des vêtements, la cheminée, garnie de damas rouge, comme le reste de la chambre, supporte deux photographies d'enfants et une petite pendule de délicieux style, et, près de la fenêtre, le bureau élevé sur lequel le poète écrivait debout offre aux regards, sous une plaque de cristal, ces lignes définitives, que j'ai copiées à la place même où il les écrivit :

« Je représente un parti qui n'existe pas encore, le parti Révolution-Civilisation.

» Ce parti fera le vingtième siècle.

» Il en sortira d'abord les Etats-Unis d'Europe, puis les Etats-Unis du monde... »

Et alors, j'ai été ému plus que je ne saurais le dire, le cœur serré d'une intense mélancolie, le regard obscurci par de tumultueuses pensées. Là, en de longues insomnies, il rumina ses héros. Il y peina, il y dormit. Voici les meubles où il mourut. Le sommeil appelle le sommeil. Il vient y retrouver, pour jamais, le repos de jadis.

§ 7. Le Reliquaire.

Le troisième étage, mansardé, greniers, chambres de domestiques, où Hugo s'était ménagé un réduit tranquille, est consacré aux souvenirs familiaux. C'est le reliquaire. Dès le vestibule, face au poète assis, demi-nu, de Just. Becquet, un document farouche : l'affiche endeuillée par laquelle, le 23 mai 1885, le docteur Marmottan, maire du XVI[e] arrondissement de Paris, annonce le trépas. Et c'est

finalement la partie la plus émouvante de notre pèlerinage. Voici la table où fut écrite *la Légende des Siècles*. Voyez tout ce bric-à-brac de la gloire, rien ne nous est indifférent : Vêtements, cheveux des différents âges, moulages d'une main qui fit vibrer à nouveau la lyre des bardes, décorations,



Maison ou naquit Victor HUGO, a Besançon

habits d'académicien et de sénateur, plumes d'oie qui tracèrent d'immortelles strophes !

On voit aussi, dans ces vitrines, des fleurs cueillies à Waterloo, sur la plaine morne changée en cimetière, la casquette d'ouvrier sous laquelle Hugo s'enfuit au jour du coup d'État, le caban du siège.

Là, des portraits, des photographies de famille et de divers lieux où gîtèrent ces nomades dantesques, une toile représentant le général Léopold-Sigisbert Hugo, l'écharpe autour de la taille, tête nue, sans barbe ni moustache. Une autre, de Louis Boulanger, c'est Adèle Foucher, la jeune Madame Victor Hugo, très belle, le front haut et pur, décolletée, les bras nus, les torsades anglaises à la mode de 1840. Voici le pavillon du dey d'Alger, qui formait le fond du pseudo trône romantique. Et là, des couronnes de reine de théâtre. Et ici, douleur, le portrait de Léopoldine, noyée à Villequier, avec un fragment d'étoffe de sa robe rouge !

Encore des photographies : la famille assise à Marine Terrace ; le poète, ou glabre, ou hirsute, en 1852, par son fils Charles ; en 1861, par Pierre Petit ; en 1876, par Et. Carjat ; en 1884, par Nadar, sur son lit de mort. Tout un cycle.

Un passionné de Hugo, M. Paul Beuve, a recueilli le menu bazar commercial de la renommée. C'est, dans la dernière pièce de cet étage, la collection qualifiée populaire. Fume-cigares, pipes, boîtes, pommes de cannes, cartes postales, bouteilles, chenets, pantoufles, savonnettes, imageries enfantines ou villageoises, montrent les têtes, les physionomies les plus extraordinaires, ignominies de formes et de ressemblances, qu'un visiteur irrévérencieux appela « le musée des horreurs ». Mais tout cela c'est encore Victor Hugo. Et c'est l'homme que nous voyons à travers toute cette bimbeloterie, c'est son génie qui plane quand même sur ces erreurs.

*

Telle est cette maison tout emplie d'une colossale mémoire. Le temps et le culte des poètes en compléteront la beauté. Les oiseaux des arbres voisins s'y égareront pour nous chanter « les rues et les bois », et les enfants de l'école voisine y penseront sans doute durant leurs jeux, à ce logis du meilleur des grands-pères !....

Léon RIOTOR.

L'ÉLÉPHANT DE LA BASTILLE

Nos pères, dès qu'ils eurent conquis la Bastille, songèrent à élever un monument commémoratif à la place de la vieille forteresse ; mais bientôt des préoccupations plus graves firent ajourner ce projet. Napoléon le reprit. C'est sur l'emplacement de la Bastille qu'il voulut en premier lieu ériger l'Arc de Triomphe de la Grande-Armée ; l'Institut l'en dissuada.

« Monsieur Champagny [1], écrivait-il de Saint-Cloud le 9 mai 1806, après toutes les difficultés qu'il y a à placer l'Arc de Triomphe sur la place de la Bastille, je consens qu'il soit placé du côté de la grille de Chaillot, à l'Etoile, sauf à remplacer l'Arc de Triomphe sur la place de la Bastille par une belle fontaine, pareille à celle qu'on va établir sur la place de la Concorde. »

La pensée de l'empereur se précise dans le décret du 9 février 1810 :

« Il sera élevé sur la place de la Bastille, une fontaine de la forme d'un éléphant en bronze, fondu avec les canons pris sur les Espagnols insurgés ; cet éléphant sera chargé d'une tour et sera tel que s'en servaient les anciens ; l'eau jaillira de sa trompe. Les mesures seront prises de manière que cet éléphant soit terminé et découvert au plus tard le 2 décembre 1811. »

Napoléon ignorait, semble-t-il, le projet de M. Ribart : « L'éléphant triomphal, grand kiosque à la gloire du roi (Louis XV) [2] » Faut-il penser, avec Gourlier [3], que « lors de son entrée à Berlin, il aurait été frappé d'une pendule composée sur ce motif, et placée dans le cabinet du roi de

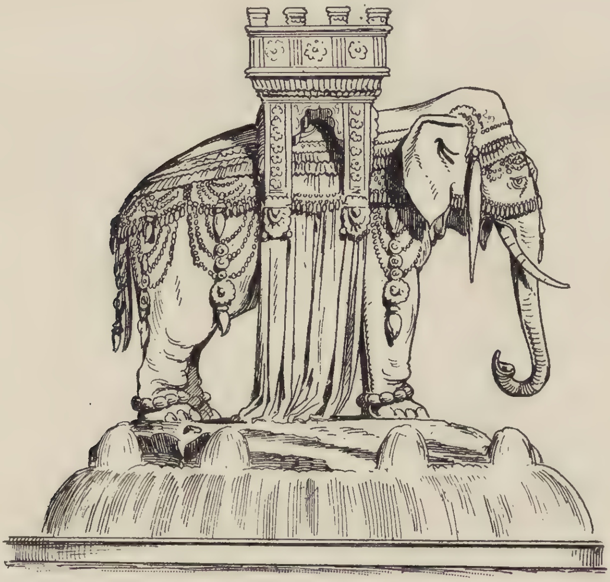
---

1. Champagny, duc de Cadore, ministre de l'intérieur de 1804 à 1807.
2. Paris, 1758, in-4, avec planches.
3. *Choix d'édifices publics*, Paris, 1837, 3 vol. in-4, t. II, p. 26.

Prusse ? » Il est plus naturel de voir dans ce monument un souvenir de la campagne d'Orient, une allusion à des rêves de conquêtes aux Indes, et une réminiscence classique. Voici, à ce sujet, une autre lettre de Napoléon :

« Madrid, 21 décembre 1808.

» Monsieur Cretet [1], j'ai vu par les journaux que vous avez posé la première pierre de la fontaine de la Bastille. Je



suppose que l'éléphant sera au milieu d'un vaste bassin rempli d'eau, qu'il sera très beau et dans de telles dimensions qu'on pourra entrer dans la tour qu'il portera. Qu'on voie comme les anciens les plaçaient et de quelle manière ils se servaient des éléphants. Envoyez-moi le plan de cette fontaine. »

Il recommande ensuite que les architectes « se mettent d'accord avec les antiquaires et les savants. »

---

1. Cretet, ministre de l'intérieur (1807-1809), pose la première pierre de la fontaine, le 2 décembre 1808.

A l'Institut, les avis étaient divisés sur ce nouveau projet. Denon l'approuvait, Fontaine le combattait [1]. Les travaux furent cependant commencés dès 1806, sous la direction de l'architecte Cellérier. Alavoine, qui le remplaça en 1808, s'adjoignit le sculpteur Bridan [2] et lui fit exécuter en plâtre, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la gare du Métropolitain, un modèle de l'éléphant, qui mesurait 50 pieds de long et 45 de haut. Un décret du 24 février 1811 ordonna d'employer au monument les canons pris dans la campagne de Friedland. On allait entreprendre la fonte, quand survint la Restauration.

L'éléphant, emblème impérial, fut aussitôt condamné. Le 4 juillet 1815, le ministre de l'intérieur ordonna à Alavoine de suspendre les travaux, et à Bridan de lui soumettre de nouveaux projets pour l'embellissement de la place de la Bastille, devenue place Saint-Antoine. Bridan proposa successivement :

« L'enlèvement d'Europe par Jupiter, entourés de l'Amour, qui les conduit, et d'un triton, qui annonce aux habitants de la mer leur bonheur.

» Latone, avec ses deux enfants, changeant des paysans en grenouilles, pour l'avoir empêchée de se désaltérer.

» Sa Majesté Louis XVIII, sur son trône, distribuant des couronnes et des récompenses aux sciences, aux arts, à l'industrie et au commerce. »

Il y avait encore onze autres projets de ce genre. Le ministre les refusa l'un après l'autre. Alavoine fit, de son côté, trente et un plans ou projets [3], qui ne surent pas mieux plaire, et finit par proposer de reprendre l'éléphant. Si on l'exécutait, disait-il, non plus en bronze, mais en cuivre repoussé, « à l'instar du quadrige de Berlin », le devis total monterait à la somme de 389.716 francs 16 centimes, sur lesquels 91.000 francs étaient déjà dépensés. Le ministre refusa

---

1. Bausset, *Mémoires anecdotiques*. Paris, 1828, 4 vol. in-8, t. IV, p. 236.
2. Bridan (Pierre-Charles), 1766-1836.
3. *Archives nationales*, N, 3e classe, cartons 1150 et 1151.

encore, et, le 7 décembre 1825, abandonna la fontaine à la Ville de Paris, à charge d'achèvement.

Monsieur de Chabrol, préfet de la Seine, accepta, car il avait son idée, qui était d'élever une statue de Paris, entourée de six vaisseaux et de six fleuves. On réduisit des crédits : il supprima les vaisseaux et se contenta de quatre fleuves. Pradier fut chargé d'exécuter le *Rhône*, Roman la *Garonne*, Petitot la *Seine* et Nanteuil la *Loire*. Quatremère de Quincy dirigeait l'ensemble. Alavoine restait l'architecte. Le 5 juin 1830, la maçonnerie fut adjugée. Un mois après, la révolution de juillet remettait tout en question.

Après la chute des Bourbons, les souvenirs de Napoléon redevinrent de mode, et avec eux l'éléphant. Le ministre du commerce, M. d'Argout, s'y intéressait particulièrement. Le préfet, les ministres, le roi, recevaient en sa faveur des lettres pressantes ; elles émanaient, pour la plupart, d'un sieur Hervier, qui se disait artiste peintre, élève de feu David et de l'Académie royale des Beaux-Arts. Il avait exposé au Salon de 1833 un projet de sa composition, et prétendait l'exécuter par une souscription nationale volontaire de 50 centimes et au-dessous.

« Un tel monument, lisons-nous dans son prospectus, sera loin d'être stérile ; il concourra au bonheur de tous..... Que l'aspect de la place mémorable, sur laquelle il repose encore inachevé, s'anime d'un noble et pur enthousiasme. A ce tableau éclairé par le pur flambeau de la concorde, Français ! votre cœur palpitera d'un noble orgueil. »

Vient ensuite la description du monument :

« Sur le front du colosse se trouve une étoile de quinze pieds de circonférence éclairée par le gaz ; elle ferait jaillir la lumière pendant la nuit, et, alternativement avec le dieu du jour, présiderait à la conservation de nos institutions constitutionnelles. »

Tour à tour lyrique, sublime, ému, au bout de dix pages l'auteur conclut par cette véhémente apostrophe :

« Et toi, colossal représentant de la noble et puissante

union des Français, majestueux géant de la création que nous voulons lancer à la postérité, comme l'ambassadeur de 1830, préside à jamais à ce sentiment sacré ! »

L'enthousiasme du citoyen Hervier ne trouva pas d'écho. Le 20 mars 1833, une loi ordonna d'ériger sur la place de la Bastille une colonne commémorative des immortelles journées. Alavoine était encore l'architecte ; il exécuta tous les plans, mais il mourut à l'œuvre, le 14 novembre 1834. Instruit par son exemple, Duc, son successeur, poussa les travaux avec une telle activité qu'il les acheva avant la révolution suivante.

Cependant, depuis 1814, l'éléphant modèle en plâtre attendait qu'on décidât de son sort. Victor Hugo place dans ses flancs une des scènes des *Misérables*. D'après les guides du temps, cet édifice faisait l'admiration des provinciaux de passage à Paris. Mais il ne plaisait guère aux propriétaires voisins, qui lui reprochaient de servir d'asile aux voleurs. Pour mettre un terme à leurs plaintes, Monsieur de Chabrol nomma un gardien de l'éléphant. Ce fonctionnaire, qui s'appelait Levasseur, touchait 800 francs par an. Après la révolution de 1830, il s'empressa d'écrire au préfet du nouveau régime :

« Monsieur le Préfet,

« Permettez à un citoyen qui s'est distingué dans les journées de juillet 1830, notamment en préservant le monument de l'éléphant de la place Saint-Antoine de l'incendie qui aurait pu endommager les quartiers environnants, de faire valoir près de vous, Monsieur le Préfet, ses dix-neuf années dans les travaux publics pendant lesquelles il a été blessé au doigt annulaire de la main droite. »

Cette lettre se termine par une demande de pension. Levasseur ne reçut pas de réponse.

Il eut du moins, paraît-il, la consolation de garder l'éléphant une quinzaine d'années encore, jusqu'au 19 juin 1846, date à laquelle le Préfet en ordonna la démolition, parce qu'il

menaçait ruine et qu'il ne servait plus que de refuge aux rats du canal Saint-Martin. Au mois de septembre suivant, il n'en restait plus trace. La vente des matériaux rapporta 3883 francs 50 centimes.

Si l'on conserva si longtemps le modèle de l'éléphant, c'est qu'on ne renonça jamais à l'achever. On lui cherchait seulement une place. En octobre 1839, Visconti indiqua l'Esplanade des Invalides. En 1840, Huyot, membre de l'Institut, proposa le sommet de l'Arc-de-Triomphe. Le 13 août 1841, le Conseil municipal choisit la barrière du Trône, Le projet fut renvoyé à une commission ; il n'en est pas encore revenu. Qui peut dire qu'on n'en reparlera pas un jour ?[1]

PAUL HARTMANN.

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

FAITS DIVERS D'AUTREFOIS

Débordements de la Seine

En 1427, en juin, la Seine avait débordé. Le 8, elle était montée si haut que l'île Saint-Louis, qu'on appelait alors île Notre-Dame, avait été complètement couverte, ainsi que la berge des Ormes qui lui faisait face. « Le jeudy ensuivant, lit-on dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, crût tant l'eau que l'isle Notre Dame fut couverte et devant l'isle aux Ourmetiaux, estoit tant crüe qu'on y eust mené batteaux ou nacelles, et toutes les maisons d'entours qui basses estoient comme le cellier et le premier estaige estoient pleines. »

L'année auparavant, pendant ce même mois de juin, la crue des eaux n'avait pas été moins terrible. La soudaineté de son irruption avait eu même quelque chose d'incroyable.

---

1. Les documents dont nous n'avons pas indiqué l'origine au cours de l'article sont conservés aux archives de la Seine, soit dans le volume XI de la collection Lazare-Montausier, p. 2531 et suivantes, soit dans les comptes de construction de l'éléphant, qui forment un dossier spécial provenant de la préfecture. Nous en devons la communication à l'obligeance des archivistes aussi aimables qu'érudits, MM. Coyecque et Lazard.

Nous avons également consulté avec profit : Bournon, *La Bastille*, Imprimerie Nationale, 1893, in 4°, p. 228-235. *Inventaire des richesses d'art. Paris, monuments civils*, tome I, 1880, in-4°, notice de Henri Jouin, p. 329-335.

Le 24, jour de la Saint-Jean, le peuple s'était amusé à regarder monter et couler le fleuve, sans trop s'inquiéter ; puis, le soir, il s'était rendu en foule à la place de Grève, où, selon l'usage, on avait dressé un énorme bûcher pour le feu de la Saint-Jean. M. le Prévôt des marchands et Messieurs ses échevins, en grand costume et chaperon en tête, étaient descendus de l'hôtel de ville ; la torche prévôtale avait été solennellement approchée des sarments placés sous les fagots ; la flambée commençait, le peuple criait : Noël ! Noël ! quand tout à coup un grand mouvement se fait dans la partie de la foule qui se trouvait le plus près du fleuve. Elle s'agite comme une mer houleuse et se précipite comme un flot. C'est qu'un autre flot la poussait. La Seine avait tout à coup monté, couvert la berge, du reste fort basse, et rien ne l'arrêtait, ni quai, ni parapet ; elle envahissait la place. Le peuple n'eut que le temps de fuir, comme devant une marée montante. MM. les Echevins et M. le Prévôt, tout en désordre, se réfugièrent à l'hôtel de ville, et le bûcher flambant resta seul au milieu de la Grève à se débattre avec l'eau qui ne tarda pas à être la plus forte.

En 1649, cette place de Grève, qui s'appelait ainsi à cause de sa position presque au niveau du fleuve, dont les inondations venaient l'ensabler presque tous les hivers, fut couverte d'eau jusqu'à son extrémité la plus élevée, c'est-à-dire la hauteur de la rue de la Tixeranderie. Dans la rue du Coq, dans la rue du Mouton, sous l'arcade Saint-Jean et autour de la fameuse tourelle du Pet-au-diable derrière l'hôtel de ville, on ne pouvait aller qu'en bateau. On lit dans un journal très peu connu de ce temps-là, *Le Courrier français*, sous la date de février 1649 : « Le vent et les pluies qui ont continué depuis le cinquième du présent mois ont tellement grossi la rivière de Seine, qu'elle s'est débordée de sorte que, de mémoire d'homme, elle ne l'a été davantage ce qui a causé de grandes pertes, tant de bateaux que de marchandises. Outre la chute d'une partie du pont des Thuilleries et des moulins sur pilotis qui estoient sur le port de Grève qui ont été emportez, et dix sept hommes et vingt cinq mulets noyés. »

ESSAIS

SUR LA MORT DE MADAME LA PRINCESSE DE LAMBALLE

(SUITE ET FIN)

Et puis, que veut donc dire cette phrase du même procès-verbal : « *et dont la tête était portée par d'autres, dans la* » *grande rue, au bout d'une pique*, » sinon que les deux bandes se suivaient à quelque distance, l'une traînant le corps, l'autre portant la tête, *dans la grande rue*, c'est-à-dire dans le faubourg Saint-Antoine, qu'elles remontent jusqu'à la Section des Quinze-Vingts, installée dans l'église des Enfants-Trouvés, aujourd'hui église de l'hôpital Trousseau.

Or, si la tête suit le corps, on a, pour le dépôt de celle-ci à la même Section, l'indication d'une heure qui éclaire singulièrement l'incident.

Voici le texte du procès-verbal qui s'y réfère :

« Et le même jour, sept heures du soir, le citoyen Jacques
» *Pointel*, demeurant section de la Halle-au-bled, rue des
» Petits-Champs, n° 69, s'est présenté au Comité de la section
» des Quinze-Vingts, nous requérant de vouloir bien inter-
» poser notre autorité pour inhumer la tête de la cy-devant
» princesse de Lamballe, dont il était venu à bout de s'em-
» parer, ne pouvant qu'applaudir au patriotisme et à l'huma-
» nité du dit citoyen, nous, commissaires soussignés, nous
» sommes transportés sur-le-champ au cimetière des Enfants-
» Trouvés et y avons fait inhumer la dite tête en dressant
» de la dite inhumation le présent procès-verbal pour servir
» et valoir dans le temps ce que de raison et a signé le dit
» *Pointel* avec nous.

» *Desesquelle* et *Savard*, commissaires ; *Pointel*, *Renet*,
» secrétaire [1]. »

C'est donc bien à la fin de la journée et après un horrible après-midi que les restes de la princesse de Lamballe furent enfin inhumés.

Pourquoi, disions-nous plus haut, avoir choisi le cimetière des Enfants-Trouvés, situé dans le faubourg Saint-Antoine, de préférence à d'autres ?

Ce sont les procès-verbaux que nous reproduisons qui vont répondre pour nous :

Quels sont, en effet, ces hommes qui se présentent au Comité permanent de la Section des Quinze-Vingts, traînant le corps de la malheureuse femme ?

C'est Jean-Gabriel Quervelle, ébéniste, qui habite rue du faubourg Saint-Antoine, au coin de celle de Saint-Nicolas, dans la maison à Bonneau ;

C'est Antoine Pouquet, canonnier de la section de Montreuil, qui loge chez le citoyen Vicq, rue de Charonne, 25 ;

C'est Pierre Ferrie, tabletier, rue Popincourt, 39.

Ceux-là, seuls, sont entrés dans l'ancienne chapelle, laissant dehors le reste de la bande.

Ils habitent tous le faubourg Saint-Antoine et y rentrent le soir, après une journée bien remplie.

Que faire de ces débris que l'on remorque depuis midi et dont il est temps de se débarrasser ?

— Parbleu, voilà notre Section, si on les lui portait !

Quervelle, Pouquet, Ferrie, aussitôt se détachent, franchissent la haute grille en fer forgé qui est encore là aujourd'hui, pénètrent dans cette allée plantée d'arbres, dont un seul pavé n'a peut-être pas été bougé depuis ce moment, et

---

1. Les deux procès-verbaux ci-dessus de la section des Quinze-Vingts appartenaient aux Archives de la Préfecture de police, sur le registre d'ordre desquelles ils sont encore indiqués. Ils faisaient partie de la liasse de ladite section et ont disparu à la suite de l'incendie de 1871. Ils avaient heureusement été reproduits par M. Paul Fassy, dans sa brochure de 1868 sur la princesse de Lamballe. M. G. Bertin les a également reproduits, ainsi que M. le Dr Robinet.

s'avancent vers la chapelle, bureau de la Section, en traînant le malheureux corps déchiré par les pierres de la rue. Aussitôt entrés, ils font leur déclaration et vident leurs poches des objets trouvés le matin dans les jupes.

Voilà, selon nous, le pourquoi du cimetière des Enfants-Trouvés.

Le tambour Hervelin, dont nous avons parlé plus haut, et qui passa en jugement en 1795 comme ayant pris part aux massacres de la Force, est aussi mentionné dans ce procès-verbal. Il fut toute la journée de la funèbre promenade, puisqu'il était le matin à la rue des Ballets et le soir aux Quinze-Vingts.

En ce qui concerne le dépôt des objets trouvés sur la princesse, l'affaire n'alla pas sans rencontrer quelques difficultés et retarda un tant soit peu la rentrée au logis.

On a vu dans le premier procès-verbal de la Section des Quinze-Vingts que Hervelin, Quervelle, Fouquet et Ferrie avaient promis de les porter à l'Assemblée nationale.

Cette promesse n'était, à vrai dire, que l'exécution d'une délibération de la Commune qui, le 3 septembre, avait renvoyé au Comité de surveillance de l'Assemblée, l'examen des objets qui pouvaient se trouver dans l'une des poches de Mme de Lamballe au moment où elle venait d'être immolée [1].

Ce fut donc pour obéir à un ordre de l'Hôtel-de-Ville, qu'après les avoir fait reconnaître à la section des Quinze-Vingts, les détenteurs de ces objets résolurent de les porter à l'Assemblée.

Ils les portèrent, en effet, mais ne voulurent pas lâcher les 18 assignats de cinq livres contenus dans un étui, ce que voyant, le Bureau du Comité de surveillance ne mentionna, dans son reçu, que la liste des objets déposés.

De retour aux Enfants-Trouvés, nos individus, avec une naïveté enfantine qui doit être considérée comme une circons-

---

1. Extrait des *Procès-verbaux de la Commune*, d'après Chaumette. A. N., T. 604.

tance atténuante, remettent aux Commissaires de la section le reçu incomplet.

— Pourquoi les 90 livres d'assignats n'y figurent-ils pas, réclament les fonctionnaires ?

Et, immédiatement, sans doute sur une réponse ambiguë, l'un d'eux, accompagné du secrétaire-greffier, se rend au Comité de surveillance de l'Assemblée, afin d'obtenir le motif de cette omission.

On dresse, avant le départ, le procès-verbal ci-après :

« Et au même instant se sont présentés les sieurs *Hervelin,*
» *Quervelle, Pouquet, Ferrie* et *Roussel*, désignés au procès-
» verbal cy-dessus. Lesquels nous ont représenté et mis en
» évidence un reçu de tous les effets mentionnés au présent
» procès-verbal, à l'exception des 90 livres d'assignats, dont il
» n'est pas mention ; en conséquence, nous, commissaires de
» section, à cause de cette omission d'assignats, disons qu'un
» de nous accompagné du Secrétaire, greffier de la section, se
» transportera à l'instant au Comité de surveillance de l'Assem-
» blée nationale, afin d'apprendre en vertu de quoi, cette omission
» a été faite et avons signé :

» SAVARD, DESESQUELLE, Commissaires, RENET, Secrétaire. »

A l'Assemblée Nationale, le commissaire des Quinze-Vingts et son secrétaire-greffier n'obtinrent d'autre renseignement que celui indiqué dans la pièce que nous reproduisons ci-dessous :

« Attestation du Comité de surveillance donné aux Commis-
» saires et Secrétaire greffier en présence des cy-dessus désignés :
» Le Comité de surveillance déclare qu'il n'a dû donner décharge
» de 90 livres d'assignats, parce que les citoyens les ont retenus
» devers eux. Après les avoir exhibés, comme trois d'entre eux
» le reconnaissent à l'instant en présence de M. le Commissaire
» de la section des Quinze-Vingts. Le Comité renvoyant à la
» section à s'informer et à juger du mérite des motifs de cette
» rétention. Au Comité de Sûreté générale, le trois septembre
» l'an 4e de la liberté et de l'égalité.

« Bernard, Président, Basire, Secrétaire, Claude Fauchés,
» Mosson, Vardon, Lomont » [1].

— Les citoyens les ont retenus devers eux après les avoir exhibés.

Telle est, et c'est dommage, la seule réponse obtenue à l'Assemblée.

Il eut été intéressant de connaître les raisons invoquées par Hervelin, Quervelle, Pouquet et Ferrie pour conserver ces quelques billets.

Peut-être estimèrent-ils qu'ils leur étaient bien dus pour tout le mal qu'ils s'étaient donné en cette journée et qu'ils pouvaient être considérés comme le juste salaire de la longue et fatigante promenade faite à travers les rues de Paris?

Questionnés eux-mêmes à la Section, les peu sympathiques personnages ne donnèrent d'autre motif que la laconique déclaration suivante, inscrite en marge du procès-verbal d'inventaire fait au Comité des Quinze-Vingts, le même jour, des objets en question :

« Les citoyens dénommés au procès-verbal reconnaissent
» avoir retenu par devers eux les assignats énoncés de
» l'autre part.
» Hervelin, Terneux, Roussel. » [2]

Cette mention qui, en somme, donnait décharge à la Section, fut vraisemblablement inscrite et signée au retour du Comité de surveillance de l'Assemblée.

Les objets trouvés sur la princesse furent, avec d'autres, envoyés au Garde-meuble, ainsi que le constatent les pièces suivantes :

« J'ai reçu du Comité de surveillance de la Convention natio-
» nale pour être remis au dépôt du Garde-meuble, un diamant
» qui a été trouvé par un enfant et que l'on soupçonne provenir
» du Garde-meuble.

---

1. *Madame de Lamballe*, par G. Bertin, *loc. cit.*, p. 317.
2. *Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Ternaux, *loc. cit.*, t. III, p. 497.

» A Paris le 20 octobre 1792, l'an 1er de la République.

» Plus un portefeuille trouvé sur *Made Lamballe* renfermant » une bague en or, un tire bouchon, un écritoire, un crayon en » ivoire et un canif, lesquels effets, j'ai déposé sur le champ au » garde-meuble. » Signé : ROLAND.

» Monsieur Roland m'a remis les effets cy-dessus pour les » déposer au garde-meuble, ce 20 octobre 1792, l'an 1er de la » République Française. » Signé : RESTOUT. »[1].

Le 8 septembre 1792, il avait déjà été remis, à la Municipalité, les pièces suivantes trouvées sur la victime : une lettre de la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien, laquelle lettre était tachée de sang; un anneau d'or avec inscription, un paquet de neuf petites clefs dans un même anneau d'acier et un étui en galuchat contenant une paire de lunettes montées en acier.

On a lu plus haut le procès-verbal rédigé à sept heures du soir et aux termes duquel le citoyen Jacques Pointel, *étant venu à bout de s'emparer* de la tête de la ci-devant princesse, demanda à la section des Quinze-Vingts de l'inhumer au cimetière des Enfants-Trouvés. On y a vu également que la Section applaudit au patriotisme et à l'humanité de ce citoyen et fit immédiatement procéder à l'inhumation.

Il y a pourtant un autre extrait du Registre des délibérations de la Section des Quinze-Vingts, publié par M. Mortimer-Ternaux, qui semble, au premier abord, contrecarrer les termes de celui que nous rappelons :

« Un individu, dit cet extrait, introduit à l'Assemblée géné- » rale au nom de M. de Penthièvre, a présenté la somme de » 600 livres en trois assignats pour que la tête de Mme de Lam- » balle fut inhumée dans la section des quinze-vingts. L'assemblée » a mis en arrestation l'individu qui se nomme François-Jacques » Pointel. Jusqu'à ce que les renseignements fussent pris à cet » effet, l'assemblée a refusé de recevoir le corps de la ci-devant

1. A. N., F7 4410.

» dame Lamballe, parce que, étant traître à la patrie, elle ne » mérite d'autre place que celle des conspirateurs. [1] »

Ce document et celui qui a été enregistré à sept heures du soir sont-ils contradictoires et doit-on, comme le croit M. Paul Fassy, attribuer leur incohérence au désordre inouï qui régnait alors ?

Nous ne le pensons pas, estimant qu'ils peuvent fort bien tous les deux avoir leur raison d'être, à la condition, néanmoins, que le dernier que nous reproduisons soit le premier dressé à la Section.

Que se passe-t-il, en effet ? Pointel a rejoint la première bande dans le faubourg Saint-Antoine, c'est-à-dire celle qui promène la tête, est entré avec elle dans l'église des Enfants-Trouvés et a offert à la Section 600 livres pour l'inhumation de cette partie du corps de la princesse.

On l'arrête et, selon l'habitude d'alors, un procès-verbal, celui ci-dessus, est immédiatement dressé dans le brouhaha, dans le va-et-vient, dans le bruit que répercutent les voûtes sonores de l'église de la chancelière d'Aligre.

Puis, Pointel s'explique : il vient de la part du duc de Penthièvre que la Révolution respecte et vénère à cause de sa grande charité et de son humanité [2]. La requête de l'envoyé fidèle est agréée, on l'acclame, on le félicite.

---

1. *Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Ternaux, *loc. cit.*, t. III, p. 496.

2. Nous reproduisons, d'après le *Dictionnaire* de Jal (Biographie et Histoire), p. 953, le texte d'une décision élogieuse adoptée par la commune de Sceaux, à l'occasion de la mort du vieux duc de Penthièvre :

« Du 18 mars 1793, l'an 2e de la République française, heure de midi, le » Conseil Général de la Commune de Sceaux réuni en la salle des assemblées... » un membre a observé que M. Bourbon-Penthièvre est décédé il y a quelques » jours et doit être inhumé aujourd'huy à Dreux et comme il a été de tout » temps utile à la commune, qu'il y a fait des charités annuelles et des libéra- » lités qui ont adouci le sort des pauvres et des indigents, il croit que la » commune doit témoigner sa reconnaissance à la mémoire de ce bienfaiteur. » Cette observation appuyée et mise aux voix, l'Assemblée après avoir » entendu le procureur de la Commune a unanimement arrêté que d'au- » jourd'huy en huit, il sera célébré au nom de la commune un service en » l'église de ce lieu, pour le repos de l'âme de ce citoyen généralement regretté » et que le Conseil général y assistera en corps et y convoquera la garde natio- » nale, les citoyens et les citoyennes de cette commune, et avons tous signé avec

Mais, dit le second procès-verbal, l'assemblée de la Section a refusé de recevoir le corps de la princesse *jusqu'à ce que des renseignements fussent pris !*

Il faut croire que les renseignements obtenus suffirent pour dégager la responsabilité des sectionnaires, puisque le premier procès-verbal que nous reproduisons, celui qui, selon nous, aurait été dressé le dernier, à sept heures du soir, affirme positivement que la tête fut inhumée. Or, il paraît de toute évidence que l'on n'aurait pas refusé au corps ce que l'on accordait à la tête.

Il est donc permis de conjecturer que l'enterrement des restes de la malheureuse amie de la Reine eut lieu vers sept heures du soir, et que tête et corps furent enfin réunis dans la même fosse, après avoir été ensemble de la lugubre promenade.

Dans quel lamentable état pouvaient-ils être en arrivant aux Quinze-Vingts, après sept heures de profanation à travers les rues de la ville ?

Nous laissons au lecteur, si le cœur lui en dit, le soin et surtout le courage de le supposer.

Quoi qu'il en soit, on sent là un drame poignant dans cette ténacité du fidèle serviteur voulant arracher à la promiscuité du ruisseau les restes mutilés de sa maîtresse.

Jacques Pointel est un garde de la maison du duc de Penthièvre et appartient au personnel du somptueux hôtel de Toulouse situé rue de la Vrillière.

Mme de Tourzel affirme que le vieux duc, qui avait une affection profonde pour sa belle-fille, et qui, depuis sa détention, se consumait dans la douleur et dans l'affliction, fit l'impossible pour la sauver dès qu'elle fut à la Force. Toutes les heures des courriers lui portaient de ses nouvelles ; des sommes énormes furent offertes de sa part à la

---

» le procureur de la Commune et le Secrétaire greffier : Desgranges, maire, » D. Benoist, Lelarge, C. Benoist, Brulé, Moulé, J.-B. Moullé, Gibaud, P^r^ de » la Commune, N. Saunié l'aisné, Picard, Noblet, Pinchon, Ronval, Pécheux, » Bouvet, Secrétaire greffier. »

(*Archives municipales de la ville de Sceaux*).

Commune ; il en vint même, dit-elle, jusqu'à offrir la moitié de sa fortune, qui était immense [1]. Mais rien de tout cela ne devait aboutir, et la Commune, si sanguinaire qu'elle fût, prouva, en cette occasion, qu'elle n'était pas à vendre.

Dès qu'on apprit, rue de la Vrillière, les massacres des prisons et la mort de la princesse, M. Villiot, l'intendant du duc, chargea l'un des serviteurs de la maison, Pointel, de rechercher le corps de la victime [2].

Le voici donc partant vers la Force, dans la direction de la place de Grève et de la rue Saint-Antoine. Les courriers dont parle Mme de Tourzel sont arrivés de bonne heure, sans doute, à l'hôtel de Toulouse, apportant la fatale nouvelle. Pointel, il n'en faut pas douter, fut donc rapidement à la rue des Ballets et assista peut-être à la mort de sa maîtresse.

C'est alors que son calvaire commence :

Haletant et suffoqué, il suit à travers les rues cette foule hurlante, dont la furie le terrorise et l'empêche d'approcher.

Il voit le corps de l'infortunée laissant sur la chaussée sa trace sanglante ; il voit ses formes fines et blanches rebondissant sur le pavé de la rue, ramassant la boue et la fange des ruisseaux.

Il les suit au Temple, il les suit au Palais-Royal, se guidant, dans le lointain des rues tortueuses, sur les oscillations de cette tête coupée, plantée sur une pique, et dont la queue de cheveux blonds, alourdie par le sang, vient, à chaque soubresaut, fouetter le visage de celui qui la porte.

Il les suit toujours, sans oser encore formuler l'offre dont il est chargé.

Ce ne sera, comme on l'a vu plus haut, qu'à la fin de la journée, vers sept heures du soir, quand la bande s'éparpillera et que chacun regagnera son logis, quand la haine commencera à s'apaiser enfin, après une pareille journée,

---

1. *Mémoires de Mme de Tourzel, loc. cit.*, t. II, p. 251.
2. Alfred Begis. *Le Massacre de la princesse de Lamballe,* p. 25.

qu'il osera, d'une main tremblante, tendre ses six cents livres pour conclure l'horrible marché.

Sans vouloir faire de mélodrame à plaisir, il est de toute probabilité que les choses se sont passées ainsi. Cela découle des documents que nous avons reproduits, et il n'est nul besoin d'une sagacité bien grande pour relier entre elles et les rendre lisibles les indications qui y sont contenues.

Weber, le frère de lait de la Reine, dont nous avons parlé plus haut, et qui sortit vivant de la Force alors que l'on y massacrait Mme de Lamballe, raconte également dans ses *Mémoires* cette horrible recherche à travers les rues de Paris, par un émissaire du duc de Penthièvre, des restes de son infortunée belle-fille. Il rappelle l'achat de la tête sanglante, que le fidèle serviteur, au faubourg Saint-Antoine, enveloppe dans une serviette pour la porter à la Section. Il reproduit même le texte suivant d'un billet que le vieux duc aurait adressé à l'un de ses familiers, en prévision du dénouement prévu :

» Je vous prie, mon cher de... s'il arrive malheur à ma belle-
» fille, de faire suivre son corps partout où il sera porté et de le
» faire enterrer au plus prochain cimetière, jusqu'à ce qu'on
» puisse le transporter à Dreux. »

Nous ne savons quel degré d'authenticité il faut accorder à ce papier, qui semble une véritable prophétie en ce qu'il prévoit la promenade fatale à travers Paris ; on ne peut s'empêcher de constater, pourtant, que la réalité des faits concorde rigoureusement avec son texte et que tout se passa comme il était écrit.

Weber, qui, lui aussi, rencontra vers le Châtelet, le funèbre cortège, raconte encore que le lendemain de l'inhumation de cette tête à côté des restes du corps, un agent du duc, accompagné d'un plombier, vint au cimetière des Enfants-Trouvés avec une boîte de plomb, y déposa respectueusement ce qu'il restait du corps de Louise de Savoie-Carignan et

transporta le tout à Dreux, dans le caveau de la maison de Penthièvre [1].

On a dit, à ce sujet, qu'il fut impossible, plus tard, de vérifier l'exactitude de ce dire, les caveaux mortuaires de Dreux ayant été, en 1793, violés, dépouillés, et les sépultures dispersées. M. de Lescure, dans tous les cas, ne paraît pas partager l'allégation de Weber. Il cite, dans son livre, les noms des membres de la famille dont les sépultures ont été bouleversées, dit que la tête de Mme de Lamballe ne s'y trouvait pas et ajoute « que personne n'a connaissance qu'elle y ait été apportée [2] ».

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'heure actuelle la chapelle de Dreux ne contient plus, en ce qui concerne les Penthièvre, qu'un cénotaphe, c'est-à-dire un tombeau vide, entouré de tables de marbre, dont les inscriptions rappellent le souvenir des sépultures enlevées en 1793.

Aucune de ces tables ne mentionne l'inhumation des restes de la princesse de Lamballe.

M. A. Bonnardot, historiographe parisien, a aussi apporté sa petite histoire dans cette douloureuse recherche. Il a écrit que, visitant en 1840 l'enclos de la Tombe-Issoire, un octogénaire lui fit voir, dans une arrière-cour, les traces d'un puits communiquant avec les catacombes. C'était par ce puits que l'on déversait les ossements provenant des cimetières parisiens. Le vieillard lui raconta qu'au temps de sa jeunesse, il avait vu l'enclos envahi par une bande famélique traînant un cadavre sans tête qui n'était autre que celui de Mme de Lamballe, lequel cadavre fut jeté dans le puits [3].

Il est certain, dans tous les cas, pour ceux qui ne veulent pas se contenter de la simple mention de Weber, qu'il reste un doute au sujet de la translation à Dreux.

Peut-être le petit cimetière des Enfants-Trouvés, aujourd'hui enseveli sous les hautes herbes, ignoré, disparu, nous

1. *Mémoires de Weber*, t. II, p. 352.
2. *La Princesse de Lamballe*, par M. de Lescure, p. 460.
3. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° d'août à septembre 1867, p. 300.

révélera-t-il son secret quand, prochainement, la pioche va fouiller son sol pour le passage des rues nouvelles qui vont bientôt s'ouvrir sur le tranquille jardin de l'ancien hôpital Trousseau.

Nous avons eu, d'ailleurs, beaucoup de peine à le retrouver, ce modeste champ de repos, à travers la collection des nombreux plans de Paris. Celui de l'abbé Jean Delagrive, 1728, seul, l'indique par deux croix dans un petit terrain contigu à la chapelle et attenant au transept oriental et à l'abside, c'est-à-dire, en un mot, entre le pavillon dit d'*Aligre* et l'église.

Il est vraisemblable que le cimetière de 1728 était toujours à la même place en 1792.

Nous devons ajouter que depuis nos recherches, nous avons eu de M. l'abbé Girard, aumônier de la maison durant vingt ans, la certitude que le petit cimetière en question était bien là où nous l'indiquons. Il a vu lui-même, en effet, mettre à jour de petits ossements d'enfants, lors de différents remaniements du terrain. Sur cet emplacement on ne voit plus aujourd'hui que des arbustes, des herbes folles et des fleurs sauvages.

Les sectionnaires n'eurent donc qu'à sortir de l'église dans laquelle ils siégeaient, par la petite porte de derrière, pour procéder à l'inhumation provisoire ou définitive. Il se pourrait aussi, que les Petites-Sœurs des pauvres, toujours au service des Enfants-Trouvés en 1792, et qui, des hautes fenêtres de l'hôpital, durent voir à la nuit tombante, les allées et venues du cimetière, eussent assuré à la malheureuse, en un autre endroit et pendant l'absence des hommes de la Section, une sépulture plus digne que le trou béant creusé à la hâte ?

Ce n'était pas la première fois que Madame la princesse de Lamballe franchissait le seuil de cette maison des Enfants-Trouvés : charitable et bonne, elle y vint souvent apporter son offrande aux pauvres petits abandonnés, ne se doutant guère qu'un jour son corps y serait traîné à l'état de loque

humaine, cent fois plus misérable que les misérables qu'elle y venait soulager !

On trouve son intervention pour la prospérité de la maison, lors de la mise en vente, en 1780, au profit de l'établissement, de six nouveaux airs du *Devin de Village* et de plusieurs fragments de *Daphnis et Chloé*, morceaux de musique inédits trouvés dans les papiers de Jean-Jacques Rousseau. L'Assistance publique possède dans ses Archives, à moins qu'elle n'ait été brûlée en 1871, une pièce fort curieuse qui est la liste des souscripteurs pour le recueil des romances de J.-J. Rousseau, publiées sous le titre de *Consolation des misères de ma vie*, sur laquelle figure ou figurait la signature de Mme la princesse de Lamballe à côté de celles de la reine ; de M. de Blome ; de Mme Delessert ; de Dauberval, de l'Académie de Musique; de Ducis, de l'Académie Française; de Franklin, ministre plénipotentiaire du Royaume-Uni de l'Amérique, à Passy ; du marquis de Gérardin ; de Gluck ; de Grimm ; de Guéneau de Montbéliard ; de Mme Necker ; du poëte Roucher ; de Tronchin, de Genève ; de Malthus, etc.[1]

*
* *

Peut-être ne sera-t-il pas superflu, après avoir parlé si longuement de la fin lamentable de Mme de Lamballe, de rappeler en quelques mots qui elle était et ce qu'elle fut à la cour de France :

Marie-Thérèse-Louise, princesse de Carignan, quatrième fille de Louis-Victor-Amédée-Joseph de Savoie, prince de Carignan, et de Christine-Henriette de Hesse-Rheinfiels, naquit à Turin le 8 septembre 1749. Sa jeunesse s'écoulait heureuse et choyée à la cour du roi de Sardaigne, quand le duc de Penthièvre la demanda en mariage pour son fils, Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon-Lamballe, grand veneur de France.

---

1. *Inventaire sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1790*, t. III, p. 316.

L.-J. Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, amiral de France, étant le propre fils du comte de Toulouse, enfant légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, c'était donc l'arrière-petit-fils du Roi Soleil, de Louis le Grand, que la jeune princesse épousait.

Le fiancé est né le 6 septembre 1747 ; sa réputation de libertin, établie sur des bases solides, n'empêche pas, pourtant, le mariage qui se célèbre à Nangis le 31 janvier 1767.

Il a 19 ans, elle en a 18.

Elle a plu beaucoup, paraît-il, au jeune écervelé qui, lui-même, a produit sur la jeune fille une douce impression qui s'est répercutée dans son cœur.

Bien sûr ils seront heureux.

Le 5 février 1767, la jeune princesse est présentée pour la première fois à la cour de France.

Hélas ! au bout de cinq mois de mariage, la pauvre Louise n'existe plus pour son mari : le volage l'a abandonnée pour retourner à ses débauches premières que partage sa maîtresse, Melle de la Chassaigne, de la Comédie-Française.

L'un de ses plus dangereux compagnons de plaisirs, l'un de ceux qui l'entraînent vers l'abîme de luxure où il va bientôt disparaître, est son futur beau-frère, le duc d'Orléans, plus tard Philippe-Egalité, qui épousa, le 5 avril 1769, Louise-Marie-Adelaïde de Bourbon-Penthièvre.

L'infortunée jeune femme dont l'âme douce et simple ne désirait que le bonheur dans la paix et le calme, conçut un vif chagrin de cet abandon ; une grande mélancolie s'empara d'elle, qu'on lui connut durant le reste de sa vie.

Lui, d'échelon en échelon, se vautra dans la plus vile débauche, contracta les maladies les plus honteuses et finit par mourir dans un état lamentable, à l'âge de vingt ans et huit mois, au château de Luciennes, ou Louveciennes, près de Versailles.[1]

---

1. *Mme de Lamballe*, par G. Bertin, p. 20.

Telle est l'histoire du mariage de Mme de Lamballe.

Elle ne cessa de prodiguer jusqu'au bout les soins les plus dévoués au mari infidèle et, après sa mort, se retira avec son beau-père, le vieux duc de Penthièvre, auquel elle avait voué un véritable amour filial.

Dès 1770, et à l'occasion du mariage du Dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, et à la suite de diverses entrevues familières ou solennelles, une vive sympathie se noua entre les deux princesses.

La tendre et mélancolique Lamballe, avide d'affection sincère, donna en ce jour une amitié qui vécut pendant vingt-deux ans et dont la dernière étape devait se terminer à la borne de la rue des Ballets.

Cet attachement particulier que les deux jeunes femmes éprouvent l'une pour l'autre et qui se traduit par la concession, à la princesse, de situations enviables, n'est pas sans susciter la jalousie des courtisans ni sans déchaîner la calomnie. En septembre 1775, Mme de Lamballe est nommée Surintendante de la Maison de la Reine, en remplacement de Mme la duchesse de Cossé. C'était un poste considérable, brigué par les partis les plus influents de la Cour, par les plus vieilles familles de France. Il rapportait à la titulaire une dotation annuelle de 50.000 livres, indépendamment du traitement payé sur les états de la Maison de la Reine.

Le défaut de Mme de Lamballe, il faut pourtant le dire, est le continuel besoin d'argent.

Ses dépenses sont follement exagérées, c'est un gouffre que les plus grosses dotations ne peuvent combler et que sa grande fortune personnelle ne saurait remplir. La reine, il est vrai, est toujours là pour y satisfaire. En 1781, nous apprend M. Bertin, l'année même où la Sœur Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, est nommée Grande Maîtresse de toutes les loges maçonniques écossaises de France, elle obtient une pension de 40.000 livres, alors qu'elle touche déjà, à titre de supplément de traitement, en qualité de Surintendante de la Maison de la Reine, une

somme annuelle de 85.000 livres, qui n'était au début de sa charge, en 1775, que de 50.000.

Le duc d'Orléans, son beau-frère, Philippe-Egalité, époux de Mlle de Penthièvre, lui paya également, à une certaine époque, 100.000 écus par an de douaire, ce qui ne manqua pas de faire dire à ceux qui n'étaient pas au courant de sa situation de famille, que le prince sans-culotte, héritant de sa parente d'une partie de l'immense fortune du vieux duc de Penthièvre, fût pour quelque chose dans sa mort. Cette fortune, en effet, était considérable, puisque, seule, la vente du domaine de Rambouillet à Louis XVI avait produit 18 millions, et en avait élevé le montant au chiffre de cent millions, qui est celui annoncé au moment de la mort du fils du comte de Toulouse.

La vérité est que Philippe-Egalité n'avait aucun intérêt à poursuivre la mort de Mme de Lamballe, sa belle-sœur, puisque, étant séparé de biens avec la duchesse d'Orléans, sa femme, la fortune des Penthièvre ne pouvait plus lui revenir.

Voici pourtant qu'une étoile nouvelle va se lever dans la Maison de la Reine, dont l'influence s'emparera de l'esprit de Marie-Antoinette, sinon de son cœur, et contrebalancera le pouvoir de la Surintendante. C'est Mme de Polignac, qui guette dans l'ombre et tend ses lacs pour détrôner la pauvre Lamballe dans l'amitié de la souveraine.

La perfidie réussit toujours auprès des natures impressionnables, nerveuses, primesautières comme était celle de la Reine ; Mme de Polignac provoqua tant de froissements entre les deux amies, fit naître tant de causes de susceptibilités, que Marie-Antoinette et sa Surintendante ne se virent plus que rarement.

Ce fut, dit-on, l'un des gros chagrins de Mme de Lamballe qui, le cœur dolent et meurtri, voyagea un peu ou se confina dans le logis de son beau-père, dans ce somptueux hôtel de Toulouse, situé rue de la Vrillière, dont la superbe galerie existe toujours et abrite maintenant le Conseil de la Banque de France.

La défaveur capricieuse de la Reine la tenait toujours éloignée de la Cour quand éclata le coup de foudre du 14 juillet et quand commença l'émigration. Les Polignac quittent la France au lendemain de la prise de la Bastille ; le comte d'Artois part en septembre ; les évènements se précipitent, le roi veut fuir, il est arrêté à Varennes et enfermé aux Tuileries.

C'est l'agonie qui commence pour la famille royale, abandonnée de tous et livrée à elle-même.

Mme de Lamballe était absente de Paris ; à l'annonce du péril elle revient, douce et fidèle, prendre sa place auprès de ceux que le malheur a courbé sous sa dure étreinte. Elle revient d'Aix-la-Chapelle où elle était en sûreté et où ses amis la voulaient retenir.

Arrivée à Paris le 4 novembre 1791, elle reprend son service auprès de la Reine qu'elle ne quittera plus que pour rentrer à la Force, c'est-à-dire pour mourir.

*
* *

Nous ne voulons pas taire l'émotion ressentie par nous lors de l'enquête que nous fîmes pour la présentation de notre rapport à la *Commission du Vieux Paris*, sur la démolition de l'ancien hôpital Trousseau, rues de Charenton et du Faubourg Saint-Antoine.

Interrogeant M. le Commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts sur l'exhumation des restes de Mme la chancelière d'Aligre qui, dans la chapelle encore debout, reposaient solitaires depuis deux siècles, celui-ci nous apprit que le sarcophage contenait deux crânes.

Deux crânes ! Quelle pouvait bien être cette seconde tête recueillie ainsi dans un caveau funéraire où un seul corps avait été déposé ?

Le présent travail, à cette époque, était terminé. Nous avions déjà formulé cette hypothèse que les Petites-Sœurs des Pauvres, encore aux Enfants-Trouvés le 3 septembre 1792, avaient peut-être, en l'absence des sectionnaires, donné une

sépulture plus décente aux restes de la malheureuse princesse. Aussi, quelle ne fut pas notre perplexité en entendant l'affirmation du fonctionnaire municipal.

Dans notre esprit halluciné, naquit immédiatement cette troublante supposition :

— Si c'était la tête de Mme de Lamballe ?

Quelle chose touchante eût été cette hospitalité donnée ainsi par la bonne chancelière, en son asile encore inviolé, à cette tête livide d'une grande dame comme elle, parée seulement de son linceul de cheveux blonds !

Notre imagination, malheureusement, nous égarait, puisque la poursuite de notre enquête nous apprit que le second crâne était celui d'un enfant [1].

Il ne nous déplaît pas, quoi qu'il en soit, de faire de cette déception un argument de plus en faveur de notre thèse, qui consiste à croire que la tête et le corps de l'infortunée reposent ensemble dans quelque coin de cet enclos des Quinze-Vingts, qui va prochainement être bouleversé.

Lucien LAMBEAU.
Secrétaire de la Commission municipale du Vieux Paris.

---

1. Procès-verbal de la Commission municipale du Vieux Paris, du 12 juin 1902.



DANS LE IIIe ARRONDISSEMENT

L'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau

Un monument historique. — Travaux de restauration à effectuer.

Bien qu'il ne soit pas situé dans les limites de notre arrondissement, nous signalons les travaux qui vont être faits dans l'ancien hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, occupé depuis plusieurs années par la bibliothèque historique de la Ville de Paris. Les démolisseurs vont jeter bas les hangars et les pavillons qui avaient été édifiés sur l'emplacement des jardins de l'ancien hôtel, dont il ne subsiste, entre la rue de Sévigné et la rue Payenne, que l'orangerie, abîmée et morcelée par les propriétaires ou locataires qui se sont succédé dans ces vastes locaux. D'ici quelques années, la Ville fera, sans doute, procéder à la réfection de cette orangerie, dont le gracieux défilé d'archivoltes ne laisse plus voir aujourd'hui que quelques travées.

Ce jardin était au XVIIe siècle un des plus beaux de Paris.

Voici ce qu'en dit le voyageur anglais Lister, qui le vit en 1698 :

Le jardin en était fort bien tenu. Au bout était un treillage en façon d'arc de triomphe. Dans les deux niches étaient placés deux grands vases de fonte ou des pots de fleurs.

Dans l'orangerie, il y avait de fort grands orangers et quatre myrtes taillés en boule, les plus beaux et les plus gros que j'aie vus ; il y avait aussi en caisse de grosses touffes de marum de Syrie, quantité de tulipes, d'anémones, de renoncules et d'autres fleurs, en planches, dans le parterre, et chaque espèce à part. Il y avait aussi, comme dans nos jardins, des anémones et des renoncules en petits pots de terre ; mais avec de la terre fort légère.

De grands et très beaux lauriers-thyms dans des caisses ; et, ce qu'il y avait de singulier, le long d'un des murs du jardin, une rangée d'arbres dont les têtes, palissées sur un treillage de fer, formaient une série d'arceaux d'un très bon effet.

L'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, qu'habita le célèbre conventionnel, est d'une sobre architecture et rien n'y attire l'œil

du passant. Tous les ornements intérieurs ont d'ailleurs disparu, hormis les hautes glaces et les boiseries sculptées d'un coquet petit salon devenu le cabinet du conservateur de la bibliothèque. En dégageant l'hôtel du côté de la rue Payenne, où un jardin sera bientôt dessiné, on mettra en pleine lumière sa façade postérieure, aujourd'hui masquée et au fronton de laquelle apparaît une sévère image du Temps, sculptée en haut-relief. Grâce aux agrandissements et embellissements du Musée Carnavalet et de la Bibliothèque, grâce aussi au futur percement de la rue Etienne-Marcel, tout ce coin du vieux Marais va reprendre un peu de sa splendeur d'autrefois.

Nos lecteurs nous pardonneront cette incursion dans les confins de notre arrondissement. A ce sujet, exprimons le vœu qu'une *Société d'études historiques* analogue à la nôtre se fonde dans le Marais. Le succès qui nous est advenu pourrait être un encouragement à cette création.

Anciennes plaques de noms de rues.

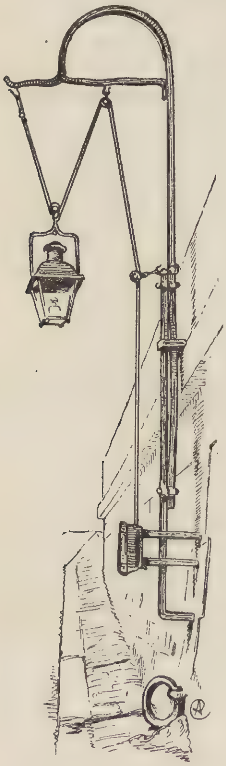
Dans une de ses dernières réunions, la Commission du Vieux Paris s'est occupée des plaques indicatrices des anciens noms de rues de Paris et de la recherche des moyens propres à assurer la conservation de ces inscriptions, souvent si curieuses et si instructives.

Ces inscriptions ont été exécutées sur des tables de liais dans les maisons construites en bois ou en pierres tendres, et creusées à même la pierre, sur les maisons édifiées en pierres dures.

Notre arrondissement en possède un grand nombre, contre l'église Saint-Gervais, *rue du Long-Pont*, *porte Saint-Antoine*, au coin des rues François-Miron et des Barres, que nous avons signalé tout particulièrement à la Commission du Vieux Paris (cette inscription est recouverte d'une plaque moderne qu'il serait facile de déplacer), *rüe de la Mortellerie*, *rüe de la Verrerie*, *impasse Putigneux*, *rue du Prévot*, *rüe Saint-Louis*, *rue de la Femme-sans-Tête*, *rüe Poullier*, *rüe des Cinges*, ancien nom de la rue des Guillemites, etc.

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

**Une maison historique à la place de Grève.
La maison de la « Lanterne »**



A une allocution prononcée à une fête de félibres qui l'avaient invité à titre, probablement, de félibre lutécien, l'illustre chimiste M. Berthelot, s'étonnant un peu de se voir, lui Parisien de Paris et qui n'a dû jamais avoir le temps d'aller loin de sa ville, invité aux jeux floraux des cigaliers, avait revendiqué son titre de « Parigot de Paris auprès Pontoise » :

— Je suis né en place de Grève, au coin de la rue du Mouton, vers le carré gauche de la place de l'Hôtel-de-Ville, en faisant face à l'édifice. Là, existait, au commencement du siècle dernier, une vieille maison, maison qui avait une histoire. C'était la maison de la Lanterne du temps de la Révolution ; elle appartenait à mon grand-père maternel. Il n'y fut pas pendu et n'y pendit personne, quoiqu'elle ait servi à d'autres.

La maison du grand-père de M. Berthelot était située à l'angle de deux rues qui ont cessé d'exister : la rue de la Vannerie et la rue du Mouton. Son emplacement se trouve à quelques mètres, à peu près, en face de la porte centrale de l'Hôtel de Ville. Elle n'avait rien de particulier, avec ses quatre étages et ses boutiques, l'une de marchand de vins et l'autre tenue par l'épicier Delanoue, qui avait pris pour enseigne un buste de Louis XIV et ces mots : « Au coin du roi ».

De bonne allure bourgeoise, cet angle ne se distinguait que par une potence en fer forgé, très saillante, et scellée entre le premier étage et la boutique. Il en tombait une de ces grosses lanternes carrées, éclairées à l'huile, que les allumeurs, à l'aide d'une corde, hissaient deux fois par jour.

La rue du Mouton n'avait, jusqu'au 28 avril 1789, presque pas eu d'histoire. Elle existait en 1462, car un bourgeois, Pierre Mouton, qui fut un bienfaiteur de l'église Saint-Jean en Grève, y habitait et probablement lui donna son nom. En 1363, un fief de cette rue était indiqué sous le nom de la *Maison du Mouton*.

A l'angle de la place de Grève, à côté de la maison de la « Lanterne », il y avait un traiteur fameux à l'enseigne du *Mouton*. Là se réunissaient les *gendelettres* de l'époque, Boileau, Racine, Lafontaine, Furetière, Chapelle, etc.

Racine avait hérité d'un oncle un prieuré qui entraînait la prise d'habit dans un ordre religieux; il accepta le bénéfice mais ne voulut pas se faire moine ; un régulier lui disputa le prieuré et eut gain de cause.

Racine, furieux, composa alors la comédie des *Plaideurs* où il ridiculisait, sous le nom de *Perrin Dandin*, le juge qui l'avait condamné, et allait lire au cabaret du *Mouton* des passages de sa comédie à ses amis qui applaudissaient.

Mais la maison eut par la suite d'autres souvenirs plus tragiques.

Les ouvriers du faubourg Antoine y pendirent l'effigie de Reveillon; au soir de la prise de la Bastille, on y pend deux pauvres invalides que le peuple prend pour des Suisses, de ceux qui avaient tant tué de patriotes.

Le 22 juillet, le conseiller d'état Foulon, intendant du commerce, l'un des organisateurs de la banqueroute et auteur du propos célèbre : « Si le pain manquait au peuple, le foin était assez bon pour lui », ayant eu conscience que les temps devenaient dangereux pour les membres du *Pacte de famine*, voulut fuir le pays où sa fortune ne lui semblait plus en sûreté ; il se cacha et fit enterrer sous son nom et

avec pompe un de ses domestiques qui venait de mourir. Ses vassaux, qu'il avait terrorisés, ne crurent pas à sa mort, ils le cherchèrent et le trouvèrent caché dans un château voisin. Ils lui mirent une botte de foin, dont il voulait les nourrir, sur le dos, un bouquet de chardons à la boutonnière et le traînèrent à Paris à la suite d'une charrette, dans la plus grande chaleur du midi, l'abreuvant en route de vinaigre poivré. C'est ainsi qu'il fut conduit à l'hôtel de ville sous les huées et les imprécations d'une multitude furieuse et menaçante. Là, dans la grande salle, tout le peuple, à son aspect, s'écria : « Pendu, pendu sur-le-champ ! » Les électeurs, le maire ensuite, employèrent tour à tour tous les moyens de persuasion pour obtenir que l'accusé ou le coupable fût jugé légalement et envoyé à l'abbaye de Saint-Germain. Le cri fatal et négatif fut constamment la même réponse. Enfin M. de Lafayette arriva et prononça un discours adroit où il feignait d'être ennemi de Foulon, pour le soustraire à la violence et l'abandonner aux lois. Il paraissait l'emporter, mais quelqu'un s'écria : « Faut-il du temps pour juger un homme qui est jugé depuis 30 ans ! »

Foulon est enlevé, porté à la lanterne d'en face, on lui fait demander pardon à la Nation, on descend ce réverbère, on suspend le malheureux à la corde fatale ; elle casse jusqu'à trois fois sous le poids de ce corps athlétique. On le massacre, on le déchire par morceaux, on lui coupe la tête, on la porte au bout d'une pique par toute la ville, et surtout au Palais-Royal, station solennelle de tous ces affreux trophées [1].

Cette exécution, qui eut un si grand retentissement en France, rendit célèbre la *Lanterne*, cet instrument de la justice populaire à laquelle applaudirent Barnave, Mirabeau. Camille Desmoulins s'en dit le procureur général, et sur la place de Grève on faisait des rondes que rythmait le refrain « Ça ira, ça ira, les aristocrates à la Lanterne ! ».

---

1. *Tableaux historiques de la Révolution française.*

Le 25 mai 1790, un voleur, Thierry, est arrêté rue Saint-Denis. Le peuple crie « à la Lanterne ! », on le hisse au réverbère du coin (qui est auprès du Grand-Louis, disent les journaux). Qu'était-ce que le Grand-Louis, demande M. *S. Lacroix*; c'est le buste de Louis XIV (le grand Louis). L'homme, sur l'intervention courageuse de Lafayette, est décroché et retombe de seize pieds sur le pavé ; on l'emporte à moitié mort.



Elle chôma ensuite jusqu'au 5 octobre où, dans ce jour de famine, le boulanger François, qui avait refusé du pain aux femmes qui criaient la faim, y fut accroché après qu'on eût trouvé chez lui plusieurs pains réservés à sa clientèle.

Elle inspire des pamphlets, des chansons, des satires. Un de ces curieux placards anonymes montre Target, père de la Constitution, rédigeant ainsi son testament :

Je désire que mes entrailles, renfermées dans une boîte de

plomb, soient enterrées dans la place Nationale, ci-devant de Grève, sous la fameuse lanterne, au coin de la rue Mouton.

La guillotine vint détrôner le réverbère qui, dès lors, prit sa retraite de justicier et se contenta de verser une lueur falote sur les passants attardés.

La rue du Mouton ne comptait que quelques maisons. L'une d'elles était la maison à tourelle dont nous avons parlé; au coin de la rue de la Tixeranderie était la *Manufacture d'encre de la Petite Vertu*, du sieur Guyot. A côté, le *Magasin général du Thé pectoral*, 30 sols avec la boîte en fer-blanc [1].



La maison de l'épicier était au coin de la rue de la Vannerie qui allait à la rue Planche-Mibray, elle datait de 1150. Guillot en parle dans ses dits de Paris :

> En la rue St Jacques [2] et on porce
> M'en ving n'avoit ne sac ne poce.

La rue Mouton et celle de la Vannerie furent supprimées en 1851 et 1853.

Dans son allocution, M. Berthelot parle d'une autre maison de notre arrondissement à laquelle se rattache son enfance :

> Mon enfance et ma jeunesse se sont écoulées dans une autre maison, maison des anciens échevins, sise rue des Ecrivains, vis-à-vis de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie.
>
> Mais, aujourd'hui, je ne puis trouver en ces lieux aucune image pour y rattacher mes souvenirs, car il ne reste des deux maisons ni une pierre, ni une

1. Watin.
2. Une partie s'était appelée rue Saint-Jacques-la-Boucherie.

motte de terre; le sol même a péri, abaissé par le nivellement de la rue de Rivoli, il y a un demi-siècle. C'est là que j'ai été élevé, entouré de l'amour des miens, dans la tradition républicaine, au bruit du canon et de la fusillade, au milieu des barricades, des émeutes du règne de Louis-Philippe, de la Révolution de 1848 et des journées de Juin. Depuis ma première enfance, à l'âge le plus tendre, la mémoire la plus vieille qui me reste est celle des blessés ensanglantés, frappés à Saint-Merri et rue Transnonain. On les amenait, pour être secourus, à mon père, médecin du bureau de bienfaisance pendant trente années et ami du peuple ; il était né en Sologne d'un volontaire de 1792.

A. Callet.

Une relique. — Les fossés de la Bastille.

Dans le numéro 3 du Bulletin de *la Cité*, M. L'Esprit a appelé l'attention de la Société sur l'ancienneté du mur du canal Saint-Martin, du côté du boulevard Bourdon, qui serait le mur même de l'ancien fossé de la Bastille ; il finissait sa communication en demandant à la Société de rechercher l'authenticité de cette dernière relique de la Bastille.

Je suis en mesure de fournir quelques documents qui établissent péremptoirement que le mur signalé par notre confrère est bien le mur même de l'antique forteresse. Dans l'*Histoire de Paris*, par Théophile Lavallée, je copie ce qui suit [1] :

« La Bastille était une massive forteresse, de forme rectan-
» gulaire, qui occupait sur la place actuelle de la Bastille,
» l'emplacement de la rue de l'Orme [2] jusqu'au petit Arsenal
» et une partie du boulevard Bourdon. Sa face orientale,

---

1. Paris, Hetzel, 1852, page 273.
2. Disparue à la suite du percement du boulevard Henri IV.

» c'est-à-dire tournée vers le faubourg et en avant de laquelle
» se trouvait une grosse courtine bastionnée construite sous
» Henri II [1], se composait de quatre tours ayant un déve-
» loppement de quarante toises [2], cette face se trouvait à
» cinquante pas de la Colonne de Juillet, qui occupe
» l'emplacement même de la courtine. La face occidentale,
» composée aussi de quatre tours, regardait la rue Saint-
» Antoine ; quant aux deux autres faces, elles se composaient
» de deux massifs de bâtiments servant à relier les deux faces
» principales et elles regardaient, l'une la rue Jean-Beausire,
» l'autre l'Arsenal. L'entrée de la Bastille était dans la rue
» Saint-Antoine, vers le commencement de la rue de l'Orme,
» et elle se composait de cinq portes et de deux ponts-levis.

» Le bastion de Henri II était bordé d'un large fossé se
» prolongeant jusqu'à la Seine, le long des terrains de
» l'Arsenal, et *qui existe encore avec ses hauts murs de*
» *revêtement ; c'est aujourd'hui la gare de l'Arsenal, par*
» *laquelle le canal Saint-Martin se réunit à la Seine.* »

Dans le *Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues de Paris,* par J. de la Tynna [3], on lit :

« *Ourcq* (Canal de l'). — Ce canal, qui se construit sous
» la direction de M. Girard, Ingénieur en chef, tire son nom
» de l'Ourcq, principale rivière qui entre dans sa formation.
» Sa longueur totale, de Mareuil jusqu'à la Seine, par les
» fossés de la Bastille, est d'environ 94.000 mètres (24 lieues).
» Il entre à Paris par le bassin de la barrière de la Villette,
» d'où il distribue ses eaux pour l'embellissement et la
» salubrité des divers quartiers de la capitale. »

I. de Marlès, dans un ouvrage intitulé *Paris ancien et moderne* [4], s'exprime ainsi, en parlant de la gare d'eau du bassin de l'Arsenal :

« La gare, au surplus, est spacieuse et profonde ; *elle*

---

1. De 1547 à 1559.
2. Environ 80 mètres.
3. Paris, 1816, au Bureau de l'*Almanach du commerce,* rue Platrière, n° 20.
4. Paris, Parent-Desbarres, éditeur, 1837. (Tome I, page 112).

» *remplace les fossés de l'Arsenal* qu'on a élargis et
» débarrassés des vieilles constructions qui les surchargeaient.
» Sa longueur actuelle est de 300 toises et sa largeur moyenne
» est de 30. »

Or, quand on consulte les plans de l'époque, on constate que le petit Arsenal et le grand Arsenal bordaient dans toute sa longueur le fossé de l'ancienne Bastille; les fossés de l'Arsenal sont donc les mêmes que ceux de la Bastille.

Enfin, M. Bret, un des sociétaires de *la Cité*, m'a communiqué une brochure très curieuse, intitulée : « *Précis historique des canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et de Saint-Maur, à Paris, depuis mil cinq cent vingt jusqu'à ce jour. Accompagné du plan général, gravé géométriquement* [1]. Cet ouvrage donne l'historique de toutes les tentatives faites pour créer des canaux. A la page 6 de cette brochure, je copie la note suivante :

« Le 9 février 1820, une commission, composée de
» MM. Chaptal, Dumeril, Dubois, Richeraud, Albert,
» membres de la Faculté de médecine, MM. Tarbes, de
» Vauxclaire et de Bérigni, membres du Conseil des ponts
» et chaussées, après plusieurs conférences et une recon-
» naissance de la localité, de l'emplacement que doit
» parcourir ledit canal de la barrière de la Villette, Saint-
» Martin, *au fossé de l'ancienne Bastille* et Arsenal de
» Paris, cette commission a été d'accord, à la majorité de
» sept voix, que le nouveau projet du canal Saint-Martin,
» soumis à son examen, passant dans les marais situés au
» midi de l'hôpital Saint-Louis, ne pouvait être exécuté sans
» danger pour la salubrité publique du quartier septen-
» trional de Paris. »

A la page suivante, nouveau renvoi ainsi conçu : « *Les*
» *fossés de l'ancien Arsenal et de la Bastille, qui ont été*
» *conservés jusqu'à ce jour*, peuvent servir à former un

1. Nouvelle édition par B. A. H. de Vert, architecte. A Orléans, de l'imprimerie de Darnault-Maurant, rue des Basses-Gouttières, n° 10 (An. 1820).

» vaste bassin pour garer les bateaux en tous temps et, par
» ce moyen, un port général pour les entrepôts de toute
» espèce de marchandises, avec des magasins faciles à
» établir, etc.... »

La carte annexée à la susdite brochure comporte un petit historique du canal qui ne manque pas d'une certaine saveur et que je transcris textuellement :

Carte géographique du canal de l'Ourcq, depuis Mareuil et Lisy jusqu'à Paris. Commencé en 1676 par M. de Manse, continué par le même avec M. Riquet, en 1677, suspendu par la mort de ses deux premiers auteurs et du grand Colbert. Arrêt du Conseil du Roi, rendu en 1787 au profit de Sébastien Job, pour l'ouverture de ce même canal, qui n'a point eu d'exécution. Décret de l'Assemblée constituante, en 1790, pour le même objet, aussi sans exécution. Loi du Corps législatif, en l'an X, qui ordonna la reprise des travaux qui s'exécutent maintenant sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées, suivant divers arrêtés des consuls et continué depuis 1802, qui reste le plan conçu et adopté sous Louis XVI. Réduite et gravée d'après le dessin de M. B. A. H., artiste en cette partie *(sic)*.

Dans un guide de Paris, datant de 1827, page 185, la gare de l'Arsenal est aussi indiquée comme *formée par les anciens fossés de la Bastille*.

Il résulte de toutes ces citations, qu'il ne saurait y avoir aucun doute sur l'origine ancienne du mur du canal, du côté du boulevard Bourdon, et M. L'Esprit a eu raison d'appeler l'attention de *la Cité* sur cette muraille : c'est bien un *vestige de l'ancienne Bastille*.

A. L. (sociétaire).

Bourdaloue habita longtemps notre arrondissement, dans la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine. Quel rapport peut avoir avec le célèbre jésuite, le petit meuble intime qui en porte le nom ?

Faits divers d'autrefois.



En cet an, vraiment (1329), le mardi, jour de feste de la décolacion Saint Jehan Baptiste, un larron, né d'Auvergne, par sa male aventure, en l'église *Saint Gervaiz* de Paris, après la Grant messe chantée en cette église *embla* (vola) un calice, lequel avait dedans *25 oublies* (hosties) sacrées, et ce larcin emporta en cette ville de Saint Denis... le porta chez un orfèvre pour le vendre et fut pris par ledit orfèvre.

Le curé de Saint Gervais, *Adam*, fut appelé et l'abbé de Saint Denys lui rendit lesdites oublies qui furent apportées à grand compagnie de peuple et de torches, à grant joie et à grant procession, honorablement en la dite église Saint Gervaiz. Et le dessus dit larron, en cette journée de vendredi, heure de prime, étant présent grant multitude de peuple au plus haut du gibet de Saint Denys, comme larron, fut pendu. *(Chronique parisienne anonyme).*

L'Assemblée constituante décréta, le 12 juillet 1790, la constitution civile du clergé. Les évêques et les curés devenaient des fonctionnaires publics, comme tels, ils devaient prêter serment. Le pape Pie VI défendit la soumission au décret de la Constituante, les uns obéirent au pape, les autres à la loi. Il y eut ainsi deux clergés : le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire. Les prêtres réfractaires devaient se cacher pour célébrer leurs offices, aussi les réunions avaient-elles lieu dans des endroits très retirés.

Nous avons visité, au 24 de la rue Chanoinesse, une cave où se rassemblaient les fidèles de la petite église. Cette cave est située au fond d'une deuxième cour, on y arrive par un petit escalier en spirale et à l'entrée, sur le mur de droite, dans une niche ayant la forme d'un demi-cercle, se trouve une pierre creusée qui servait de bénitier. Cette cave est, du reste, en assez mauvais état, et c'est le seul vestige qu'elle conserve de ses jours de consécration.

C. D.

M. G. Lanson, maître de conférences à la Faculté des lettres, a prononcé le discours de distribution des prix à Charlemagne. Nous en publions un passage intéressant sur la vie au lycée aux jours sombres de l'année terrible. C'est de l'histoire.

..... Mais mes chers collègues ne m'en voudront pas si, franchissant cette période trop voisine, ma mémoire s'en va aux environs de 1870 évoquer le lycée où je fus élève. Le lieu où nous sommes était un terrain vague : tout le lycée était encore cantonné dans la vieille bâtisse jésuitique où Bourdaloue avait vécu. Souvenir pieux et littéraire qui ne nous touchait guère. Nous étions tout au présent. Et ce présent, je vous assure, avait de quoi remplir de jeunes têtes. C'était 1870 et le siège. Nous venions très régulièrement en classe ; nous y travaillions très régulièrement, et il ne se fit pas, en ces quatre mois funestes, un vers latin ni un thème de moins qu'à l'ordinaire. Seulement, chaque matin, à peine entrés, le professeur en habit de garde national et les élèves causaient ; chacun de nous apportait ses nouvelles, ses inquiétudes, ses espérances, l'écho de son quartier, de sa famille et de son journal. Le professeur nous parlait comme à des hommes. Puis on se mettait au travail, l'esprit obsédé et le cœur gros, et souvent au milieu d'une phrase, l'explication s'arrêtait. On écoutait des bruits lointains. Parfois une grande voix dominait toutes les autres détonations. « C'est le canon du Mont-Valérien », disait le professeur, et l'on se remettait à piocher Térence ou Cicéron. Quand Paris fut bombardé, nous avions hâte de sortir de classe pour courir sur la rive gauche vers le Luxembourg et l'Observatoire, malgré la défense et les terreurs de nos familles ; nous voulions *voir*, nous espérions assister à l'éclatement d'un

obus, à l'effondrement d'un balcon ; une enfantine curiosité se mêlait à nous à des angoisses déjà viriles. Infiniment lugubres, presque tragiques devinrent nos classes du soir, dans ces jours d'hiver, lorsque le gaz manqua, et que nous nous éclairions de bouts de bougie qui piquaient de lueurs vacillantes les ténèbres de la grande salle, sans parvenir à les dissiper. Et dans cette obscurité nos cœurs s'enténébraient davantage.

Puis, ce fut la Commune, et un autre siège, moins émouvant d'abord pour nos ignorances enfantines. Nous venions toujours ici deux fois le jour, franchissant presque gaiement la grande barricade de la rue de Rivoli, nous attardant volontiers sur cette place de l'Hôtel-de-Ville, étincelante au soleil d'avril d'une mascarade bariolée d'uniformes militaires et de chamarrures fantastiques : les gens qui se faisaient tuer, sans panache et sans galon, n'étaient pas là ; nous ne les voyions pas. Loin de nos yeux aussi, dans les lointains de Montmartre et de Belleville, se fusillaient les généraux et les otages. Nous n'assistions qu'à la farce. Mais un matin, dix minutes après l'entrée, le proviseur passa dans les classes et nous renvoya chez nous. Les « Versaillais », comme on les appelait, étaient entrés, on se battait dans Paris. Nous fûmes huit jours sans revenir en classe ; huit jours de vacances abominables où nous eûmes, cette fois, la sensation de la guerre civile. Et après, on se racontait entre camarades, en baissant la voix, des choses qui faisaient frissonner. Parfois, en allant au lycée dans les premiers temps, on s'arrêtait à contempler les ruines de l'Hôtel-de-Ville ; ou l'on se détournait pour passer sur le quai et pour regarder de l'autre côté de l'eau, sous les fenêtres, je crois, de l'Hôtel-Dieu, les grandes charrettes du train où, par une longue planche, descendaient s'empiler des choses inertes qui étaient, disait-on, des cadavres de fusillés.

Ces moments-là ont pesé sur toutes nos années de lycée, sur toute notre vie à nous qui les avons vécus. Ils nous ont donné l'horreur de la guerre civile, et — lorsque nous fûmes d'âge à comprendre — la volonté de résoudre par l'action légale tous les problèmes sociaux. Ils nous ont donné le patriotisme ardent et droit, car jamais nos cœurs, saignant de la blessure de la France, n'abjurèrent l'idéal de solidarité humaine que l'adversaire déchirait avec la France, et nous ressentîmes profondément dans la diminution de la patrie le droit et l'humanité violés. . . . . .

. . . .



LES VIEILLES ENSEIGNES DU 4me ARRONDISSEMENT

(SUITE ET FIN).

Nous avons, au cours de quelques promenades et de quelques recherches dans nos vieux chroniqueurs, essayé de retrouver ce qui reste, dans notre arrondissement, des vieilles enseignes d'autrefois et quelles sont celles qui, célèbres jadis, ont maintenant disparu.

Il nous reste à rechercher quelles sont les nouvelles ; allons au hasard : au boulevard Sébastopol, l'*Hérissé*, homme à la crinière de porc-épic qui découragerait le chapelier le plus habile, date du percement de la voie, ainsi que le *Clairon de Sébastopol*, le fameux clairon de la Tour Malakoff.

Au coin de la rue du Temple et de la rue Geoffroy-Langevin un mastroquet qui était autrefois une hôtellerie arbore un *Lion d'or* triomphal. Un concurrent, au commencement du siècle, avait établi une auberge concurrente avec cette appellation qui rappelait les calembourgs un peu usés du moyen-âge : *au Lit on dort*. Il y eut procès.

La rue de Rivoli, dans la partie comprise dans notre arrondissement était, surtout il y a quelques années, illustrée d'affiches gigantesques, de tableaux, d'annonces qui florissaient aux frontons de magasins de confections : *à la Redingote grise*, *au Bon Diable* au coin de la rue Saint-Martin où se lisaient ces quatre vers (?) :

On voit sur ces murs peints à fresque
Découvert
Un grand bon diable gigantesque
Au teint vert !

Au coin de la rue Charlemagne et de celle des Nonnains-d'Hyères on voit au-dessus de l'officine d'un charcutier un *Saint Antoine* en prières accompagné de son « compaing et ami ». Au coin des rues Saint-Merri et du Temple une enseigne sculptée représentant des *Têtes d'amour* ; sous ce pavillon quelle pouvait bien être la marchandise qui se débitait là ?

Rue Saint-Martin une enseigne a disparu une de ces dernières années : *aux Envieux de la Vertu*, trois diables qui regardaient un lis en grimaçant.

Rappelons d'autres enseignes disparues : *au Prince des Apôtres* rue Neuve-Saint-Médéric ; *à la Pomme d'or*, confiserie rue des Lombards ; *au Cheval d'osier*, fabricant de vannerie, 27, rue Simon-le-Franc « faisant les bustes pour tailleurs et tout ce qui concerne son état, au plus juste prix » ; *aux Armes de la ville de Paris*, coutellerie, quai Pelletier, 18, près l'hôtel de ville ; *à la Teste noire*, rue de la Verrerie, attenant la Couronne d'or près l'Hôtel de Pomponne « Papetier des Fermes du Roy vendant beau et bon papier de Hollande, registres pour les Finances 1756 » ; rue Saint-Antoine : *au Solitaire de la Roche Noire*, peintre en bâtiment.

Dans la Cité, sur l'emplacement actuel du tribunal de commerce, toile représentant *les Forges de Vulcain*, actuellement rue Saint-Denis. Rue de la Barillerie : *à la Flotte d'Angleterre*, aujourd'hui quai de Jemmapes. Avant 1870, *à l'Œil*, marchand d'habits au coin rues de Rivoli et du Roi-de-Sicile.

Près de Saint-Gervais, rue du Monceau, il y avait une enseigne d'un horloger représentant un *Cadran solaire*, sur laquelle Voltaire, qui était voisin, avait fait graver ces quatre vers :

> Vous qui vivez dans ces demeures
> Etes-vous bien, tenez-vous y,
> Et n'allez pas chercher midi
> A quatorze heures.

Entre la rue Saint-Paul et l'église Saint-Paul, il y avait, il a peu d'années, l'enseigne d'un boulanger représentant deux mitrons tenant un long pain blanc :

Plus léger et plus blanc, meilleur et davantage,
D'un système nouveau, voilà le résultat
Qu'un ancien boulanger présente à votre usage.
Voyez la vérité, vous êtes de l'Etat.

Ils n'étaient pas de Voltaire, ces vers-là !

Et voici celle des *Quatre Fils Aymon*, repeinte en entier vers la fin du dix-septième siècle et qui se trouvait au coin des rues Saint-Antoine et Tiron, disparue il y a quelques années. Cette légende de Huon de Villeneuve a inspiré tous les peintres d'enseignes et l'on ne compte plus le nombre des images à l'effigie des maîtres du cheval Bayard.

Mais celle-ci était assez curieuse en ce sens qu'elle représentait le noble coursier sous un pelage blanc, et cela n'était pas sans grandement surprendre les badauds qui tous savaient qu'Huon de Villeneuve a donné au coursier de ses héros la « couleur baie obscure ». Le peintre, cependant, avait raison, car cette enseigne faisait allusion, non à l'histoire entière de Bayard, mais à l'une des mille aventures de Renaud, maître du bon cheval.

La voici en deux mots : Charlemagne convoitait fort le cheval Bayard, mais comment s'en emparer ? Renaud ne voulait point le vendre, Il imagina, ce qui n'était guère loyal, de convier Renaud à une grande course dont l'enjeu n'était autre que la couronne impériale. « Il viendra à Paris, se disait l'empereur, et je m'emparerai de son cheval ! »

Renaud vint cependant à Paris ; mais comme il avait pris la précaution de peindre en blanc son bon cheval, personne ne reconnut Bayard. Renaud courut, gagna la course, s'empara de la couronne et fila si vite qu'on ne put le rejoindre !

L'hôtel des *Quatre Fils Aymon* abrita la dépouille mortelle de la mère de Mozart, et celui-ci, tout enfant, en fut chassé honteusement par l'hôtelier ; ce fut Grimm qui le recueillit. C'est aussi dans cet hôtel que le peintre Louis David demeura lorsqu'il faisait ses études à Paris.

Un ancien membre de la Commune, Jules Alix, qui traîne encore allègrement par les voies de notre arrondissement ses 90 ans, avait découvert qu'il existait une telle sympathie entre les escargots mâles et femelles, qu'en séparant deux mollusques on pouvait les employer en guise de télégraphe électrique, de sorte qu'ils continuaient de communiquer ensemble à des distances incommensurables. Méry et Girardin propagèrent cette aimable mystification et rue du Temple on voyait, il y a quelques années, une enseigne représentant deux escargots qui se faisaient amoureusement les cornes avec cette légende : *A la Sympathie.*

Sur le quai Saint-Paul, une sage-femme avait arboré une enseigne représentant des myrmidons grimpant le long d'une mappemonde avec cette inscription plaisante : *J'ouvre la porte à tout le monde.*

A la Gerbe d'or, rue Saint-Antoine, vis-à-vis la vieille rue du Temple, Dessemet, marchand orfèvre, vendait et achetait « à juste prix, toute sorte d'ouvrages d'orfèvrerie tant en or qu'en argent, les galons brulés et jettons divers. »

La maison existe encore au coin des rues de Rivoli et Saint-Martin.

2, rue du Temple, coin de la rue de Rivoli, maison *aux Coquilles,* chaque fenêtre ayant une coquille sculptée dans la pierre. Ce commencement de la rue du Temple était autrefois la rue des Coquilles.

Quartier Saint-Merri, rue Saint-Martin, 1, coin du quai de Gesvres, il y avait une enseigne : *à la Pompe Notre-Dame.*

Rue Saint-Martin, 4, ancienne enseigne changée pour une neuve : *à l'Ancre de marine.*

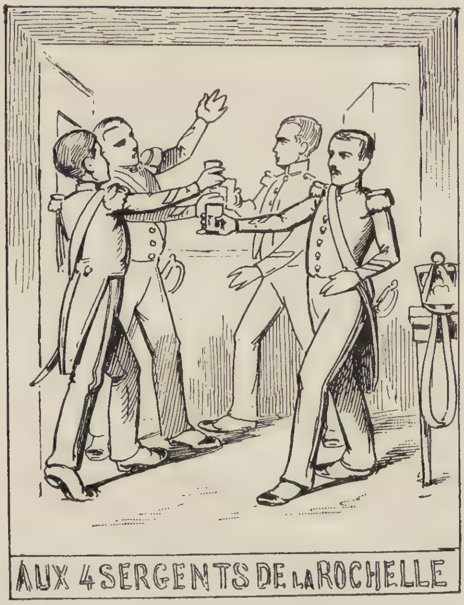
Rue Saint-Martin, 4, enseigne disparue, marchand de nouveautés : *au Bon Diable.*

Rue de Rivoli, coin de la rue Nicolas-Flamel : *aux Lions de faïence.*

Boulevard Sébastopol : *aux Ciseaux d'argent*; *au Dé d'argent.*

Boulevard Beaumarchais, un restaurant renommé : *aux*

Quatre Sergents de La Rochelle, exhibe une ancienne enseigne où les quatre victimes de la Restauration boivent à la Liberté. Ce restaurant avait été fondé par un citoyen qui avait été compromis dans la conspiration.



On voit encore, rue Saint-Antoine : *au Gagne-Denier ; au Chapeau rouge*, rue Geoffroy-Lasnier, teinturerie renommée ; *au Zodiaque de Paris*, rue du Temple ; *au Mouton blanc*, quai de l'Hôtel-de-Ville ; *au Fumeur sans pareil*, rue du Temple ; *à la Maison gothique*, rue Saint-Martin ; *au Cocher*, quai des Célestins ; *au Port Saint-Paul*, rue de l'Ave-Maria ; *le Chat botté*, rue Saint-Antoine, assez jolie statuette en bois coloriée qui décore la boutique d'un cordonnier. — Dans la Cité qui, au moyen-âge, fourmillait d'enseignes de tavernes, de charcutiers, et dont une des dernières fut le *Lapin blanc*, il ne reste plus qu'une enseigne rue Chanoinesse : *aux Trois Renards*, au-dessus d'un marchand de vins.

Rue Charlemagne, 22, enseigne du marchand de vins, peinture de 1868 : *au petit Matelot.*

Rue Saint-Antoine, 56 : *au Cadran d'or* ; 54 : *au Vase d'or* ; 44 : *au Gant d'or* ; 20 : *à la Herse d'or*, enseigne ancienne d'une vieille auberge, avec annexe rue du Petit-Musc.

8, impasse Guéménée, enfant tenant un chien dans ses jambes (tableau sous verre).

2, rue Sévigné, coin de la rue Saint-Antoine, marchand de vins, enseigne *à la Vierge*, statue moderne (qu'est devenue l'ancienne, qui existait encore il y a quelques années ?)

1, rue des Ursins, on vient d'enlever deux tableaux, toiles peintes, qui étaient d'ailleurs en très mauvais état, portant chacun un lion : l'*Hôtel des 2 lions.*

22, rue du Cloître Notre-Dame, coin de la rue d'Arcole, tableau, peinture représentant *Quasimodo* sur la cloche de N.-D.

Au 70, quai de l'Hôtel-de-Ville, se trouve une enseigne d'un genre particulier et unique à Paris : c'est celle du *Loup botté* ; un de ces animaux empaillé et énorme, chaussé de minuscules bottes de mousquetaire au pavillon évasé, monte la garde devant la boutique d'un cordonnier.

Les barbiers de tout temps furent plaisants et facétieux — Figaro est la personnification du type — ; ils le montraient bien, même jusque sur les enseignes, dont l'invention leur appartenait. Dans une des rares maisons qui restent encore de l'ancienne rue Saint-Antoine, en face la mairie du IVe arrondissement, se voit encore, à demi-effacée par les pluies et les brouillards, peinte à la détrempe sur le mur, une enseigne de perruquier, lequel devait avoir pour clientèle les nombreux maçons de l'arrondissement et représentant un chat qui rase l'intérieur de la main d'un ouvrier paveur qui *loupe*, assis sur un tas de pavés, avec cette inscription : *au Chat qui coupe le poil au Faignant.*

Il y avait, il y a quelques années, place de l'Hôtel-de-Ville, une enseigne qu'arborait un écrivain public ; c'était un

mascaron, à face grimacière, à dents cassées, à cheveux touffus, grosses lunettes, colossale plume d'oie derrière l'oreille et une paire de cornes magistrales et symboliques, sur lesquelles étaient écrits en majuscules ces mots : *Demandes en séparation.*



Rue Saint-Martin, sous la Restauration, il y avait un magasin, *à la Ganterie*, où de pimpantes modistes gantaient les mirliflors de l'époque. Un matin, en venant à leur boutique, les trottins virent avec stupéfaction et colère l'enseigne ainsi modifiée : *à la Galanterie.* Pour l'honneur du beau sexe, l'enseigne disparut aussitôt.

Les voyageurs crédules ou gascons rapportaient de leurs voyages dans les pays lointains des descriptions extraordinaires d'animaux fantastiques ; les licornes, les zèbres, les singes verts, les paons blancs, etc... Au XIII[e] siècle, on avait apporté à Paris une prétendue licorne et un paon blanc qui laissèrent leur nom à deux rues, où on les montrait au public moyennant une modique redevance. Existe encore

dans notre arrondissement la rue minuscule du Paon-Blanc et en face, rue de l'Hôtel-de-Ville, on voit l'enseigne du *Paon Blanc* à peine visible.

D'après une tradition fort accréditée, Danton, qui avait habité tout proche, rue Geoffroy-Lasnier, Camille Desmoulins et Marat auraient tenu, au cabaret du *Paon Blanc*, plusieurs conciliabules secrets où s'étaient discutés la préparation des journées du 20 juin et du 10 août et les moyens de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville.

Il y a, le long de la rue Saint-Antoine, depuis le *Canon de la Bastille* jusqu'*au Bûcheron*, une floraison d'enseignes modernes, parmi lesquelles ne sont à remarquer que *la Herse d'or* et *le Sanglier* ciré et verni qui monte la garde à la porte d'un charcutier.

Rue Saint-Antoine encore, près de la place des Juifs, quelques enseignes peintes : à l'*Union des cochers* (celle-ci date, dit-on, de 1814) ; au *Rendez-vous des cochers*, etc. Peintures banales d'automédons qui choquent leurs verres... Nous avons vu cela souvent, et pas seulement en peinture.

Rue des Hospitalières Saint-Gervais, un marchand de vins qui porte comme date *1676*, c'est respectable ; au coin de la rue et du passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, une autre boutique de mastroquet, *à la Grille*, et datant de *1696*.

Il en reste aujourd'hui bien peu de ces anciennes grilles de marchands de vins, où des Bacchus riaient parmi les pampres et les thyrses ; l'affreux bar à la couleur de sang, aux décorations ignobles, aux glaces horribles, a détrôné le vieux cabaret de jadis, où, dans des brocs cerclés de cuivre, le petit vin clairet de Joigny se conservait frais, où la fine andouillette de Clamecy rissolait avec un bruit joyeux, tandis qu'aujourd'hui l'absinthe verse dans les cerveaux sa folie et son hébètement.

Dans l'île Saint-Louis, nous remarquons encore *au Petit Matelot* (1811), du commencement du siècle, et l'*Ancre de Miséricorde*, au coin du Pont de la Tournelle, où les mariniers de la Haute-Seine venaient avaler la roquille de marc de Bourgogne.

Outre le *Franc Pinot* dont il a été parlé, il y a des grilles avec *Bacchus et couronnes de feuilles de vigne*, 23, rue des Deux-Ponts.

21, rue des Ursins.

4, rue de la Colombe.

Au 24, rue Chanoinesse, vieille grille avec *Croix* comme enseigne.

Rue Saint-Paul, vieille grille, coin de la rue Charles V.

Rue Saint-Paul, vieille grille, coin de la rue Charlemagne.

35, rue des Blancs-Manteaux : *aux Blancs-Manteaux* ; 28, boulanger : *gerbe.*

1, passage Pecquoy, grille.

2, rue des Tournelles, grille du marchand de vins, cette grille ancienne entourant la fontaine.

62, rue de l'Hôtel-de-Ville, marchand de vins: *aux Pigeons blancs* ; 38: *au Chapeau rouge* ; 22, vieille grille.

30, rue des Barres, vieille grille.

26, rue des Lombards, pharmacie : *au Pilon d'or* ; 24, confiserie : *au Soleil d'or*; 23, droguerie : *au Grand Monarque*; pharmacie : *à l'image Saint-Pierre* ; 13, pharmacie : *à Notre-Dame des Victoires.*

89, rue Saint-Martin : *Maison de l'Annonciation*, bas-relief pierre ; 102, enseigne moderne : *au Roi du café*, peinture sur tôle; 120, enseigne en fer forgé portant la date de *1745 : au Cerf* ; 122 : *à la Fontaine Maubuée.*

24, boulevard Sébastopol : *à la Levrette d'or* (ancienne transportée).

61, rue Rambuteau, bijoutier : *à l'Alliance.*

2, rue Saint-Merri, enseigne nouvelle : *au Dé d'argent* ; 12, enseigne nouvelle : *à la Cigogne.*

2, rue du Renard, bottier, enseigne ancienne, disparue depuis peu, représentant un lion déchirant une botte, avec cette légende : « Tu pourras la déchirer, mais tu ne la découdras pas. » Enseigne transportée rue de Rivoli. Le fauve, qui roule des yeux terribles, s'acharne, toutes griffes dehors, sur une botte plus solide que vous n'en avez jamais portées.

Sous l'image, cette légende, un tantinet orgueilleuse : « Tu la déchireras, mais pour la découdre, je te le défends ! » Croyons-en notre ami Keller, le patron de céans, mais conseillons-lui, s'il lui plaisait « d'en découdre », de ne jamais se mesurer avec les félins.

Un grand nombre d'enseignes ont disparu, elles ont été reproduites en grande partie par la gravure.

En 1786, *au Prince des apôtres*, rue Neuve-Saint-Médéric, à l'hôtel de Jabach.

En 1813, *au Mortier d'argent*, Claye, marchand de couleurs, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, 21.

En 1814, *à la Pomme d'or*, confiseur, 38, rue des Lombards.

En 1830, *à la Reine de France*, confiseur, rue des Lombards.

En 1850, *aux Provençaux*, fruits secs, 4, rue du Cloître-Saint-Merry.

En 1850, *au Cheval d'osier*, fabricant de vannerie, 27, rue Simon-le-Franc « faisant les Bustes pour tailleurs et tout ce qui concerne son état, au plus juste prix ».

En 1850, *à l'Ile Martinique*, maison de distillation n'existant plus « rue des Cinq-Diamants, 12, près celle des Lombards », actuellement rue Quincampoix.

En 1850, *aux Trois Vases*, magasin de porcelaines, 68, rue de la Verrerie.

En 1850, *au Gros Bas-Beurre*, ferblanterie et ustensiles de caves, 12, rue des Deux-Ponts (Ile Saint-Louis).

En 1850, *aux Armes de la ville de Paris*, coutellerie, quai Pelletier, 18, près l'hôtel de ville.

Ancien 62, rue Saint-Antoine, avant 1820, *au Solitaire de la Roche Noire*, peintre en bâtiment.

Ancien 193, rue Saint-Antoine, avant 1820, *à la Barque à Caron*, marchand de toiles.

2, rue de Fourcy, avant 1820, bureau de loterie, *à la Corne d'abondance*.

A. CALLET.



Gargouille de Notre-Dame

HISTORIQUE
de
L'HOTEL DE GENOUILHAC & DE LA VIEUVILLE
sis à PARIS, 4, rue Saint-Paul

Au coin du quai des Célestins
Est un hôtel dont les destins
Se changèrent sous chaque règne :
Il fut d'abord château royal,
Puis il devint épiscopal ;
Lecteur, que je te le dépeigne :

*
* *

Au temps du roi François Premier,
Gayot de Genouilhac, guerrier,
Grand-Maître de l'Artillerie,
Quand il vit cet emplacement,
De tout Paris le plus charmant,
De suite en fit sa seigneurie.

*
* *

Il mit le balcon au midi,
Où le soleil vous dégourdi
Même en hiver quand fort il gèle;
Où le regard, vers l'horizon,
Ne voyait qu'arbres et gazon,
Et la Seine ondoyante et belle.

*
* *

Quand il mourut, de Beaumarchais
Fit l'achat de ce beau palais
Pour l'habiter avec sa fille,
Marie Bouhier, dont on disait
Qu'en Europe on ne supposait
Aucune femme aussi gentille.



HOTEL DE GENOUILHAC

Des Finances surintendant,
De la Vieuville, homme élégant,
Fit la demande en mariage ;
Et Beaumarchais la lui donna
Avec son hôtel, qu'il orna
De grands jardins remplis d'ombrage.

*
* *

Ils se voyaient rue aux Lions,
Les fleurs et les plantations
Venaient des quatre coins du monde ;
C'était dans le quartier, dit-on,
La plus luxueuse maison,
Le roi s'y cacha sous la Fronde.

*
* *

Sous Louis Quinze, Jehan Chiquet
De Champrenard, seigneur coquet,
Haut fermier des Messageries
De sa royale Majesté,
En fut tellement enchanté,
Qu'il y grava ses armoiries.

*
* *

Dans la rampe de fer forgé,
Sur un cartouche on voit logé
Le chiffre du propriétaire,
Deux grands C, curieux hasard
Qui peut laisser croire au regard
Que c'est celui de l'antiquaire [1].

*
* *

— Car il existe maintenant
Comme locataire un manant,
Faisant commerce d'antiquailles ;
C'est pour l'hôtel un grand bonheur,
Car il sut remettre en valeur
L'intérieur et les murailles.

1. CouderC.

Cet antiquaire, j'en ai peur,
Sera le dernier possesseur
De cette demeure splendide ;
Puisqu'en ce siècle de déments,
On brise les vieux monuments
Pour plaire à l'Art Nouveau stupide !

*
* *

Un de Vouges de Chanteclair,
Gentilhomme ayant certain flair,
Par héritage en fit son trône ;
Il y resta pendant dix ans,
Puis le vendit, sans rien dedans,
Aux Postes de Paris au Rhône.

*
* *

La diligence de Lyon,
Conduite par un postillon,
Partait de ces messageries ;
Le succès, par trop incertain,
Firent mêler, au *Plat-d'Étain*,
L'entreprise et les écuries.

*
* *

Quand vint la Révolution,
On y fit l'installation
D'une vaste manufacture ;
C'est là que vinrent les tabacs,
Et le début de mettre bas
Des merveilles d'architecture.

*
* *

Pour ses tabacs, la Nation,
Mit directeur le sieur Cardon,
Un farouche et pur sans-culotte ;
Qui n'avait eu, pour cet emploi,
Qu'à crier fort : A bas le Roi !
Et d'arrêter Corday Charlotte.

Lorsqu'arriva Napoléon,
Un homme de conception
Prit l'Hôtel et ses dépendances ;
Il y fit faire des travaux,
Des réservoirs et des tuyaux,
Et des grands seaux avec des anses.

*
* *

Les sculptures, les ornements,
Tombèrent pour les bâtiments,
Les cours furent sacrifiées
Et les Parisiens, très badauds,
Vinrent admirer les tonneaux
Remplis des eaux clarifiées.

*
* *

Les auvergnats portaient leurs seaux
Avec un bois, ou des cerceaux,
Et parcouraient ainsi la ville ;
Ils montaient jusque sur les toits,
Pour ne recevoir, quelquefois,
Que le décime à domicile.

*
* *

En France, il est bien constaté
Que nous aimons la nouveauté,
Aussi le succès fut immense ;
Et pendant plus de quarante ans,
De Paris, tous les habitants,
Burent de cette eau de Jouvence.

*
* *

En mil huit cent cinquante, enfin,
De ce commerce on vit la fin.
Le comte Happey, propriétaire,
Fit remettre en état l'hôtel,
Comme on le voit à présent, tel,
Et ne parut pas s'y déplaire.

Par héritage, ce séjour
Vint échoir au comte d'Aucourt,
Auteur d'un bien curieux livre,
Pour les chercheurs d'un très grand prix :
" *Les Anciens Hôtels de Paris* ",
Qui devra longtemps lui survivre !

*
* *

Préférant la tranquillité
Au tumulte de la Cité,
Le comte loua son immeuble
A deux marchands, dont l'un, Bosset,
N'eût jamais le moindre regret
De l'avoir pour vendre du meuble.

*
* *

Comme il n'était pas très gourmand,
Le logis étant par trop grand,
Il en fit faire le partage ;
Et La Lyre, un peintre coté,
Vint en habiter un côté,
Le même escalier pour passage.

*
* *

L'atelier, quoique très haut,
Ne pouvait plaire, tant s'en faut,
A ce maître des grandes toiles ;
Qui va chercher, l'audacieux,
Pour ses tableaux délicieux,
Ses modèles dans les étoiles.

*
* *

Il partit donc, et Focillon
En prit vite possession
Pour ses merveilles de gravure ;
Il y serait peut-être encor
Si le vieux Bosset n'était mort
Laissant tout en déconfiture.

De nouveau ce fut à louer,
L'auteur n'a plus qu'à se louer
Que le comte vive en province;
Puisque c'est pour cette raison
Qu'il en habite la maison,
Mille fois plus heureux qu'un prince.

*
* *

C'est cet antiquaire rimeur
Qui, dans un jour de bonne humeur,
A composé ce tas de rimes;
Mais il déclare, en vérité,
Que beaucoup de gens ont été
Condamnés pour bien moins de crimes.

*
* *

Il est sûr d'être pardonné,
S'il est vrai qu'à cheval donné
On ne regarde pas la bride;
Et c'est surtout pour éviter
De tous les jours se répéter,
Qu'il offre, aux amateurs, ce guide!

*
* *

N'ayant rien fait pour que son nom,
Soit inscrit sur le Panthéon
Où l'on met les hommes illustres;
Il a cru trouver le moyen,
En s'affublant historien,
D'être cité dans quelques lustres.

*
* *

S'il a mis à l'impression
Ce travail sans prétention,
Peu long d'abord, facile à lire;
Cher lecteur, qu'il lui soit permis
De dire, que pour ses amis
Il devait simplement l'écrire.

Tous ceux qui vécurent ici
N'ont plus ni bonheur, ni souci,
Ils attendent l'heure suprême ;
Ils sont partis où nous irons,
De leurs noms nous nous souviendrons ;
N'est-ce pas revivre quand même ?

1er septembre 1902. Jules COUDERC.



Stryge de Notre-Dame

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Classement d'un missel ancien.

M. Tesson, au nom de la première sous-commission, dit qu'il a examiné le beau missel, orné de jolies miniatures, qui a été découvert par l'abbé Gauthier, enfoui sous de vieux papiers, dans l'église Saint-Gervais. C'est un travail du XVe siècle, en parfait état de conservation, dont l'authenticité indiscutable a été reconnue. L'écriture gothique est belle, le parchemin dans un état de fraîcheur exceptionnel. La reliure, en cuir de Cordoue gaufré et ornementé, est fatiguée : les plats sont cassés en deux parties; les tranches, ciselées, sont

bien nettes et indiquent que ce missel a peu servi. Du reste, les feuillets en blanc qui existent à la fin montrent bien que l'ouvrage n'a pas été complètement terminé. L'on y admire un grand nombre de lettres ornées en camaïeu, ainsi que des miniatures avec personnages et paysages, d'une habile exécution. En tête du livre est le calendrier rituel, d'une écriture plus particulièrement soignée et composée.

Rien dans les enluminures ni dans les miniatures ne laisse deviner le lieu où ce beau missel a été écrit et peint; l'on ne saurait, par conséquent, lui donner une place dans l'histoire parisienne. Pourtant, comme il s'agit d'une jolie pièce trouvée dans une église de Paris, il y a lieu de rechercher les moyens susceptibles d'assurer sa conservation dans le lieu même où elle a été découverte.

Dans ce but, l'on pourrait proposer le classement à l'administration des Beaux-Arts, qui, maintenant, exerce sa mission de protection aussi bien sur les *objets mobiliers* que sur les édifices immobiliers.

Le classement du missel en question aurait pour résultat d'en assurer la conservation indéfinie et d'en permettre le maintien dans l'église même où il fut découvert.

M. Selmersheim appuie cette proposition, qui lui semble très satisfaisante au double point de vue qui vient d'être exposé.

La proposition de classement du missel de l'église Saint-Gervais est adoptée et le nécessaire sera fait auprès de l'administration des Beaux-Arts.

Copie d'un manuscrit de l'église Saint-Jean-en-Grève.

M. Tesson dit qu'il a été chargé d'examiner un curieux registre manuscrit existant à l'église Saint-Gervais et contenant une nomenclature des fondations faites en faveur de l'église Saint-Jean-en-Grève.

C'est un volumineux recueil fait vers 1780 des fondations appartenant à l'église Saint-Jean-en-Grève; le premier article est relatif à un legs de 1212. Chacune des libéralités,

gratuites ou conditionnelles, est sommairement analysée, mais contient néanmoins tous les noms de personnes et de lieux qui s'y réfèrent, en sorte que l'on trouve une quantité de détails sur les familles parisiennes ayant habité ce quartier de la Grève et que l'on découvre fréquemment des renseignements topographiques précieux sur cette région qui contient l'Hôtel de Ville, où se sont passés les grands faits de l'histoire parisienne.

Ce manuscrit semble être unique ; il est dans un état de conservation parfaite ; mais l'on ne peut songer à en dépouiller l'église Saint-Gervais, où il est parfaitement préservé; pourtant il n'est pas à la portée des travailleurs qui documentent sans cesse notre histoire.

L'on avait pensé à en proposer l'impression avec annotations, mais il a paru qu'il n'y avait pas assez de matières pour en faire un ouvrage spécial des publications du Service historique de la Ville ; en conséquence, il y a lieu de rechercher les moyens de faire connaître ce précieux recueil de manière à ce que les chercheurs puissent le consulter.

M. André Hallays pense que l'on pourrait en faire d'abord une copie, car il faut toujours prévoir la perte des pièces uniques ; dans l'espèce, si le registre signalé contient des renseignements précieux, il faut évidemment lui faire une place dans les collections historiques de la Ville.

M. Le Vayer dit qu'il connaît bien le registre en question. C'est un inventaire d'archiviste qui contient, arrangées méthodiquement, année par année depuis 1212, les analyses des titres de l'église Saint-Jean-en-Grève ; il s'y trouve un grand nombre d'articles sans intérêt à côté de renseignements précieux. C'est un recueil qui mérite d'être copié pour prendre place dans la bibliothèque historique de la Ville.

Du reste, une copie en avait été commencée lorsqu'on apprit son existence, il y a quelques années, et il suffirait de continuer cette copie, qui peut être faite par le Service historique.

M. le Président met aux voix le vœu qui est adopté tendant à l'exécution d'une copie du registre des fondations de l'église Saint-Jean-en-Grève.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Secrétaire,

Dans le 6me Bulletin de *La Cité,* je lis à la page VIII, à propos de la place Royale: « on y devait faire converger en rayons d'étoile des rues portant le nom de provinces de France », or, il suffit de traverser cette place pour se convaincre que loin d'être un carrefour, elle est un cloître; asile aimable pour les promeneurs fuyant le brouhaha et l'encombrement de la ville. On n'avait alors ni le Palais-Royal que nous délaissons, ni les Tuileries, ni notre admirable Luxembourg.

Sauval « qui n'avoyt iamais veu cheual de taille si épouuantable que le quadrupède de Daniel Ricciarelli », nous dit qu'une place plus magnifique que la place Royale devait être créée à l'autre extrémité de la rue Saint-Louis, voie n'allant alors que de la rue des Francs-Bourgeois à la rue Vieille-du-Temple. Une porte monumentale devait faire brèche dans le rempart, elle aurait été flanquée de deux marchés installés sur ce boulevard, qui date de 1536. Une porte de ville n'a de raison d'être que si elle livre passage à une route, et nos vieux plans de Saint-Victor et de la Tapisserie indiquent déjà le chemin que nous appelons Oberkampf pendant 1.234 mètres, Ménilmontant pour 1.230 autres mètres, et enfin Saint-Fargeau pour 700 mètres. Pareille longueur mérite bien une issue, je le crois d'autant plus que si, par une ligne idéale, je prolonge la rue Commines, axe de la place, je vais heurter la rue Saint-François, point culminant du projet.

La place en hémicycle, dit Sauval, aurait eu 80 toises à la base, soit 40 toises de rayon; on devait l'entourer de pavillons à arcades séparés par les rues de: Picardie, Dauphiné, Provence, Languedoc, Guyenne, Poitou, Bretagne et Bourgogne. L'arrière des pavillons devait donner sur une rue « concentrique », dit Sauval, c'est celle dont les tronçons réunis sous le nom de Debelleyme, va du nº 85 de la rue Turenne au nº 113 de la même voie; pour avoir le centre de ce mouvement, je dois me placer près du point de croisement des rues Froissart et Commines, ce qui me fait croire à un tracé plutôt en demi-ellipse qu'en demi-cercle, on serait arrivé au boulevard d'un côté en face la rue de Crussol, de l'autre en face la rue Saint-Sébastien, notre rue Saint-Claude, percée en 1640, va un peu trop loin, le point terminus de Sauval est *« vers*

l'Oreillon du Bastion de l'Ardoise *proche* le Jardin des Arbalétriers » il ajoute les dessins de d'Alaume et Claude de Chastillon se trouvent chez le graveur Poinsart.

Je m'arrête ici et vous adresse, Monsieur, mes salutations empressées.

Bourdon ✡ [1]

*
* *

C'est en 1851 que les rues Planche-Mibray et des Arcis furent réunies à la rue Saint-Martin, dont le n° 96 était fixé sur la façade remplaçant l'église Saint-Julien-des-Ménétriers. Cette construction en retraite se distingue nettement de sa voisine; mais sous une de ses portes elle accueille la rue du Maure et si, franchissant ce détroit, vous allez regarder l'envers des maisons, vous vous trouvez en présence d'un enchevêtrement singulier.

La rue Gérard-Beauquet fut, en 1838, ajoutée à la rue Beautreillis, dont le n° 10 (ancien 2) est l'Hôtel de Monaco, du 12 au 22, tout a été à l'Hôtel de Charny. La vieille construction qui fait saillie a été habitée par les de Lyonne, nous y avons connu La Goubeyre de Ménorval, instituteur, conseiller municipal et historien. La maison voisine, qui se confond presque avec celle-ci, n'a qu'une fenêtre à chacun de ses trois étages, sa base est l'orifice d'un large et très long couloir qui descend en pente régulière jusqu'à ce qu'une baie, ouverte sur la gauche, donne accès dans une cour ornée d'un petit jardinet; on est là ignoré derrière le n° 18 de la rue Beautreillis, et l'on aperçoit au-dessus d'un mur les maisons sises sur l'autre rive de la rue du Petit-Musc. Cet ancien 8 n'est pas banal.

Des actes que nous avons publiés, il résulte que nous devons prendre le 170 de la rue Saint-Martin pour lieu de naissance de Gérard de Nerval, et mettre au n° 16 de la rue Beautreillis le berceau de M. Victorien Sardou.

---

1. *Bourdon*, l'un des fondateurs et ancien membre du Conseil de la Société de Topographie (Présidence F. Hennequin, mairie du IVe arrondissement).

DONS

De M. *H. Vial*, le Journal d'un Bourgeois de Popincourt.

De la *Société du Vieux Montmartre*, la collection du Bulletin de la Société, à partir du trentième fascicule.

M. *Vert*, très belles photographies (Saint-Gervais, panorama du IVe arrondissement).

M. *H. Nocq*, photographie d'une tête d'angelot en pierre trouvée dans une démolition rue des Rosiers.

De MM. *Carpin* et *Niewenglowski*, de charmantes photographies et un cliché d'une vieille gravure.

De M. *Crépey*, Histoire amoureuse des Gaules.

AVIS

Nous prions instamment les membres de la Société de vouloir bien envoyer, le plus tôt possible, à notre trésorier, *M. Husbrocq*, à la Mairie, la somme de *6 francs*, montant de leur cotisation pour 1904, et ce pour éviter des frais de recouvrement.

*
* *

Le numéro 1 de la première année et les 5 et 6 de la seconde année étant très demandés et le tirage épuisé, nous reprenons ces numéros au prix de 2 francs l'un. Prière aux personnes qui ne collectionnent pas de bien vouloir nous les faire adresser contre remboursement.

*
* *

Que les nouveaux adhérents à qui il manque quelque numéro veuillent bien nous faire crédit, nous leur enverrons les numéros manquants quand nous les aurons reçus.

Dorénavant, cet inconvénient ne se reproduira plus, le tirage des prochains numéros étant de cinq cents.

*
* *

FAITS DIVERS

Le samedi 20 juin, après quelques heures de temps gris et d'atmosphère lourde, à midi, un violent orage a éclaté sur Paris. Les éclairs se succédaient, accompagnés de violents coups de tonnerre, d'une averse diluvienne, mêlée de grêle.

La foudre est tombée sur l'immeuble, 42, rue François-Miron ; une corniche s'est détachée et s'est écrasée sur la toiture du nº 44, qu'elle a littéralement crevée.

Le 30 juin, inauguration de la maison de Victor Hugo.

*
* *

Mort de Bibi-la-Purée

Une des célébrités de la rue, un des derniers de la vieille bohème, qui habitait notre arrondissement, 24, rue Quincampoix, hôtel de la Haute-Loire, bâti sur l'emplacement de l'ancien hôtel de La Reynie dont il reste des vestiges, vient de mourir à l'Hôtel-Dieu. C'était l'illustre *Bibi-la-Purée* si connu au Quartier-Latin et à Montmartre, avec son étrange silhouette, ses costumes invraisemblables et ses blagues macaroniques.

*
* *

Notre Société va avoir, dans un mois, ses deux années d'existence. A la prochaine assemblée générale nous exposerons quels ont été sa marche et son succès.

A l'occasion de cet anniversaire une conférence avec soirée théâtrale sera donnée dans la Salle des fêtes.

*
* *

Nos amis MM. *G. Cain*, conservateur du musée Carnavalet, et *C. Sellier,* sont nommés, l'un conservateur du Petit-Palais, et l'autre conservateur adjoint au musée Carnavalet.

Nos félicitations aussi à M. *Cordier*, statuaire, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à M. *Michel*, promu officier de l'Instruction publique.

*
* *

Un de nos fervents adhérents, *M. F. Bellan,* vient de remporter la médaille d'honneur à la dernière Exposition internationale des beaux-arts, pour l'ensemble de ses œuvres. C'est un peintre du plus grand avenir, déjà un maître.

F. Bellan fit ses premières études de dessin et esquissa sa première toile sous la direction de Feyen-Perrin. Après la mort de son premier maître, trop jeune et ne possédant pas assez son métier pour traduire ses sensations, Bellan entre à l'Ecole des beaux-arts, où, après un séjour relativement court, il remporte plusieurs récompenses.



FERDINAND BELLAN, dessiné par lui-même.

Elève de MM. Bonnat et Roll, il a conservé de ces deux derniers maîtres une grande franchise d'exécution, et ses meilleures toiles, où parfois nous relevons une exagération des empâtements, sont toujours d'un sentiment délicat; une de ses dernières œuvres, l'*Angelus*, exposée au Petit-Palais, donne bien la note intime de l'artiste. Ses débuts au Salon datent de 1888, où il exposa une *Vue de Paris*, qui fut acquise par la Ville pour le musée Carnavalet ; après un voyage en Bretagne, nous retrouvons l'artiste au Salon de

1896 : *Prière du soir ;* puis, successivement, il expose *Portrait de mon père* (1897), *Misère* (1898), *Intérieur* (1900); puis, au Salon de 1901, un très beau portrait de sa mère. C'est depuis son retour d'Espagne que la personnalité de Bellan s'est affirmée. Après de nombreuses études faites à Séville, Madrid, Cordoue, il envoie au Salon de 1901 la *Chapelle de la Vierge,* belle composition, dans une gamme polychrome, dont les qualités étaient moins appréciables que dans ses dernières œuvres, où l'influence des maîtres de l'école flamande et hollandaise se fait pressentir.

Au Salon de 1902, F. Bellan a remporté un légitime succès. *Famille inquiète* (intérieur hollandais) est une page émouvante ; l'attitude des figures, où se lit l'angoisse de l'attente, la composition et la tenue générale du tableau concourent à l'impression dramatique de l'œuvre. Acquise par l'État, cette toile valut à l'auteur une récompense et une bourse de voyage. L'*Angelus* obtint cette même année le prix Raigecourt-Goyon et retenu par la Ville de Paris pour son musée du Petit-Palais.

Il a exposé cette année, au Salon, *Prière du soir* (intérieur hollandais), de même valeur que *Famille inquiète.* Cette toile lui a valu une médaille et a été acquise par la Ville de Paris.

La Cité lui adresse ses félicitations et ses vœux.

*
* *

Extrait des minutes des Actes de naissance du IVe arrondissement de Paris :

Du dix-huit novembre mil huit cent soixante-sept à dix heures acte de naissance de Alphonse Marie Vincent Léon du sexe masculin né le seize de ce mois à onze heures du soir au domicile de ses père et mère Rue Pavée au Marais, 24, fils de Alphonse Marie Louis DAUDET âgé de vingt-sept ans homme de lettres et de Julia Rosalie Céleste ALLARD son épouse âgée de vingt-trois ans sans profession. Dressé........ en présence de René ALLARD cinquante-quatre ans propriétaire rue St Gilles, 17.

***

Le 14 juillet, célébration de la Fête nationale avec programme ordinaire de lampions, bals, concerts, danses, etc.

Mais la fête véritable était place des Vosges — la vieille place si longtemps déserte et où Victor Hugo met encore, à certaines heures, le frémissement des foules.

La scène qui avait servi, l'an passé, à la Comédie-Française, pour jouer à Villers-Cotterets aux fêtes d'Alexandre Dumas, avait été dressée au milieu de la place, l'ouverture face à la maison du poète, les coulisses en arrière, prolongées jusqu'à la grille. Aux premiers rangs, deux lignes de chaises pour quelques invités de marque qu'abrite un velum, puis des bancs, dressés sous les arbres assez touffus pour offrir une ombre protectrice.

La fête était annoncée pour trois heures. Les gamins des écoles avaient, bien avant, pris leurs places en bon ordre et le public garnissait les bancs, débordant tout autour et se pressant fort loin de la scène lorsque — après une longue attente — l'orchestre de l'Opéra, que conduisait magistralement Paul Vidal, exécuta la *Marseillaise*. Parmi les invités de marque : M. Georges Hugo, Mme Jeanne Charcot (Jeanne Hugo), M. Deville et de nombreux conseillers municipaux, les membres du comité de la Maison Hugo, des artistes, etc. Les fenêtres des maisons voisines regorgent de spectateurs. Le coup d'œil que présente ce théâtre en plein vent est des plus pittoresques.

Le programme fut fort bien exécuté et très applaudi : l'air de l'*Africaine*, chanté par le ténor Casset ; le trio de *Faust*, par Mlle Grandjean, MM. Casset et Triadou ; *Chant d'exil*, une belle composition de Paul Vidal sur les paroles de Victor Hugo, chantée par Mlle Flahaut avec accompagnement de harpe ; puis M. Mounet-Sully qui déclame *Oceana nox,* la *Marseillaise,* par Mlle Grandjean et les chœurs des « Enfants de Lutèce », enfin des danses grecques où Mlle Sandrini obtint un succès considérable.

Ce programme, quoique copieux, ne représentait cependant

que les hors-d'œuvre. Le morceau principal était formé par des fragments du cinquième acte de *Marion Delorme*, joués par MM. Lambert fils (Didier), Dehelly (Saverny), M[lle] Delvair (Marion Delorme), MM. Gaudy et Laty, et par le *Couronnement* du buste d'Hugo avec M[mes] Lara et Segond-Weber.

La fête, vraiment très complète et très réussie, prit fin à six heures et demie. Elle avait satisfait les plus difficiles.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Vial, archéologue.
Biers, Paul, homme de lettres.
Chantepie, négociant.
Vervelle, représentant de commerce.
Lesage, architecte.
Perrey, employé de commerce.
Rouget, directeur d'école.
Marchand, instituteur.
Willème, homme de lettres.
Castang, négociant.
Berthier, employé à la préfecture de la Seine.
Duclos, limonadier.
Le Comte, archiviste.
De Lannoïse, docteur médecin.
Lassez, propriétaire.
Chapu, négociant.
Lazard, archiviste.
Fouanon, vétérinaire.
Bardou, négociant.
G. Pessard, publiciste.
G. Hallays, publiciste.
Touvet-Fauton, chirurgien-dentiste.

ERRATUM

Bulletin n° 7, page 405 : Au lieu de « en aval de l'île Saint-Louis », il faut lire « en *amont* de l'île Saint-Louis ».



Liste alphabétique des auteurs qui ont pris part à la rédaction de ce volume ou se sont intéressés aux travaux de " la Cité ", avec indication, après chaque nom, de la première page de l'article ou de la mention.

TABLE

BULLETIN N° 1.

BULLETIN N° 2.

BULLETIN N° *3*

BULLETIN N° 4

BULLETIN N° 5

BULLETIN N° 6

BULLETIN N° 7

BULLETIN N° 8



CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ :

Président : M. Georges Fabre, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. Fernoux, président de la Société des Architectes français.

G. Hartmann, négociant.

Secrétaire général : M. Al. Callet, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie.*

Secrétaire-archiviste : M. Eveno, bibliothécaire.

Trésorier : M. Husbrocq, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. Pagès, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. Nocq, artiste-peintre.
Saint-Gervais : Préteux de Voët, architecte.
Saint-Merry : De Méritens, publiciste.

Nous faisons appel à tous nos sociétaires, écrivains, artistes, architectes, photographes amateurs, à tous enfin, pour nous envoyer, afin de compléter notre Bulletin, remplir nos cartons, notre album, tout ce qu'ils pourront recueillir sur notre arrondissement — et le champ est vaste — renseignements, documents, avis, croquis, dessins, plans, photographies, etc...

Nous ne saurions trop prier nos collègues de nous communiquer tout ce que le hasard des courses à travers l'arrondissement leur fait découvrir. C'est dans l'école de la rue que se trouve le véritable enseignement du passé, c'est en veillant à la sauvegarde du patrimoine de nos pères que l'on se montre en même temps les amis ardents du progrès.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES :

Correspondance historique et archéologique (6e arrond.), 28, rue Serpente.

Bulletin de la Société historique du 6e arrondissement (Mairie du 6e).

Commission du Vieux Paris (Hôtel-de-Ville).

Société du Vieux Montmartre, 42, rue d'Orsel.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 31bis, rue Victor-Massé.

Société historique d'Auteuil et de Passy. Secrétariat général, rue Chardon-Lagache, 30.

Société historique et archéologique du 8e arrondissement (Mairie du 8e).

Montagne Sainte-Geneviève (Mairie du 5e arrond.).

Le Vieux Papier, M. Flobert, secrétaire-général, 82, rue du Ranelagh.

BIBLIOGRAPHIE

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire.

Paris, les anciens quartiers.

Publié sous la direction artistique de M. Georges CAIN. Texte par SELLIER, FUNCK-BRENTANO, BEAUREPAIRE, DE NOLHAC, LABUSQUIÈRE, etc... . Delay, éditeur

Les livres publiés sur Paris sont innombrables, ils sont encore insuffisants à faire connaître l'histoire de cette ville qui est, selon l'expression de V. Hugo, « une sorte de puits perdu ; si on la déblaye, comme on déblayerait Herculanum, on est forcé de recommencer sans cesse le travail. »

Un travail nouveau vient de paraître encore sur Paris, c'est la reconstitution par la gravure des anciens quartiers de Paris ; c'est la reproduction des anciennes et curieuses gravures de Sylvestre, de Pécelle, de Moreau le Jeune, etc..., qui nous donnent la physionomie si pittoresque, si étrange et si mobile de Paris aux trois derniers siècles.

A la tête de cette publication se trouve notre éminent et dévoué co-sociétaire, M. Georges CAIN ; c'est dire que l'ouvrage est à la hauteur de l'idée : faire revivre le Paris d'autrefois, avec ses beautés et ses verrues, par les gravures du temps, presque introuvables aujourd'hui. A. C.

Les Arts et les Lettres, par Léon RIOTOR (librairie Lemerre). — M. Léon RIOTOR, un de nos collègues les plus diligents de la *Cité*, et qui donne le mercredi de chaque semaine dans *le Rappel* des articles artistiques et littéraires pleins de détails inédits sur les hommes et les choses, publie chez l'éditeur Lemerre une série du plus haut intérêt.

Les Arts et les Lettres constituent une histoire anecdotique et commentée de l'art contemporain. Le premier volume, précédé d'une préface de M. Gustave Geffroy, d'un dessin et d'une lettre autographe de Puvis de Chavannes, comprend de magistrales études, sur le grand fresquiste — la plus complète à ce jour — sur Auguste Rodin, sur Léon Cladel, Barbey d'Aurevilly, etc. Des portraits, des médaillons littéraires le terminent.

Le deuxième volume s'ouvre par un dessin inédit et une lettre autographe du statuaire Rodin. Les études embrassent la soierie moderne, technique et art, les bijoux, les dentelles, le théâtre à Paris, les manifestations de peinture et de littérature, etc. Ce sont des livres à consulter.

La Cité.

M. Charles Sellier parcourt les quartiers non moins curieux, la Cité, berceau de Paris, les alentours de Notre-Dame, impératrice catholique, le cloître et toutes ces ruelles où sont venus rêver les plus célèbres écrivains, l'impasse Saint-Martial, la rue aux Fèves, le cabaret du Lapin-Blanc, les rues des Trois-Canettes et des Marmousets, peuplées de truands redoutables, les arcades souterraines du quai de Gesvres, où se réfugiaient les malandrins.

Eugène Süe de nos jours y fait dérouler ses Mystères de Paris, le prince Rodolphe y rencontre Fleur de Marie et le Chourineur.

Toute l'histoire de Paris jusqu'au XIIIe siècle, est enclose dans les murs de la Cité, ville fortifiée. Les vestiges gracieux de ces époques sont rares, quoiqu'il y ait ce bijou de Pierre de Montereau, la Sainte-Chapelle. Mais les monuments remarquables reconstruits, remaniés ou restaurés de siècle en siècle, y sont légion On y distribue la justice, on y répartit la charité. Et la transformation des quais, des ponts, le dégagement progressif de la cathédrale sont dans toutes les mémoires. Je les ai suivis dans les planches de Le Deley. RIOTOR.

L'Hôtel Lambert.

Très luxueusement, la *librairie Émile Paul*, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré, vient de publier un fort beau volume très complet sur l'*Hôtel Lambert* qui passe à juste titre pour une des merveilles de l'architecture du Paris du XVIIe siècle et qui fut bâti par *Lambert de Thorigny*, président à mortier du Parlement, sur les dessins de Levau.

Le propriétaire, non content de faire construire cet hôtel grandiose, voulut l'embellir des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. M. de Thorigny livra l'hôtel aux deux peintres les plus célèbres de l'époque, *Lebrun* et *Lesueur*, comme une arène où ils luttèrent de talent et de génie.

MM. Robert Henard et *Fauchier Magnan* ont décrit l'hôtel avec un talent exquis, ont raconté les souvenirs historiques qui y foisonnent.

C'est un beau et bon livre qui fait connaître une de nos merveilles parisiennes et que *la Cité* ne pouvait s'empêcher de signaler à ceux qui aiment encore les vestiges du glorieux passé de notre arrondissement.

Le numéro est en vente au prix de deux francs

chez

MM. RAUX, 26, rue Saint-Antoine.
Le Concierge de la Mairie.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

Lille.-Imp.-Lefebvre-Ducrocq